TRENTE-HUITIÈME ANNÉE Nº 11 430

JEUDI 29 OCTOBRE 1981

● M. FLEURET, directeur de la musique au ministère de la culture.

● M. BOGIANCKINO, administrateur général de l'Opéra.

LIRE PAGE 23



Fondateur : Hubert Beuve-Méry

Directeur : Jacques Fauvet

3 F

Algérie, 2 DA ; Maroc, 2,50 dir. ; Tunisie, 250 m. ; Allemagne, 1,40 DM ; Autriche, 14 sch. ; Belgique, 20 fr. ; Canada, $ 1,10 ; Côte-d'Ivoire, 265 F CFA ; Danemark, 6,50 kr ; Espagne, 70 pes. ; G.-B., 40 p. ; Grèce, 40 dr. ; Iran, 125 ris. ; Irlande, 70 p. ; Italie, 900 L. ; Liban, 325 P. ; Luxembourg, 20 f. ; Norvège, 4,50 kr ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 40 esc. ; Sénégal, 250 F CFA ; Suède, 4,30 kr ; Suisse, 1,30 f ; E.-U., 95 cents ; Yougoslavie, 38 d.

Tarif des abonnements page 14

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. 4207 - 23 PARIS
Télex Paris nº 650572
Tél. : 246-72-23

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

Quadrillage militaire en Pologne

Depuis le début de la semaine l'armée « quadrille » la Pologne. De petits « groupes opérationnels régionaux », encadrés chacun par trois ou quatre officiers de carrière, s'installent dans deux mille localités. Leur mission a été définie, le 23 octobre, par le porte-parole du gouvernement. Ils doivent informer directement le pouvoir de tous les phénomènes « négatifs », s'y opposer et apporter *l'aide nécessaire à la population* et aux organes de pouvoir local. Ils devront « améliorer l'achat de bétail et le fonctionnement des transports, lutter contre le gaspillage et contrecarrer le mauvais approvisionnement ».

Les soldats se voient donc investis d'une mission qui n'est généralement pas de leur compétence. Mobilisés pour la défense de la patrie, formés au maniement des armes, les voilà appelés à veiller au bon fonctionnement de l'administration civile dans un pays particulièrement difficile à gouverner. Pourquoi le général Jaruzelski a-t-il pris une mesure aussi insolite dans un régime où le pouvoir appartient au parti et est exercé sous le contrôle de son appareil ?

On peut penser naturellement que le premier secrétaire, plus familier des soldats que des militants, entend exercer ses fonctions en usant d'un instrument dont il connaît parfaitement tous les rouages. Une telle explication ne suffit pas à rendre compte de la réalité. Le général Jaruzelski n'a pas accédé au poste suprême à la suite de quelque coup d'Etat militaire. Il a été porté à la tête du parti, alors qu'il n'y paraissait pas spécialement préparé, parce que l'armée était la seule institution officielle polonaise apparemment *encore en état de* marche.

Les soldats, dont le temps passé sous les drapeaux a été prolongé de deux mois, vont faire quelques « corvées » supplémentaires pour extraire du charbon et acheminer des approvisionnements. De telles mesures d'urgence sont classiques quand une catastrophe frappe un pays. Les autorités polonaises ont cependant une visée à plus long terme. Il s'agit d'administrer un choc psychologique à une société que les gouvernants essayent vainement depuis des mois de ressaisir.

Le général Jaruzelski a un atout. La population ne pouvait s'accommoder trop longtemps des conditions de vie qui lui sont faites actuellement. Acheter des produits alimentaires relève de l'exploit, et un magasin sur trois est fermé faute de marchandises. Les réserves de biens industriels de consommation ont baissé d'un tiers en un an ont baissé d'un tiers en un an.

Jusqu'à présent, les Polonais ont imputé à des gouvernants incompétents la responsabilité de la crise. Le général Jaruzelski doit donc d'abord donner l'impression que le parti, à nouveau présent dans tout le pays, agit efficacement. Si la situation s'améliore, le nouveau chef du parti sera plus à l'aise pour mener la politique de renouveau comme il s'est engagé à le faire au moment de son investiture. Si les soldats ne réussissent pas à « remettre le train sur les rails », les autorités essaieront de montrer que Solidarité provoque un chaos intolérable.

Sans attendre les résultats du quadrillage militaire, la campagne contre le syndicat indépendant a repris, avec cette fois la participation des dirigeants qui veillaient à rester en bons termes avec M. Walesa et ses amis. Le pouvoir a déjà désigné son bouc émissaire s'il échoue. Resterait alors à répondre à la fameuse question : qui donc est capable de gouverner la Pologne ?

Athènes et l'OTAN

« La Turquie représente pour la Grèce un danger potentiel »

nous déclare M. Papandréou

Les premières prises de position de M. Andréas Papandréou comme chef du gouvernement grec, après sa victoire aux élections du 18 octobre, ont porté presque exclusivement sur la politique étrangère. Tant vis-à-vis de l'OTAN que de la Communauté économique européenne et des Etats-Unis, il a tenu à affirmer la spécificité des problèmes grecs, qui l'amènera à solliciter *l'aménagement des alliances.*

C'est essentiellement l'antagonisme avec la Turquie, qui, selon lui, représente un « danger potentiel » pour son pays, que M. Papandréou invoque pour justifier une attitude qui ressemble à un gaullisme à la grecque. Il s'en explique dans l'entretien qu'il a accordé à notre envoyé spécial. Il indique aussi qu'il entend poursuivre la politique d'amitié avec la France, amorcée par le président Caramanlis, actuel chef de l'Etat et son vieil adversaire politique.

De notre envoyé spécial

Athènes. — *M. Andréas Papandréou nous reçoit, non dans son vaste bureau officiel, mais dans celui, beaucoup plus modeste, qu'il s'est aménagé de très longue date dans la maison de famille de Castri — celle-là même où il fut arrêté le 24 avril 1967 sur l'ordre des putschistes et où son père, lorsqu'il était lui-même premier ministre, aimait à se retrouver. Demeure gentiment bourgeoise sans plus, entourée d'un jardin planté de « peskas » odorants. Sur le perron sommeille un chien errant que le président a recueilli.*

Si près d'Athènes, et pourtant si loin, les rumeurs de la capitale ne franchissent pas la grille sur laquelle veille désormais une garde discrète de fidèles et de quelques policiers. Dans ces grandes pièces calmes meublées sans attrait, où même le téléphone semble désuet, le seul bruit qui parvienne de l'extérieur est, à l'heure de la récréation, celui d'une école toute proche. Né à Chios, M. Papandréou aurait-il gardé un certain besoin insulaire de retranchement, au moins de temps en temps, pour faire le point ? C'est en tout cas dans cette île en pleine terre qu'il a répondu à nos questions.

« Pensez-vous que votre victoire, dont l'ampleur a surpris même vos amis, est un phénomène spécifiquement grec ou plutôt une nouvelle manifestation de cette remontée de la gauche que l'on observe aussi ailleurs en Europe ?

— C'est un peu les deux. En Europe du Sud, il y a actuellement un mouvement assez général qui consiste à rechercher dans des programmes de type socialiste des solutions à la crise. J'ai toujours pensé que si le capitalisme ne fournissait pas rapidement ces solutions alors qu'il avait assuré un rythme soutenu de développement jusqu'à ces dernières années, l'heure du socialisme viendrait. J'entends par socialisme celui que nous faisons nôtre, comme par exemple nos camarades français, c'est-à-dire libéral, démocratique, autogestionnaire et décentralisateur.

Propos recueillis par
BERNARD BRIGOULEIX.

(Lire la suite page 6.)

Le climat social

• Les conflits ponctuels et spontanés tendent à se multiplier

• Débrayages chez Peugeot à Sochaux

Le climat social tend à s'alourdir. Si une certaine détente est perceptible chez Renault, la tension s'accroît chez Peugeot où, depuis le 16 octobre, les débrayages se multiplient dans l'usine de Sochaux.

Des conflits ponctuels et souvent spontanés éclatent çà et là chez Eurocéral à Montpellier, à l'Entreprise industrielle à Nantes, au centre de distribution E.D.F. à Avignon. Ailleurs, des grèves se poursuivent, comme à l'imprimerie Braun, au textile Goddeb-Bedin à Mulhouse, dans plusieurs établissements de Bank Xerox France, dans les Prisunic de Nîmes, au centre de triage S.N.C.F. de Villeneuve-Saint-Georges. Cependant, d'autres conflits se terminent.

Les syndicats, localement, participent à ces mouvements ou essaient de les contrôler.

Un mécontentement diffus semble être le seul caractère homogène de cette poussée de fièvre. Il s'agit le plus souvent de grèves ponctuelles et spontanées souvent appuyées par l'occupation des locaux, contre laquelle les patrons réagissent auprès des tribunaux.

La lutte contre le chômage (rejet des licenciements et création de nouveaux postes de travail) est souvent devancée par les revendications de salaires ; mais les doléances portent aussi sur les conditions de travail, les libertés syndicales ou l'extension des droits des travailleurs, comme chez Renault-Sandouville.

A l'attentisme qui avait caractérisé le retour des congés, se substitue progressivement l'impatience, avec le sentiment que le gouvernement a achevé son apprentissage et que l'heure est venue de voir, dans la vie quotidienne, les fruits du changement de majorité. Les faibles résultats des négociations sur la durée du travail ont aussi accentué l'amertume de la « base ».

(Lire la suite page 35.)

L'Inde aux prises avec la corruption

Une importante affaire d'extorsion de fonds par le chef de l'Etat du Maharashtra — région de Bombay, — M. Antulay, un protégé de Mme Gandhi, défraie la chronique en Inde. Elle jette une lumière crue sur la place qu'occupe l'« argent noir » dans la politique.

Lire page 5 le début de l'enquête de notre correspondant Patrick Francès.

POINT

Vers un droit du logement

Créer un droit du logement, faire le point législatif sur les droits et devoirs des propriétaires bailleurs et des locataires, était devenu une nécessité. M. Michel d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie du dernier gouvernement de M. Barre, avait lui-même déposé un projet de loi qui était un premier pas en ce sens. Le texte que devait adopter, le mercredi 28 octobre, le conseil des ministres, déjà connu sous le nom de « loi Quilliot », va beaucoup plus loin.

Pour ne pas trahir son objectif fondamental de rétablir l'équilibre entre propriétaires et locataires, équilibre qu'avait gravement compromis l'exercice sans contrôle et sans frein du marché de l'offre et de la demande dans les villes où l'offre n'existe plus, le ministre du logement est resté ferme dans son intention première d'améliorer, dans tous les cas, la situation des locataires. On peut espérer cependant que la vente de son bien par le propriétaire finira par s'inscrire parmi les « motifs légitimes et sérieux » de ne pas renouveler un bail. A défaut, un véritable maintien dans les lieux serait institué, ce que ne souhaite pas M. Quilliot.

Au-delà, c'est la discussion du texte au Parlement qui donnera leur réalité aux dispositions indispensables pour sortir d'une situation où le propriétaire de mauvaise foi est tout-puissant, sans pour autant créer un système où le locataire - mauvais - payeur - mauvais-coucheur pourrait devenir indélogeable.

Or la ligne de clivage politique en la matière est loin de passer sans nuances aujourd'hui entre la droite et la gauche : les Français sont nombreux à être devenus de petits propriétaires bailleurs, et tel qui se défend bec et ongles contre son propriétaire dans sa résidence principale, n'hésite pas à appliquer au locataire d'un studio, chèrement acquis par lui, le droit du plus fort. On ne peut que souhaiter que l'Assemblée nationale et le gouvernement mettent en place un texte raisonnable fondant l'indispensable droit à l'habitat, sans oublier de se doter des moyens réglementaires et judiciaires capables de faire respecter les engagements des uns et des autres sans lourdeurs et sans délais inutiles.

(Lire page 34.)

Un entretien avec M. Raymond Forni

• Les débats de la commission des lois devraient pouvoir être publics

• Nous allons rédiger une proposition de réforme du code pénal

Une importante délégation de la commission des lois de l'Assemblée nationale se réunit, les 29 et 30 octobre, à Lyon, en séance de travail. A l'exception d'une mission limitée en 1978-1979, et qui n'eut jamais de suites, une telle réunion n'a pas de précédent récent.

Le président de la commission, M. Raymond Forni, explique ci-dessous le sens de cette initiative, les développements qu'elle aura et sa conception du rôle de la commission au sein des institutions de la République.

« La commission des lois a-t-elle une spécificité par rapport aux autres ?

— Je pense, sans vouloir la monter en épingle, qu'elle a un rôle tout à fait prépondérant à jouer...

— Donc une supériorité...

— Une supériorité dans le domaine législatif, incontestablement. Beaucoup de lois passent par nous et peu de textes peuvent être élaborés sans nous. Or, on se rend très souvent compte des difficultés qu'il y a à appliquer la loi une fois votée par le Parlement, et nous voulons nous prémunir contre ces difficultés en assurant le contact préalable avec ceux qui appliquent les lois.

» Nous devons, au Parlement, faire en sorte de ne plus travailler en vase clos. Trop souvent la commission des lois et les commissions permanentes ont travaillé d'une manière secrète. Nous voulons que la commission s'ouvre le plus largement possible sur le pays. C'est cela que je veux mettre en œuvre le plus rapidement possible au travers de ces contacts sur le terrain, de la multiplication des auditions par la commission.

— Vous en avez en projet ?

— Absolument. Je pense, par exemple, à la réforme du Code pénal. Nous nous sommes engagés à presser le mouvement et à l'accélérer. A faire en sorte que les choses aillent vivement en ce domaine parce que nous considérons que la situation actuelle est absolument intolérable pour le justiciable, pour les magistrats et pour le législateur que nous sommes. Nous voulons faire pression et nous considérons que cette pression peut s'exercer par le travail que nous fournirons à l'Assemblée nationale, par la ténacité dont nous ferons preuve pour que les réformes aillent plus vite et qu'un texte soit élaboré dans les meilleurs délais, au travers du groupe d'étude qui va être mis en place bientôt.

Propos recueillis par
PHILIPPE BOUCHER.

(Lire la suite page 11.)

AU JOUR LE JOUR

Rectangle blanc

Les enfants, qui s'ennuient le dimanche, comme dit la chanson, ne s'ennuieront plus le mercredi. FR 3 leur offre désormais la retransmission en direct de la séance des questions d'actualité, moment fort de la vie de l'Assemblée nationale.

Cette instruction civique audiovisuelle n'est pas sans mérite, mais pas, non plus, sans danger. Les chers petits apprendront, par exemple, qu'un monsieur respectable peut, s'il est de gauche et ministre, être traité de personnage « ignoble » et « gâteux » par un ardent défenseur des valeurs traditionnelles.

L'ancien pouvoir avait, lui, la décence de ne pas soumettre la jeune génération à un spectacle aussi violent...

PATRICK JARREAU.

« LE CHAGRIN ET LA PITIÉ »

Jamais plus

Quand le film est sorti, il y a dix ans déjà, la queue était telle devant cette salle du quartier Latin fréquentée par des jeunes, des étudiants, qu'entrée de justesse je me suis retrouvée au premier rang d'orchestre, renversée littéralement par ce qui me dégringolait sur la tête. Derrière moi, ça grondait, ça bouillonnait, ça explosait en rires narquois et en onomatopées interloquées pour émerger quatre heures *plus tard à la brune sur* le trottoir, sans voix, complètement scié, sonné, sidéré. C'était donc ça, la France de Vichy, la France de Montoire, c'était donc ça qu'il fallait lire entre les lignes des livres d'histoire au chapitre 1940-1945 ?

On sentait que ça allait barder ce soir-là dans les familles, que certains parents allaient être obligés de déballer enfin le linge sale qui moisissait depuis plus d'un quart de siècle dans les placards. Verrouillés les placards, fermés à clé, la clé de la réconciliation nationale, scellée dans un grand sursaut de fierté retrouvée derrière les tanks de la division Leclerc.

En descendant, bras haut levés, les Champs-Elysées, le général de *Gaulle faisait don de sa résistance* à cette France qui applaudissait encore quelques semaines auparavant d'un même cœur, d'un même élan, le maréchal Pétain.

CLAUDE SARRAUTE.

(Lire la suite page 22.)

DÉBATS AUTOUR DU CINÉMA FRANÇAIS

- **Face-à-face Daniel Toscan du Plantier-Frédéric Mitterrand.**
- **Une semaine de « prêt-à-filmer ».**
- **Plaidoyer pour l'ambition.**

(Lire pages 15 à 18 le Monde des arts et des spectacles.)

Le Monde

idées

ENA

Pour une école neutre et démocratique

Le projet de réforme de l'École nationale d'administration exposé par M. Le Pors provoque de nombreuses réactions. Nous avons retenu celle de William Brulet qui redoute de voir les clivages existant au sein de la société envahir l'État. De Jacques Hardy, qui, pour mieux assurer la démocratisation de l'école, voudrait *supprimer le concours* externe, le préconcours devenant la seule voie d'entrée. Louis Canier pense, quant à lui, que le métier de fonctionnaire est le produit d'une longue patience.

par WILLIAM BRULET (*)

LE plus souvent, les défenseurs de l'École nationale d'administration ne souhaitent pas que l'on prenne sa défense car ce serait la preuve d'une situation précaire, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Le récent changement politique a montré la fiabilité de cette institution et la neutralité des hauts fonctionnaires. Par ailleurs, les énarques engagés dans la voie politique (et qui sont une minorité) se retrouvent en grand nombre au sein du gouvernement et de l'Assemblée nationale, comme ils l'étaient déjà auparavant. Enfin, les perspectives ouvertes par la nouvelle politique économique, nationalisations, extensions du secteur public, développement des interventions de l'Etat, vont engendrer un accroissement important des responsabilités des administrateurs issus de cette école.

Mais si l'emprise de l'ENA reste intacte, des éléments d'inquiétude apparaissent pour beaucoup d'élèves, le projet de réforme actuellement à l'étude étant de nature à supprimer les principes qui ont fait la renommée de cette institution.

En effet, sous des aspects anodins, la réforme de l'ENA que M. Le Pors a récemment exposée devant le conseil d'administration de l'école est de nature à *remettre en cause, si elle venait* à être appliquée, une conception de la fonction publique prévalant dans notre pays depuis plusieurs siècles.

En outre, la mise en place et la composition de la commission de réforme de l'ENA ont étonné beaucoup d'élèves. En effet, à un moment où la concertation et la participation sont privilégiées, cette commission comprend uniquement des enseignants mais aucun membre de l'administration active ou représentant des élèves et anciens élèves.

De plus, les rumeurs concernant la nomination d'un nouveau directeur de l'ENA (qui ne serait pas, comme cela a été le cas jusqu'à présent, un haut fonctionnaire dont la neutralité est reconnue par tous, mais le membre d'un parti politique) sont de nature à accroître l'inquiétude de beaucoup d'élèves ou d'anciens élèves ne *souhaitant pas que soient* dénaturés les principes ayant, depuis la libération, présidé aux destinées de l'école.

Des points positifs

Il y a dans le projet de réforme, tel qu'il a été exposé par le ministre, un certain nombre de points très positifs, sous réserve de leurs modalités de mise en œuvre.

D'abord, la nécessité de redonner au concours interne, réservé aux fonctionnaires, sa vocation originelle de promotion sociale des fonctionnaires de rang modeste. Celui-ci a, en effet, été « victime d'un véritable détournement de procédure » puisque, en fait, plus de la moitié des postes offerts à ce concours sont accaparés par des normaliens ou des agrégés.

La parité numérique entre étudiants et fonctionnaires, que l'on souhaite aussi établir, existe déjà pratiquement. Encore faudrait-il que le concours interne reste à un niveau proche du concours externe réservé aux étudiants, car sinon cela nécessiterait une scolarité différente à l'ENA, ce qui irait à l'encontre de l'ordonnance de 1945, créant l'école.

Positive aussi est l'idée de donner une dimension nouvelle à la formation permanente. L'évolution des conditions de l'action administrative est telle aujourd'hui que la formation permanente est aussi nécessaire dans l'administration, organisation complexe et multiforme, que dans le secteur productif. De plus, il y aurait un nouveau rôle à jouer pour l'ENA, notamment depuis la suppression de l'Institut Auguste-Comte. Le développement d'un lieu de rencontres entre hauts fonctionnaires et non-fonctionnaires contribuerait à l'ouverture de l'administration vers les secteurs les plus dynamiques, que ce soient ceux de la production, de la recherche ou de la culture.

Enfin, le développement de la coopération avec les fonctions publiques étrangères répond aux souhaits de la plupart. Déjà favorisé par l'instauration d'un cycle étranger à l'ENA permettant tous les ans à une vingtaine de fonctionnaires étrangers de connaître l'administration française, ce système pourrait se développer et donner l'occasion aux élèves et anciens élèves de l'école de mieux connaître de l'intérieur les administrations étrangères.

De la même façon, au moment où la décentralisation est à l'ordre du jour, il devrait être possible de permettre aux collectivités décentralisées de disposer de cadres d'un niveau comparable à ceux de l'administration d'Etat ; les élèves qui le souhaitent pourraient ainsi servir dans les administrations locales.

En revanche, les autres points développés par le ministre de la fonction publique remettent en cause les principes fondamentaux de la fonction publique.

Le principe du concours a été renouvelé, en 1945, par ceux qui refusaient à l'Etat le droit régalien de choisir lui-même ses propres serviteurs. Bien sûr, il est possible d'imaginer des procédures d'entrée qui ne soient pas basées sur ce principe et de dire, comme le fait le ministre de la fonction publique, « *qu'il convient de considérer que ceux qui, dans leur profession, responsables syndicaux, élus locaux, dirigeants du mouvement associatif, ont apporté la preuve de leur dévouement au service du bien public, devraient pouvoir exercer d'importantes fonctions au sein de l'Etat* ». Mais cette thèse est très discutable.

En effet, il existe déjà un certain nombre de fonctionnaires, préfets, ambassadeurs, recteurs, directeurs, etc., qui sont nommés au choix par le gouvernement et il est normal qu'à un certain niveau, où la fonction exige des choix politiques, le pouvoir en place soit à même de choisir ses fonctionnaires. De la même façon, il existe un accès extérieur à tous les grands corps (Conseil d'Etat, Inspection des finances, Cour des comptes), permettant au gouvernement de choisir des personnes n'appartenant pas nécessairement à la fonction publique et qu'il souhaite récompenser.

Ce système, longtemps critiqué par l'opposition d'hier, est aujourd'hui maintenu et utilisé. Mais son développement serait dangereux. D'abord parce qu'à l'inverse du système américain des « dépouilles » où le candidat élu amène avec lui toute une nouvelle *administration*, la fonction publique française a toujours réservé uniquement aux très hauts postes, ce genre de nominations.

En outre, un tel système ne prend pas en compte les nécessités de l'administration de cette fin du vingtième siècle. La fonction publique, depuis une vingtaine d'années, s'exerce dans un cadre réglementaire et juridique de plus en plus complexe, dans un champ d'action beaucoup plus large et avec des préoccupations économiques qui n'existaient pas auparavant. Force est de reconnaître que les compétences exigées ne sont *généralement pas de celles qui* s'acquièrent dans les syndicats ou les associations. Par contre, ces nouvelles exigences ont été prises en compte dans la scolarité de l'ENA : ainsi, un concours à dominante économique a été créé et, pour l'ensemble des élèves, une formation en techniques quantitatives a été développée.

Le dernier reproche qui pourrait être fait à ce système serait de vouloir politiser une école qui, quoique en pensent ses détracteurs, est restée neutre. Alors qu'elle a été longtemps accusée par les uns d'être trop « rose » et par les autres d'être l'école du régime, les élections des représentants des élèves auprès des organisations de concertation ont montré, depuis plusieurs années, que l'opinion des élèves était aussi partagée que celle des Français.

Des critères vagues et imprécis

Un autre motif d'inquiétude pour beaucoup d'élèves concerne le « lissage des carrières » et Cet accès est rendu possible par l'accès aux grands corps de l'Etat. le classement de sortie qui permet à 10 % des élèves d'y être nommés ou encore par un tour extérieur, grâce à une nomination au choix.

Face à cette situation, le ministre a souhaité un double changement. D'abord, « *permettre un certain lissage des carrières en donnant à l'ensemble du corps des administrateurs civils des perspectives de carrière proches de celles des grands corps* » : l'ensemble des élèves ne peut que s'en réjouir puisque, depuis longtemps, ceux-ci souhaitent que deviennent effectifs les principes de 1945, à savoir le caractère interministériel de ce corps et la création d'un grade d'administrateur général qui serait au plus haut niveau de la fonction publique. Le second souhait du ministre de la fonction publique est d' « *accroître les possibilités d'accès des administrateurs civils aux grands corps* », et c'est là la cause de l'inquiétude de beaucoup d'élèves. Sur quels critères autres qu'une certaine forme de cooptation politique, ou tout au moins de récompense des hauts fonctionnaires « méritants », cet accès serait-il possible, le principe du concours étant alors rejeté ?

En fait, dans la mesure où l'on souhaiterait supprimer l'accès direct aux grands corps, il faudrait alors procéder à un nouveau concours, un certain nombre d'années après la sortie de l'ENA, afin de conserver le caractère démocratique du recrutement, mais l'on imagine alors tous les problèmes qui se poseraient et l'inégalité des chances entre les élèves travaillant à Paris et ceux étant en poste à l'étranger ou en province.

Un autre danger d'une mesure consistant à développer les nominations au choix et non plus par concours, au sein des grands corps, serait d'ôter à ceux-ci leur indépendance. Or, la liberté d'opinion de leurs membres est une qualité première pour l'élaboration des rapports administratifs bien souvent critiques qu'ils élaborent à la demande des pouvoirs publics. C'est d'ailleurs une idée partagée par les spécialistes étrangers, dont Ezra Suleiman, qui voit dans ce système l'un des points les plus positifs de l'administration française (1).

Enfin, ce projet de réforme et les diverses prises de position qu'il a suscitées sont l'occasion de souligner quelques aspects sous-jacents du débat d'aujourd'hui.

L'ENA, du fait de la place qu'elle a su prendre dans le système administratif, puis dans le système politique et économique, est devenue un symbole et on a pu ainsi écrire « qu'elle forme l'écran polémique qui s'instaure entre la rue et les sphères dirigeantes » (2). C'est pourquoi, en évoquant une réforme de l'ENA, certains croient que c'est toute *l'administration et la société française* qui changeraient.

Or, faire du mal français un simple mal administratif et de celui-ci la résultante de l'institution qui est au sommet de l'administration, vouloir réformer l'ENA sans aller plus en avant dans l'administration, cela revient à ne s'attaquer qu'à la partie émergée de l'iceberg.

Et d'ailleurs, l'École n'est pas la cause de beaucoup des reproches qu'on lui adresse : ainsi, de l'origine géographique et sociale des élèves ; c'est parce que l'université française et les grandes écoles d'où proviennent les candidats au concours d'entrée sont elles-mêmes inégalitaires que l'ENA reproduit ce phénomène. Et c'est en amont, au niveau de l'université, que tout reste à faire.

L'administration française a, jusqu'à maintenant, appelé à elle tous ceux pour qui le service de l'Etat n'a de sens que par rapport à la nation tout entière. C'est pourquoi, toute évolution, comme celle qui est proposée aujourd'hui, faisant de l'Etat le reflet des clivages de la société et non plus un facteur d'unité et de consensus, aurait rapidement pour conséquence d'attirer des partisans privilégiant une quelconque idéologie et non plus des fonctionnaires chargés de gérer le service public. Et il ne faut pas s'y tromper, ce serait aussi la fin d'une organisation administrative, qui, M. Le Pors l'a souligné, a fait la preuve de son efficacité et que beaucoup de pays *nous envient*.

(1) Ezra Suleiman : *les Hauts fonctionnaires et la politique*, Paris-Seuil 1977.

(2) J. Frèches : *l'ENA, voyage au centre de l'Etat*, Ed. Conti 1981.

(*) Elève de l'ENA et des élèves membres des syndicats F.O. et indépendants.

Capitaines et généraux

par LOUIS CANIER (*)

LA première question que tout réformateur de la fonction publique doit se poser pourrait être : comment faire pour mieux faire ?

Chargée depuis trente-six ans de former les cadres de la haute administration, l'ENA a « sorti » des têtes bien pleines, et parfois bien faites. Mais il convient de ne pas perdre de vue l'humilité — j'allais écrire la banalité — du quotidien, de quoi la vie est faite. Et c'est le quotidien qu'il faut rendre plus qualitatif, *puisque c'est lui qu'il faut* reconstruire, chaque jour.

Dans l'armée, le général a été nécessairement capitaine, alors même que celui-ci ne deviendra pas forcément général. En effet, le métier, qui n'est qu'une longue patience, s'apprend jour après jour, et justifierait donc la promotion de ceux qui ont « *quelque chose en eux-mêmes* » — autre que la fameuse expérience, — c'est-à-dire assez de foi et de dévouement pour servir l'intérêt public à un autre niveau que le leur, étant entendu que l'avancement bien compris ne saurait constituer une récompense des services rendus.

Quant aux disparités liées au système, elles feraient partie du folklore administratif, si elles *n'étaient étonnantes* : le « tabou » des primes en question n'est qu'une injustice déguisée en opportunité secrète : verser des indemnités dites « de sujétion » à qui en a peu et les marchander durement à qui sacrifie, sans compensation, vingt-cinq dimanches hors de chez soi pour le bien du service est *simplement dérisoire*. Ministères « riches », ministères « pauvres » ? On s'y perd.

Dès lors, comment s'étonner des rivalités mesquines, indignes de fonctionnaires attelés à la même tâche, et dont c'est l'honneur de servir ? On souhaiterait les diviser et dissuader l'ensemble de pratiquer cette qualité première du service public qu'est le dévouement qu'on n'agirait pas autrement.

Il me paraît loyal d'ajouter que, parfaitement informé du sort qui est le mien avant d'entrer en fonctions, je n'accepte et sers l'Etat inconditionnellement. Mais trop de différences, c'est trop.

(*) Directeur du service départemental de l'Allier des Anciens combattants et victimes de la guerre.

Une école pour les fonctionnaires

par JACQUES HARDY (*)

« CHANGER *l'ENA pour lui faire épouser son temps.* » Le projet de M. Le Pors n'est pas nouveau. Depuis sa création, en 1945, l'Ecole a connu nombre *de réformes. La dernière modification* d'ampleur intervint en 1971. Elle visait à démocratiser l'accès à la haute fonction publique. Le contenu des épreuves composant les concours d'accès fut revu. Au lieu de reposer sur le brillant formel de la dissertation de culture générale, l'appréciation du jury se fonderait sur l'étendue et la profondeur de connaissances techniques à caractère juridique ou économique. Mais, surtout, le concours interne serait plus largement ouvert, afin de permettre aux agents publics « méritants » d'accéder à l'Ecole. A cet effet, l'on créa un « pré-concours » leur permettant de préparer, à plein temps, pendant une ou deux années, les concours en conservant leur rémunération.

Dix ans après, le bilan est bien mince.

La démocratisation n'existe pas. Les études sur l'origine sociale des élèves de l'ENA montrent une faible pénétration des enfants d'ouvriers et de paysans et, au contraire, une forte représentation des cadres supérieurs et des professions libérales *qui bénéficie surtout aux enfants de...* hauts fonctionnaires.

Peut-on seulement parler de diversification du recrutement ? Même pas. Les candidats parisiens formés par l'Institut d'études politiques de la capitale constituent les gros bataillons des lauréats des concours. Quant aux fonctionnaires qui entrent à l'ENA, ils possèdent autant de diplômes que les candidats des concours externes et s'apparentent plus à des « étudiants prolongés » (enseignants notamment) qu'à des travailleurs complètement engagés dans la vie active.

Cette homogénéité du recrutement a certes donné à la France des fonctionnaires de valeur, comme le soulignait le ministre lui-même. Mais cette situation n'est pas saine. Elle est la principale cause de cette technocratisation tant dénoncée par les hommes politiques et tant ressentie par les citoyens.

Démocratiser et diversifier l'accès

Peut-on y remédier sans supprimer l'ENA ? Sans aucun doute. Les responsabilités qui *sont* celles des hauts fonctionnaires supposent un haut niveau de formation et des procédures de recrutement qui garantissent la qualité intellectuelle des candidats. Sur le premier point, les qualités de l'actuelle ENA sont peu discutées. C'est donc au niveau des concours qu'il faut agir pour démocratiser et diversifier l'accès à l'Ecole. M. Le Pors propose de revivifier le concours interne. Mais que peut-on attendre d'une seconde réforme type 1971 ? Il faut aller plus loin et modifier les règles dont la situation actuelle est le produit.

Précisons tout d'abord la nécessité *de supprimer le concours externe.* Il n'est pas possible, en effet, de dénoncer les technocrates et de continuer à faire comme si l'on pouvait, à vingt-cinq ans, par la grâce d'un concours, devenir haut fonctionnaire, en ayant pour toute expérience la fréquentation de l'Université, de l'I.E.P., puis de l'ENA.

L'exigence d'une ancienneté professionnelle minimale, d'une réelle expérience administrative, paraît de bon sens lorsque l'on recrute de futurs hauts responsables. Les cinq ans actuellement nécessaires pour présenter le concours interne semblent raisonnables. Encore faudrait-il réserver l'accès de l'Ecole aux fonctionnaires titulaires. Ainsi l'on trouve*rait sûrement aussi le fameux « sens* de l'Etat » que se plaisent à invoquer ceux qui entrent, par l'ENA, dans la fonction publique. L'on aurait surtout l'assurance que les candidats ont vécu un certain temps au contact des réalités de l'administration de base.

Supprimer le concours externe, donc, et, en même temps, ouvrir largement les portes du pré-concours, qui deviendrait le vivier unique de l'ENA. Chaque candidat disposerait, comme aujourd'hui, d'une ou de deux années — selon son niveau d'études — *pour préparer les épreuves.* Il conviendrait, afin que l'accès à cette *préparation ne soit pas monopolisé* par des fonctionnaires surdiplômés et proches de l'administration centrale, de régionaliser le *recrutement et d'assurer la préparation* dans des centres régionaux, sur le modèle de ceux qui existent déjà à Bordeaux, Grenoble, Rennes, *Strasbourg... Les moyens pédagogiques* existent sur place, alliant les universitaires et les anciens élèves en poste dans la région. Le développement de ces centres n'est qu'un problème financier si la volonté politique de modifier profondément la recrutement des hauts fonctionnaires français existe et si elle est suffisamment forte pour résister aux pressions des grands corps de l'Etat.

(*) Assistant à l'université de Haute-Bretagne (Rennes).

● RECTIFICATIF. — Une coupe malencontreuse dans la réponse du Comité pour l'identité nationale, écrite par M. Rossillon (*le Monde* du 24 octobre, page Idées) a altéré le sens d'un paragraphe. Il fallait lire : (M. Konopnicki) « *dans sa réponse à l'excellent article de G. Elain et au communiqué du Comité cite jusqu'à treize grands exemples de l'universalité de la culture dont Balzac, Picasso, Proust, Soutine, Freud... Ces témoins de l'accusation* »... le reste sans changement.

هكذا من الأصل

Le Monde

étranger

AFRIQUE

Maroc

LA VISITE DE M. CLAUDE CHEYSSON A RABAT

La grande commission mixte va siéger dans un climat politique assaini par les initiatives des deux parties

M. Claude Cheysson arrive ce mercredi 28 octobre à Rabat pour présider aux travaux de la grande commission franco-marocaine. Le ministre français des relations extérieures se rendra d'abord à Fès, où il sera reçu par le roi Hassan II, puis retournera à Rabat où il rencontrera son homologue marocain, M. Boucetta, qui présidera la délégation marocaine. Cette réunion, qui durera quarante-huit heures, fournira l'occasion de dresser un premier bilan des relations bilatérales depuis la prise de fonctions du président Mitterrand et de tracer les perspectives pour l'année 1982.

De notre correspondant

Rabat. — Le bilan pour les cinq mois écoulés est, dans l'ensemble, positif dans la mesure où la continuité des relations et de la coopération entre les deux pays a résisté à l'épreuve de l'arrivée au pouvoir en France d'une majorité socialiste. Soucieux de rassurer et de réconforter l'allié marocain, M. Mitterrand avait répondu au message de félicitations de Hassan II, lors de son élection, de façon particulièrement chaleureuse, puis il lui avait dépêché plusieurs émissaires.

Les visites successives de M. Beregovoy, secrétaire général de l'Elysée, puis de M. Cheysson dans la première quinzaine d'août, constituaient de nouveaux gestes. Pour animer toute la machinerie d'une vaste coopération multiforme ce sont, en effet, l'inspiration et l'élan politiques qui priment.

Les différentes crises qui ont secoué le Maroc sur le plan intérieur au cours des cinq mois écoulés ont failli remettre en question cet élan. Quand le parti socialiste français « exigera » la libération de Me Bouabid, premier secrétaire de l'U.S.F.P., arrêté avec quatre autres membres du bureau politique du parti, le gouvernement marocain qualifia cette prise de position d'« *immixtion outrecuidante* » d'un gouvernement étranger dans les affaires marocaines, et le Quai d'Orsay avait publié un communiqué beaucoup plus nuancé.

Dans toutes ces occasions toutefois, le gouvernement français et le président Mitterrand lui-même ont donné aux Marocains la preuve de leur volonté de garder des distances par rapport aux prises de position du P.S. et de développer la coopération bilatérale dans tous les domaines. Les Marocains, tout en adoptant une attitude d'expectative après les réactions du P.S., ne se sont pas fait faute de présenter des plans ambitieux de coopération qui font largement appel à l'aide de la France,

Du point de vue politique, le ton sera donné par l'entretien entre M. Cheysson et le roi Hassan II. La situation au Maghreb après l'attaque, le 13 octobre, de Guelta-Zemmour par le Front Polisario, les relations du Maroc avec l'Algérie, où le président Mitterrand se rendra à la fin novembre, les perspectives du référendum au Sahara occidental figureront, à n'en pas douter, au centre de leurs conversation.

Les volets social et, surtout, économique et financier seront étudiés par les deux délégations. Du côté français, on remarque notamment la présence de M. Serge Boidevaix, directeur du département de l'Afrique du Nord et du Proche-Orient au Quai d'Orsay. Le volet social sera surtout consacré à la question du renforcement des contrôles à l'entrée en France pour les Maghrébins et les Marocains en particulier, qui a suscité de vives critiques à Rabat. L'affaire Guillou (1), qui a, de son côté, soulevé en France de nombreuses protestations, sera sans doute évoquée mais ne sera pas traitée en tant que telle dans le cadre de la grande commission, car elle relève de la justice et que les avocats du marin français ont interjeté appel.

Au chapitre économique, la signature d'un nouveau protocole financier, qui remplacera celui du 2 décembre 1980 intégralement appliqué, figure, d'ores et déjà, parmi les prévisions des Marocains, mais on pose, du côté français, la question des remboursements au sujet desquels M. Cheysson avait reçu des assurances au mois d'août, assurances qui ont été partiellement honorées. Les Marocains insisteront, en outre, pour que la France, qui a déjà livré depuis le début de l'année un million de tonnes de blé, envoie sept millions de quintaux supplémentaires.

La participation française au grand projet de l'Office des phosphates, et au plan quinquennal marocain, ainsi qu'à la pêche, est *également vivement souhaitée ici.* Il sera aussi question des relations entre le Maroc et le Marché commun et du rééquilibrage de la balance commerciale, actuellement déficitaire au détriment du Maroc. Mais, dans tous ces domaines, rien ne pourra se conclure de définitif avant le nouveau protocole financier.

Jamais, en tout cas, la réunion de la grande commission franco-marocaine n'aura été plus opportune en raison des intérêts communs : la France reste le premier fournisseur et le premier client du royaume, tandis que la moitié des coopérants français dans le monde sont à l'œuvre en Afrique du Nord et que 50 % des coopérants du Maghreb travaillent au Maroc. Pour Rabat, la relance de la guerre au Sahara par l'attaque de Guelta-Zemmour et la menace extérieure rendent l'alliance encore plus indispensable qu'auparavant.

ROLAND DELCOUR.

(1) Il s'agit d'un marin français condamné le 20 octobre à deux ans de prison pour offense au roi : il avait pendu un saucisson au clou servant habituellement à accrocher le portrait du souverain à bord du méthanier marocain « Al-Ghassani », sur lequel il servait en qualité de second mécanicien.

Le conflit saharien

M. KODJO ASSURE QUE HASSAN II ENTEND « NE RIEN FAIRE POUR COMPROMETTRE LE PROCESSUS DE PAIX »

Rabat (A.F.P.). — M. Edem Kodjo a été reçu pendant deux heures, mardi 27 octobre, par le roi Hassan II, à Ifrane, près de Fès. Le secrétaire général de l'O.U.A. a annoncé qu'il allait se rendre à Alger et à Nouakchott et « écouter toutes les parties au conflit » avant la convocation d'une nouvelle réunion du comité « ad hoc » pour la mise en œuvre des résolutions de l'Organisation panafricaine au Sahara occidental. Il a souligné qu'il fallait « éviter qu'il n'y ait une interruption dans le processus de paix » et indiqué que le souverain lui avait donné « toute garantie qu'il ne ferait rien pour le compromettre ».

D'autre part, l'envoyé spécial de l'A.F.P. à Smara, se référant à des sources militaires, confirme que les combats et les opérations de nettoyage se poursuivent dans la région de Guelta-Zemmour. Les autorités marocaines maintiennent que leurs forces ont détruit ou endommagé, jeudi dernier, six chars T-54 de fabrication soviétique et « un certain nombre » de blindés de transport de troupes. Les dirigeants sahraouis ont confirmé posséder des T-54 pris aux Marocains mais démenti les avoir utilisés dans la bataille de Guelta-Zemmour (« le Monde » du 28 octobre).

Togo

● LE PRESIDENT EYADEMA est reçu, ce mercredi 28 octobre, par M. Mitterrand à l'Elysée. Le chef de l'Etat togolais est arrivé mardi à Paris où il doit participer les 3 et 4 novembre, au sommet franco-africain.

Burundi

● LE MINISTERE BURUNDAIS de la défense a confirmé, lundi 26 octobre, l'achat d'armements financé pour 70 % par la France. Cette information avait été publiée par l'hebdomadaire *Jeune Afrique* dans son numéro du 7 octobre.

Tchad

M. Cheysson confirme que la France apporte « un soutien logistique » au président Goukouni Oueddei

M. Cheysson a confirmé, mardi 27 octobre, dans une déclaration à Antenne 2, que la France apporterait « *un soutien logistique* » au président Goukouni Oueddeï. Le ministre des relations extérieures a ajouté que des « munitions » pourraient faire partie de l'équipement déjà livré au président du GUNT (Gouvernement d'union nationale de transition du Tchad), auquel M. Mitterrand avait adressé un message de soutien la semaine dernière.

Selon des sources sûres, citées par l'A.F.P., 25 tonnes de munitions et fusils d'assaut du type Kalachnikov ont été livrées aux Forces armées populaires (FAP) de M. Goukouni Oueddeï. L'armée française, qui n'est pas dotée de ce type d'armes, les aurait récupérées en son temps sur les territoires du Tchad et de la République Centrafricaine. Les livraisons se feraient à partir de Bouar, dans le nord centrafricain, base militaire française la plus proche du Tchad, et transiteraient par Maroua, localité située dans le nord du Cameroun.

L'agence soudanaise de presse SUNA a fait savoir, mercredi, qu'un émissaire français, M. Campredon, avait remis la veille au maréchal Nemeiry un message de M. Mitterrand exposant la position française et rappelant que les Etats-Unis appuient les efforts de Paris en vue du rétablissement de la paix au Tchad et du retrait des troupes libyennes de son territoire. Le président soudanais aurait rendu hommage à l'attitude « constructive » du chef de l'Etat français.

De son côté, le département d'Etat américain a fait savoir, mardi, que l'aide logistique française a pour objet d'aider le président Goukouni Oueddeï « *à résister à la pression libyenne* » et de mettre ce dernier « *éventuellement en position de demander le retrait des forces libyennes* ».

M. Arap Moi, président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine, a reçu, pour sa part, un message du colonel Kadhafi. Le président du Kenya envisage de se rendre à Tripoli pour y discuter de l'envoi de la force interafricaine au Tchad.

Enfin, les Soudanais, qui ont renforcé leur dispositif militaire sur la frontière tchadienne, ont indiqué que les raids de l'aviation libyenne dans ce secteur avaient cessé depuis une semaine.

Tunisie

EN RAISON DES INCIDENTS DONT IL A ÉTÉ VICTIME

Le Mouvement des démocrates socialistes suspend ses réunions électorales

Tunis. — Le Mouvement des démocrates socialistes (M.D.S.) a annoncé, le mardi 27 octobre, sa décision de suspendre « provisoirement » toutes ses réunions publiques électorales en raison des multiples incidents qui ont émaillé sa campagne depuis plusieurs jours dans une dizaine de circonscriptions.

De notre correspondant

Il s'agit là, a expliqué le secrétaire général du mouvement, M. Ahmed Mestiri, au cours d'une conférence de presse, d'une « décision conservatoire », qui ne remet pas en cause les autres formes de propagande électorale (tracts, affiches, émissions à la radio et à la télévision), ni le principe de la participation au scrutin du 1er novembre. Elle a été prise « *avant tout pour éviter l'escalade de la violence* ». Ces incidents, souvent brutaux, constituent « *une sorte de complot dirigé contre le processus démocratique* ».

« *Il y a des milices, qui commettent un peu partout des actes de violence,* a affirmé le responsable du M.D.S. *Le directeur du parti socialiste destourien les dénonce, mais le ministre de l'intérieur les laisse faire. Qui dirige les milices ? Pourquoi les laisse-t-on faire ? Il semble qu'on veut aboutir à des conséquences plus graves pour démontrer que le pays n'est pas prêt pour la démocratie. Nous refusons de tomber dans le piège de la provocation. Nous estimons que ce climat, entretenu par certaines autorités régionales et locales, ne préjuge rien de bon pour le déroulement du scrutin.* »

Il est de fait que, au cours du week-end dernier, la campagne électorale des courants d'opposition, dans la banlieue sud de Tunis, s'est déroulée dans un climat de grande tension. Dimanche, en fin d'après-midi, à Radès, par exemple, plus d'une centaine de très jeunes gens, aux bien improbables motivations politiques entraînés par des adultes armés de gourdins, avaient eu tout loisir pendant plus d'une demi-heure d'attaquer à coups de pierres la salle des fêtes où le M.D.S. tenait un meeting, semant la panique parmi l'assistance et l'obligeant à fuir. Massés dans une encoignure de la salle, qui était plongée dans l'obscurité, les candidats durent attendre que la police, arrivée bien tardivement sur les lieux, vienne les dégager.

La veille, dans cette localité, le parti communiste avait eu à pâtir des mêmes agressions, mais des bagarres avaient alors opposé son service d'ordre, mieux aguerri que celui du M.D.S., aux perturbateurs.

De telles violences se déroulent selon un scénario quasi identique, alors que les forces de police sont absentes ou en nombre très réduit. M. Mestiri n'a pas hésité à mettre en cause les services de sécurité, tandis que le secrétaire général du P.C., M. Mohamed Harmel, rendait visite lundi soir au ministre de l'intérieur, M. Driss Guiga. M. Mestiri a lui-même reconnu que la situation s'était détendue ensuite pendant vingt-quatre heures et que « *dans certaines régions la police et les autorités avaient un comportement irréprochable* », toutefois dans la soirée de mardi, il signalait de nouveaux incidents, notamment à Bizerte.

Une situation nouvelle

« *Nous avons réagi avec beaucoup de fermeté, afin que les actes de violence ne se renouvellent pas* », nous a déclaré M. Driss Guiga. Tout en soulignant que la police n'a pas l'habitude d'arbitrer ce genre de situation, effectivement nouvelle en Tunisie où aucune campagne pluraliste n'a jamais eu lieu. Le ministre a reconnu que dans certains cas, comme à Radès, les policiers « *n'ont pas eu le flair nécessaire* » pour prévoir ce qui allait se passer ou « *n'ont pas été à la hauteur des problèmes qu'ils avaient à affronter* ». Le gouvernement ne s'attendant pas à « *cette forme de violence pernicieuse* », s'est volontairement abstenu dès le début de la campagne de recourir aux brigades de l'ordre public afin de ne pas être accusé d'intimidation ou de provocation, a-t-il ajouté.

M. Driss Guiga admet que dans la périphérie de la capitale où l'exode rural a drainé de nombreux jeunes dans les quartiers populaires qui y sont implantés, les désordres ont pu être le fait de groupes incontrôlés. En revanche il considère que, dans l'intérieur du pays, les excès sont dus généralement « à la spontanéité » de la population qui n'a *peut-être pas toujours* assimilé l'évolution politique actuelle. Il cite pour preuve une échauffourée qui a éclaté lundi à Rgueb, localité du sud, dans laquelle non seulement trois candidats du M.D.S. ont été blessés mais également six policiers qui les protégeaient.

En dépit de ces incidents, la vie politique tunisienne aura connu durant ces deux semaines de campagne électorale une intensité jusque là inconnue. Pour la première fois tous les courants de pensée auront pu se manifester au grand jour et malgré les difficultés de toutes sortes, la démocratie aura assurément franchi un pas important.

MICHEL DEURÉ.

Namibie

L'ANGOLA ET LA SWAPO APPROUVENT LES PROPOSITIONS DE L'ONU

Alors que Luanda faisait état de nouvelles attaques sud-africaines dans le Sud angolais, le Nigéria, l'Angola et la SWAPO (Organisation du peuple du Sud-Ouest africain) ont réagi favorablement, mardi 27 octobre, aux nouvelles propositions de paix sur la Namibie avancées par la délégation du « groupe de contact » (Etats-Unis, Canada, France, Allemagne fédérale et Grande-Bretagne) arrivée au Cap mardi en provenance de la capitale angolaise. Ce plan de paix prévoit l'élection d'une Assemblée constituante avant l'accession à l'indépendance du territoire ainsi qu'un ensemble de garanties pour les minorités. (*le Monde* du 28 octobre).

Pour sa part, le président Dos Santos a déclaré aux délégués du « groupe de contact » qu'un cessez-le-feu entre la SWAPO et les forces sud-africaines était désormais à portée de main. M. Nujoma, président de la SWAPO, a estimé, de son côté, qu'il n'avait soulevé aucune objection capitale aux propositions du « groupe de contact ». Il a simplement émis une réserve sur la visite que doivent faire les délégués occidentaux, jeudi et vendredi, à Windhoek, y voyant une reconnaissance de l'« *occupation illégale* » du territoire namibien par l'Afrique du Sud.

Mardi soir, un communiqué du ministère angolais de la défense a fait état de violents combats entre les forces angolaises et des assaillants sud-africains dans la province de Cunene (sud de l'Angola). Selon ce communiqué, « *lundi, le jour même de l'arrivée à Luanda d'une délégation du « groupe de contact » pour la Namibie, les troupes racistes sud-africaines héliportées ont été débarquées près des villes de N'Giva et de Chicusse* ». Les Angolais affirment avoir abattu deux avions sud-africains du type Impala MK-2 et un hélicoptère Puma. — *(A.F.P., Reuter.)*

Gabon

La crise de confiance entre Paris et Libreville semble en voie de règlement

Le président Bongo a quitté Libreville, lundi 26 octobre, pour se rendre au Luxembourg et en Belgique, avant de gagner Paris, où il participera, les 3 et 4 novembre, à la conférence franco-africaine.

De notre envoyé spécial

Libreville. — Où en sont les rapports franco-gabonais ? En s'apprêtant à participer au sommet franco-africain de Paris, après avoir accueilli le 18 octobre dans sa capitale la première rencontre entre le général Kolingba de Centrafrique, et M. Guy Penne, tout comme il l'avait déjà fait début août pour les premiers entretiens entre le conseiller de l'Elysée pour les affaires africaines et le président Goukouni Oueddei du Tchad, le président Bongo apporte un nouveau démenti à ceux qui font état depuis quelque temps d'une dégradation de ses relations avec les dirigeants socialistes français. L'ancien ambassadeur de France à Libreville, M. Robert, relevé à la fin de l'été de ses fonctions, s'était lui-même fait le porte-parole de cette opinion, alors qu'il n'avait même pas encore quitté son poste en écrivant dans *Paris-Match* que M. Mitterrand et ses collaborateurs « *ne connaissent rien à l'Afrique et ne l'aiment pas* ». Il serait vain de nier, cependant, qu'entre les deux pays quelques malentendus aient dû être dissipés ces derniers temps

Il apparaît en effet que dans certains milieux financiers et policiers français de la capitale gabonaise, très étroitement liés à l'ancienne majorité, on s'était méthodiquement employé ces derniers mois à brouiller les cartes entre Paris et Libreville pour tenter de préserver des positions personnelles que risque fort de compromettre, *au moins à terme*, la mise en œuvre progressive de la nouvelle politique africaine de la France.

Quelques anciens membres connus de « réseaux parallèles », à qui notamment des sociétés nationales françaises ont servi de couverture depuis de nombreuses années par l'intermédiaire de leurs filiales locales, semblent avoir joué un rôle très actif dans ces machinations avec la complicité de contractuels, également français, des services de sécurité gabonais.

Après la victoire de M. Mitterrand à l'élection présidentielle, les membres de ce petit groupe se sont appliqués à créer l'inquiétude en présentant au président Bongo des extraits de presse ou en lui rapportant des rumeurs tendant à lui faire croire que des personnalités françaises en place envisageaient très sérieusement de « désatbiliser » son régime au bénéfice d'une opposition au demeurant difficile à localiser. Les auteurs de ces manœuvres visaient à pousser le Gabon à prendre ses distances avec l'ancienne métropole, à présent gouvernée par les socialistes, et à se rapprocher au contraire des autres puissances occidentales, notamment des Etats-Unis, qui sont du reste à l'affût de ce genre d'opportunité partout en Afrique noire francophone depuis le 10 mai dernier. Le maintien de cette « base arrière » pouvait, d'autre part, ne pas être sans intérêt dans la perspective d'une reconquête ultérieure du pouvoir à *Paris.*

L'« affaire Debizet », surgissant, à la suite du massacre d'Auriol, au même moment où, fin juillet, le chef de l'Etat gabonais arrivait en France pour rencontrer pour la première fois le président Mitterrand, ne pouvait, paradoxalement, qu'apporter de l'eau au moulin des « comploteurs ». La presse française, rappelait alors que le patron du SAC émargeait depuis plusieurs années au budget du ministère de la coopération au titre du Gabon et avançait que les services parallèles avaient probablement trempé dans plusieurs autres affaires mal éclaircies, où l'on retrouvait également des proches du président Bongo.

A l'occasion d'une conférence de presse fin septembre, le chef de l'Etat gabonais, auquel on faisait croire à l'existence d'une « campagne de calomnie », dénonçait celle-ci en la jugeant dirigée contre « *sa personne, son épouse et son pays* », et menaçait de réexaminer ses relations, notamment économiques et commerciales, avec l'ancienne métropole.

La rupture n'étant dans l'intérêt de personne, quelques conversations téléphoniques entre les deux présidents, puis la visite de M. Penne à Libreville, ont fait assez vite retomber la tension et, dans les milieux les mieux informés *de la capitale gabonaise, on* assure à présent que les anciens des « réseaux parallèles » pourraient, dans les mois à venir, faire les frais de leurs vaines manœuvres. Une dizaine de ces « *coopérants* » d'un genre particulier, ne verront pas leurs contrats renouvelés quand, dans quelques *mois, ils* viendront à échéance tandis que dans plusieurs grosses sociétés franco-gabonaises, quelques présidences et quelques postes de direction seront africanisés un peu plus tôt qu'il n'était prévu.

PIERRE BIARNES.

PROCHE-ORIENT

Les Israéliens se déclarent satisfaits des assurances fournies par le ministre égyptien des affaires étrangères

De notre correspondant

Jérusalem. — Le ministre égyptien des affaires étrangères, M. Kamal Hassan Ali, a réussi, semble-t-il, au cours de sa visite de trois jours, à convaincre ses interlocuteurs israéliens que les déclarations du président Moubarak sur la *« poursuite du processus de paix »* après la mort de Sadate n'étaient pas des formules creuses mais qu'elles reflétaient bel et bien les intentions du nouveau raïs. Le ministre israélien de la défense, M. Ariel Sharon, ne dissimulait d'ailleurs pas sa satisfaction en parlant de *« visite fructueuse qui a abouti à un approfondissement des relations entre les deux pays »*.

Pour les Israéliens, en effet, le bilan des conversations avec le général Ali est résolument positif, aussi bien au sujet des négociations sur l'autonomie palestinienne que des relations bilatérales (la *normalisation*). Le raidissement égyptien que certains redoutaient ne s'est pas produit. Au contraire, on constate à Jérusalem que la visite de M. Kamal Hassan Ali a coïncidé avec un véritable déblocage de tout le processus de normalisation, qui s'est traduit par un accord sur les modalités de l'ouverture des frontières le 25 avril prochain et des projets d'accord dans toute une série d'autres domaines : l'établissement de liaisons postales et téléphoniques directes entre l'Egypte et Israël, l'ouverture de négociations sur les échanges culturels et scientifiques..., au total, pas moins de dix-neuf commissions conjointes égypto-israéliennes doivent se réunir dans les semaines à venir pour examiner les différents aspects des relations bilatérales. Tout cela est considéré comme un signe de bonne volonté de la part du Caire, d'autant plus que, en ce qui concerne l'ouverture des frontières, les Egyptiens ont très largement accédé aux demandes des Israéliens de réduire au minimum les formalités que devront accomplir les touristes israéliens qui voudront se rendre dans le Sinaï après le 25 avril.

Les Israéliens ont été d'autant plus satisfaits que le ministre égyptien a d'emblée accepté la proposition de M. Begin d'avancer au 4 novembre la date de la reprise des pourparlers sur l'autonomie.

L'espoir du premier ministre israélien est de parvenir à un accord d'ici à la fin de l'année ou au plus tard avant l'échéance du 25 avril. Cela permettrait, pense-t-il, d'étouffer dans l'œuf tout projet de solution de rechange aux accords de Camp David. Or, effectivement, le général Ali a réaffirmé avant son retour au Caire que *« Camp David demeurait le seul cadre d'accord susceptible de promouvoir la paix au Proche-Orient »*. Mais le ministre égyptien des affaires étrangères a également confirmé que la question de Jérusalem et celle des implantations dans les territoires restaient les deux principaux points d'achoppement de ces négociations sur l'autonomie. Il est vrai que pour contourner ces difficultés M. Begin propose de parvenir dans un premier temps à une sorte d'accord intérimaire sur le Conseil autonome qui doit être mis en place en Cisjordanie et à Gaza — son mode d'élection, sa composition, ses pouvoirs... Or il s'agit là aussi de problèmes sur lesquels butent les négociations depuis deux ans.

Un compromis est-il possible à ce sujet dans les semaines à venir ? Cela dépend peut-être des Etats-Unis, le troisième partenaire dans ces négociations sur l'autonomie. Or tous les observateurs à Jérusalem ont constaté que les Américains n'avaient pas été consultés au sujet de cette relance des pourparlers sur l'autonomie. Les Israéliens et les Egyptiens leur ont en quelque sorte forcé la main. Interrogé à ce sujet, le ministre israélien de la défense a répondu : *« Israël et l'Egypte sont deux pays souverains. Certes, les Etats-Unis ont apporté une immense contribution au processus de paix. Mais il est bon qu'Israël et l'Egypte puissent se concerter et prendre des décisions par eux-mêmes. »*

(Intérim.)

M. Brejnev lance un nouvel appel en faveur d'une conférence internationale sur le Proche-Orient

De notre correspondant

Moscou. — Après la récente visite à Moscou de M. Yasser Arafat (*le Monde* du 22 octobre), celle de M. Ali Abdallah Saleh, président de la République du Nord-Yémen, a fourni, mardi 27 octobre, à M. Brejnev l'occasion de renouveler ses attaques contre les Etats-Unis et ses propositions de règlement du conflit du Proche-Orient.

« Dans l'histoire, a-t-il dit, *il n'y a jamais encore eu de période où la politique des Etats, les destinées de peuples entiers, dans tous les continents, soient manipulées avec si peu de pudeur et tant de cynisme, avec un égoïsme aussi franc que le font, à l'heure actuelle, les forces agressives de l'impérialisme. »*

Sur le Proche-Orient, M. Brejnev a repris l'idée d'une conférence internationale qu'il a exposée au début de cette année, lors du 26e congrès du parti communiste d'Union soviétique : *« Nous considérons*, a-t-il précisé, *qu'à cette conférence, au même titre que tous les pays arabes ayant une frontière commune avec Israël, et qu'Israël lui-même, l'organisation de libération de la Palestine doit participer sur un pied d'égalité. Y pourraient également prendre part, avec l'Union soviétique et les Etats-Unis, d'autres Etats qui représenteraient, en quelque sorte, les régions attenantes au Proche-Orient, disons l'Europe occidentale, l'Afrique du Nord et l'Asie du Sud »*. Le communiqué approuve ce projet de conférence internationale et réaffirme que l'O.L.P. est *« l'unique représentant légitime du peuple palestinien »*.

Une importante délégation militaire accompagne le président nord-yéménite, dont c'est la première visite à Moscou. L'augmentation de l'aide soviétique est, pense-t-on, au centre des conversations. Au moment où s'amorce une nouvelle distribution des cartes dans la région, L'U.R.S.S. entend consolider sa présence dans les quelques points d'appui qui lui restent. Elle peut déjà compter sur la fidélité du Sud-Yémen. En renforçant ses liens avec le Nord-Yémen, auquel l'unit un traité d'amitié, elle accroît, en particulier, sa pression sur l'Arabie Saoudite voisine. — Th.F.

« NOUS NE PERMETTRONS PAS AUX AWACS AMÉRICAINS DE PHOTOGRAPHIER NOTRE TERRITOIRE »

déclare le colonel Kadhafi

Bonn *(A.F.P.-UPI)*. — Le colonel Kadhafi a déclaré qu'il n'hésiterait pas à abattre, par missiles, les avions-radars américains (AWACS) *« s'ils passaient à porté de tir »* des Libyens.

« Nous ne permettrons jamais que les radars volants américains photographient notre territoire », a déclaré le chef de la révolution libyenne dans une interview à l'hebdomadaire ouest-allemand *Stern*.

« Je ne crois pas, a-t-il ajouté, *que les Egyptiens veuillent nous attaquer, mais plutôt les Américains, qui ont des intentions agressives dans toute la région. »* Le colonel a aussi déclaré qu'il jugeait *« désormais le président Reagan comme l'homme le plus stupide et le plus fou de la terre »*. *« Comparé à lui, Carter était un ange »*, a-t-il ajouté.

Enfin, le colonel a estimé que le président Moubarak était un *« excellent officier »*, mais un *« mauvais politicien »*. *« Il subira le même sort que son prédécesseur*, a-t-il dit, *s'il ne met pas fin à l'hégémonie américaine dans son pays et s'il ne ramène pas l'Egypte au sein de la grande famille arabe. »*

[Les États-Unis ont dépêché le 15 octobre deux avions Awacs en Egypte, qui participeront à des manœuvres égypto-soudano-américaines en novembre. Washington avait alors indiqué que les deux appareils, qui resteront sous contrôle américain, auraient pour tâche principale de surveiller l'espace aérien près de la frontière libyenne.]

Iran

M. Hossein Moussavi, chef de la diplomatie est proposé pour le poste de premier ministre

Téhéran. *(A.F.P.)* — Le président Khamenei a proposé, mardi 27 octobre, la candidature de M. Mir Hossein Moussavi, ministre des affaires étrangères, au poste de premier ministre. Ce choix doit être encore ratifié jeudi par le Parlement. A la surprise générale, celui-ci avait rejeté jeudi dernier le premier candidat présenté par le chef de l'Etat, M. Ali Akbar Velayati. Tout comme M. Velayati, M. Moussavi est un homme proche du président de la République. Certaines rumeurs non confirmées assurent même qu'il lui est apparenté.

Agé de quarante ans, M. Moussavi est né à Khamené, près de Tabriz, en Azerbaïdjan occidental. Il s'est inscrit après ses études secondaires à l'université nationale de Téhéran, où il a créé, avec d'autres étudiants, la première association islamique de cet établissement. Il fonde ensuite, avec quelques amis, la société « Samarkand » qui *« sert de couverture aux luttes contre l'ancien régime »*. En 1974, lui et ses amis sont arrêtés par la SAVAK mais sont libérés *« faute de preuves »*. A partir de 1975, M Moussavi enseigne à l'université nationale de Téhéran et fonde la même année, avec d'autres militants, le « mouvement des musulmans d'Iran ».

Fondateur, directeur et rédacteur en chef du quotidien *République islamique*, créé en 1979, il devient membre du comité central du parti de la République islamique (PRI), et fait partie entre mai 1979 et novembre de la même année, jusqu'à la démission du gouvernement provisoire de M. Mehdi Bazargan, trois jours après la prise d'otages de l'ambassade américaine, du Conseil de la révolution.

M. Moussavi fut proposé en septembre 1980 comme ministre des affaires étrangères par le premier ministre, M. Ali Radjaï, mais le président Bani Sadr s'opposa à sa nomination, engageant ainsi une épreuve de force, qui devait aboutir, en juin 1981, à la destitution de l'ancien chef de l'Etat. La nomination de M. Moussavi n'a été approuvée par le Parlement que le 15 août dernier.

Partisan d'une certaine ouverture diplomatique, le chef de la diplomatie s'était rendu le 17 septembre à la réunion du Front de la fermeté, à Tripoli, et le 6 octobre aux Nations unies, démontrant qu'il jouait un rôle important dans la politique étrangère de son pays.

ASIE

Afghanistan

Le président Karmal reconnait que « la guerre non déclarée a pris de plus grandes dimensions »

Le président Karmal a reconnu, dans une interview à l'hebdomadaire soviétique *Literatourna Gazeta*, que *« la guerre non déclarée déclenchée par l'impérialisme contre* [l'Afghanistan] *non seulement se poursuit, mais a pris de plus grandes dimensions »*. *« Les forces de l'impérialisme*, a-t-il ajouté, *commettent de plus en plus de crimes sur notre sol. Leurs mains sont tachées du sang de nos enfants, de nos jeunes, de nos femmes. »*

Selon des informations parvenues au Pakistan, un engin a explosé, le 20 octobre, devant le ministère de l'intérieur, à Kaboul, faisant quatre blessés. D'autres attentats ont eu lieu dans la capitale. Plusieurs personnes ont été tuées par l'explosion de voitures piégées près de la prison de Pul-E-Charki, et trois officiers ont été enlevés à leur domicile.

D'autre part, le comité international de la Croix-Rouge, à Genève, a confirmé, mardi 27 octobre, avoir été sollicité par un groupe de résistants afghans pour échanger un conseiller soviétique prisonnier contre des maquisards détenus par les autorités de Kaboul.

Enfin, une délégation iranienne de neuf membres, conduite par le sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, M. Mohammed Hussain Lavasani, est arrivée, mardi 27 octobre, à Islamabad, pour discuter d'un projet iranien de *« création d'un Etat islamique en Afghanistan »*. Sans donner davantage de détails, M. Lavasani a déclaré que le *« problème afghan constitue le sujet principal de ses conversations avec les dirigeants pakistanais »*. A Téhéran, le ministre des affaires étrangères a déclaré le même jour que le projet iranien visait à l'établissement d'un gouvernement indépendant, islamique et anti-américain.

La sous-commission des droits de l'homme de l'ONU se préoccupe du sort des minorités aux Philippines et au Bangladesh

De notre correspondante

Genève. — Les experts de la sous-commission des droits de l'homme des Nations unies pour *la lutte contre la discrimination* et pour la protection des minorités ont estimé récemment que cette protection devrait s'étendre à plusieurs dizaines de millions de personnes dans le monde. Aux Philippines, selon le rapport de *la Société anti-esclavagiste* de Londres, de puissantes sociétés industrielles exploitent au maximum les richesses du pays au détriment des minorités ethniques, qui représentent près de six millions et demi de personnes, *soit 15 % de la population* totale. Ces minorités, déjà victimes de discrimination de la part du pouvoir central, risquent actuellement d'être expropriées de leurs terres par certains représentants de l'élite locale, associés *aux intérêts commerciaux internationaux* et protégés par l'armée.

Les populations qui restent sur leurs terres ne peuvent que s'incliner devant les décisions de la Panamin, agence gouvernementale chargée de les administrer mais où elles ne sont pas représentées. La Société anti-esclavagiste qualifie cette politique de « colonialiste » car les tribus sont devenues étrangères sur leur propre territoire. Toute révolte est impitoyablement réprimée. Ainsi Maoli-ing Dulag, porte-parole de la tribu des Tinggians (région de Kalinga), a-t-il été assassiné en avril 1980. L'enquête promise par le gouvernement ne semble pas avoir été entreprise jusqu'à présent malgré l'abrogation de la loi martiale en janvier.

La sous-commission a également entendu les conclusions du groupe spécial de travail sur l'esclavage demandant que l'ONU considère le sort des Biharis (1) au Bangladesh comme *« un problème humanitaire de la plus haute urgence »*. Les organismes compétents de l'ONU, en coordination avec les gouvernements du Bangladesh et du Pakistan, devraient sans tarder prendre des mesures *efficaces pour que* les Biharis, victimes de la guerre indo-pakistanaise de 1971, puissent être transportés en un lieu où ils pourraient être réinsérés dans la société et trouver *« un sens à leur existence »*. Rappelons que, depuis la proclamation de l'indépendance du Bangladesh, les Biharis, considérés comme des *« collaborateurs »* des Pakistanais par les gouvernements qui se sont succédé à Dacca, ne cessent d'être persécutés et que nombre d'entre eux *sont* encore parqués dans des ghettos misérables ou des camps particulièrement sinistres.

ISABELLE VICHNIAC.

(1) Musulmans originaires de l'Inde et qui s'étaient réfugiés au Pakistan-Oriental lors de la partition de 1947.

A TRAVERS LE MONDE

Espagne

- M. FELIPE GONZALEZ a été réélu à la tête du parti socialiste ouvrier (P.S.O.E.) le samedi 24 octobre à l'issue du 29e congrès, qui a adopté la ligne modérée qu'il préconise. L'aile gauche du parti avait boycotté les débats. Mme Garcia Bloise, député, est maintenant le numéro 3 du parti dans la hiérarchie, avant M. Mugica, qui reste chargé des questions militaires. — *(A.F.P.)*

États-Unis

- M. ANDREW YOUNG ELU MAIRE D'ATLANTA. — L'ancien leader des droits civiques, adjoint de Martin Luther King, qui a acquis la notoriété comme ambassadeur auprès de l'ONU sous la présidence de M. Carter, a été élu élu, mardi 27 octobre, maire d'Atlanta (Georgie), après avoir obtenu 55 % des suffrages contre 45 % à son concurrent, M. Sidney Marcus. Le maire sortant, M. Maynard Jackson, un Noir comme M. Young, ne pouvait pas se représenter puisqu'il avait déjà accompli deux mandats de quatre ans. — *(UPI.)*

Japon

- LE GOUVERNEMENT JAPONAIS a refusé d'autoriser une visite du vice-ministre soviétique des transports maritimes, M. Vsevold Beletskii, dans le cadre des mesures de protestations contre la présence soviétique en Afghanistan, a-t-on appris mercredi 28 octobre, de sources proches du ministère japonais des affaires étrangères.

AMÉRIQUES

El Salvador

Un bataillon d'élite est engagé dans une vaste opération à l'est de la capitale

L'armée salvadorienne a lancé le mardi 27 octobre 2 500 hommes entraînés par les Etats-Unis dans une grande opération de « nettoyage » dans les provinces d'Usulutan et de San Vincente, où la guérilla a fait sauter le plus grand pont du pays (le Pont d'Or).

De source militaire, on indique que les forces du bataillon convergent sur trois axes vers la rivière Lempa, où les guérilleros ont dynamité le pont il y a douze jours, coupant la principale liaison routière est-ouest du Salvador. Selon le ministère de la défense, cette opération est plus importante que les cinq opérations lancées précédemment dans cette zone située à 150 km à l'est de San Salvador.

- A WASHINGTON, le département d'Etat a déclaré mardi que le gouvernement salvadorien avait ouvert une enquête sur un incident qui s'est produit il y a dix jours. Un hélicoptère livré par les Etats-Unis avait ouvert le feu sur un groupe de Salvadoriens non identifiés. Le pilote salvadorien a été arrêté en attendant les résultats de l'enquête. L'hélicoptère, à bord duquel se trouvaient quatre Américains, avait pour mission d'inspecter le Pont d'Or détruit par la guérilla. Le département d'Etat a déclaré que le gouvernement salvadorien a donné à Washington l'assurance que le pilote sera sanctionné s'il apparaît qu'il a commis une faute.

- A BRUXELLES, la C.E.E. a décidé d'envoyer une nouvelle aide *exceptionnelle* de plus de 500 000 dollars à la population du Salvador par l'intermédiaire de la Croix-Rouge internationale et du Secours catholique. Ce nouveau don porte à près de trois millions de dollars le montant de l'aide *accordée par la C.E.E.*

États-Unis

UNE COMMISSION DU SÉNAT DÉNIE A LA C.I.A. LE DROIT D'ORGANISER DES RÉSEAUX D'INFORMATION AU SEIN DES ORGANISATIONS AMÉRICAINES

Washington (A.F.P.). — La commission sénatoriale des services de renseignement a recommandé, mardi 27 octobre, que le gouvernement renonce à un projet qui permettrait à la C.I.A. d'organiser des réseaux au sein des organisations américaines et d'essayer de les influencer. Après une réunion d'une heure à huis clos, le sénateur républicain Barry Goldwater (Arizona), président de la commission, a déclaré que son groupe était favorable au maintien des restrictions à l'infiltration de groupes américains par la C.I.A., restrictions imposées en janvier 1978 par le président Carter.

La commission étudie un projet de décret présidentiel sur les services de renseignement que le gouvernement Reagan souhaite substituer à celui de M. Carter (« le Monde » du 8 octobre).

Pérou

Après la mort d'un étudiant détenu par la police

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR DONNE SA DÉMISSION

Lima *(Reuter)*. — Le président Belaunde Terry a procédé, mardi 27 octobre, à un remaniement ministériel. Le général en retraite José Gagliardi, jusqu'alors ministre des forces aériennes, a été nommé ministre de l'intérieur en remplacement de M. José de La Jara, qui a donné sa démission.

M. de La Jara a écrit au président qu'il agissait *« en accord avec ses convictions démocratiques »*, mais aucune explication *officielle n'a été donnée à sa démission*. Le général Hernan Boluarte devient ministre des forces aériennes.

C'est le plus important remaniement ministériel depuis l'entrée en fonctions du président Belaunde, il y a six mois.

La démission de M. de La Jara intervient après la mort à Cuzco d'un étudiant placé en garde à vue à la suite d'une manifestation. Selon la police, il avait été blessé à la tête au cours d'une échauffourée. M. de La Jara a également fait allusion, dans sa lettre de démission, à la recrudescence des sabotages attribués aux extrémistes de gauche, qui cherchent, selon lui, à déstabiliser le gouvernement.

Ces sabotages ont conduit le gouvernement à suspendre les garanties constitutionnelles dans quatre provinces il y a deux semaines. M. de La Jara a été violemment critiqué par la droite pour ne pas avoir pris plus tôt des mesures contre les extrémistes, tandis que la gauche lui reprochait les brutalités dont elle accuse la police.



هكذا من الأصل

L'Inde aux prises avec la corruption

I. — « L'affaire Antulay »

De notre correspondant PATRICK FRANCÈS

Une affaire de corruption, au centre de laquelle se trouve le chef du gouvernement de l'État du Maharashtra, agite depuis plusieurs mois les milieux politiques et la presse en Inde. Elle souligne le rôle joué par l'« *argent noir* » dans la « *plus grande démocratie du monde* » et met, dans une certaine mesure, en cause Mme Gandhi. A travers cette affaire, c'est le procès d'une certaine société qui est fait.

New-Delhi. – Qui est-il exactement cet Abdul Rahman Antulay, cinquante-deux-ans, chef du gouvernement du Maharashtra (l'État dont Bombay est la capitale), héros de ce que la presse indienne, experte en la matière, a vite qualifié de « *scandale du siècle* », le plus important en tout cas, depuis le retour au pouvoir de Mme Gandhi. Qui est-il celui qui des semaines durant a défrayé la chronique, monopolisé la « une » des journaux et réduit la session parlementaire de mousson à une simple « *session-Antulay* » au cours de laquelle une opposition soudain requinquée, s'est, avec le concours déterminant d'un journaliste-procureur, acharnée à sa perte sans, pour autant, avoir encore pu savourer l'hallali ?

Qui est-il celui que ses ennemis – et il n'en manque semble-t-il pas – ont baptisé « Napoléon » ou « le Sultan » ? Un inconditionnel de Mme Gandhi (« *ses vœux sont des ordres* », aimait-il à répéter) victime de la dévotion qu'il portait à celle qui l'avait fait roi ? Ou un ambitieux victime de son ambition ?

On pense aussitôt, il est vrai, à un Rastignac indien qui, propulsé au sommet, en juin 1980, par la grâce du premier ministre certes, mais plus encore peut-être par la volonté de celui qui, à l'époque, apparaissait comme le « dauphin », Sanjay Gandhi, (mort ce même mois dans un accident d'avion), un Rastignac qui se serait écrié : « *Bombay, à nous deux !* ».

Une ville à sa mesure, en effet, que cette mégalopole.

Bombay, porte de l'Inde, bastion de l'entreprise privée et de ses grands « barons », temple du commerce et de la finance, vitrine de l'essor industriel indien et, *the last but not the least*, capitale du cinéma. Décor de rêve pour M. Antulay super-star et son one man show permanent.

« Argent noir »

Mais Bombay, paradis de la spéculation, c'est aussi une usine où l'on débite à la chaîne cet « *argent noir* » c'est-à-dire non déclaré, à la fois cancer et moteur de l'économie indienne. Un argent toujours prêt à s'investir (dans le cinéma par exemple) et toujours prêt à se racheter une conduite... en alimentant les caisses des partis politiques. Ainsi Bombay a-t-il toujours été considéré comme une véritable mine d'or par tous les politiciens qui, de quelque bord qu'ils soient, savent qu'ils peuvent compter sur sa générosité.

Ainsi M. Antulay à Bombay, c'était vraiment *the right man at the right place*. L'argent, un homme comme lui en avait d'autant plus besoin qu'il appartenait à la catégorie des « *new leaders* » – les nouveaux chefs, – hommes sans véritable base, sans « clientèle », mais au contraire « parachutés » de Delhi par la volonté du pouvoir central, donc imposés au milieu politique local, souvent même instruments du centre contre les féodalités régionales, tels les Marathes, à Bombay, qui pendant des années avaient présidé aux destinées de l'Etat.

Ainsi, pour cet homme ambitieux et entreprenant l'argent était-il vraiment la clef du pouvoir, le nerf de la guerre et de la conquête politique. C'est ici qu'intervient le « *système Antulay* ». Objectif déclaré (ses détracteurs parlent plutôt d' « alibi ») : aider les pauvres, et pour cela faire payer les riches (1). L'instrument : la fondation, destinée le plus souvent à favoriser le développement rural ou à œuvrer pour les catégories les plus démunies. Ce faisant M. Antulay n'innovait pas, quelque quatre cent cinquante institutions de ce type fonctionnant déjà au Maharashtra. Mais lui, il allait en faire d'impressionnantes machines à collecter l'argent. Comment ? En jouant ouvertement de sa position. « *Si je n'avais pas été chef de gouvernement*, avouait-il récemment, *personne ne m'aurait jamais confié une roupie* ». « *Mais*, ajoutait-il, *le pouvoir, le prestige et les possibilités qui s'y attachent doivent être utilisés pour obtenir de l'argent en faveur des plus pauvres.* » Et d'expliquer, sans la moindre gêne, la façon dont il opérait : « *Lorsqu'une personne affluente venait me trouver, pour une raison ou pour une autre, je lui montrais la liste des fondations que j'avais créées en lui expliquant que les donations qui y étaient versées n'étaient pas soumises à l'impôt. Et je lui demandais de faire un geste.* »

Le « Watergate indien »

Le système devait être au point puisqu'en mars dernier il se déclarait assuré de collecter ainsi entre 550 et 660 millions de roupies (2) dans les mois qui suivraient. Et il tenait presque parole puisqu'en l'espace de quatre mois il en accumulait presque 300. Un jeu d'enfant, semble-t-il, pour un chef de gouvernement local qui, évoluant dans un contexte économique caractérisé d'une part par la toute-puissance de l'administration, d'autre part par la pénurie de nombreux produits essentiels, pouvait être tenté de monnayer les pouvoirs discrétionnaires qu'il avait à cette fin rassemblés entre ses mains et qui concernaient aussi bien la distribution de ciment ou d'alcool industriel que la délivrance de permis de construire, voire de diverses dérogations aux règlements d'urbanisme. On lui reproche même d'avoir donné quelques coups de pouce pour accentuer encore la pénurie, histoire de faire monter les prix des produits en question et, également, des passe-droits.

Ici entre en scène l'acteur principal de ce que certains n'ont pas hésité à qualifier de « Watergate indien » : Arun Shourie, l'un des rédacteurs en chef de l'*Indian Express*, quotidien considéré par beaucoup comme le seul véritable journal d'opposition. Le 31 juillet, dans un article aussi explosif qu'accablant, Arun Shourie disséquait avec une stupéfiante précision le « *système Antulay* », présentant notamment un tableau complet des donations versées à l'une des « *fondations Antulay* », avec, en prime, le numéro des chèques correspondants.

L'aval de Mme Gandhi

Un des intertitres de l'article – « donations ou extorsions » – donne une idée du ton de ce réquisitoire qui se terminait ainsi : « *Ce n'était pas Robin des bois détroussant les riches au bénéfice des pauvres, mais certaines personnes, les agriculteurs par exemple, obligés d'enrichir le sultan.* » Au Parlement, qui se trouvait alors en session, l'opposition s'engouffrait dans la brèche ainsi créée dans la forteresse d'un pouvoir qui semblait, jusque-là, hors d'atteinte, tandis que la presse allait, dans le sillage d'Arun Shourie, s'attacher à illustrer amplement cette remarque d'un adversaire d'Antulay : « *Son gouvernement était à vendre. Vous pouviez tout y acheter si vous en aviez les moyens.* »

D'autant que Antulay avait plusieurs cordes à son arc. Ainsi avait-il décidé que les coopératives sucrières de l'État prélèveraient d'office sur la part revenant aux producteurs de canne à sucre, de 1,75 à 2,50 roupies par tonne livrée. Une décision contestée par l'un des membres de son cabinet qui devait être aussitôt limogé. Un procédé payant puisque, par exemple, environ 25 millions de roupies se retrouvaient ainsi dans les caisses d'une fondation destinée à promouvoir les talents dans le domaine des arts et des lettres et à venir en aide aux artistes dans le besoin.

Le feu de la presse et de l'opposition allait d'ailleurs se concentrer sur celle-ci. Enfant chéri du gouvernement, qui entendait ainsi jouer les mécènes dans l'esprit des rajas et des maharadjahs d'antan (« *des féodaux et des exploiteurs*, reconnaissait-il dans une récente interview, *mais qui n'en favorisèrent pas moins les arts* »), cette fondation, lancée en octobre 1980, bénéficiait en effet du label « *Indira Gandhi* », un « *sésame* » aussi efficace pour remplir les urnes que pour délier les cordons des bourses bien garnies. Il semble en effet que le premier ministre ait accepté de se pencher sur le berceau de cette fondation et même d'apposer sa signature sur l'acte de baptême. Une photo, abondamment diffusée, en témoigne.

Certes une fois l'« affaire Antulay » sur la place publique, Mme Gandhi devait faire affirmer au Parlement (une tâche ingrate confiée au ministre des finances, qui se voyait, le lendemain, traité de « *menteur* » par Arun Shourie), puis affirmer elle-même qu'elle avait toujours refusé de voir son nom associé à une fondation dont elle aurait simplement, à l'origine, approuvé l'objectif. Le mal était fait, cependant, et le nom de Mme Gandhi mêlé à une affaire qui ne cessait de prendre de l'ampleur et plongeait dans le plus grand embarras les dirigeants du parti gouvernemental. Face à l'offensive de l'opposition, on n'en serrera pas moins les coudes, en évitant notamment, grâce aux décisions – fort contestées – des présidents des deux Chambres, que l'affaire soit ouvertement débattue au Parlement.

Chaque jour ou presque, en effet, apportait de l'eau au moulin d'adversaires qui, l'ayant un jour baptisé « *Napoléon* », s'ingéniaient, à présent, à lui fignoler son Waterloo. Ainsi la presse, en épluchant les statuts de ses fondations, découvrait-elle que non seulement il en avait truffé les conseils d'administration de parents et d'amis, mais que, en réalité, il y disposait des pleins pouvoirs et à un point tel qu'il était assuré d'en conserver la maîtrise absolue le jour où il cesserait d'exercer ses fonctions de premier ministre.

De simples fondations privées, en somme, alors qu'il n'avait cessé de les présenter comme des fondations gouvernementales et obtenu, à ce titre, qu'elles bénéficient d'avantages particuliers, notamment fiscaux (3), avantages qui, de plus, ne sont d'habitude octroyés qu'à des fondations ayant exclusivement pour objet de favoriser le développement rural.

On constatait aussi que le gouvernement *local*, qui avait généreusement alloué à la fondation « Indira Gandhi » une donation officielle de 20 millions de roupies (sur les 50 fixés comme objectifs), ne disposait finalement d'aucun pouvoir de contrôle sur cette dernière.

Crever un abcès

Le 9 septembre, M. Antulay annonçait qu'il avait offert sa démission à Mme Gandhi et qu'il remettait son sort entre ses mains. « *Triomphe de la démocratie* », commentait aussitôt l'*Indian Express*. Mais le 23 septembre le premier ministre quittait Delhi pour un voyage de dix-sept jours à l'étranger. Dans un tiroir de son bureau, ou dans sa poche, la lettre du chef du gouvernement du Mahrashtra, qui se voyait donc accordé un délai de grâce.

De l'avis de tous, cependant, ses jours étaient comptés. Pourquoi, dans ces conditions, n'avoir pas, comme l'y invitaient, paraît-il, plusieurs membres de son parti, dont, semble-t-il, Rajiv Gandhi lui-même, le fils aîné du premier ministre, tranché rapidement dans le vif et crever un abcès qui risquait de s'aggraver ?

Mme Gandhi aura sans doute voulu pouvoir apprécier, à tête reposée, loin de l'agitation actuelle, les conséquences politiques de cette affaire et d'une éviction qui, si l'on en croit la presse, pourrait faire boule de neige dans certains États dirigés par le Congrès. On relevait également que le fait que M. Antulay soit musulman ne facilitait pas non plus les choses.

Reste que, en temporisant ainsi, Mme Gandhi s'offrait aux critiques d'éditorialistes intransigeants. « *La corruption n'est pas affaire de tactique*, commentait par exemple, l'un d'eux ; *elle doit être sanctionnée rapidement et sévèrement au risque de voir se répandre dans l'opinion l'impression que, lorsqu'elle concerne les échelons les plus élevés du pouvoir, il y a deux poids et deux mesures.* » Restait aussi à savoir si l'« *affaire Antulay* » était non pas la cause mais le symptôme d'une maladie, la corruption, consubstantielle au système politique indien.

Prochain article :

LE PROCÈS D'UNE SOCIÉTÉ POLITIQUE

(1) Des bons sentiments qui ne l'ont d'ailleurs pas empêché de décider de transférer hors de la ville de Bombay environ cent mille personnes qui vivaient dans des cabanes érigées sur les trottoirs et ce sans que leur réinstallation soit assurée autre part (*le Monde* du 1er août 1981).

(2) Une roupie = environ 0,60 centime.

(3) Selon des membres de l'Assemblée régionale, les exemptions fiscales accordées jusqu'au 31 mars 1983 aux douze fondations créées par M. Antulay porteraient sur la somme considérable de quelque 5 milliards de roupies.

EUROPE

Finlande

LA SUCCESSION DE M. KEKKONEN

M. Koivisto, le favori des Finlandais, ne semble pas être celui de Moscou

De notre correspondant

Helsinki. — La démission de M. Kekkonen va-t-elle entraîner une modification de la politique étrangère finlandaise ? Tout au plus s'agira-t-il de nuances, estime-t-on ici, en ce début de campagne électorale, personne ne songe à contester les acquis de la politique d'« amitié » avec l'U.R.S.S. Dans ses relations avec son grand voisin, la Finlande vit depuis quelques années dans une sorte d'état de grâce marqué surtout par l'essor des échanges économiques et commerciaux. Les communiqués officiels ne manquent pas de souligner que les relations entre les deux pays sont à l'abri des fluctuations de la situation internationale. En fait, les grandes questions de politique étrangère abordées ici ne concernent pas les rapports bilatéraux, mais des sujets d'ordre plus général comme, par exemple, l'insuffisance de l'aide de la Finlande au tiers-monde. Les *affaires* avec l'Union soviétique constituent autant de tabous. On sait, par exemple, que plus de la moitié de la production des chantiers navals est destinée à l'Union soviétique.

Dans ces conditions, le débat électoral risque d'être peu animé. Les candidats n'oublieront pas d'épicer leurs discours d'une terminologie propre à ce que l'on appelle ici la *« liturgie »* ; chacun vantera les mérites de la politique de paix de M. Kekkonen, soulignera les avantages du traité d'amitié signé en 1948 avec l'Union soviétique, se prononcera en faveur de la détente et *du désarmement et pour la coopération* internationale. Mais personne ne touchera à l'édifice sacré des relations de bon voisinage.

La personnalité des candidats entraînera peut-être, cependant, des nuances dans leurs discours. Du point de vue de Moscou, il ne fait pas de doute que M. Ahti Karjalaïnen, une personnalité de premier plan qui fut en son temps proche de M. Kekkonen, et qui brigue l'investiture du parti du centre, remplisse les conditions idéales. Il bénéficie de la confiance des Soviétiques et est régulièrement cité dans leur presse. En outre, il détient un poste-clé en qualité de coprésident de la Commission économique soviéto-finlandaise. Mais cet ancien ministre des affaires étrangères, au caractère plutôt réservé, n'est guère aimé de l'opinion.

Pour lui comme pour son entourage, les relations avec Moscou doivent rester une « chasse gardée » de spécialistes. M. Karjalaïnen est la personnalité finlandaise qui prête le plus aisément le flanc aux accusations de « finlandisation ». Ni vient-il pas de critiquer, tout récemment, certaines personnalités de gauche qui s'étaient permises de désapprouver les conditions de vie en Union soviétique ? En dehors du groupe centriste, ce sont les communistes de la tendance orthodoxe qui manifestent le plus grand zèle en sa faveur.

Des relations très diversifiées

M. Virolainen, le rival de M. Karjalaïnen pour l'investiture centriste, est tout à l'opposé : populaire, respecté, jovial, il a su s'attirer la sym*pathie de la population et des* moyens d'information. Mais il n'est pas soutenu par l'appareil du parti du centre. Pour ceux qui le connaissent bien, il poursuivrait probablement une politique de neutralité de type nordique, sans dramatiser outre mesure l'importance des relations avec l'Union soviétique. Avec lui, on imagine une Finlande plus nordique, peut-être plus discrète sur le plan international, plus préoccupée de ses intérêts immédiats.

Le « troisième homme », M. Mauno Koïvisto, le candidat encore officieux du parti social-démocrate, part favori. Le cas du premier ministre constitue un phénomène national et bouscule toutes les règles du jeu. Nonchalant, un peu bohème et un peu philosophe, il est *très aimé* pour sa franchise. Ses relations avec Moscou sont nulles : jamais invité il n'a jamais été critiqué. Ses rares déclarations de politique étrangère ont été exactement le contraire de ce qu'on attendait de lui et il a subi les attaques multiples des communistes orthodoxes. *Ses* ennemis lui reprochent son indécision *et* son « profil bas ». *« Quel risque pour la Finlande ! »* entend-on dire dans les rangs des centristes. A se demander *pourquoi il est le grand favori des* sondages d'opinion...

En fait, les bonnes relations ne dépendent plus, comme avant, d'un club restreint. Les relations entre les deux pays se sont de plus en plus diversifiées dans tous les secteurs et à tous les niveaux de la société. *Les grands partis, par exemple, ont* des relations directes avec le P.C. soviétique. On pourrait même affirmer, à l'extrême, que c'est le peuple finlandais, unanime, qui a pris en charge sa politique d'« amitié » avec l'Union soviétique. Dans ces conditions, les relations personnelles au sommet renvoient à une époque *plus ancienne. Il ne s'agit pas, d'au*tre part, d'élire un second Kekkonen. Si une majorité de communistes se ralliait finalement à M. Koïvisto, Moscou, après avoir grincé des dents, se ferait vite une raison et pourrait même y voir un avantage.

PAUL PARANT.

Grèce

Un entretien avec M. Papandréou

(Suite de la première page.)

» Mais j'observe en même temps que l'Europe du Nord et l'Europe du Sud ne réagissent pas du tout de la même façon à la montée des périls économiques, au durcissement des conflits sociaux, à une certaine réapparition de la lutte des classes. La réaction de l'Europe du Nord, contrairement à la nôtre, est plutôt de confier le pouvoir à des conservateurs comme en Grande-Bretagne, en Suède, en Norvège, aux Pays-Bas, peut-être demain en Allemagne fédérale.

» Et puis il y a une dimension spécifiquement grecque. Quand j'ai créé le parti socialiste panhellénique, en 1974, la référence au socialisme paraissait suicidaire, même à mon entourage. Aujourd'hui, même à droite, on se sent obligé de se réclamer peu ou prou du socialisme.

» Que s'est-il passé entretemps ? Il faut comprendre que la Grèce a eu jusqu'alors des gouvernements de droite, alternant plus ou moins avec des dictatures d'extrême droite. Nous avons eu, en outre, une triple occupation étrangère, bulgare, italienne, allemande. La direction du Front de libération nationale était nettement communiste (même si le courant patriotique dans son ensemble était beaucoup plus composite) et la guerre civile a laissé d'effroyables souvenirs.

» C'est ce qui a conduit, parmi d'autres facteurs, à la longue éviction des forces de gauche. Même mon père a rapidement été empêché en 1965 de mener une politique, disons centriste et populiste. De même, lorsqu'en 1974 la dictature a pu être renversée, la soif de changement ne s'est pas concrétisée tout de suite, parce que le souvenir du règne des colonels donnait à réfléchir aux électeurs qui voulaient éviter tout ce que l'on aurait pu présenter comme une provocation.

» Ce qui s'est passé le 18 octobre est le résultat de tout cela : on a enfin osé se donner les moyens du changement si longtemps espéré.

— *Vous aviez insisté durant la campagne sur le fait que le PASOK était, selon vous, le seul parti à poser les problèmes politiques en des termes susceptibles de clore définitivement la guerre civile. D'une façon plus générale, comptez-vous prendre des mesures de réconciliation nationale ?*

— Obtenir cette réconciliation était un des points fondamentaux de notre programme et reste une de nos priorités. Bien que ce gouvernement soit le premier cabinet socialiste de l'histoire de la Grèce, il arrive au pouvoir sans le moindre esprit de revanche. Je mettrai tout en œuvre pour être le premier ministre de tous les Grecs. Il n'y a aucune confusion de genre dans mon esprit entre les intérêts du parti dont je suis le chef et du pays. J'ai désormais la charge de diriger le gouvernement. Je suis sûr que ceux qui peuvent en douter encore s'en rendront bientôt compte.

— *Un des points de votre programme, qui avait soulevé le plus d'appréhension, pour ne pas dire d'inquiétude dans le camp occidental, était votre intention de quitter l'organisation militaire de l'OTAN. Où en êtes-vous aujourd'hui à cet égard ?*

— La division de l'Europe en deux camps antagonistes est la cause principale de la course aux armements à laquelle nous ne souhaitons pas contribuer. Cela dit, la Grèce qui fait partie du camp occidental a avec l'OTAN un problème particulier. Ce problème explique, par exemple, notre différence d'approche de ces questions par rapport à certains de nos camarades socialistes européens, notamment français.

» Ce problème est le suivant : nous sommes membres d'une alliance dont un autre membre, la Turquie, représente pour nous un danger potentiel. Or, non seulement l'OTAN se refuse pour l'instant, à garantir la sécurité de nos frontières à l'Est, mais il accorde à Ankara un appui militaire disproportionné. Cette aide militaire est susceptible, parmi d'autres conséquences, de rompre l'équilibre des forces en mer Egée. Tant qu'une telle iniquité subsistera, comment pourrions-nous ne pas songer à prendre nos distances ?

Un statut spécial dans la C.E.E.

— *Sur le terrain économique aussi, vous aviez donné l'impression de vouloir vous dégager de vos attaches occidentales, puisque vous parliez de quitter la Communauté économique européenne. Qu'en est-il désormais ?*

— Là aussi, je demande qu'on prenne en compte l'aspect proprement grec du problème. Non pas que nous ayons la tentation de dénouer les liens qui nous unissent à l'Europe. La Grèce est un pays balkanique et méditerranéen, c'est entendu, mais elle est aussi, et avant tout, un pays européen. La question n'est pas là. Elle est que pour un Etat comme le nôtre, mal développé sur le plan industriel et où la productivité demeure faible, il est désormais dangereux économiquement de se trouver incorporé à un ensemble dont les autres membres sont, en général, très en avance sur nous. Le jeu est par trop inégal. Nous ne pouvons pas, en l'état actuel de nos forces économiques, être un membre à part entière de cette Communauté se pliant à des règles qui la défavorisent à l'excès.

» Faut-il pour autant sortir de la C.E.E. ? Nous n'en sommes pas là. Nous ne demandons même pas un simple statut d'associé extérieur. Nous sommes prêts à rester plus proches de nos partenaires, mais sur d'autres bases qu'il faudrait établir avec nous. Il faut négocier un statut spécial pour la Grèce qui prenne en compte ses particularités économiques. Le problème formel n'a pas été posé, mais il le sera dès que possible. Après tout, même des pays industriels avancés comme la Grande-Bretagne ont demandé et obtenu la renégociation de leur statut. C'est à ce prix que la Communauté économique européenne peut fonctionner pour le bien de tous ses membres, non pas en tentant de couler dans le même moule des économies nationales fort différentes, ce qui, pour l'instant, ne fait qu'exacerber la concurrence entre nations, concurrence que l'on prétendait abolir.

— *Pensez-vous parvenir à une certaine socialisation de l'économie grecque sans rompre avec son environnement capitaliste national et international ?*

— Je persiste à penser que c'est faisable, mais nous veillerons toujours à ne pas conduire l'économie grecque dans une union. Il s'agit, au contraire, de l'en faire sortir en jouant le plus possible sur l'incitation et le volontariat. Ce qui n'exclut pas certaines mesures proprement gouvernementales, par exemple pour la restructuration d'un vaste secteur public, l'indispensable réforme du système bancaire, celle du régime des pensions et de la Sécurité sociale, etc. Mais dans beaucoup de domaines essentiels, nous misons sur la persuasion et la liberté.

» Il en ira ainsi notamment en matière de production agricole, domaine où nous voudrions favoriser le remembrement, la création de coopératives volontaires pour une meilleure utilisation du progrès technologique, et dans le domaine des petites et moyennes entreprises, qui doivent être mieux soutenues par les banques et que nous espérons bien mobiliser.

» Tout à fait dans l'immédiat, il faudra probablement, pour ralentir l'inflation de façon significative, bloquer quelques prix — quelques prix seulement, j'insiste — et lancer une campagne d'investissements productifs (notamment grâce à la Banque de développement si le capital privé reste trop réticent) pour accroître l'offre. Je constate pour l'instant que nos tout premiers contacts avec le patronat ne sont pas mauvais.

La priorité de Chypre

— *Le premier chef d'Etat étranger que vous ayez reçu depuis que vous êtes premier ministre a été le président Kyprianou. Est-ce à dire que Chypre demeure pour vous un problème prioritaire ?*

— Comment pourrait-il en être autrement ? La situation n'a guère changé depuis l'invasion turque de 1974. Mais je voudrais faire à cet égard deux observations : la première est que le problème-clé n'est pas celui des relations entre les deux communautés de l'île, mais bien la présence sur quelque 40 % du territoire de la république de Chypre, de l'armée d'occupation turque. En second lieu, ce qui atteint Chypre menace aussi à terme tout l'hellénisme. C'est pourquoi, à tout prendre, je préfère une situation bloquée mais où l'on ne s'incline pas devant le fait accompli, où le droit se refuse toujours à céder à la force, à une situation qui aurait évolué dans le sens d'une « normalisation » de l'occupation du nord de l'île. La Grèce ne peut suffire à garantir l'indépendance de Chypre, les événements l'ont tristement montré, mais elle ne ménagera pas son concours pour y aider. C'est bien pourquoi, en particulier, nous venons de doubler notre aide économique à Nicosie.

— *Comptez-vous donner une nouvelle impulsion aux relations franco-grecques ?*

— Oui parce que j'ai la conviction que les deux pays ont quelque chose d'essentiel à faire ensemble. Nous sommes très proches les uns des autres spirituellement. M. Caramanlis lorsqu'il était premier ministre a mené la politique de rapprochement avec Paris que nous allons poursuivre et même accentuer. Cela sera d'autant plus facile évidemment que les dirigeants français sont pour nous des amis dont nous partageons les objectifs et les sentiments. Un nouveau rapprochement avec la France ce n'est pas seulement le gouvernement qui y tient : c'est le peuple grec. »

Propos recueillis par
BERNARD BRIGOULEIX.

LES ARRESTATIONS DE MUNICH FONT APPARAITRE DES LIENS ENTRE NÉO-NAZIS FRANÇAIS ET OUEST-ALLEMANDS

(De notre correspondant.)

Bonn. — La fusillade de Munich du 20 octobre a révélé une fois de plus les liens étroits existant entre néo-nazis européens, notamment entre Français et Allemands de l'Ouest, estime-t-on dans les milieux de la sécurité de la R.F.A. Il ne fait guère de doute que le Mouvement socialiste populaire allemand-Parti du travail (V.S.B.D.-P.D.A.) entretenait des contacts suivis avec des organisations françaises telles que l'ancienne FANE (Fédération d'action nationale européenne), interdite (1). Le journal *Welt am Sonntag* affirmait dimanche que le chef de l'organisation ouest-allemande, Friedhelm Busse, arrêté le 20 octobre à Munich, s'était rendu clandestinement à Paris pour assister à une rencontre secrète de la FANE destinée à mettre en place une centrale nazie européenne devant coiffer les divers mouvements français, belge, autrichien, britannique et suisse.

La trace d'un des « terroristes » tués, Klaus Ludwig Uhl, aurait été retrouvée lors de l'arrestation d'un membre de la FANE, Christian Bonniol, le 14 octobre 1980, à Paris. Uhl, recherché après s'être réfugié en France, alors qu'il était en instance de condamnation en R.F.A. pour propagande nazie et incitation à la *violence, s'est ainsi révélé* être un spécialiste des « affaires franco-allemandes ». Selon les documents retrouvés à l'époque, il entretenait également des contacts avec un dirigeant du Mouvement socialiste populaire de Hesse, Wolfgang Koch, qui aurait versé des fonds en Grande-Bretagne pour faire éditer sous le manteau une nouvelle version du journal de Goebbels, le *Voelkischer Beobachter*.

(1) La FANE a été dissoute en septembre 1980, et s'est reconstituée sous le nom de Faisceaux nationalistes européens. (N.D.L.R.)

DIPLOMATIE

LES RELATIONS EST-OUEST ET LA QUERELLE DES EUROMISSILES

Les SS-20 doivent être démantelés et non pas seulement retirés en contrepartie de l'abandon des plans de l'OTAN

affirme le département d'État

La conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (C.S.C.E.) a repris ses travaux mardi 27 octobre à Madrid, après une interruption de trois mois, par une séance plénière. M. Ilyitchev, représentant soviétique, a déclaré que les allusions à la violation des droits de l'homme en U.R.S.S. n'étaient que « pure propagande ». Il a rappelé que la concession faite par Moscou en acceptant que la zone d'application des mesures de confiance militaires s'étende jusqu'à l'Oural devait comporter des contreparties du côté occidental, et que celles-ci pourraient être discutées lors de la première phase de la conférence sur le désarmement en Europe (C.D.E.).

M. Kampelman, représentant américain, qui avait eu auparavant un déjeuner de travail avec M. Ilyitchev, s'est déclaré « déçu » par ce discours et « peu optimiste ». Le même jour, le département d'Etat avait fait savoir que Washington est prêt à travailler à *« un document final substantiel et équilibré comportant des accords sur les questions humanitaires ainsi que sur l'initiative française d'une conférence sur la sécurité »*.

Le porte-parole du département d'Etat a précisé qu'un simple retrait des missiles soviétiques SS-20 au-delà de l'Oural serait insuffisant pour entraîner la renonciation de l'OTAN à son programme de déploiement de nouvelles armes eurostratégiques. *« En raison de la mobilité et de la portée des missiles soviétiques tels que les SS-20 à têtes multiples,* a-t-il dit, *leur simple retrait d'Europe ne réduira pas de manière significative la menace qu'ils présentent pour l'Europe de l'Ouest. »*

Les SS-20 *« devraient être démantelés ou détruits »* pour que l'OTAN abandonne ses plans. Le porte-parole faisait allusion apparemment à des déclarations de M. Ceausescu, chef de l'Etat roumain, qui, dans deux déclarations à des journaux ouest-allemands, avait parlé d'un *« retrait des fusées soviétiques »* au terme d'une négociation.

A Moscou d'autre part, M. Hartman, nouvel ambassadeur des États-Unis, qui présentait ses lettres de créance, a dit le désir de son gouvernement d'aborder *« dans un esprit positif et constructif »* la négociation prévue à partir du 30 novembre entre les Etats-Unis et l'U.R.S.S. sur les armements eurostratégiques. Il a invité le gouvernement soviétique à *« agir avec retenue et dans un esprit de réciprocité »* et à *« réviser, à la lumière de ces deux principes, sa politique et son action à travers le monde »*.

Enfin, le Pentagone a démenti les informations publiées par *Aviation Week and Space Technology*, selon lesquelles l'U.R.S.S. disposerait d'une station spatiale armée de missiles pouvant détruire les satellites américains. Il n'a pas encore commenté, en revanche, les informations publiées par le *Washington Post*, et reproduites dans l'*International Herald Tribune* de ce mercredi, concernant la modernisation des vecteurs d'armes nucléaires à courte portée dans l'arsenal de l'OTAN. Selon le *Washington Post*, ce programme, décidé en 1977, se heurterait à des retards et réticences de la part de certains pays ouest-européens. — *(A.F.P.)*

L'élection du secrétaire général de l'ONU

MM. WALDHEIM ET SALIM SE SONT TOUS DEUX HEURTÉS A UN VETO

Nations unies, New-York *(A.F.P.)*. — Le Conseil de sécurité n'a pas réussi, mardi 28 octobre, à élire un secrétaire général de l'ONU et a remis la suite de l'élection à ce mercredi. Les deux candidats, M. Salim, ministre tanzanien des affaires étrangères, et le secrétaire général actuel, M. Waldheim, se sont chacun heurtés au veto d'un membre permanent du Conseil. Bien que le vote soit secret, il paraît acquis que les Etats-Unis ont opposé leur veto à la candidature de M. Salim, et la Chine à celle de M. Waldheim.

Le Conseil a procédé à quatre tours de scrutin sur chacune des candidatures. M. Salim a recueilli successivement 11 voix pour, puis 10, 8, enfin 6, avec à chaque fois une voix contre en provenance d'un membre permanent (en l'absence de veto, 9 voix sont requises pour dégager une majorité). M. Waldheim a reçu de son côté 10 voix, puis 11, et à nouveau 10 au cours des deux derniers scrutins, avec une voix contre à chaque fois.

[Parmi les candidats du tiers-monde qui pourraient surgir pour débloquer la situation (l'opposition de la Chine à la candidature de M. Waldheim, indique-t-on, reflète *surtout le désir de Pékin de voir le* poste confié à un représentant du tiers-monde), les noms qui reviennent le plus souvent sont ceux du diplomate argentin Carlos Ortiz de Rosas, qui avait déjà obtenu 13 voix lors de l'élection de M. Waldheim, en 1971, et du Péruvien Perez de Cuellar, actuellement représentant spécial de M. Waldheim pour l'Afghanistan. Il pourrait être aussi question de M. Ramphal (Guyana), secrétaire général du Commonwealth, et de M. Terence Sanzé, ambassadeur du Burundi à Genève, lui aussi présent lors de l'élection de 1971, et qui a l'avantage d'être francophone.]

AU PALAIS DU LUXEMBOURG

M. CHEYSSON : il faut que la conférence de Madrid parvienne à un accord précis

Les sénateurs ont discuté mardi 27 octobre une question de M. Boucheny (P.C., Paris) sur le désarmement. Cet orateur proteste vivement contre la fabrication de la bombe à neutrons et souligne l'ampleur des manifestations pacifistes en Europe. Il évoque la condamnation de la course aux armements par la conférence épiscopale de Lourdes et suggère que la France propose une *« renonciation universelle à la bombe à neutrons »*.

M. Cheysson, ministre des relations extérieures, annonce que le gouvernements français est disposé à encourager la conclusion d'accords régionaux pour le désarmement. *« Le but de la « Semaine du désarmement »,* précise-t-il, *est de mobiliser l'opinion publique de tous les pays. Le gouvernement français s'y emploie; il accueille à Paris cette semaine la commission Palme pour le désarmement, dont le rapport doit être transmis à la deuxième session de l'O.N.U. sur le désarmement, déjà prévue pour le printemps prochain; un comité préparatoire est constitué, l'ordre du jour est en cours d'élaboration. La délégation française se préparera avec grand soin; nous serions heureux d'associer à notre réflexion parlementaires et syndicalistes. »*

A propos de la conférence de Madrid, qui a repris ses travaux le 28 octobre, M. Cheysson déclare notamment : *« Il faut qu'elle parvienne à un accord précis et concret à propos de la « première corbeille » ; cet accord permettrait de réunir une conférence européenne pour le désarmement dont la perspective est accueillie favorablement par M. Brejnev en particulier.*

» La discussion portera d'abord sur les armements conventionnels, mais il faut aller beaucoup plus loin. Depuis dix ans, la croissance des armements a été vertigineuse. Une des superpuissances a été jusqu'à consacrer, depuis dix ans, 15 % de son P.N.B. à son effort de défense, ce qui lui a permis de créer à son avantage une véritable supériorité dans l'armement conventionnel et de réaliser ce progrès technique — si on peut dire — qui a conduit aux fusées à moyenne portée SS 20. De l'autre côté, on a répondu par les missiles Pershing et à grands renforts de discours.

» Il faut que la négociation commence immédiatement ! Le président de la République l'a dit fermement à nos amis américains et c'est pourquoi il a offert Paris comme lieu de réunion.

» L'équilibre des forces, seul garant de la paix, doit être global et se réaliser au niveau le plus bas possible. L'opinion est mobilisée pour cela dans le monde entier. » — A. G.

● *L'Institut culturel italien* et la revue *Pouvoirs* organisent jeudi 29 octobre, à 18 heures, une « table ronde » consacré à *« l'évolution récente de la vie politique italienne »*, avec la participation de M. Andrea Manzella, directeur du cabinet du président du conseil, Mme Geneviève Bibes, de la Fondation nationale des sciences politiques, MM. Daniel Clément, enseignant à l'université Paris-Dauphine, Charles Lucet, ancien ambassadeur de France à Rome, et Hughes Portelli, professeur à l'université Paris-X-Nanterre. Ce débat sera animé par M. Pierre Avril, professeur à l'université Paris-X-Nanterre.

هكذا من الأصل

M. Papandré

politique

Décentralisation et clarification

II. — Une architecture à quatre étages

par GÉRARD OLIVIER

Sous le titre « Les préfets de légende », M. Gérard Olivier, ancien haut fonctionnaire, indiquait dans un premier article que le pouvoir des préfets actuels se trouve limité à l'égard de nombreux partenaires institutionnels et privés de la vie économique et sociale. Pour M. Olivier, la clarification que doit apporter la décentralisation est d'une portée différente selon qu'elle vise les relations de l'État avec les communes, les départements ou les régions (*le Monde* du 28 octobre).

Dans un second article, l'auteur décrit l'architecture *à quatre étages des pouvoirs* français.

Quant aux règles du jeu départemental elles résultaient de la grande loi de 1871 qui pouvait avoir — et sa plasticité a fait sa durée — deux lectures : une lecture à dominante d'exécutif préfectoral, qui a été la lecture d'application traditionnelle, en vérité de plus en plus atténuée par le rôle acquis par les conseils généraux et souvent par leurs présidents. La lecture à dominante de délibératif n'a, en effet, cessé, avec les nouvelles générations d'élus, à quelque formation politique qu'ils appartiennent, de gagner du terrain depuis dix ou quinze ans. *Il faut*, de toute façon, rejeter le cliché selon lequel le préfet aurait été le patron de la collectivité départementale : préparant et exécutant les délibérations du conseil, il était toujours en définitive soumis à l'adage « le préfet propose, les élus disposent ».

Mais que de variantes dans la réalité des rapports de pouvoirs selon les départements et selon les équations s'établissant entre les hommes ! Ici un préfet confectionnait un budget qui était le produit, selon ses directives, des travaux des services, et — encore que ce fût rare — le présentait « tout ficelé » à l'assemblée départementale. Là, il concertait largement avec les élus et avec leurs commissions. Ailleurs encore, il instituait des sessions d'orientation budgétaire pour ne construire un document définitif qu'après avoir recueilli les options des élus et intégré dans son cadre budgétaire les conséquences des politiques que les conseillers généraux entendaient mener ou qu'ils acceptaient de suivre pour la part où il les proposait.

Parallèlement, les pressions anticipatrices des conseils généraux se firent fortes, notamment sous l'influence des formations de gauche : des présidents étoffèrent leur cabinet, *prirent* une place de premier rang en commission départementale, constituèrent des fonds d'équipement des communes regroupant les lignes de subventions dont l'affectation revint pour chaque canton au conseiller général correspondant (ce qui peut ouvrir des risques de partialité), développèrent intensément le *rôle des commissions, multiplièrent* ou allongèrent les sessions, etc.

Ces entreprises ont été facilitées par l'importance croissante des budgets départementaux dans les contributions aux équipements publics et dans les efforts pour l'emploi.

L'offensive des conseils généraux a comporté en fait deux éléments distincts : d'un côté s'engageant au plan politique, certaines de ces assemblées administratives, tendant à considérer que rien de ce qui se passait dans le périmètre départemental ne pouvait leur être étranger, se transformaient en quelque sorte, de temps à autre, en mini-Parlement et traitaient des affaires nationales à propos des racines ou des incidences de celles-ci dans le département (ainsi en matière d'énergie, d'agriculture, de transport, de politique sociale, etc.).

Chef d'orchestre et négociateur

D'un autre côté et dans le cadre de leurs tâches proprement départementales, ces assemblées ont été naturellement portées à inspirer de plus en plus à l'amont les projets soumis à leur examen, en même temps qu'à suivre de plus en plus leurs décisions vers l'aval, c'est-à-dire vers la gestion. *Il faut dire en* clair que cette dernière évolution est légitime : responsables de la ressource, les conseils généraux — au-delà des dépenses obligatoires qui sont déjà très lourdes (aide sociale, etc.) — doivent non seulement l'être de son emploi, mais encore de la mise en œuvre et de l'instruction préparatoire. *Dès lors que* les préfets avaient compétence liée — et d'autant plus liée qu'ils avaient intérêt, pour conduire une bonne concertation, à des commissions très actives, — il est plus clair que le conseil général ait son propre exécutif, distinct de celui de l'État. C'est le modèle de la plupart des grands *pays étrangers* ; c'est, sur ce point, le cas depuis 1975 de la première collectivité locale de France, la ville-département de Paris. Le droit commun général devait évoluer.

Ce n'est pas seulement sur le plan des principes qu'il faut approuver le projet de loi, actuellement en discussion, mais encore parce qu'il assure une excellente évolution pour les préfets eux-mêmes et, par voie de conséquence, pour l'État qu'ils servent.

Pour le comprendre, il faut d'abord mesurer — à la différence de ce que ressent souvent l'opinion provinciale qui confond préfet, département-collectivité et département-périmètre administratif — que le rôle essentiel du préfet est celui de chef d'orchestre des services et des actions de l'État (même si une partie des musiciens sont parfois derrière le rideau) et celui de négociateur chargé de mettre en cohérence des interventions émanant de personnes morales nombreuses, différentes et autonomes les unes par rapport aux autres ou de résoudre les conflits survenant entre elles. Rien de cette mission fondamentale n'est changé. Il faudra désormais qu'il aide de l'extérieur à la bonne articulation de l'action départementale avec celles des autres partenaires, comme il le fait déjà avec les villes, les établissements publics, etc.

Trois risques

Libéré d'une certaine forme de piège départemental, l'agent de l'État court-il néanmoins le risque symétrique de perdre des moyens d'action administrative ? Dans la mesure où différents services seront, pour des tâches départementales, logiquement rattachés à l'exécutif élu, ne doit-on pas redouter que les responsables n'aient à l'égard du préfet, pour les tâches d'État elles-mêmes, un comportement centrifuge ? La claire et louable intention du gouvernement est d'y parer puisque le projet annonce un renforcement — bien nécessaire — du préfet dans son rôle de direction des *services de l'État. Dans ces* conditions, il semble préférable qu'il ait deux séries de services totalement distincts selon leur rattachement hiérarchique. Cette dichotomie casserait d'ailleurs quelques féodalités départementales.

Mais, comme l'État et le département agissent souvent dans les mêmes matières et sur les mêmes terrains (par exemple pour les subventions aux communes ou pour les aides aux activités), il faut que puisse continuer la concertation entre présidents de conseil général et préfets ; elle va de soi entre les hommes ; elle pourrait prendre une tournure plus institutionnelle et plus efficace si, outre le cas prévu sur demande du premier ministre, le préfet pouvait — comme dans ses relations avec les communes — être entendu par le conseil général sur demande du président de celui-ci. (Cette procédure évite tout risque d'empiétement de la part de l'agent de l'État.)

Le second risque de la réforme n'est-il pas que la gestion départementale par les élus prenne une tournure plus politique que la gestion d'un administrateur non soumis à votation et dégagé d'appartenances politiques ? N'est-il pas plus risqué encore qu'il y ait des décisions marquées de partialité ? En vérité, toute une série de contrepoids ne manqueront pas de jouer : les compositions très variées des conseils généraux, le rôle imparti aux commissions, les contrôles juridictionnels, enfin la responsabilité des élus gestionnaires devant les médias, qui auront un rôle moral important, et le devant le corps électoral. Mais il est vrai que c'est plutôt un schéma de « local government » qu'un schéma administratif qui va se mettre en place. Ce qui est important, là comme ailleurs, c'est qu'il ne puisse y avoir confusion des genres.

Le troisième risque de la réforme, que le projet de loi n'écarte pas et ne peut pas écarter, est que les conseils généraux, selon une inclination dont certains ont déjà fait preuve, ne s'ingèrent, en les discutant ou en les entravant, dans les politiques d'État. Peut-être qu'en ayant leur pleine autonomie et en n'ayant plus le représentant de l'État au cœur de leurs débats, y seront-ils moins portés, la réforme sécrétant d'elle-même des contrepoisons ?

C'est une affaire de droit, et c'est encore plus une affaire de mœurs. Sur le plan du droit il appartient au texte à venir sur la répartition des compétences de se prononcer. A l'heure actuelle, la définition de la compétence des conseils généraux est assez subtile : la loi ne leur donne pas une véritable compétence limitative d'attribution, et, de fait, le conseil général peut s'intéresser à toutes les affaires économiques et administratives, les vœux politiques lui étant interdits.

Mais, lorsqu'il s'agit des grandes politiques sectorielles de l'État, où passe la ligne de démarcation ? Si on ne peut le dire avec certitude dans toutes les matières, il est, par contre, patent que les assemblées départementales ne peuvent s'habiliter elles-même à se placer dans des procédures où leur consultation n'est pas prévue par la loi. C'est un point fort qui commande la liberté d'action du gouvernement. Il rejoint la logique de la décentralisation : elle est que les collectivités autonomes doivent exercer toutes leurs compétences, mais rien que leurs compétences. Le respect statutaire par l'autorité d'Etat de leurs décisions va de pair avec le respect que ces autorités doivent au Parlement et au gouvernement de la République : si les assemblées départementales s'engageaient dans la pratique de traiter des *affaires de la* compétence des organes nationaux (et on l'a vu jusque dans des domaines touchant à la justice ou aux affaires internationales et militaires !), ce serait la Constitution même qu'elles mettraient en cause.

Les compétences régionales

En ce qui concerne la région, enfin, le seul vrai problème est celui des compétences. L'élection au suffrage universel répondra au caractère de collectivité locale, tandis que l'inconvénient que peut comporter dans les grandes régions la distance entre le terrain et des candidats inégalement connus sera compensé par la pondération géographique des listes, si c'est bien, heureusement, le scrutin proportionnel qui est retenu. Quant à la répartition des pouvoirs entre les organes, elle appelle, *mutatis mutandis*, la même adhésion qu'à l'égard de la réforme départementale et pour les mêmes raisons.

Personne ne doutant des irremplaçables avantages d'un État unitaire, il est clair que les actions régionales seront insérées dans le Plan et que le premier avantage de l'unité, qui est la péréquation des moyens entre des régions de capacités propres différentes, sera consolidé.

La seconde vertu de l'unité dans un pays passionnément égalitaire étant l'identité de la règle de droit sur la totalité du territoire à l'égard de tous les citoyens, de tous les fonctionnaires, de tous les acteurs de la vie économique et sociale, il sera logique que les régions ne reçoivent pas un pouvoir réglementaire propre par lequel elles pourraient, chacune différemment, moduler le droit français, c'est-à-dire les garanties, les situations et les obligations de chacun. Hors l'ordre public, dans toutes les autres matières, économiques, énergétiques, sociales et culturelles — où l'on peut attendre des actions régionales une réelle fécondité, — il faut espérer un régime de claire répartition des responsabilités entre l'Etat et ces nouvelles collectivités.

En effet, par un récent passé, les régions, n'ayant pas reçu de manière légale les moyens et les compétences qu'elles avaient l'ambition d'avoir, ont, de ce fait, souvent exercé, de manière para-légale, des pouvoirs qui n'auraient pas dû leur appartenir. L'arbre régional, puissamment alimenté par la force du temps, ne pouvant pousser droit, a poussé de travers.

Alors même que la nouvelle distribution des rôles régionaux règle la question, il faut rappeler que, dans beaucoup de régions, non seulement les décisions d'emploi du budget, des E.P.R., mais encore la gestion de ces budgets étaient très largement le fait des commissions des assemblées plus que des préfets, dont le rôle exécutif consistait surtout à aider aux travaux des élus.

Dans la mesure où il s'agissait de l'argent régional, on pouvait y voir une certaine logique, mais les pratiques souvent en vigueur dans le cadre de la régionalisation du budget de l'État avaient conduit, ici ou là, à accepter un pouvoir de décision des assemblées régionales sur les dotations de l'Etat, alors que la loi ne leur conférait qu'un pouvoir d'avis.

Les cocktails de financement (par exemple, pour les contrats routiers Etat-région ou pour les contrats de pays) ont également favorisé ces transferts de pouvoirs, car chacun sait que c'est le cofinanceur local, dont la contribution est *indispensable pour parfaire* un plan de financement, qui devient le décideur de l'emploi des fonds étatiques.

Sur le plan conceptuel, diverses régions, à la faveur de tel ou tel plan, se sont engagées dans l'élaboration de véritables contre-projets, sinon de contre-politiques, dont il *ne s'agit pas de juger le fond, mais* de marquer les dangers au regard des politiques sectorielles et conjoncturelles de l'Etat, qui doivent — quelles qu'elles soient — pouvoir être unitaires.

Le transfert clandestin de pouvoirs concrets appréciables a fini par donner aux régions un rôle do*minant occulte dans la vie publique* territoriale française.

La définition des compétences régionales ne pourra méconnaître ni cet état de fait ni la nécessité de protéger la capacité de décision souveraine de l'Etat, en particulier pour l'emploi de son propre budget. Une remise en ordre idéale pour dé*gager une valeur ajoutée régionale* propre passerait donc par un double mouvement : réserver aux préfets, après avis des assemblées, le pouvoir d'affecter en dernier ressort les crédits déconcentrés d'Etat, étant observé que la « globalisation » des subventions, dans toute la mesure libératrice où elle pourra s'étendre, *limitera d'ailleurs le rôle des autorités* attributrices ; conférer aux régions les compétences et les moyens d'exercer, à leur initiative, des interventions proprement régionales sur financement fiscal régional déplafonné.

Division du travail

En définitive, il est à espérer que les relations Etats-régions pourront être gouvernées, d'une part, par un solide dispositif « anti-remontée » combinant le maximum de déconcentration comme de décentralisation et reprenant, certes sous un jour politique différent, l'esprit qui avait inspiré la partie régionale du projet de loi référendaire de 1969, d'autre part, par un régime de confusion des genres. L'architecture à quatre étages des pouvoirs français ne peut d'ailleurs rendre de bons services à des coûts humains et financiers supportables que si elle repose sur une certaine division du travail et ne mobilise pas les acteurs de chaque étage pour chaque opération. Chaque niveau de collectivités peut être fort s'il est relativement spécialisé.

La politique est facile quand elle vise à traiter des mythes. Elle est difficile quand elle vise à régler des problèmes.

Le premier stade des réformes en cours répond aux besoins comme aux aspirations d'un pays moderne, et l'on doit s'étonner qu'il suscite tant d'oppositions, car les projets déposés, sous réserve sans doute de quelques ajustements, répondent autant à la sensibilité des troupes de l'ancienne majorité qu'à celle de la nouvelle. Les étapes qui doivent suivre seront délicates : il faudra afficher des compétences pour chaque type de collectivités et dégager pour elles les ressources correspondantes ; il faudra certainement établir une doctrine sur l'emploi des moyens de police — non plus au sens juridique mais au sens opérationnel du terme, — car ce sera demandé ; il faudra enfin maintenir la cohérence du pays, qui doit répondre aussi à d'autres défis que la soif d'auto-administration. Ce seront alors les vrais débats.

FIN



POLITIQUE

La réforme du statut de Paris

- Divergences au P.S. sur le rôle des commissions d'arrondissement
- La tutelle financière de l'État sera supprimée

Tous les ministres sont actuellement appelés à donner leur avis sur l'avant-projet de loi portant réforme du statut de la Ville de Paris, rédigé par les services de M. Gaston Defferre, ministre de l'intérieur, et qui vient de leur être transmis. Le nouveau statut prévoit d'appliquer à la capitale le droit commun et donc de supprimer certains dispositifs particuliers qui avaient été retenus par la loi de 1975 en raison de la spécificité de Paris (taille de la Ville et siège du gouvernement et du Parlement notamment).

En tout état de cause, le nouveau statut de la capitale sera marqué par deux innovations importantes. La première concerne la tutelle financière exercée par l'Etat sur le budget d'investissement (2 811 millions de francs en 1981) de la Ville et qui est supprimée. M. Defferre tient donc la promesse qu'il avait faite à l'Assemblée nationale aux députés parisiens, lors du récent débat sur la décentralisation.

La seconde innovation concerne la participation de la Ville (528 millions en 1981) au budget de la préfecture de police. Le maire de Paris — à la différence de ses homologues, — n'a pas, en effet, la responsabilité de la police municipale, qui revient au préfet de police. De ce fait, ce préfet dispose d'un budget spécial qu'il prépare et défend devant le Conseil de Paris. Le nouveau statut prévoit que le financement de ce budget serait assuré, dans sa plus grande partie, par le gouvernement. Une telle décision mettra donc fin à la querelle qui a empoisonné les relations entre l'Etat et la Ville au cours du septennat précédent. Les édiles de la capitale estimaient, en effet, que ce n'était pas aux contribuables parisiens de financer les dépenses de police occasionnées notamment par la surveillance des édifices ministériels ou la protection des cortèges officiels.

Voilà pour l'acquis. M. Jacques Chirac, maire (R.P.R.) de Paris, peut donc trouver dans ce nouveau statut des motifs de satisfaction. En sera-t-il de même dans les réponses apportées aux questions qui suscitent toujours de vives discussions au sein du parti socialiste, à savoir quel avenir pour les commissions d'arrondissement et que faire du département de Paris ?

Suppression du département de Paris ?

Les commissions d'arrondissement instituées par la loi de 1975 sont installées dans chaque mairie annexe et sont composées des conseillers de Paris de l'arrondissement, des officiers municipaux et des représentants d'associations locales. Ces commissions ont un rôle de réflexion et d'animation. Elles n'ont aucun pouvoir de décision et, par conséquent, aucun moyen financier. Les socialistes parisiens veulent transformer ces commissions en municipalités d'arrondissement qui, elles, auraient des responsabilités financières. Bref, il s'agit de décentraliser le pouvoir installé à l'Hôtel de ville.

M. Georges Sarre, président du groupe socialiste à la mairie, est un ardent défenseur de ce projet qui — pour ses adversaires — aboutirait à la « balkanisation » de la capitale. M. Defferre, lui, n'y est pas favorable. « *Paris sera comme Marseille* », a-t-il affirmé récemment à l'Assemblée nationale.

Peut-on créer des municipalités d'arrondissement à Paris et ne pas en créer à Marseille et à Lyon ? Toujours est-il que, mardi 27 octobre, *dans les couloirs du Sénat*, on prêtait l'intention à Mme Cécile Goldet (P.S.), sénateur de Paris, de relancer cette affaire au cours du débat sur *la décentralisation qui commence* ce mercredi au Palais du Luxembourg.

Deuxième question : le département de Paris a-t-il un avenir ? La *loi de 1975* a créé une commune et un département qui ont les mêmes limites géographiques. C'est donc le Conseil de Paris qui, sous la présidence du maire, exerce pour le département de Paris les attributions dévolues aux conseils généraux de droit commun. Bref, les édiles de la capitale ont une double casquette et il arrive qu'ils siègent parfois, le matin, en tant que conseil municipal et l'après-midi en formation de conseil général.

La voirie, le patrimoine, l'aide sociale et les subventions aux communes sont les grands chapitres des dossiers qu'ouvrent les conseils généraux. Or la voirie du département de Paris est une voirie municipale. Le patrimoine ? C'est celui de la ville. Bref, il ne reste véritablement au département de Paris que le secteur de l'aide sociale. Importante responsabilité certes, mais mérite-t-elle, comme certains le proposent, la création d'un véritable conseil général avec un découpage de la capitale en cantons, des élections cantonales et un président du conseil général entouré d'un cabinet ? Bref, une procédure lourde et coûteuse pour assurer finalement la seule gestion de l'aide sociale. On frise le ridicule...

La solution vers laquelle on s'oriente serait la suppression pure et simple du département de Paris. L'aide sociale serait-elle alors gérée par la municipalité de Paris ? Il s'agirait alors « d'intégrer » de nouveaux personnels — plusieurs milliers de fonctionnaires ayant leur statut — aux 34 000 agents municipaux existant actuellement et régis par quatre-vingt-dix statuts différents. Mais pour *les Parisiens, cela ne* changerait pas grand-chose puisque c'est le même contribuable qui finance la ville et le département.

Cette réforme du statut de la capitale en outre ne serait pas la seule prévue pour Paris. Les élections municipales (mars 1983) auront vraisemblablement lieu selon un nouveau mode de scrutin actuellement à l'étude au ministère de l'intérieur. Les conseillers de Paris, depuis 1965, sont élus au scrutin de liste majoritaire à deux hauteurs.

Les socialistes, qui étaient à l'époque dans l'opposition, ont toujours affirmé qu'une fois au pouvoir, ils rétabliraient la proportionnelle. La proportionnelle, mais quels en seront les bénéficiaires ? Telle est bien la question à laquelle s'efforce aujourd'hui de répondre le ministre de l'intérieur, hésitant entre plusieurs combinaisons possibles de ce mode de scrutin.

JEAN PERRIN.

LE CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE SERA DOMINÉ PAR LE DÉBAT SUR LA DÉCENTRALISATION

Le soixante-quatrième congrès de l'Association des maires de France, du 2 au 5 novembre, *n'aura pas à* renouveler ses dirigeants puisqu'une modification de ses statuts, adoptée lors de son précédent congrès, prévoit que *les instances élues en* 1980 restent en place jusqu'en 1982. Les travaux seront essentiellement consacrés à la discussion du projet de *loi* de décentralisation et de régionalisation dont le Sénat commence l'examen mercredi 28 octobre.

Pour M. Georges Lemoine, maire socialiste de Chartres, secrétaire d'Etat et secrétaire général de l'Association, le congrès « *n'a pas pour objet de se compter mais de s'informer et de discuter* ».

De son côté, M. Michel Giraud (R.P.R.), vice-président de l'Association et rapporteur au Sénat de la commission des lois chargée d'examiner le projet gouvernemental, a tenu à affirmer qu'il présentera le texte « *avec la volonté formelle de faire avancer les choses, sans esprit partisan* ».

M. CHARLES ORNANO : nous ne voulons pas être traités à part.

M. Charles Ornano, sénateur et maire bonapartiste d'Ajaccio, s'est inscrit en faux contre le nouveau statut de la Corse et a déclaré ne pas vouloir servir de « *cobaye* » au cours d'une réunion *extraordinaire du conseil régional* d'Ajaccio

M. Ornano, qui prononçait une allocution à la préfecture de la Corse-du-Sur, a refusé que les Corses soient, de nouveau, « *traités à part* ».

« *Je le dis,* a-t-il continué, *ce statut ne nous garantit pas la paix, ce statut ouvre la voie à l'aventure, ce statut signe l'arrêt de mort de notre île, ce statut engendre la faillite économique des Corses. Je dis non à ce statut Namibie, cela veut dire que l'Union soviétique viole une résolution des Nations unies interdisant la manipulation de minéraux namibiens* », ajoute *l'Observer.*

● *M. Valéry Giscard d'Estaing* a *remis, mardi 27 octobre,* les insignes de chevalier de la Légion d'honneur à l'abbé Yves Chastel, curé de Poigny-la-Forêt (Yvelines) qui avait célébré l'office religieux du premier sommet monétaire occidental tenu à Rambouillet en 1975, et dans l'église duquel l'ancien président de la République se rendait pour les offices dominicains quand il séjournait au château de Rambouillet. Accompagné de Mme Giscard d'Estaing et accueilli par quelque trois cents personnes dont le comédien Jean Rochefort, l'ancien chef de l'Etat a déclaré à l'abbé Chastel : « *Vous incarnez les qualités de la France d'hier : courage, bonté, simplicité, esprit de justice et de paix. J'espère que ces qualités de la France d'hier seront aussi les qualités de demain.* »

L'AVENIR DU PERSONNEL DES PRÉFECTURES

M. Gaston Defferre, qui a présidé le 27 octobre, place Beauvau, en compagnie de M. Anicet Le Pors, ministre de la fonction publique et des réformes administratives, la commission technique paritaire centrale des préfectures, a décidé de créer une commission tripartite, au niveau de chaque préfecture, afin d'étudier les conséquences sur les personnels de l'application du projet de loi relatif aux droits et libertés des communes, des *départements* et des régions.

Le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation a déclaré : « *Nous avons étudié les modalités qui permettront aux commissaires de la République de disposer du personnel d'Etat dont ils auront besoin pour accomplir leur tâche. Les présidents des conseils généraux, qui eux seront l'organe exécutif, disposeront, de leur côté, du personnel nécessaire pour des tâches de caractère départemental.* » Il a été convenu que dans chaque préfecture il y aurait une commission tripartite réunissant les actuels *préfets*, les représentants du conseil général et les syndicats.

Le gouvernement veut « garantir la stabilisation définitive » des familles de rapatriés

Le conseil des ministres devait adopter, mercredi 28 octobre, un projet de loi « *portant diverses dispositions relatives à la réinstallation des rapatriés* ». L'objectif de ce texte est de « *garantir la stabilisation définitive des familles de rapatriés sur leurs biens de réinstallation et de leur permettre de participer pleinement à la politique de relance économique, tout en leur assurant un niveau de vie décent* ».

Le titre I du projet de loi apportera quatre modifications majeures au dispositif qui régit, depuis le décret du 7 septembre 1977, le fonctionnement des commissions d'aménagement des prêts consentis aux rapatriés réinstallés sur le territoire français après l'indépendance de l'Algérie.

— Désormais « *ces commissions verront leur compétence géographique calquée sur celle des cours d'appel* ». Un certain nombre de départements, « *dont la liste sera établie dans le décret d'attribution, se verront dotés d'une commission départementale* ».

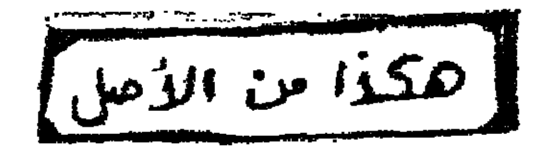
— Les fonctions de rapporteur devant ces commissions, jusqu'alors exercées par un représentant de l'administration, le seront désormais conjointement avec un représentant des rapatriés. Cette décision « *va dans le sens d'une démocratisation des instances juridictionnelles et d'un grand respect des règles du contradictoire* », souligne le secrétaire d'Etat aux rapatriés.

— La commission « *pourra aménager non seulement les prêts spécifiques de réinstallation, mais aussi les prêts complémentaires* ».

— Afin de permettre à la future loi d'atteindre pleinement ses objectifs, y compris pour les rapatriés dont les prêts de réinstallation ont été remboursés par anticipation au moyen de prélèvement sur les sommes d'indemnisations, « *la commission disposera du pouvoir de proposer à un établissement bancaire ayant passé une convention avec l'Etat l'octroi d'un prêt de consolidation bénéficiant de la garantie de l'Etat. Ce prêt sera accordé après l'établissement d'une balance globale des situations actives et passives du rapatrié, la seule condition de l'obtention de ce prêt étant que les éléments du passif soient directement liés aux activités professionnelles de l'intéressé* ».

Le titre II du projet de loi propose d'accorder une indemnité forfaitaire de 10 000 francs « *pour un ménage, une personne veuve, une personne divorcée avec un enfant mineur* », et de 6 000 francs « *dans les autres cas* » aux rapatriés les plus démunis pour compenser la perte des « *meubles meublants* », c'est-à-dire la perte de leur mobilier familial lors de l'exode.

Un décret précisera le niveau de revenus à partir duquel ces indemnités seront accordées. « *Il était important d'apporter d'ores et déjà au droit positif des modifications tendant à améliorer les conditions de vie des rapatriés, dans l'esprit de justice et de solidarité nationale qui inspire l'action du gouvernement* », indique le secrétariat d'Etat en conclusion de l'exposé des motifs du projet.



هكذا من الأصل

POLITIQUE

LA DÉCENTRALISATION AU SÉNAT

La commission des lois oppose son contre-projet au texte de M. Defferre

Le Sénat devait, mercredi après-midi 28 octobre, commencer un long débat sur le projet de loi « droits et libertés des communes, des départements, des régions », adopté en première lecture par l'Assemblée nationale, le 2 août, pour les deux premiers titres, et le 11 septembre pour les deux derniers. Membres du « grand conseil des communes de France », les sénateurs ont l'intention de débattre longuement et en profondeur d'un texte qui bouleverse les conditions dans lesquelles sont administrées les collectivités locales.

La seule commission des lois va proposer deux cent soixante-seize amendements, et sur le seul titre I (les communes), les autres sénateurs ont déjà déposé cent trente-six amendements. Il avait fallu au Sénat dix-huit mois pour étudier et voter le projet — pourtant plus prudent — proposé par le gouvernement de M. Barre. La nouvelle majorité présidentielle étant toujours minoritaire au Sénat, c'est un texte profondément modifié qui devrait sortir des travaux du Palais du Luxembourg.

M. Michel Giraud, sénateur R.P.R. du Val-de-Marne, président du conseil régional d'Ile-de-France, a, en tant que rapporteur de la comission des lois du Sénat, préparé un véritable contre-projet qu'il opposera à celui de M. Gaston Defferre, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, qui n'avait été que peu modifié par les députés. Le texte du gouvernement *« parait s'être insuffisamment préoccupé de tirer les conséquences pratiques des principes qu'il proposait »*, estime M. Giraud ; la majorité de la commission des lois s'est donc efforcée de combler les lacunes qu'ele décelait. Ce faisant, elle a insensiblement transformé en évolution technique ce qui, pour les socialistes, doit être une réforme politique.

D'abord, parce qu'elle estime que le projet de M. Defferre risque sur certains points (modification du rôle du préfet, transformation de la région en collectivité territoriale, importance donnée aux décrets d'application, pouvoir réglementaire donné aux régions, aux départements et aux communes) d'être jugé non conforme à la constitution. Pour autant, la majorité des sénateurs ne devrait pas voter « l'irrecevabilité » contrairement aux groupes R.P.R. et U.D.F. de l'Assemblée nationale, la commission des lois du Sénat proposant des amendements qui, d'après son président, M. Léon Jozeau-Marigné, sénateur U.D.F. de la Manche, devraient rendre le texte conforme à la constitution.

Mais ces amendements modifient sensiblement l'esprit de la loi. Ainsi, par exemple, M. Giraud propose-t-il de donner au représentant du gouvernement (l'actuel préfet) le pouvoir de demander aux conseils municipaux *une deuxième lecture* de leur délibération, et la possibilité de jouer le rôle de « médiateurs » entre les citoyens et les élus locaux. C'est rétablir une forme de tutelle que la commission des lois a pourtant accepté de supprimer en principe. Le même M. Giraud souhaite supprimer toute référence au plan national qui, pourtant, dans l'esprit du gouvernement, permet de maintenir la cohésion nationale alors même que le sénateur du Val-de-Marne s'inquiète des menaces que le texte gouvernemental ferait courir à l'unité du pays : il s'oppose ainsi à tout statut particulier pour la Corse, les départements d'outre-mer ou Paris.

« Gouvernement des juges ? »

La commission du Sénat est aussi très réservée devant la possibilité ouverte aux collectivités locales d'intervenir en matière économique, craignant que ne soit ainsi mise à mal la *« liberté d'entreprendre »*. Ils ne veulent pas non plus que la tutelle de l'Etat sur les communes soit remplacée par une tutelle de la région ou du département, alors même que le texte voté par les députés prévoit un appui du conseil général aux conseils municipaux. Toujours dans le même état d'esprit, M. Giraud ne veut pas de l'instauration d'un « gouvernement des juges », ce qui l'amène à réduire les possibilités d'intervention de la Cour régionale des comptes et de la Cour de discipline budgétaire, alors même que M. Defferre estime que l'accroissement des pouvoirs des maires doit entraîner le développement de leurs responsabilités.

Les sénateurs se montrent très soucieux de défendre les intérêts des élus locaux ; cela apparait clairement dans tous les ajouts au texte du gouvernement que la commission des lois propose contrairement au programme de M. Defferre, M. Giraud estime en effet qu'il n'est pas possible d'attendre d'autres projets de loi pour répartir les compétences entre les divers échelons administratifs et prévoir de nouvelles ressources financières pour les communes et les départements.

Aussi a-t-il préparé sans attendre les travaux qui sont actuelement menés dans divers ministères, trois titres additionnels : un sur la répartition des compétences en matière de justice, de police, d'action sociale et de santé, d'éducation, d'aménagement du territoire, d'urbanisme, de culture et d'action économique ; un autre qui réorganise les services de l'Etat dans les départements et les régions, qui crée une fonction publique communale et une fonction publique départementale et institue un statut des élus locaux ; un troisième, enfin, qui regroupe les dispositions financières prévoyant, entre autres, la création d'une dotation globale d'équipement pour les communes ; celes-ci pouraient donc réaliser des investissements sans prélever elles-mêmes tous les impôts correspondants.

Alors qu'il affirme avoir conservé l'économie générales du projet de M. Defferre, c'est donc un véritable bouleversement que souhaite M. Giraud, *qui cache à peine son regret* de voir un tel texte proposé par un gouvernement de gauche. Mais, quel que soit l'intérêt de leurs travaux, les sénateurs ne sauraient oublier que le dernier mot « politique » appartiendra à la majorité socialiste de l'Assemblée nationale.

THIERRY BRÉHIER.

LE GOUVERNEMENT DEMANDE AUX SÉNATEURS DE VOTER EN PRIORITÉ LE PROJET DE LOI SUR LES NATIONALISATIONS

Le gouvernement, par lettre du premier ministre lue mardi après-midi 27 octobre, en séance publique, a demandé au Sénat d'organiser le calendrier de ses travaux, de telle sorte que le projet de loi *de nationalisations, adopté* par l'Assemblée nationale, puisse être examiné et voté par lui avant l'ouverture de la discussion budgétaire prévue pour le 23 novembre.

En conséquence, les sénateurs ont immédiatement désigné les vingt-quatre membres de la commission spéciale chargée d'établir le rapport qui sera présenté au Sénat; vraisemblablement vers la mi-novembre. Une conférence des présidents doit en décider jeudi après-midi 29 octobre. Ce délai, qui permettra le vote des premières dispositions du projet de décentralisation, dont la discussion vient de commencer, obligera néanmoins les sénateurs à suspendre l'examen de cette dernière réforme, à laquelle M. Gaston Defferre veut attacher son nom.

Jugé indispensable pour permettre à la commission spéciale d'achever ses travaux, ce délai aura aussi pour effet de réduire à quelques jours le débat public sur les nationalisations. En effet, la Constitution ne permet pas de retarder au-delà du 23 novembre l'examen par le Sénat de la loi de finance pour 1982.

La commission spéciale du Sénat chargée du rapport sur les nationalisations a la composition suivante :

2 P.C. : MM. Lederman (Val-de-Marne), Dumont (Pas-de-Calais) ; 5 P.S. : MM. Ciccolini (Bouches-du-Rhône), Duffaut (Vaucluse), Parmantier (Paris), Perrein (Val-d'Oise), Regnault (Côtes-du-Nord) ; 1 M.R.G. : M. Moinet (Charente-Maritime) ; 2 Gauche dém. : MM. Dailly (Seine-et-Marne) ; Legrand (Loire-Atlantique); 6 Un. cent : MM Ceccaldi-Pavard (Essonne), Chupin (Maine-et-Loire), Fosset (Hauts-de-Seine) Hoeffel (Bas-Rhin), Monory (Vienne), Vallon (Rhône) ; 3 R.P.R. : MM. Chérioux (Paris), Tomasini (Eure), Valade (Gironde) ; 4 rép. ind. : MM. Fourcade (Hauts-de-Seine), Larché (Seine-et-Marne), Pouille (Meurthe-et-Moselle) ; Taittinger (Paris) ; 1 non inscrit : M. Bourgine (Paris).

MM. Fourcade et Dailly pourraient être les deux rapporteurs du projet, M. Hoeffel assurant la présidence de la commission.

● *M. Jean Tricart*, maire de Poissy (qui vient de se démettre de son mandat), ancien membre du comité central du P.C.F., a adressé une lettre à M. Marchais pour rappeler les raisons (de santé) qui l'ont conduit à se retirer et pour réaffirmer son attachement au parti et au comité central. Cette lettre, publiée par *l'Humanité*, tend à démentir les interprétations politiques que la démission de M. Tricart avait provoquées.

● *M. René Touzet* (Indre), qui avait assuré l'intérim de la présidence du groupe sénatorial de la Gauche démocratique après la mort de M. Gaston Pams, a été confirmé dans ses fonctions de président. M. Jacques Pelletier (Aisne), ancien secrétaire d'Etat, a été élu premier vice-président de ce groupe.

POLITIQUE

LE PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 1982 A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

M. FABIUS : « On n'accepte pas vraiment l'alternance politique quand on refuse l'alternance économique »

Bien sûr, lors du débat sur les nationalisations, on avait entendu parler d'eux. Mais les propos des députés de la majorité étaient, parfois, si caricaturaux, si manichéens, qu'il était abusif de prétendre tracer une stricte ligne de partage de la représentation nationale entre les défenseurs de l'intérêt général et ceux des intérêts privés. Le « mur de l'argent » n'est pas aussi visible que le « mur de la honte ».

Le débat sur le projet de loi de finances pour 1982, qui s'est ouvert mardi 27 octobre, devrait aider à y voir un peu plus clair. Déjà, avec M. Bas (R.P.R.), une esquisse s'ébauche. Sans vergogne, le député de Paris a tenté d'apitoyer le gouvernement sur le sort des malheureux possédants d'une fortune de 3 millions de francs. Trois millions ! En France ! En 1981 ! Soyons sérieux : on a de la fortune, « guère plus », avec un appartement à Paris et une résidence secondaire... Et puis, qu'en reste-t-il dès que l'on a des enfants ? M. Bas souhaiterait que chaque famille française « arrive à cet idéal ».

M. Fabius, ministre du budget, n'est sans doute pas hostile à une telle proposition. Mieux, il propose une solution pour y arriver : corriger les inégalités supérieures en matière de patrimoine à celles déjà considérables, en matière de revenus. Cela s'appelle la redistribution des richesses. Révolutionnaire !

Il faut pourtant se garder des procès d'intention : les quelque deux cents amendements déposés sur les articles relatifs à l'impôt sur la fortune ne sont pas dictés par des intérêts bassement mercantiles. Non, ils sont l'œuvre d'authentiques gardiens de l'intérêt national : attaquer la fortune des Français, c'est attaquer la richesse nationale, bref, c'est nuire à la santé économique du pays. Gageons que les porte-parole de l'opposition défendront cette thèse avec ardeur.

Pour prévenir ces arguments, M. Fabius a estimé que la discussion budgétaire constituerait un test. Les votes qui seront émis sur l'impôt sur les grandes fortunes, a-t-il prévenu, permettront de savoir qui défend les privilèges et qui souhaite la justice fiscale. En outre, si l'opposition est hostile au budget, elle devra désigner clairement les crédits qu'elle juge excessifs. « On n'accepte pas vraiment l'alternance politique, *a-t-il ajouté*, quand on refuse l'alternative économique. » *Mais le ministre du budget n'a pas été le seul, mardi, à lancer des avertissements. Au sein même de la majorité, les dispositions de la loi de finances ne font pas l'unanimité.*

« De bonnes intentions, un effort louable, mais un devoir notoirement insuffisant, et ce dans tous les domaines » : *telle est, en substance, la* « note » *attribuée par le professeur communiste, M. Parfait Jans, à l'*« élève Fabius ». *Le budget n'est* « pas encore » *un budget de solidarité : il laisse apparaître des* « hésitations », *des* « pesanteurs ». *L'impôt sur les grandes fortunes ? Rendement relativement faible. La taxation des bons anonymes ?* « Provisoirement », *nous pouvons accepter votre démarche, mais nous sommes* « surpris » *devant votre* « clémence » *vis-à-vis des fraudeurs. La* « nouvelle donne », *regrette M. Jans, ressemble à une* « amnistie fiscale » ! *Le barème de l'impôt sur le revenu ? Il laisse en l'état une structure* « profondément injuste ».

La charge du groupe communiste était lourde... Aussi, M. Chomat (P.C.) — qui n'était pas, initialement, inscrit dans la discussion générale — s'est-il chargé de tempérer quelque peu les « nuances » *majoritaires : le 10 mai, a-t-il longuement expliqué, n'a pas tout résolu. Cela, c'est la technique du balancier : un peu d'acide, un peu de miel...*

Cédant, de son côté, à l'« amicale-pression-de-ses-amis », *M. Debré (R.P.R.) a renoncé à défendre la question préalable qu'il avait déposée. MM. Chirac et Labbé ont fait admettre au maire d'Amboise que si le budget est critiquable on ne peut pas prétendre, en revanche,* « qu'il n'y a pas lieu à délibérer ». *Et puis, la prestation de l'ancien premier ministre ne risquait-elle pas de réduire le retentissement de celle qu'a effectuée, jeudi matin, M. Chirac ? Bougonnant, M. Debré s'est contenté d'un réquisitoire : vous allez à l'échec et, avec vous, la France. Quant au maire de Paris, il a dénoncé, dans son discours de rentrée parlementaire, un* « budget incohérent et archaïque ».

Avec M. Soisson (U.D.F.), l'Assemblée est revenue aux saines réalités : MM. Giscard d'Estaing et Barre, de par la confiance dont ils bénéficiaient, étaient « un atout pour la France ». *Décidément, un débat qui remet quelques idées en place...*

Le 10 mai, M. Soisson, le 10 mai !

LAURENT ZECCHINI.

Mardi 27 octobre, l'Assemblée nationale commence la discussion du projet de loi de finances pour 1982 (ce texte a été analysé dans *le Monde* du 2 octobre.

M. Christian Pierret (P.S., Vosges), rapporteur général de la commission des finances, déclare qu'il s'agit d'un budget « *actif, crédible, tranquille* » et que les signes d'un « *certain renouveau* » économique se manifestent. Après avoir noté que la crise économique est « *profonde et durable* », le député des Vosges souligne : « *Il est faux de prétendre que la gauche au pouvoir est incompétente sur le plan économique ; que, sans principes directeurs, les pouvoirs publics improvisent contradictoirement ; que la relance programmée par le gouvernement porte, en elle, l'effondrement des grands équilibres. Il s'agit là d'un procès d'intention et d'une polémique également néfaste qui, s'ils étaient poursuivis sur le ton employé ces dernières semaines, aboutiraient à la remise en cause du fonctionnement normal des institutions de la Vᵉ République.* »

M. Pierret insiste sur la sensibilité accrue de l'économie française à la concurrence internationale et déplore « *le vieillissement ininterrompu de notre appareil productif depuis 1974* ». La volonté de relance exprimée par la nation au cours des dernières élections, poursuit-il, « *était à proprement parler un sursaut existentiel* ». Il observe ensuite : « *Plutôt que de verser dans le catastrophisme partisan, le scepticisme faussement apitoyé, ou même dans le sabotage et l'intoxication alarmiste, les aveugles et les sourds d'hier devraient aider l'actuel gouvernement à avancer sur l'étroit chemin de crête qu'il emprunte pour sortir le pays de la crise.* »

M. Laurent Fabius, ministre du budget, estime que M. Barre avait fondé toute sa politique économique sur le théorème suivant : « *la baisse des salaires réels fait les profits, les profits font les investissements, les investissements font les emplois* ». A l'inverse, indique-t-il, le budget proposé par le gouvernement est inspiré de cet autre théorème : « *L'emploi passe par la relance, la relance passe par la solidarité.* » M. Fabius souligne que « *si l'opposition critique l'ensemble du budget, il lui faudra donc désigner les crédits qu'elle estime excessifs* », puis affirme : « *Non, M. Giscard d'Estaing n'était pas, comme le présente aujourd'hui l'imagerie de Chamalières, l'homme de l'équilibre et de la saine gestion. Comment aurait-il pu l'être d'ailleurs, enfermé dans le cercle vicieux de sa politique ? Le chômage crée du déficit ; le déficit appelle des restrictions ; les restrictions accroissent le chômage, qui augmente à son tour le déficit : voilà le cercle vicieux giscardien.* » « *A l'inverse,* ajoute-t-il, *nous n'avons pas la religion du déficit.* »

Le ministre du budget assure que, de 1981 à 1982, il n'y aura pas d'augmentation de la pression fiscale et que celle-ci représentera « *autour de 24 % de la production nationale* ». Il indique que l'impôt sur les sociétés devrait stagner en francs courants en 1982 et que le produit attendu de la taxation de certains frais généraux, à hauteur de 5 milliards de francs, est égal au montant de l'aide fiscale à l'investissement.

Evoquant, d'autre part, la création de l'impôt sur les grandes fortunes, M. Fabius, après avoir rappelé que différents pays ont recouru à un tel impôt, précise qu'il demandera un scrutin public sur l'ensemble du texte. « *Ainsi,* observe-t-il, *le pays saura clairement qui défend les privilèges et qui souhaite la justice fiscale.* »

Il estime que cet impôt répond à une triple nécessité : 1) Il est « *légitime* », notamment au regard de « *l'article 12 de la déclaration des droits de l'homme : « La charge fiscale doit être également répartie entre les contribuables en raison de leurs facultés* (1) » ; 2) il est justifié par la nécessité « *de corriger les inégalités supérieures en matière de patrimoine à celles déjà considérables en matière de revenus* ». « *Est-il acceptable,* note-t-il *que 5 % des Français détiennent à eux seuls plus du tiers du patrimoine de notre pays, alors que la moitié la moins riche de nos concitoyens ne possède que quelques pour cent ?* » ; 3) « *il permettra d'alléger d'autant la contribution demandée aux salariés pour financer les dépenses de l'Etat. Une meilleure connaissance du patrimoine permettra de mieux asseoir les autres taxes.* »

Après avoir justifié la levée de l'anonymat sur l'or, M. Fabius, évoquant les mesures contre la fraude fiscale, déclare : « *Il n'y aura plus d'indulgence vis-à-vis de la grande fraude. Par contre, j'ai demandé à l'administration d'éviter les tracasseries inutiles à l'encontre des petits contribuables et de faire preuve de compréhension envers ceux qui se sont simplement, de bonne foi, égarés dans le labyrinthe des textes.* »

Il explique ensuite : « *Un quart des vérifications fiscales rapporte moins de 2 % des redressements. Mais un quart aussi des « meilleures » vérifications produisent plus des trois quarts des redressements C'est dans cette perspective que l'administration doit travailler. Bref, je refuse l'inquisition ; je demande simplement plus de transparence. Grâce à la « nouvelle donne » fiscale et douanière, les contribuables pourront se mettre en règle pour le passé. Il faut que le fraudeur se sente isolé, rejeté par la société, qu'il ait enfin mauvaise conscience.* »

Le ministre du budget ajoute qu'il proposera prochainement au Parlement « *un ensemble de mesures destinées à lutter contre l'organisation d'insolvabilité et notamment à mieux définir les conditions du sursis de paiement* ».

En conclusion M. Fabius annonce une refonte du système des plus-values, *une réforme de la* fiscalité locale, notamment une révision de la taxe d'habitation et une réforme de la fiscalité personnelle. Il ajoute enfin : « *On n'accepte pas vraiment l'alternance politique quand on refuse l'alternance économique* ».

M. Ducoloné (P.C.), président de séance, annonce que M. Debré (R.P.R., La Réunion) a décidé de retirer la question préalable qu'il avait déposée (l'objet d'une question préalable est de faire décider qu'il n'y a pas lieu à délibérer).

M. JANS (P.C.) : des pesanteurs que nous regrettons

Dans la discussion générale, M. Jans (P.C., Hauts-de-Seine) analyse le budget en déclarant : « *Il s'agit là d'un début de rupture avec les lois de finances précédentes. Nous ne sous-estimons pas le lourd héritage qui freine la volonté gouvernementale, nous savons que l'ancienne gestion pèse lourdement sur le présent, nous avons admis que le collectif de juillet dernier soit marqué par le passé ; mais nous aurions souhaité que la loi de finances pour 1982 soit plus dégagée de ces contraintes. Or elle reste pour une bonne part un budget de transition.* »

En ce qui concerne l'emploi, ajoute-t-il, « *l'effort est louable, il n'est pas au niveau des besoins, mais il est au niveau des moyens* ». Après avoir indiqué que le groupe communiste aurait souhaité que la relance « *concerne plus fortement la consommation populaire* », le député des Hauts-de-Seine observe : « *Le budget pour 1982, d'après son contenu, n'est pas encore un véritable budget de solidarité. Il ouvre la voie, il engage le processus, mais, pour une grande part encore, il appelle encore les victimes de la politique de MM. Giscard, Barre, Chirac à autofinancer leur solidarité.* »

A propos de la fiscalité, il note : « *La loi de finances laisse apparaître des hésitations, voire des pesanteurs, que nous regrettons. Mais il y aussi dans cette loi une volonté de changement et de rupture avec le passé que nous prenons en compte.* »

L'impôt sur les grandes fortunes, poursuit-il, « *n'aboutira qu'à un rendement relativement faible* », puisque la modicité des sommes levées « *risque de rendre vulnérable le principe même de cet impôt* ». M. Jans « *comprend* » que le gouvernement ait choisi de taxer les bons anonymes et non d'en lever l'anonymat (ce qu'il aurait préféré) et ajoute : « *Provisoirement, nous pouvons accepter votre démarche. Mais, de grâce, n'incluez pas les recettes attendues de cette taxation dans le chapitre « impôt sur les grandes fortunes », car vous en faussez l'appréciation.* »

Sur le même sujet, M. Jans ne peut cacher sa « *surprise* » devant la « *clémence* » du gouvernement « *vis-à-vis de ceux qui ont tâté de la fraude* ». Il ajoute : « *Pourquoi écartez-vous la fiscalité-sanction ? Pourquoi tant de clémence pour ceux qui ont exporté des capitaux ? Pourquoi admettre sans pénalité les déclarations rectifiées ?* » Cette « *nouvelle donne* », assure-t-il, « *ressemble à une amnistie fiscale* ». Sur la réforme de la fiscalité des sociétés qui n'est pas, selon lui, amorcée, il note : « *Ainsi, au lieu de diminuer, l'écart entre impôt sur le revenu et impôt sur les sociétés va croissant.* » Le simple réajustement des tranches du barème de l'impôt sur le revenu, dit-il, « *laisse en l'état sa structure profondément injuste* ».

Enfin, en ce qui concerne l'indemnisation du chômage il souligne : « *Nous ne comprenons pas pourquoi les prélèvements forfaitaires libératoires échapperaient à l'impôt de solidarité.* » M. Jans indique également que l'indexation automatique de la T.I.P.P. (taxe intérieure sur les produits pétroliers) sur le niveau d'augmentation des prix ne manquerait pas d'avoir « *des conséquences négatives dans la mesure où elle perpétuerait une structure de taxation héritée du passé* ».

M. DEBRÉ (R.P.R.) : la fange de l'excès d'inflation

M. Debré met en cause l'affirmation selon laquelle « *le retour à l'expansion mondiale est prévisible dans deux ans* ». Il observe : « *L'emprunt pour payer le chômage est un pari sur une fin du chômage que postule cet étonnant expédient. J'entends même parler de reprise, d'un redressement qui serait au rendez-vous, comme si les inflexions conjoncturelles de faible amplitude pouvaient modifier durablement une situation inchangée dans ses causes profondes.* »

L'ancien premier ministre ajoute : « *J'observe une politique du bouleversement de la société française qui atteint la capacité financière et morale des chefs d'entreprise, sans tenir compte de l'état guerrier du monde, sans mesurer le fait que le succès est lié à une montée en puissance financière et industrielle, à une croissance démographique, à un effort de travail, soutenus par un effort de solidarité.* » Le député R.P.R. assure : « *Vous nous vouez et vous vous vouez à l'échec, et avec vous la France, par une conception de la société hors du temps et de l'espace et qui est totalement inadaptée aux années que nous allons vivre.* »

M. Debré dénonce successivement « *l'augmentation des frais généraux de la nation, la multiplication des centres de décision finale, le découragement des chefs d'entreprise, la réduction du temps de travail* ». Pour lui, le slogan « *moins de travail à chacun pour donner du travail à tous* » est « *pernicieux* », parce que l'on ne dit pas que l'on devra payer moins celui qui travaillera moins.

D'ailleurs, affirme-t-il, la semaine de quarante heures « *a augmenté le nombre des chômeurs partiels, maintenu la progression du chômage et empêché les gouvernements de 1936 de bénéficier de la dévaluation* ». Le maire d'Amboise se déclare persuadé que la situation économique va se caractériser par des charges accrues, un appel accru à l'emprunt, un endettement plus important de l'Etat. « *Dès lors,* ajoute-t-il, *ce ne peut pas être un véritable budget de lutte contre le chômage puisqu'il n'est pas un budget de lutte contre l'inflation.* »

M. Debré se déclare notamment favorable à un impôt sur la fortune à caractère exceptionnel, payable en trois à cinq ans, puis il affirme en conclusion : « *Laisser glisser la République dans la fange de l'excès d'inflation, c'est abîmer son visage, c'est mettre en cause sa légitimité. Cette loi de finances recule l'heure du salut et aggrave les rigueurs dont il faudra alors l'accompagner.* » « *Dans l'intérêt de la France et des Français,* ajoute-t-il, *reprenez-vous avant qu'il soit trop tard !* »

M. Goux (P.S., Var) estime que l'action gouvernementale est caractérisée par « *une politique de sortie de la crise par le haut* ». Il souligne l'importance d'une monnaie forte et observe qu'une dévaluation « *est toujours une mauvaise chose* ». Le président de la commission des finances indique que l'hypothèse retenue dans les prévisions macro-économiques qui accompagnent le projet de budget est celle d'une hausse de productivité de 4,5 % en 1982, et ajoute : « *Si les agents économiques appuient la politique menée, c'est-à-dire jouent la croissance contre l'inflation, alors il sera possible, à la fin de 1982, d'avoir à la fois une économie relancée et une inflation ralentie.* » M. Goux estime que le déficit budgétaire (95 milliards de francs) reste en valeur relative très inférieur à celui des autres pays et assure que le creusement du déficit intérieur se fera, en 1982, sans dégradation vis-à-vis de l'extérieur.

M. SOISSON (U.D.F.) : une dérive

En séance de nuit, dans la discussion générale dans laquelle sont inscrits vingt-cinq orateurs, M. Soisson (U.D.F., Yonne) « *avoue ne pas bien saisir la subtile nuance qui sépare un déficit « actif » d'un déficit « passif »*... Le budget, selon lui, « *traduit une dérive et non une volonté* ». Le député U.D.F. assure ensuite : « *La présence de Valéry Giscard d'Estaing et de Raymond Barre, la confiance internationale dont ils bénéficiaient, étaient un atout pour la France. Cette confiance, vous n'avez même pas fait les efforts nécessaires pour la préserver.* »

Il ajoute : « *Rarement, la marge de manœuvre d'un gouvernement français aura été aussi limitée.* » M. Soisson affirme encore : « *Aucun expert ne peut affirmer qu'il est possible, dans les circonstances présentes, de porter de 0,6 % cette année à 3,3 % l'année prochaine notre taux de croissance.* » En 1982, poursuit-il, « *ce sera la totalité des ressources du marché financier qui seront épuisées par l'Etat* ». Evoquant en conclusion le blocage des prix et le contrôle des revenus, M. Soisson observe : « *Mais ce barrage hâtivement dressé contre l'inflation comporte une brèche, celle du budget. Par elle s'engouffrera le flot qui emportera l'ouvrage.* »

« *L'honneur de la Vᵉ République*, déclare M. Mortelette (P.S., Loir-et-Cher), *sera de créer l'impôt sur la fortune.* » Il ajoute que le groupe socialiste souhaite modifier les dispositions du texte qui concerne les baux agricoles, les œuvres d'art et la forêt, et ce pour « *une plus juste appréciation de la fortune* ». (2).

M. Chomat (P.C., Loire), dénonce la dramatisation, « *par la droite et le patronat* », de la situation économique. Il souligne que « *le bilan giscardien ne peut pas être effacé d'un coup de baguette magique* » et rappelle que « *le 10 mai n'a pas mis fin à la course au profit que livre le grand patronat* », ajoutant : « *Le 10 mai ne pouvait pas modifier subitement la situation de l'emploi.* » M. Chomat assure que « *la tendance actuelle est moins que jamais fatale* », mais, ajoute-t-il, « *l'inverser suppose une plus forte reprise* ». Il estime que le gouvernement « *doit être plus vigilant et plus ferme pour que le crédit n'entretienne pas les pratiques spéculatives* » et souligne les difficultés rencontrées par les P.M.E pour investir.

M. Bas (R.P.R., Paris) demande « *que l'on renonce à appeler un avoir de 3 millions de francs « une grande fortune »* ». Il affirme : « *Avec 3 millions de francs, en France, en 1981, on n'a pas une grande fortune. On a de la fortune, guère plus, avec un appartement à Paris et une résidence secondaire, par exemple, et qu'en reste-t-il dès que l'on a des enfants ? Je voudrais que chaque famille française arrive à cet idéal que vous voulez pénaliser* », conclut-il.

La séance est levée, mercredi 28 octobre, à 0 h 50, la suite du débat étant renvoyée à 9 h 30.

---

(1) L'article 13 (et non pas l'article 12) de la Déclaration des droits de l'homme dispose : « *Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable. Elle doit être également répartie entre tous les citoyens en raison de leurs facultés.* »

(2) Le groupe socialiste proposera à l'Assemblée une série d'amendements à la première partie de la loi de finances. Outre une décote qui permettra, dans le barème de l'impôt sur le revenu, d'exonérer les « smicards » célibataires et le relèvement de 15 000 F à 25 000 F du plafond d'impôt à partir duquel les contribuables seront assujettis à l'« impôt chômage », les socialistes ont prévu que les baux fonciers de longue durée bénéficieraient de l'abattement supplémentaire de 2 millions de francs au titre de l'outil de travail. Ils mettent également au point un amendement qui permettrait, en cas de dation d'œuvres d'art à des musées nationaux, d'exonérer ces œuvres de l'impôt sur la fortune. Il s'agit de trouver un système qui permette à la fois d'éviter les évasions fiscales et l'assèchement du marché de l'art.

LES QUESTIONS D'ACTUALITÉ SERONT RETRANSMISES PAR FR 3

M. Louis Mermaz, président de l'Assemblée nationale, a annoncé, mardi 27 octobre, que la séance des questions posées par les députés au gouvernement, dites « questions d'actualité », sera dorénavant retransmise, chaque mercredi, sur le réseau national de FR 3 Chaque région rediffusera en différé, dans le journal du soir, les questions de ses élus et les réponses des ministres.

M. Mermaz a indiqué, d'autre part, à propos du débat budgétaire, que le temps de parole des groupes dans l'examen de la seconde partie du projet (dépenses) sera réduit globalement de 20 % par rapport à ce qui avait été prévu initialement.

L'examen du budget se poursuivra jusqu'au 20 novembre à minuit, samedis compris. Le ministre du budget, M. Laurent Fabius, assurera, le jeudi 29 octobre, la présentation audiovisuelle de son projet aux députés, baptisée « ciné-budget ».

Rectificatif

UNE DÉCLARATION N'EN VAUT PAS UNE AUTRE

Dans l'article sur la constitutionnalité des nationalisations (le Monde *du 27 octobre), une erreur s'est glissée dans la reproduction intégrale des textes de lois qui étaient analysés ou cités dans le corps de cet article.*

En effet, nous avons reproduit, non pas la Déclaration des droits de l'homme due à la Révolution française (régulièrement citée à l'Assemblée nationale, lors des débats), mais la Déclaration universelle de 1948 !

Nous reproduisons donc les textes exacts, tels qu'ils devaient éclairer l'article proprement dit :

Art. 6. — *La loi est l'expression de la volonté générale, tous les citoyens ont droit de concourir, personnellement ou par leurs représentants, à sa formation : elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. Tous les citoyens étant égaux à ses yeux sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics selon leur capacité, et sans autres distinctions que celle de leurs vertus et de leurs talents.*

Art. 17. — *La propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité.*

AU SÉNAT

M. QUILLIOT : le logement redevient la priorité du gouvernement

Le logement a été mardi 27 octobre l'objet de plusieurs questions orales débattues devant le Sénat.

A M. Dubanchet (Un. centr., Loire), qui évoquait les modalités de gestion de l'aide personnalisée, M. Roger Quilliot, ministre de l'urbanisme et du logement, a notamment indiqué que la notification par bande magnétique qui a été essayée en Bretagne allait être généralisée.

M. Chupin (Un. centr., Maine-et-Loire) souhaitait, pour l'aide à l'accession à la propriété, que la participation des employeurs permette d'accroître l'apport personnel, sous forme de prêt compensateur. Le ministre lui a répondu qu'une étude était actuellement en cours, mais a souligné l'importance du secteur locatif, dont les demandeurs sont généralement plus modestes.

M. Le Jeune (Un. centr., Finistère), traite d'une manière plus générale de la crise du logement, et M. Cauchon (Un. centr., Eure-et-Loir) de l'accession à la propriété des fonctionnaires occupant un logement de fonctions. La difficulté, reconnaît le ministre, tient au fait que les logements financés par des prêts aidés doivent être occupés au moins huit mois par an. Certains fonctionnaires, les gendarmes par exemple, ne peuvent pas toujours remplir cette condition. Des exceptions sont prévues mais appliquées diversement selon les départements.

Construction, urbanisme, logement sont les sujets auxquels s'intéressent les sénateurs suivants : MM. Malecot (Un. centr., Loiret), Bouvier (Un. centr., Haute-Savoie), Ceccaldi (Union centr., Essonne), Tomasini (R.P.R., Eure), Lefort (P.C., Seine-Saint-Denis), Laucournet (P.S., Haute-Vienne).

« *Le logement,* leur répond M. Quilliot, *est redevenu la priorité de la politique du gouvernement. (...) Nous avons inscrit au collectif quarante mille logements, (...) les besoins se chiffrent entre quatre cent cinquante mille et cinq cent mille par an.* » « *Le budget de 1982,* affirme le ministre, *sera une garantie pour l'emploi et pour les entreprises. (...) l'aide à la pierre sera renforcée. Le budget devrait nous permettre de dépasser le chiffre de quatre cent dix mille logements construits, de créer trente mille emplois et de relancer l'activité des entreprises.* »

M. Quilliot annonce notamment des mesures destinées à protéger les locataires contre les congés abusifs, mais indique que le projet sur le renouvellement des baux n'a pas encore été examiné par le Conseil d'Etat. Puis il conclut en traitant de l'urbanisme.

« *Je compte soumettre au Parlement, d'ici à la fin de l'année,* déclare le ministre, *une politique ambitieuse de l'urbanisme, tendant à équilibrer l'espace entre ville et campagne, à redécouvrir la ville moyennant la reconquête de nouveaux espaces publics. A cet égard, le Fonds d'aménagement foncier urbain a été pour moi une mauvaise surprise : il était consommé aux neuf dixièmes, 200 millions sur 220, après cinq mois de l'année. La conjoncture avait dû conduire mon prédécesseur à certaines largesses.* » — A. G.

Un entretien avec M. Raymond Forni

(Suite de la première page.)

— *Un groupe d'étude ?*

— C'est une émanation de la commission des lois à la représentation proportionnelle. Il sera amené à rédiger une proposition de loi qui sera déposée sur le bureau de l'Assemblée nationale pour aboutir à une réforme du Code pénal.

— *Qui viendrait en concurrence avec le projet du gouvernement ?*

— Non. C'est un apport tout à fait original que nous voulons faire à cette réforme envisagée par la chancellerie et qui, selon les termes du garde des sceaux, avait une échéance beaucoup trop lointaine, qu'il fallait absolument accélérer. Nous sommes là pour jouer un rôle dynamique, un rôle incitateur. Nous voulons être l'élément mobilisateur dans l'élaboration législative.

— *La commission des lois pourrait-elle, autant que le président de la République, à qui est imparti ce rôle, être un gardien des institutions*

— Je le crois. Et j'en suis même persuadé.

— *Mais encore ?*

— Voulez-vous un exemple ? Lorsqu'il s'est agi de la discussion sur les nationalisations, la commission des lois et ses représentant ont joué un rôle non négligeable sur le plan du respect des institutions et, notamment, de la conformité du texte gouvernemental avec la Constitution de ce pays. Nous devons faire en sorte que les textes qui sont élaborés par l'Assemblée nationale soient en conformité avec les règles constitutionnelles qui nous gouvernent. Ce n'est pas seulement le président de la République qui a cette mission-là, nous l'avons aussi.

Le rôle du Conseil constitutionnel

— *Que pensez-vous de l'existence d'un Conseil constitutionnel de ses actuelles conditions d'exercice ?*

— Le Conseil constitutionnel fait partie de nos institutions. Il ne me viendrait pas à l'idée de le contester. Il a un rôle essentiel à jouer et il doit vérifier que les textes de loi votés par le Parlement soient en conformité avec la Constitution de ce pays. Je contesterais le rôle du Conseil constitutionnel s'il venait à porter des appréciations politiques sur les lois qui sont votées par le Parlement, mais je ne pense pas que l'intention du Conseil constitutionnel aille dans cette direction-là. Cependant, nous pouvons nous tromper et nous pouvons aussi être dépassés par nos ambitions politiques, par le souci que nous avons d'aller dans le sens du respect des promesses ou des propositions qui ont été faites par nous, avant que nous ne soyons majoritaires dans ce pays. C'est au Conseil constitutionnel non pas de canaliser, mais de bien faire tenir cet objectif politique, avec les règles qui nous gouvernent.

— *Et le désaveu, s'il intervient, pèse sur qui ? La commission des lois ? Le Parlement ? Ou le gouvernement ?*

— Le désaveu pèse sur l'ensemble de ceux qui participent à l'élaboration de la loi. C'est pour cela que, chaque fois que le gouvernement nous fait des propositions, nous en vérifions, non pas le bien-fondé politique — nous en sommes persuadés — mais nous vérifions qu'il y a effectivement conformité entre les propositions faites et les règles qui nous gouvernent, et notamment les règles constitutionnelles.

— *Où se fait le travail législatif ? Chez vous en commission, ou bien en séances plénières ?*

— L'essentiel du travail législatif se fait en commission. Je dirais que la séance plénière, la séance publique, n'est que la façade du travail législatif. En commission, nous prenons le temps de la réflexion.

— *De ce que vous venez de dire découlent deux questions : Y aurait-il une autre manière de voter la loi ? Que pensez-vous de l'absentéisme parlementaire ?*

— A partir du moment où l'opinion saura comment nous travaillons, quelles sont les phases de préparation, le temps que nous y consacrons — et il n'est pas négligeable, car nous consacrons beaucoup plus de temps au travail en commission que nous n'en consacrons au temps passé en séances publiques ; à partir de ce moment, la séance publique aura une portée tout à fait différente à l'égard de l'opinion C'est pourquoi je souhaite qu'il y ait aussi un caractère public aux délibérations qui précèdent la séance plénière.

» Le temps considérable passé en commission explique qu'il y ait un relatif absentéisme au niveau de la séance publique. D'autant que des spécialisations se créent. Donc je crois que cette opinion publique qui s'inquiète très souvent de l'absentéisme parlementaire s'inquiète à tort. Il faut vraiment en finir avec ce mythe de gens qui seraient là pour ne rien faire. Nous sommes là pour faire la loi, mais malheureusement, en séance plénière, vous n'avez que les derniers 100 mètres. Toute la réflexion a eu lieu avant, et c'est ce travail de réflexion que l'opinion publique ignore trop souvent.

— *Vous avez eu l'air de dire que vous envisageriez le caractère public des débats de commissions ?*

— J'y suis très favorable. Cela pose un problème d'ordre réglementaire, car à l'heure actuelle le règlement de l'Assemblée nationale n'autorise pas ce genre d'audition publique des commissions permanentes. Je souhaite qu'à l'avenir le règlement soit réformé sur ce point et que ce qui touche au droit du travail, beaucoup plus proche de l'opinion publique pour ce qui concerne les travaux des commissions permanentes de cette Assemblée.

— *Quel ministre est votre interlocuteur le plus familier ?*

— Il y en a pour l'instant deux. C'est, d'une part, le ministre de l'intérieur et de la décentralisation, en raison des projets qui nous ont occupés durant ces derniers mois, et le ministre de la justice. Je souhaite que ces contacts soient élargis et que tout ce qui touche à la solidarité nationale, à un certain nombre de règles portant sur les libertés individuelles ou sur les libertés collectives, tout ce qui touche au droit du travail puisse être débattu par notre commission.

La prééminence

— *Ce qui impliquerait une espèce de prééminence de la commission des lois.*

— Je ne souhaite pas que la commission des lois soit prédominante en tout et qu'elle ait son mot à dire partout. Mais son intitulé même, « Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République », dit clairement l'étendue de sa mission, qui touche ainsi à toutes les libertés essentielles. Dois-je vous rappeler que neuf textes sur dix qui sont venus en session extraordinaire au mois de septembre étaient de la compétence de la commission des lois ?

— *Le service national; cela fait partie des libertés ?*

— Cela relève, en priorité, de la commission de la défense nationale mais, bien entendu, nous ne pouvons pas être insensibles au problème posé par le service militaire, et notamment sa réduction. Nous considérons que nous avons notre mot à dire, peut-être plus en tant qu'élus et en tant que représentants de la nation qu'en tant que commissaires aux lois.

— *Qui est le plus important, le ministre ou le président de la commission des lois ?*

— Dans le travail d'élaboration des textes ? Je ne vais pas porter de jugement sur la place respective des uns et des autres. Le ministre doit déterminer la politique qu'il croit bonne pour le pays et nous avons, nous, le rôle de la mettre en forme, de l'adapter en fonction des circonstances que nous sentons, que nous touchons du doigt d'une manière quotidienne.

» La différence entre un ministre et nous, c'est qu'un ministre, qui n'est pas toujours un élu, est environné de services, de techniciens, d'hommes importants qui l'assistent dans la tâche quotidienne qui est la sienne. Nous avons l'avantage, quant à nous, d'être au contact de l'opinion publique et de savoir ce que celle-ci ressent.

— *La commission des lois a-t-elle pour but d'examiner les projets de loi du gouvernement ou de favoriser les propositions d'origine parlementaire ?*

— Nous avons souffert dans le passé de l'absence de propositions parlementaires conduisant à la loi. Nous voulons inverser cette démarche, et nous sommes d'ailleurs en accord avec le gouvernement, qui a affirmé depuis quelques mois qu'il laisserait au Parlement l'initiative législative aussi souvent que cela serait possible. Nous entendons utiliser cette possibilité de plus en plus souvent. Il y a des combats que nous avons menés dans le passé qui se sont soldés par des échecs et que nous entendons traduire aujourd'hui par des propositions.

» Je peux vous en donner quelques exemples. Nous nous sommes battus pour mettre un terme à la discrimination sur le plan de l'homosexualité ; nous entendons que cette proposition émane de l'Assemblée nationale et non pas du gouvernement. Nous allons, et c'est un autre exemple, déposer une proposition de loi sur l'abrogation de la loi anti-casseurs.

— *Entre l'Etat et l'individu, y a-t-il autre chose que des problèmes d'école*

— Vous savez, quand on parle avec les gens les plus humbles, les hommes ou les femmes que l'on rencontre quotidiennement, on se rend compte qu'il y a nécessité de faire coïncider la loi avec les besoins qui s'expriment, et je dirai que la raison d'Etat n'est jamais une raison pour moi.

» C'est pour cela aussi que je me refuse peut-être à entrer dans ces débats d'école qui animent régulièrement les institutions de ce pays. Je ne suis pas un homme d'appareil, je suis un homme de raison et je suis un parlementaire, je dirai viscéral, parce que je crois au rôle du Parlement, parce que je crois que nous sommes un relais indispensable dans la vie de ce pays et que les institutions ne seraient rien s'il n'y avait pas ce relais-là.

— *L'homme peut-il survivre en dehors de la survie de l'Etat ?*

— Vaste débat. Mais je répondrai oui. La permanence, c'est l'homme, ce n'est pas l'Etat. Essayons d'aller un peu plus loin. Que représnete l'Etat s'il n'y a pas cette multitude d'hommes et de femmes, s'il n'y a pas cette volonté permanente affirmée par les uns ou par les autres ? Que représente l'Etat s'il n'y pas cet agglomérat de volonté individuelles qui, en permanence, appuie cet Etat pour aboutir à une volonté commune ? J'ajoute que la raison d'Etat, c'est parfois un moyen commode pour masquer les difficultés et pour cacher de nouvelles décisions qu'on n'ose prendre publiquement.

La volonté de l'exécutif

— *Le président de la commission des lois, c'est un président façon IVe République ou un président de la Ve ?*

— Ce serait presque un président de la VIe.

— *Etes-vous plus que le gérant obligatoirement fidèle d'une majorité politique ?*

— J'espère bien que je ne suis pas un gérant fidèle d'une majorité politique. Je suis le gérant fidèle d'une force de proposition parlementaire, et je crois à cette force de proposition. Je crois à l'originalité du travail parlementaire.

» Alors, si je voulais répondre d'un mot, je vous dirais que je ne gère pas, j'administre, ce qui est, à mon sens, différent. Je ne gère pas parce que, la gestion, cela impliqu un héritag, un passif, toute une série de contraintes qui s'imposent à vous. L'administration, c'est quelque chose de plus noble. Je réfléchis, j'accumule, je recueille, et ensuite je décide. Je suis persuadé que ces possibilités de décision sont réelles, plus qu'elles ne l'étaient hier.

— *Avez-vous l'impression de décider davantage que ne décidait votre prédécesseur ?*

— Tout à fait. Mon prédécesseur avait un pied au Palais-Bourbon et un pied à la chancellerie. Moi, j'ai les deux pieds dans cette maison, et je m'efforcerai de les y tenir, ces deux pieds, là où ils sont. Je me refuse à être le simple relais de la volonté de l'exécutif au Parlement. Je veux qu'il y ait une originalité dans cette Assemblée et que la commission serve cette originalité-là. »

Propos recueillis par
PHILIPPE BOUCHER.

POLITIQUE

AU COMITÉ DIRECTEUR DU P.S.

M. Lionel Jospin est reconduit au poste de premier secrétaire

Le comité directeur du parti socialiste, élu au congrès de Valence le 25 octobre, devait se réunir mercredi après-midi 28 octobre, à Paris, afin d'élire les trente et un membres du bureau exécutif et le premier secrétaire. Ce dernier, M. Lionel Jospin, devait ensuite désigner les membres du secrétariat national désormais ouvert aux représentants de tous les anciens courants du parti.

Les négociations sur ce point se sont poursuivies mercredi matin entre M. Jospin et les rocardiens notamment. Ces derniers devaient être représentés au secrétariat national par M. Michel de La Fournière. La hiérarchie actuelle du parti ne devrait pas être modifiée, M. Jean Poperen restant numéro deux et M. Paul Quilès (qui devrait conserver la responsabilité des fédérations) numéro trois.

Outre la constitution de la direction, quelques problèmes fédéraux restent en suspens. D'une part, celui que pose la fédération du Maine-et-Loire. D'autre part, la question de la réintégration de M. Jean Giovannelli, député (N.I.) du Morbihan, au sein du groupe socialiste doit être évoquée entre l'intéressé et MM. Jospin et Poperen. Ce dernier avait, à la tribune du congrès, justifié la fermeté de la direction nationale dans cette affaire en invoquant la loi du parti.

La crise persiste dans la fédération socialiste de Maine-et-Loire

De notre correspondant

Angers. — Entre la direction nationale du parti socialiste et la fédération (rocardienne) de Maine-et-Loire (mille cinq cents adhérents), le différend ouvert au soir du congrès fédéral du 10 octobre pourrait tourner au « *bras de fer* » au lendemain du congrès national de Valence.

Le 10 octobre, jour de l'élection des membres de la commission exécutive fédérale (CEF), la crise larvée qui oppose la majorité rocardienne de la fédération (59 % des voix au congrès de Metz) et dix-neuf des trente et un siège de la CEF sortante) et la minorité formée par les représentants du courant A (Mitterrand) et du CERES avait éclaté au grand jour. Les minoritaires demandaient d'appliquer à la lettre les consignes de « rééquilibrage » en leur faveur données par le comité directeur du 12 septembre, à savoir dix sièges au courant Mitterrand, six au CERES et quinze aux rocardiens, ainsi dessaisis de leur majorité.

Les minoritaires (courant A et CERES) ayant quitté la réunion, une liste devenue « *rocardienne homogène* » allait recueillir l'approbation quasi unanime des congressistes restés en séance, soit 71 % des suffrages des délégués des sections. Les minoritaires locaux en appelaient donc à l'arbitrage des instances nationales.

Le congrès de Valence a, le 25 octobre, adopté la solution chèvre-chou présentée par la commisison des conflits : seize sièges pour les courants Mitterrand et CERES et seize pour les rocardiens (la CEF en compte en principe trente et un membres !), le *premier secrétaire fédéral* restant rocardien.

La majorité de la fédération de Maine-et-Loire, sûre de son bon droit, avait cependant par avance repoussé tout arbitrage national, par la voix de celui qui est incontestablement l'homme fort du P.S. dans le département : M. Jean Monnier, le maire d'Angers.

Ce débat local est aussi une *affaire d'hommes*. Conflit entre théoriciens et pragmatiques, entre les « doctrinaires » de la minorité locale et les « monniéristes » issus pour beaucoup de la C.F.D.T.

Pour la direction du P.S., interrogée lundi, le congrès a tranché et les socialistes angevins devront, en substance, « *se soumettre ou se démettre* ».

Après les paroles assez vives prononcées après un congrès fédéral tumultueux, les dirigeants angevins se montrent aujourd'hui plus discrets et peut-être moins catégoriques. Ils rappellent volontiers que « *la porte de la C.E.F. a toujours été ouverte à une représentation proportionnelle négociée mais non majoritaire du courant « A » et du CERES* ».

Chiche !

M. Monnier se sait à coup sûr visé personnellement, non seulement par les mitterrandistes et CERES locaux, mais aussi par les dirigeants nationaux qui ne lui pardonnent pas le caractère conditionnel de son soutien à M. François Mitterrand au second tour de l'élection présidentielle, et qui craignent de le voir enfreindre les consignes nationales pour les élections municipales de 1983.

Le maire d'Angers conserve pourtant une position résolument dure : « *La fédération de Maine-et-Loire s'est prononcée conformément aux statuts, au règlement intérieur et à la pratique du P.S., et il serait inconcevable, voire dangereux pour la crédibilité même du parti, que des commissaires politiques viennent imposer de Paris au nom de la décentralisation un démenti à cette expression démocratique de la base des militants...* »

Jusqu'où pourrait aller une éventuelle partie de bras de fer entre une direction nationale, qui s'appuie sur un vote du congrès, et une direction fédérale qui a réussi, avec M. Monnier, la difficile percée socialiste dans un département traditionnellement conservateur ? M. Monnier, quant à lui, ne paraît pas redouter un éventuel candidat « officiel » du P.S. aux prochaines élections cantonales. Et, lorsqu'on prononce devant lui le mot d'exclusion, il répond par une boutade en forme de défi : « *Chiche !...* »

CLAUDE-HENRY GAY.

● ***M. Maurice Faure***, président de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, a reçu, mardi 27 octobre, la délégation soviétique qui venait d'assister au congrès du parti socialiste à Valence. Cette délégation étant conduite par M. Boris Ponomarev, président de la commission des affaires étrangères du Soviet des nationalités. M. Ponomarev a transmis à M. Faure une invitation à se rendre en Union soviétique à la tête d'une délégation de cette commission.

L'U.D.F. et le R.P.R. ébauchent leur concertation

La première réunion de concertation entre U.D.F. et R.P.R. se tenait mercredi matin 28 octobre. A la suite de la lettre de M. Jean Lecanuet, président de l'U.D.F., adressée le 25 septembre (*le Monde* du 29 septembre) à M. Jacques Chirac, ancien président du R.P.R., ce dernier avait donné son accord pour l'organisation d'une concertation permanente entre les deux mouvements (*le Monde* du 21 octobre).

Le principe d'une rencontre étant acquis, restait à définir la composition des deux délégations. La formule retenue est celle proposée par le R.P.R., c'est-à-dire les secrétaires généraux des deux partis (MM. Bernard Pons et Michel Pinton) et les présidents des groupes parlementaires (MM. Claude Labbé et Charles Pasqua pour le R.P.R., MM. Jean-Claude Gaudin et Adolphe Chauvin, président de l'intergroupe au Sénat, pour l'U.D.F.).

MM. Lecanuet et Chirac, en ne prenant pas part à ce premier contact, entendent se réserver un pouvoir d'arbitrage. En outre, si M. Lecanuet a été confirmé à la tête de l'U.D.F., le 8 octobre dernier, ce n'est pas le cas de M. Chirac, qui a abandonné — et n'a pas encore fait savoir s'il a l'intention de le reprendre — la présidence du mouvement gaulliste.

Pour la première fois depuis les élections législatives, les deux formations se rencontrent « *en vue de se concerter et d'analyser la situation politique* ». Au-delà du simple symbole que constitue cette rencontre, et qui marque la reprise d'un dialogue, les deux formations doivent régler un certain nombre de points. Le premier contact devait permettre la mise au point d'une procédure de discussion en vue des prochaines échéances électorales. Préalablement, des réponses doivent être apportées à deux questions : faut-il donner la préférence aux candidatures et listes uniques ou aux « primaires », convient-il de traiter indépendamment des cantonales de mars 1982, des municipales de 1983 et des élections des futures assemblées régionales ?

Membre du bureau politique du P.C.

M. PIERRE JUQUIN EST FAVORABLE AU PLURALISME DE L'INFORMATION

M. Pierre Juquin, membre du bureau politique du parti communiste français, publie, dans *l'Humanité* du 28 octobre, un article dont le titre « Radio-Télévision : ça doit changer », résume bien le contenu. S'inquiétant des dix-huit mois de « retard » pris par la réforme de l'audiovisuel, si celle-ci ne doit être mise en application qu'en 1983 — ce vote de la loi intervenant au premier trimestre 1982 — M. Juquin écrit :

« *Le septennat écoulé a produit une information de basse qualité, sectaire et manipulée, desséchée et agressive, éloignée de la pensée et de la vie des Français (...).*

» *Un tel passif, je sais bien qu'on ne peut le résorber en un jour. (...) Encore faut-il faire le nécessaire pour que ça change. Je me plais à reconnaître plusieurs nouveautés heureuses. Mais comme on est loin du compte ! Ces progrès nous mettent l'eau à la bouche et nous confirment que la radio-télévision dont rêvent les démocrates est réalisable, voilà tout.*

» *Mais trop de méthodes du passé persistent. Trop de déformations des faits, voire de refus d'informer. Trop de train-train anticommuniste (...).* »

Développant ensuite une conception du journalisme fondée *sur* la séparation du commentaire et de l'information, et sur la nécessité du pluralisme, sur l'« *honnêteté* », et ceci « *d'autant plus qu'il s'agit ici du service public* », M. Juquin estime, prenant pour exemple l'information dans le domaine économique, que « *seuls, presque, y travaillent des journalistes formés à l'école du professeur Barre* ». « *Même que certains sont très proches du C.N.P.F.* », ajoute-t-il.

« *Il est détestable*, poursuit-il, *j'en conviens, d'être obligé de poser la question du pluralisme en demandant un rattrapage politique. Et je répète qu'une fois les rédactions mieux équilibrées il ne faudra jamais embaucher ou rejeter un seul journaliste sur critère politique. Mais qu'y faire ? Il existe un héritage. Et il n'y a qu'une manière de s'en débarrasser. Il faut donc embaucher des journalistes.* »

« *Un vrai service public de l'information autonome, au service de tous les citoyens, sans divorce avec eux : voilà notre principe.* »

« *Ce changement peut s'accomplir, je pense, dans le respect du droit. Tranquillement* », conclut enfin M. Juquin.

M. STIRN RELANCE L'ACTIVITÉ DES SOCIAUX-DÉMOCRATES

M. Olivier Stirn, député U.D.F. du Calvados, secrétaire d'État auprès du ministre des affaires étrangères dans le dernier gouvernement de M. Barre, entend relancer l'activité du Mouvement des sociaux-libéraux qu'il avait fondé le 10 février 1977 après avoir donné sa démission au R.P.R. pour marquer son désaccord sur la décision de M. Jacques Chirac de briguer la mairie de Paris. Le 20 juillet de la même année, le M.S.L. avait rejoint le parti radical dont M. Stirn devenait l'un des vice-présidents.

M. Stirn, toujours membre du parti radical, dont il n'a pas l'intention de briguer la présidence, actuellement assurée par M. Didier Bariani, aspire à faire du M.S.L. un « *mouvement d'idées* » susceptible d'élaborer un « *projet de social-démocratie à la française* ». Il lance un appel à « *tous ceux, gaullistes, giscardiens ou socialistes se situant au centre gauche* » qui veulent « *concilier une économie de marché avec la justice sociale* ».

Avant que les sociaux-libéraux ne publient leur manifeste, le M.S.L. réunira une convention les 13 et 14 février autour de quatre thèmes : les conséquences de mai 1968 sur la société française, la France dans l'Europe de la décennie 80-90, les problèmes économiques contemporains, et les libertés, les droits de l'homme, le problème des réfugiés politiques.

Plusieurs personnalités et clubs ont accepté de participer à cette convention : notamment MM. Paul Granet, ancien député de l'Aube ; Edgar Faure, sénateur non inscrit du Doubs au nom du Nouveau Contrat social; MM. René Lenoir, ancien secrétaire d'État, et Jean-Claude Colli pour le Carrefour social-démocrate ; M. Roland Nungesser, député R.P.R., président de Carrefour du gaullisme; M. Max Lejeune, sénateur Gauche démocratique de la Somme, président du M.D.S. (Mouvement démocrate socialiste); M. Serge Dassault, président du parti libéral. La présence de *Mme Simone Veil*, présidente de l'Assemblée des Communautés européennes, doit permettre, selon M. Stirn, de donner une dimension européenne à cette convention.

Faire du M.S.L. un parti n'est pas l'ambition de M. Stirn, bien qu'il n'en refuse pas la perspective. Dans un premier temps, il souhaite que le M.S.L. s'implante en province à raison d'une « antenne » dans chaque département.

★ Mouvement des sociaux libéraux, 17, boulevard Raspail, 75007 Paris.

RÉGIONS

AU CONSEIL DE PARIS

La sécurité sera renforcée dans le métro

La sécurité sur la voie publique et dans le métro ont été, mardi 27 octobre, à l'ordre du jour de la séance du Conseil de Paris.

Le maire de Paris et les élus de toutes les formations politiques ont, en effet, interpelé, parfois vivement, M. Jean Périer, préfet de police, pour lui demander ce qu'il comptait faire pour mettre fin au climat d'insécurité qui se développe, notamment dans les voies piétonnes et dans les couloirs du métro.

M. Jacques Chirac a notamment déclaré : « *La dégradation de la sécurité et de la tranquillité publique s'est considérablement aggravée dans les secteurs des Halles, du Centre Georges-Pompidou et dans les quartiers Saint-Séverin, Saint-André-des-Arts et Saint-Germain-des-Prés. Il faut donc donner un coup d'arrêt décisif à la multiplication des désordres quotidiens que nous constatons.* »

Le préfet de police a annoncé que, dans les « quartiers chauds » de la capitale, un effort serait fait. C'est ainsi que, depuis le lundi 26 octobre, l'effectif des gardiens de la paix du premier arrondissement — le secteur des Halles — avait été renforcé par quinze gardiens et que les liaisons radio des patrouilles ont été améliorées. De telles dispositions seront appliquées prochainement dans le quatrième arrondissement. Plus sérieuse que ces mesures ponctuelles et nettement insuffisantes est la promesse d'augmenter l'ensemble des effectifs de la police dans la capitale en 1982.

Tout en se félicitant des mesures prises récemment par M. Périer, M. Bertrand Delanoë (P.S.) s'est inquiété de l'insécurité qui s'est installée dans le métro. Le préfet lui a répondu en annonçant que le renforcement et la restructuration du service de sécurité dans le métro interviendront à partir du lundi 2 novembre. Ce nouveau service sera placé sous le commandement d'un commissaire de police âgé de vingt-sept ans, Mme Nadine Joly. Il comprendra une brigade de soirée (de 19 heures à 1 h 30) composée de cinquante gardiens de la paix, qui existe déjà, de trois brigades de roulement (8 h 30 à 24 heures), de cent quarante et un hommes, soit vingt et un de plus qu'actuellement, qui seront formées par moitié d'anciens éléments de la C.C.S.M. (Compagnie centrale de sécurité du métro) et par moitié de gardiens de la paix volontaires recrutés dans les commissariats d'arrondissement. Les équipes civiles plus spécialisées contre le vol à la tire, en place actuellement, continueront leur mission.

Le préfet de police a conclu en affirmant que « *le service de sécurité du métro est au service de tous les usagers et lutte contre tous les délinquants quels qu'ils soient* (applaudissement sur les bancs du P.S. et du P.C.), *ainsi que l'avait déjà annoncé mon prédécesseur* (approbation sur les bancs du R.P.R. et de l'U.D.F.) ».

J. P.

AU CONSEIL DES MINISTRES

M. Quilliot annonce la suppression de l'ordre des architectes

Ce n'est une surprise pour personne : le gouvernement envisage toujours de proposer au Parlement la suppression de l'ordre des rchitectes. Retenu au Sénat, le ardi 27 octobre, M. Roger Quilliot, ministre de l'urbanisme *et du logement*, n'a pas pu confirmer personnellement cette intention à M. Alain Gillot, président du Conseil national de l'ordre, avant d'y faire allusion dans la communication qu'il doit faire, ce mercredi 28 octobre, au conseil des ministres.

Communication très *générale*, par ailleurs, qui évoque aussi bien l'enseignement, la commande publique, l'organisation de la profession, le rôle nouveau des collectivités locales et la participation des usagers. Tous ces éléments institutionnels et politiques au sens large, qui conditionnent l'exercice de l'architecture et influencent, finalement la réalité bâtie, sont, pour la plupart, en cours de réforme, « en chantier » (*le Monde* daté 20-21 septembre).

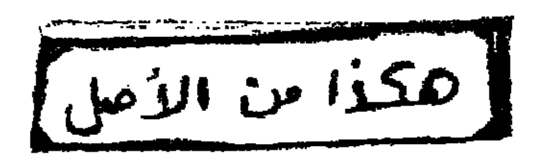
Après une large concertation interministérielle (culture, éducation, recherche, etc.), la communication de M. Quilliot aborde ces *différents points* et annonce l'organisation, au printemps prochain, de rencontres nationales sur l'architecture. La réforme de l'enseignement doit faire l'objet d'une concertation tous azimuts, avant d'être définie.

La suppression de l'ordre (dont M. Gillot prend son parti, dans le dernier éditorial de la revue *Architecture*, et se dit prêt à étudier d'autres systèmes d'organisation), et peut-être la suppression du recours obligatoire aux architectes contenu dans la loi du 3 janvier 1977 devront faire l'objet de textes législatifs, plusieurs sans doute, plutôt qu'une grande et lourde loi.

Les pouvoirs publics sont, d'autre part, conscients qu'un changement significatif de la production architecturale, de l'architecture visible, bâtie, et non plus seulement « parlée » ou « écrite », passe par une amélioration sensible des constructions publiques. La communication de M. Quilliot insiste donc beaucoup sur la nécessité d'améliorer la « commande publique » et d'inciter les administrations et les collectivités locales à participer au renouveau de l'architecture qui a pu être constaté, à la marge, dans la construction de logements sociaux, ces dix dernières années. La préoccupation n'est pas nouvelle et des institutions existent qu'il faudrait rendre plus efficaces.

Le développement d'ateliers publics d'architecture et d'urbanisme, au service des collectivités locales ou de simples associations d'habitants, serait par ailleurs encouragé. Ces ateliers publics devraient non seulement définir les documents d'urbanisme comme le font, là où elles existent, les agences d'urbanisme, mais aussi être autorisés à construire eux-mêmes ou à faire appel à des architectes libéraux. Ce projet étatl contenu dans le programme socialiste. Il est actuellement soutenu par un « collectif » d'architectes, de salariés et d'enseignants, qui souhaitent la création d'un « secteur public de maîtrise d'œuvre » pour contribuer à l'élaboration démocratique d'un projet urbain ».

MICHÈLE CHAMPENOIS.



هكذا من الأصل

RÉGIONS

LES AUTONOMISTES CORSES CONDAMNENT LES ATTENTATS

Dans un communiqué l'Union du peuple corse condamne, « *de manière catégorique et définitive* », la vague actuelle d'attentats clandestins non revendiqués (1). Ces attentats, qui « *ne résolvent rien et donnent au contraire des armes aux ennemis du peuple corse, sont indiscutablement* », pour l'U.P.C., « *l'œuvre d'irresponsables ou de provocateurs* ».

Le mouvement autonomiste estime en outre que « *face à ce pouvoir trop timide, mais dont la volonté de bien faire ne peut être encore niée, la lutte, pour déterminée qu'elle soit, doit se dérouler dans les circonstances actuelles — comme l'a compris et décidé le F.N.L.C. — en dehors de la violence que le régime giscardien avait suscitée, par son blocage politique et ses exactions* ».

(1) Cinq attentats ont été perpétrés en Corse, entre le 21 et le 25 octobre, deux en Haute-Corse et trois en Corse-du-Sud. Par ailleurs, deux charges explosives ont été découvertes (*le Monde* des 25 et 26 octobre).

NOUVELLES OCCUPATIONS DE TERRES PRÈS D'ALÉRIA

Des éleveurs et agriculteurs corses ont occupé, le 27 octobre, en Haute-Corse, près d'Aléria, les terres de deux nouveaux domaines agricoles, représentant au total 400 hectares et appartenant à la société Margnat. Six autres exploitations sont occupées dans l'île depuis quelques jours, une en Haute-Corse, près de Ghisoni, et cinq autres en Corse-du-Sud, dans la région d'Ajaccio.

A Ajaccio les responsables de la F.D.S.E.A. et du C.D.J.A. ont réuni une conférence de presse, au cours de laquelle ils ont rappelé les raisons qui les ont poussés à procéder à l'occupation de ces domaines, dont, dans la plupart des cas, les terres sont inexploitées. Ils ont affirmé que ces terres devaient conserver leur vocation agricole et non être converties, comme le prévoit certains projets, en lotissements résidentiels.

Les responsables syndicaux ont de nouveau critiqué M. Bastien Leccia, délégué aux affaires corses, qui, ont-ils affirmé, trois mois après avoir reçu un Livre blanc contenant l'exposé de leurs difficultés et les solutions qu'ils proposaient, n'a fourni aucune réponse.

● *Cent mille camions au Fréjus.* — Ouvert à la circulation le 11 août 1980, le tunnel du Fréjus vient d'accueillir « son » cent millième camion. Le 21 décembre prochain, la voie rapide urbaine de Chambéry et la route d'accès au tunnel du Fréjus devraient être inaugurées par le ministre des transports, M. Charles Fiterman.

LA MODERNISATION DES TRANSPORTS URBAINS

Nantes sera la première ville française à être équipée du nouveau tramway

M. Charles Fiterman, ministre des transports, a présenté à la presse le 27 octobre, son projet de budget pour 1982. Ce sera, a-t-il dit, un budget de « transition », mais qui fixera toutefois un certain nombre d'orientations décisives pour la politique du changement. Les moyens de paiement augmenteront, par rapport à 1981 de 19,5 % et les autorisations de programme de 22,4 %.

Un effort particulier sera fait, entre autres, pour le développement et l'amélioration des transports en commun, notamment dans les villes. M. Fiterman a précisé qu'il attachait une « très grande importance » au tramway, qui lui paraît apporter « une solution très satisfaisante » pour résoudre, en temps, la pénurie énergétique, les problèmes que pose la desserte des grandes agglomérations.

Le 6 novembre prochain, au ministère des transports, sera signée une convention confiant à Alsthom la maîtrise d'œuvre dans la conception et la réalisation d'un nouveau modèle de tramway. *Celui-ci sera susceptible d'équiper* dans les années prochaines plusieurs villes françaises, dont Nantes. Par cette convention, le ministère des transports s'engage à verser au constructeur une aide de 14 millions de francs à laquelle s'ajoutera une subvention de 10 millions de l'ANVAR.

Banni des rues de nos villes il y a une vingtaine d'années au nom du progrès, le bon vieux « tram » se prépare donc à connaître une nouvelle jeunesse. Il n'aura plus, certes, qu'une lointaine ressemblance avec les engins cahotants qui encombrèrent longtemps les chaussées urbaines : le « métro léger », ainsi que son constructeur appelle le nouveau tramway, atteindra sans effort les 70 kilomètres-heure et sa suspension pneumatique lui conférera un très grand confort, tandis que sa maniabilité lui ouvrira l'accès aux rues les plus étroites.

Mais sa résurrection marquera surtout la victoire d'un moyen de transport traditionnel et économe en énergie sur des formules révolutionnaires séduisantes mais irréalistes. En France comme à l'étranger, toutes les réflexions concluent à la supériorité technique et économique du tramway pour des trafics de cinq mille à quinze mille voyageurs à l'heure.

Conforme aux besoins des grandes agglomérations

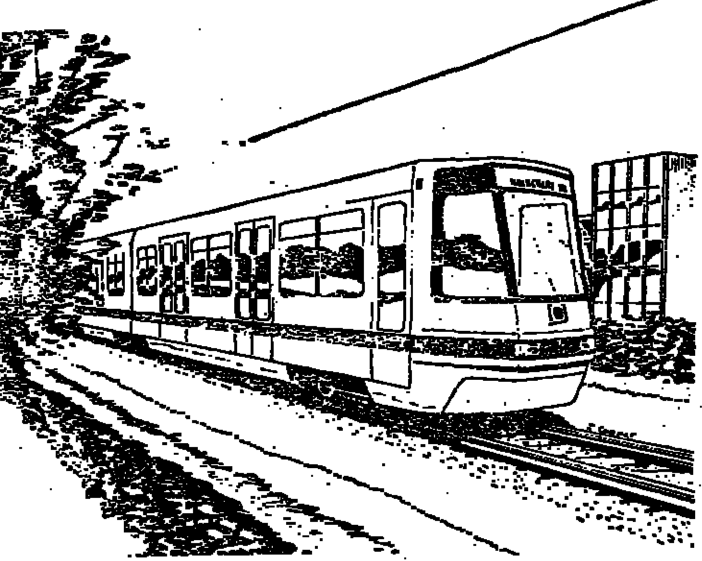
La municipalité nantaise fut une des première à en prendre conscience dès qu'elle acquit, en 1979, la maîtrise de ses transports en commun, confiés jusque-là au secteur privé. Renonçant à un vieux projet de métro « lourd » qui eût coûté cinq fois plus cher, elle reprit à son compte les conclusions d'un concours pour la création d'un tramway français lancé en 1975 par le secrétariat d'Etat aux transports, conclusions quelque peu oubliées depuis. Peu après, deux autres villes manifestaient leur intérêt pour le « métro léger » : Strasbourg et Toulouse, tandis que les trois agglomérations ayant conservé des transports ferrés Saint-Etienne — s'intéressaient au projet dans le but de renouveler leur parc de matériel roulant.

Des deux groupements industriels intéressés, l'un ayant pour chef de file Matra, l'autre Alsthom, seul le second faisait une offre au Syndicat intercommunal des transports publics de l'agglomération nantaise (SITPAN), tandis que le ministère des transports lançait une enquête visant à déterminer l'avenir d'une telle formule, au plan national et à l'exportation, enquête dont les conclusions positives ont abouti à la convention qui sera signée le 6 novembre.

Le marché national intéresse à peu près une douzaine de villes, soit une centaine de véhicules d'ici à 1985, et quelque soixante-dix autres dans les cinq années suivantes. Avec un seuil de rentabilité de cinq mille passagers à l'heure et une capacité maximale de quinze mille, le « métro léger » apparaît comme le moyen de transport idéal pour les agglomérations de trois cent mille habitants et davantage. On songe même à en mettre en circulation dans la région parisienne, sur la petite ceinture de la capitale, ou pour assurer certaines liaisons périphériques, telles que Vélizy-Créteil ou Saint-Denis-Bobigny.

Le coût de ce type de transport le rend, en effet, beaucoup plus abordable qu'un système plus « lourd » : les 11 kilomètres du métro de Nantes coûteront, matériel roulant compris, 360 millions de francs (1980) contre 1,2 milliard pour les douze kilomètres du métro VAL de Lille. Et s'il est plus cher à l'achat que l'autobus (un élément double vaut, actuellement, 4 millions de francs), il ne coûte pas plus cher en exploitation pour une productivité quadruple. D'où l'intérêt qu'il suscite aussi à l'étranger, notamment dans les pays en voie de développement.

JAMES SARAZIN.



Voici la dernière esquisse du projet de tramway dessiné par la société Alsthom. Une centaine de ces véhicules, dont la forme rappelle celle des dernières voitures du métro, devraient être construits d'ici à 1985 et être mis en service dans une douzaine de villes.

LES PÉAGES SUR LES AUTOROUTES NE SERONT PAS SUPPRIMÉS DANS L'IMMÉDIAT

Un colloque organisé par la société Esterel - Côte d'Azur (Escota) le lundi 26 octobre à Aix-en-Provence a fourni à M. Charles Fiterman, ministre des transports, l'occasion de préciser les grands axes de sa politique routière. Il a déclaré « *qu'il n'était pas question d'envisager, comme certains semblent le craindre, l'abandon des investissements routiers* ». Les autoroutes ne seront pas construites au même rythme que précédemment, mais on va les rendre « *plus performantes* », plus sûres, plus confortables.

Il a rappelé la volonté du gouvernement d'harmoniser les péages et d'alléger progressivement leur coût en valeur réelle en attendant la perspective plus lointaine de leur disparition.

Enfin, M. Fiterman a annoncé la décision du FDES de financer une section autoroutière entre Aix-en-Provence et Cadarache, amorce d'une liaison rapide vers Sisteron et Grenoble. Il a reconnu l'urgence d'engager des travaux d'aménagement de la route Toulon-Le Luc et... d'envisager la réalisation d'une autoroute Nîmes-Arles.

Les autorités thaïlandaises assouplissent leur position sur l'affaire des détenus étrangers

Bangkok. — Les autorités thaïlandaises ont réagi avec une certaine vigueur au vote d'une motion du Parlement européen, le jeudi 15 octobre, qui revendiquait le droit pour les détenus condamnés pour trafic de stupéfiants, *de purger leur* peine dans leur pays d'origine dans des conditions d'incarcération conformes aux normes occidentales. « Il n'y a pas de prisons confortables à travers le monde, a rétorqué M. Thavee Choosap, directeur général du département des peines. Ceux qui y sont retenus le sont pour des crimes dont ils ont été jugés coupables par des cours de justice. » « Si les pays étrangers ne sont pas satisfaits de la manière dont nous luttons contre le fléau de la drogue, a insisté M. Thavee, qu'ils arrêtent *leurs propres trafiquants.* » *Les responsables thaïlandais n'apprécient guère de se voir ainsi mis au banc des accusés. Mais ils recherchent une issue honorable à cette affaire.*

Drogue et diplomatie

De notre correspondant en Asie du Sud-Est

« *Des initiatives bilatérales discrètes sont préférables* », a reconnu M. Frans Andriessen, commissaire européen, après le vote de la motion. La fierté thaïlandaise s'accommode, en effet, assez mal de ce qui peut ressembler à une mise en demeure publique. Des négociations sur le transfert des prisonniers étrangers sont en cours depuis de longs mois, notamment avec la France et les Etats-Unis. Les discussions avec Paris ont commencé au printemps 1980. Une délégation conduite par le président de la Cour suprême thaïlandaise s'est rendue dans la capitale française en juin dernier. Ses interlocuteurs ont jugé qu'elle n'avait pas fait preuve d'une grande ouverture d'esprit. Pour faire avancer leur dossier, les autorités américaines ont-elles évoqué la possibilité de lier la fourniture d'armes à la Thaïlande à la signature d'un accord de rapatriement ?

On a démenti, de part et d'autre, l'existence d'un tel marchandage. Mais depuis le récent voyage aux Etats-Unis du général Prem Tinsulanond, premier ministre, les choses paraissent lentement se débloquer. « *Le gouvernement n'a pas d'objections à un échange de détenus*, a précisé M. Prachuab Suntharangkul, vice-premier ministre, *il suffit de fixer les détails de cette opération.* »

« *Il est important que nous sauvegardions notre souveraineté judiciaire*, nous a expliqué M. Thanat Khoman, vice-premier ministre, *le régime des capitulations avant la guerre de 1914 qui autorisait les tribunaux consulaires à juger les délinquants nous a laissé de très mauvais souvenirs.* » Le transfert des condamnés lui paraît néanmoins « envisageable ». Après un temps minimum de détention en Thaïlande. Avertis des répercussions négatives que la non-résolution de ce problème a sur l'image de leur pays, les responsables locaux se montrent aujourd'hui, par la force des choses, plus ouverts au dialogue.

Saisissant, début septembre, l'occasion du voyage à Melbourne du général Prem, un groupe de détenus australiens avait pris l'initiative d'expédier une lettre *ouverte en onze points* à leur gouvernement. Dans ce manifeste, ils réclamaient une réduction des peines supérieures à quinze ans d'incarcération. La possibilité de purger leur condamnation dans leur pays d'origine et, à tout le *moins*, une amélioration des conditions de vie en prison : suppression de l'usage des chaînes aux pieds, amélioration du logement et de la nourriture. Avec d'autres camarades étrangers, ils déclenchèrent pour appuyer leurs revendications une grève de la faim qui dura près d'un mois (*le Monde* daté 20-21 septembre).

Arbitraire

Le nouveau barème des peines *que la Thaïlande a commencé* d'appliquer en 1979 pour réprimer plus sévèrement le trafic des stupéfiants, sous la pression des pays occidentaux soucieux de contrer ce fléau à la source, apparaît, aux yeux de nombreux spécialistes, *largement* déraisonnable. La détention à vie peut être prononcée à partir de 20 grammes d'héroïne ! Les juges disposent, en outre, d'un pouvoir d'appréciation si fort qu'il aboutit souvent à des décisions arbitraires : pour 1,9 gramme de poudre blanche, tel Français a été condamné à seize ans de détention alors que pour 89 grammes, tel autre n'en a « pris » que pour cinq ans. Reste que le respect des droits de la défense laisse à désirer et que, notamment pendant l'instruction, les prisonniers étrangers sont parfois privés de l'assistance d'un avocat.

En prison, les détenus étrangers bénéficient de certaines « faveurs » par rapport aux Thaïlandais. Ils ne sont astreints qu'à des tâches domestiques, peuvent recevoir du courrier, des livres et des journaux, améliorer leur ordinaire grâce à l'argent qu'ils reçoivent de leur famille. Il n'empêche qu'ils vivent dans des locaux surpeuplés et dans des conditions d'hygiène déplorables. Aussi certains souffrent-ils de maladies de peau et d'ulcères. Aucun n'est à l'abri des punitions les chaînes aux pieds dont le poids est proportionnel à la gravité de l'acte d'indiscipline et pour les fortes têtes, le séjour prolongé dans la « chambre noire ».

Morts en prison

En avril dernier, un jeune drogué italien, diabétique et mentalement retardé, qui avait été condamné à la détention à vie, est mort en prison sans que les plus hautes autorités de son pays — le président de la République et le président du Conseil en tête — aient pu obtenir des responsables thaïlandais son transfert dans un hôpital privé. A la mi-septembre, un jeune drogué américain est mort dans sa cellule de la prison de Chiang-Mai. Selon le témoignage d'un de ses camarades, les gardiens alertés sur la gravité de son état auraient refusé d'intervenir pour le faire hospitaliser d'urgence.

Plus grave encore que cette non-assistance à personne en danger le trafic d'héroïne à l'intérieur des centres de détention grâce à la complicité des autorités pénitentiaires. La drogue circule ainsi librement — au prix fort — dans la prison de Lard-Yao à Bangkok et dans celle de Chiang-Mai au nord de la capitale. Il n'est pas rare que des condamnés soient convaincus d'usage de stupéfiants dans leur cellule et soient jugés de nouveau pour cela sans que les gardiens ou leurs supérieurs soient le moins du monde inquiétés.

Ces brimades moyenâgeuses et ces injustices ont fini par faire prendre conscience aux détenus étrangers de la précarité de leur sort alors que la plupart ne sont que des « fourmis », préoccupés d'assurer la régularité de leur propre approvisionnement. « *Les gros bonnets courent toujours*, disent-ils. *Ils sont protégés et on se venge sur nous pour apaiser sa bonne conscience* ». Le sous-secrétaire d'Etat adjoint à la justice l'a récemment admis : « *Les petits contrevenants qui se procurent de la drogue uniquement pour leur consommation personnelle devraient être traités comme des malades qui ont besoin de soins médicaux et non pas comme des criminels.* »

JACQUES DE BARRIN.

Des consommateurs contre la SEITA

Français et tabagisme

La 31e chambre correctionnelle de Paris, présidée par Mme Thérèse Guilhem, a relaxé, le lundi 26 octobre, M. Jean Carrière, P.-D.G. de la Société d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes (SEITA), et débouté l'Union féminine civique et sociale, partie civile. Cette association de consommateurs reprochait à la SEITA d'avoir, en lançant les cigarettes News, enfreint les lois des 31 décembre 1975 et du 9 juillet 1976, portant, la première, sur l'emploi de la langue française dans l'offre et la vente de biens et services ; la seconde, sur le tabagisme et interdisant toute publicité intempestive sur les paquets de cigarettes.

L'U.F.C.S. accusait en outre la SEITA de publicité mensongère et d'infraction au décret du 23 novembre 1978 interdisant les inscriptions de nature à créer une confusion sur l'origine du produit.

Me Jean Epstein-Langevin avait fait valoir, au nom de la partie civile, que les inscriptions en anglais portées sur les paquets de News pouvaient abuser l'acheteur, en lui laissant croire qu'il avait affaire à des cigarettes américaines, et qu'on pouvait parler dès lors de « fraude gigantesque ». *Me Yves Jaffré, conseil de la SEITA, a su convaincre le tribunal de la bonne foi de son client, puisque les paquets comportent bien la mention* « fabriqué en France », *de même que les indications réglementaires précisant la composition des cigarettes.*

Pour Me Jaffré, si la SEITA a lancé les News sur le marché, c'est bien parce que « il lui fallait trouver, coûte que coûte, une riposte à la concurrence étrangère » *et que les études de marché entreprises en ce sens avaient clairement démontré que*, « seul, un produit portant un nom à résonance anglo-saxonne avait une chance à l'exportation ». — J.-M. D.-S.

L'UNION ISLAMIQUE EN FRANCE ET LA MIXITÉ

Le sexisme exporté

« Le respect des prescriptions de notre religion nous conduit à vous demander, à la suite de nombreuses interventions de nos coreligionnaires, l'autorisation, pour nos enfants âgés de plus de neuf ans, de ne pas participer aux activités éducatives à caractère mixte, notamment piscine, sport, sorties collectives, etc. Vous en comprendrez aisément les raisons par vous-même. Et nous sommes, par avance, assurés de votre accord sur cette demande de dispense (...) en vue du respect de ces prescriptions légitimes. »

« DE LA PART DES PARENTS »

Ce texte, qui rappelle en plus courtois, mais d'une manière frappante, les revendications exprimées ces dernières années en Egypte par le Groupement islamique, mouvement de jeunesse des Frères musulmans, a été envoyé sous forme de circulaire, lors de la rentrée scolaire en 1980, puis cette année — en vain évidemment, — à des chefs d'établissement de l'éducation nationale et à des responsables de centre socio-éducatif parascolaire, notamment à Paris et dans la région lyonnaise.

Signée par le président de l'Union islamique en France — *« fondée en 1978, membre des associations islamiques en Europe »*, — cette lettre a souvent été remise directement aux directeurs d'école par des élèves arabes ou turcs, « *de la part de leurs parents* ». A l'adresse parisienne du faubourg Saint-Denis, indiquée sur le papier à en-tête en caractères français et arabes de l'Union islamique en France (1) (dont le *cachet est franco-turc : Fransa islâm birligi*), on répond invariablement — en « franco-turc » — qu'il faut « *rappeler plus tard* », tandis que la mosquée de Paris et les représentations diplomatique et consulaire turques en France disent n'avoir aucune information sur cette association légalement déclarée à la préfecture de Paris, le 27 novembre 1978.

Mme Zineb El-Ghazali, guide de la section féminine des Frères musulmans d'Egypte, nous expliquait, récemment, au Caire, que la ségrégation sexuelle « *exigée par les bons musulmans* » était notamment justifiée par « *les réunions des premiers temps de l'islam, où les hommes entraient dans la mosquée derrière le Prophète par une porte, tandis que les femmes empruntaient une autre entrée et se plaçaient au fond de la salle en laissant un espace entre elles et les hommes* ».

RAISONS CULTUELLES

Un souvenir historico-religieux, si respectable soit-il, ne peut néanmoins faire admettre la prétention d'une organisation à idéal intégriste islamique, visant à porter atteinte, « *pour des raisons cultuelles* », à la notion de mixité. La déclaration universelle des droits de l'homme, signée notamment par la France et par plusieurs Etats où l'islam est religion d'Etat, ne condamne pas que les discriminations basées sur la race, la couleur, la langue, la religion et les opinions politiques, mais aussi celles qui sont fondées sur le sexe des personnes. Faut-il maintenant, en France, rappeler de telles évidences ?

J.-P. PÉRONCEL-HUGOZ.

(1) 64, rue du Faubourg Saint-Denis, Paris-10e. Tél. : 523-55-12.

Le Monde
Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.	273 F	442 F	611 F	780 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	483 F	862 F	1 241 F	1 620 F
ETRANGER (par messageries) I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	313 F	522 F	731 F	940 F
II. — SUISSE, TUNISIE	386 F	667 F	949 F	1 230 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

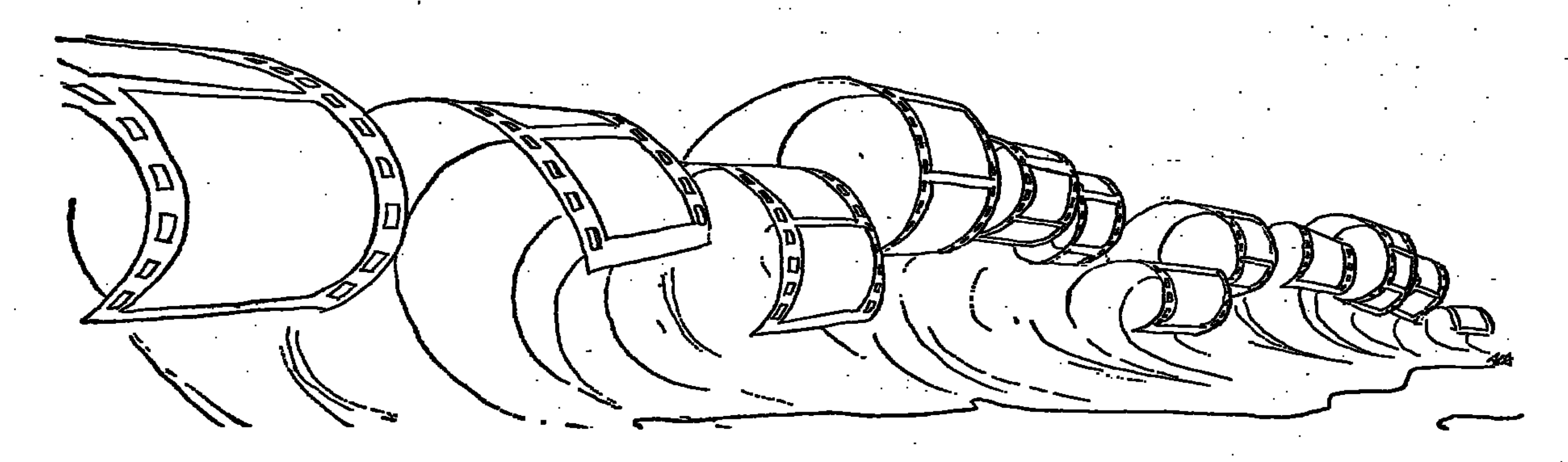
Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Le Monde

ARTS ET SPECTACLES

La France fait du cinéma



A tort ou à raison

METTRE face à face Daniel Toscan du Plantier et Frédéric Mitterrand, ce n'est pas organiser un de ces duels qui se font actuellement à l'aube des réformes. Organiser une table ronde entre des cinéastes comme Comolli, Miller et Tavernier, ce n'est pas confronter diverses conceptions du cinéma.

De quoi s'agissait-il donc ? De provoquer les uns, d'écouter l'expérience des autres. Les réponses ont parfois dépassé les prévisions. Le maître de la politique du film chez Gaumont — Toscan du Plantier — et le victorieux exclu du système — Mitterrand — ont défini cinq pouvoirs. Les créateurs se sont retrouvés, eux, sur un raisonnable plaidoyer pour l'ambition.

François Weyergans, lui, s'est livré à une radioscopie. Il est allé voir les films français qui passent en ce moment dans les salles parisiennes. Il s'est rendu également à deux ou trois projections privées. Conclusion : ce n'est pas brillant.

Pourtant Frédéric Mitterrand estime *que le cinéma français « vit complètement, profondément »*, et Daniel Toscan du Plantier qu'il est d'une certaine façon « le meilleur du monde ». Ils ont raison. François Weyergans aussi.

La France fait du cinéma, le cinéma français existe, sinon il n'y aurait ni débats ni critiques : voilà l'évidence, l'beureuse constatation, qu'il faut rappeler, parce que les analyses de la crise l'avaient occultée.

Bresson, Tati, Truffaut, Duras, Chabrol, Godard, Resnais, Rohmer, Pialat, Eustache, Vecchiali, *puis* Téchiné, Jacquot, Heynemann, Miller, Comolli, Tavernier, Doillon, puis tous ceux qui viennent d'arriver avec un premier film, sont là. N'hésitons pas à donner des noms, puisqu'il y en a d'autres.

En étudiant la liste, on voit que certains, de plus en plus nombreux parmi les jeunes, ont opté pour un cinéma finalement moyen, qui reprend les mêmes thèmes et les mêmes têtes. Ces réalisateurs-là voudraient se faire passer pour des auteurs. Alors on a raison de s'en plaindre et de se moquer. Mais plagions Valéry : le cinéma français vaut par ses avant-gardes, *il vit grâce à* cet art modéré que pratiquent de bons techniciens.

Cl. D.

Face-à-face Daniel Toscan du Plantier...

DEUX dates servent à jalonner le cinéma français de la Libération à mai 1981 : 1958 et la prise de pouvoir du général de Gaulle, qui coïncide avec la naissance de la nouvelle vague ; 1968 et sa révolte des jeunes qui, dans un pays aussi conservateur que la France, marque une rupture à laquelle le cinéma ne pouvait rester insensible.

La nouvelle vague, née dans le sillage des Cahiers du cinéma, *affirme la prééminence d'un cinéma d'auteur, ou si l'on préfère de l'auteur au cinéma : auteur entendu à la fois au sens littéraire, celui qui écrit un texte, une œuvre romanesque, et plus largement comme le maître après Dieu de sa création, de son film. La nouvelle vague va s'efforcer d'assurer les conditions matérielles et morales d'une complète liberté d'expression.*

François Truffaut, au Festival de Cannes 1959, met sur la carte du cinéma mondial cette nouvelle vague française en remportant le prix de la mise en scène avec les 400 coups. *Jean-Luc Godard, un peu plus tard, conquiert le Tout-Paris, de Jean Cocteau à Michel Audiard, avec son* A bout de souffle, *qui, par-delà certaines méthodes de tournage, impose un style de récit haché, une démarche provocante. Alain Resnais, hors de toute chapelle, après avoir longtemps attendu le moment propice, révèle, dans* Hiroshima, mon amour, *un écrivain, Marguerite Duras, et une écriture d'écrivain transposée au cinéma. Le ton est donné : pour parler le langage de Daniel Toscan du Plantier, directeur général de Gaumont, ces nouveaux modèles vont faire le tour du monde, relancer un cinéma français qui commençait à s'épuiser dans un académisme distingué.*

Le choc de 1968 sera plus radical et verra l'apparition progressive, en France et dans le monde, d'une série de mouvements de cinéma dits indépendants dont on n'a pas fini de mesurer les conséquences. Le cinéma commence à appartenir à tout le monde, les barrières de la censure s'abaissent progressivement. Au même moment où éclatent des structures déjà entamées par le premier assaut de la nouvelle vague, un phénomène en sens inverse affecte l'industrie du cinéma français. Le retour en force, à partir de 1974, de la vieille société Gaumont, rajeunie, consolidée financièrement, réorganisée par un manager dynamique venu de la publicité, l'apparition de deux groupements plus ou moins intégrés, U.G.C., né de l'association de propriétaires de salles conscients que l'union fait davantage le poids face aux grands, puis, plus modeste, Parafrance, créé par une vieille famille d'exploitants : les Siritzky ; ce triple phénomène accentue le mouvement vers la concentration verticale de l'industrie cinématographique française. Trois personnes décident pratiquement, sans appel, quels films sortir, dans combien de salles, à quelle date.

Gaumont prend très vite les allures de chef de file, crée un groupement d'intérêt économique avec Pathé, qui lui assure un important parc de salles pour montrer ses produits. Des influences contradictoires s'y croisent : Nicolas Seydoux, président de la société, ne parle que finances et nouvelles techniques, Alain Poiré, troisième P.-D.G. de Gaumont, le plus ancien, continue à miser sur les valeurs sûres, De Funès, Robert Lamoureux, mais se laisse un jour forcer la main avec un film de jeunes, la Boum, *qui dépasse le succès de* Diabolo menthe, *cher à Daniel Toscan du Plantier. Gaumont, auréolé de son prestige, devenu une* major *française, traite d'égal à égal avec les Soviétiques, étend ses activités en Italie, au Brésil, tente de conquérir le marché américain avec des produits « haut de gamme » comme le* Don Giovanni *de Joseph Losey.*

A l'autre bout de l'arc-en-ciel cinématographique, un jeune homme sans argent, mais au nom célèbre, Frédéric Mitterrand, neveu de l'actuel président de la République, monte à bout de bras une petite entreprise personnelle d'exploitation et de diffusion de films du genre Art et Essai. Il crée une salle, l'Olympic, qui sera multipliée par dix. Avec le tandem Causse et Rodon des Studios Action, voués à Hollywood, avec Marin Karmitz, venu du cinéma militant, créateur des 14-juillet, Frédéric Mitterrand représente le contrepoids indispensable, constamment menacé, à l'emprise des grands de la programmation : Gaumont, d'abord, U.G.C. et Parafrance ensuite.

LOUIS MARCORELLES.

...Frédéric Mitterrand

DANIEL TOSCAN DU PLANTIER. — C'est ce qu'on appelle chez Nietzsche le « dégel » *non ?*... Voilà un climat, un climat national, où tout est remis en cause. C'est positif : c'est bien que l'on se pose des questions sur la nature même des pouvoirs, sur son propre pouvoir. Moi, je vis cette période avec excitation, et aussi accablement, selon les moments.

» Excitation, parce que c'est l'occasion, peut-être, d'un grand mouvement vers le mieux : tant de gens intelligents s'interrogent sur ce qu'on fait. Je ne parle pas des rapports, qu'on ne connaît pas encore, mais enfin, par exemple, le ministre a un discours qu'aucune personnalité gouvernementale n'avait jamais eu, et le discours du ministre sur le cinéma, moi, m'excite, lorsqu'il parle de résister aux multinationales américaines, lorsqu'il parle de la latinité, lorsqu'il parle des rapports de la télévision et du cinéma (n'a-t-il pas dit : *« la télévision éteint le regard »* ?).

» Je me souviens d'un entretien que j'avais eu avec *l'Express*, il y a de cela trois, quatre ans, à Cannes. J'avais dit : ce qui m'ennuie beaucoup actuellement dans la notion européenne, c'est que c'est avant tout le mariage du franc et du deutschemark. Pour moi, l'Europe, c'était d'abord la France et l'Italie, Chéreau et Strehler parlant ensemble. Et je disais : l'Europe n'existera pas sans culture, et, la culture, elle est vers le sud, elle est latine. Je ne crois pas qu'on puisse chercher un point commun européen dans l'anglo-saxonité, car il y a le grand frère d'outre-Atlantique, qui est dévorant. Voir l'Allemagne et l'Angleterre. Alors que, en France et en Italie, il se passe quelque chose que j'ai mis en pratique, n'est-ce pas ? Je veux dire que, lorsque j'entends parler de latinité, eh bien ! nous sommes une compagnie franco-italienne. Nous sommes la seule au monde. Nous sommes aussi actifs aujourd'hui en Italie qu'en France.

» Si vous me demandez d'être tout à fait honnête, je suis, je crois, également partagé entre l'excitation et la crainte (bien que personnellement je n'aie pas peur de l'avenir). Excitation, je l'ai dit. Mais aussi accablement. Parce que c'est l'occasion de règlements de comptes sordides, et la hiérarchie des questions posées n'est pas toujours, selon moi, conforme à la réalité. Apparaissent à la surface, à la surface des pouvoirs, des gens qui ne peuvent pas expliquer entièrement par le système leur occultation précédente. Ce n'est pas la faute de M. Giscard d'Estaing si tel ou tel artiste, ou entrepreneur de spectacles, n'a pas eu de succès. Chacun va chercher, dans l'analyse politique générale, la raison de son échec passé et tente de s'assurer un avenir institutionnel. Alors ça, c'est l'aspect toujours pénible, évidemment, puisque appartenant à une structure qui a connu un grand développement dans les sept dernières années, on peut y voir une concomitance troublante...

Comptes et règlements

FREDERIC MITTERRAND. — On nous demande de décrire comment nous vivons le climat actuel : je vais me définir par rapport à votre réponse. Une réponse que je trouve très lénifiante, polie, cordiale, compte tenu du fait que, finalement, vous êtes à la limite d'avoir subi le sort d'un directeur de chaîne de télévision. On a changé les chaînes, on a failli changer Toscan. On ne l'a pas fait, parce qu'on ne peut pas, Gaumont est une société privée. Si elle avait été publique, on l'aurait fait. Pourquoi ? Parce que vous représentez une certaine conception de la politique cinématographique, que vous êtes extrêmement présent, et que nous sommes, c'est vrai, disons les mots, dans une période de règlements de comptes et de chasse aux sorcières. Cela ne veut pas dire qu'il faille « défendre » ou « ne pas défendre » Daniel Toscan du Plantier. Là n'est pas le problème. Le problème est de voir que, dans le cinéma français, quelqu'un peut focaliser à ce point l'attention générale.

» Les règlements de comptes, que sont-ils ? Ils viennent des créateurs, qui reprennent la parole. Des gens qui ont été ruinés par la dureté du système mis en place. Pendant quinze ans — depuis la dénationalisation d'U.G.C., effectuée dans un climat d'affairisme malsain et révélateur, — il y a eu organisation de la politique économique du cinéma au détriment de la création. Il y a eu beaucoup de laissés pour compte. Sur quarante distributeurs « art et essai », il n'en reste plus que quatre. Sur une trentaine d'exploitants indépendants, il n'en reste plus que trois. Tout cela n'est pas indifférent.

» Alors, il est normal que ceux qui ont résisté à ce grand bouleversement, les exclus du système, dont je fais partie, soient immédiatement les alliés des créateurs qui relèvent la tête.

» Il y a aussi plein d'éléments troubles, un peu comme à la Libération, des vengeances. Je ne veux pas, en ce qui me concerne, tomber dans certaines polémiques où d'autres se complaisent. J'essaie de garder une vision en perspective. Le jugement que je porte sur le fonctionnement du système Gaumont est très critique et, en même temps, je le prends comme il est.

DANIEL TOSCAN DU PLANTIER. — Là, je voudrais quand même donner ma position, et montrer le paradoxe. D'abord, et ce n'est une trahison envers personne, je ne m'identifie pas à 100 % avec la notion même d'entreprise commerciale. Gaumont doit avoir quatre-vingt quinze ans, je n'y ai une participation fondamentale que depuis sept ans, il y a donc contre moi quatre-vingt-huit ans. Je tiens, depuis sept ans, des propos — et les paroles engagent, quand on dirige des activités — assez divergents du *système général*.

» Soyons précis. Distinguons le G.I.E.-Gaumont-Pathé, qui est une entente de programmation, de l'entreprise Gaumont. Si on ramène Gaumont au G.I.E., alors je ne suis pas l'interlocuteur qu'il vous faut, puisque je m'occupe quant à moi d'une politique de films.

FREDERIC MITTERRAND. — Ce n'est pas le débat, vous êtes le ministre qui vient dire : moi, je suis désolé, c'est le ministère qui ne suit pas. C'est votre affaire. A l'intérieur de Gaumont, il y a des fiefs ; celui de la programmation (j'y reviendrai) est très puissant et détermine autant la vie d'un film que votre décision de le produire. Je pense que vous êtes chez Gaumont la personne la plus importante. Je pense aussi que vous avez des difficultés, comme dans tout ministère ou administration lorsqu'on résiste aux impulsions données. C'est une réalité, mais en aucun cas ce n'est une justification.

(Lire la suite pages 16 et 17.)

La France fait du cinéma

Face-à-face Daniel Toscan du Plantier...

(Suite de la page 15.)

DANIEL TOSCAN DU PLANTIER. — Je ne cherche aucune justification. Je trouve que l'entente de programmation que par mon autorité j'ai couverte a eu jusqu'à ce jour plus d'avantages que d'inconvénients. Mais je voulais rappeler que Gaumont est une entreprise de films et de salles, pas seulement de salles. Il y a sept ans, Gaumont, quand *nous l'avons reprise*, Nicolas Seydoux et moi, était une entreprise totalement liée à son seul circuit. Toute notre politique depuis a été une politique de films.

Le paradoxe de ma personne est que je peux avoir des rapports conflictuels avec la partie exploitation, mais Gaumont n'aurait jamais pu se lancer dans le film sans la structure des salles. Supprimez le G.I.E. Gaumont-Pathé, il reste Gaumont, il reste les salles, et les exploitants passent les films qui marchent le mieux, les films américains.

FREDERIC MITTERRAND. — Je ne vous accuse pas d'être Toscan du Plantier là où vous êtes. Le problème du cinéma français, ce n'est pas Gaumont, c'est les autres. C'est qu'il n'y ait qu'un seul Toscan du Plantier. Le problème du cinéma français, c'est que des sociétés aussi importantes que Pathé se soient glorifiées de ne pas mettre d'argent dans les films — Pierre Vercel, directeur général de la société, s'en est bruyamment félicité à plusieurs reprises. — qu'U.G.C. ait commencé d'en mettre il y a seulement un an ou deux.

» A quoi attribuer la disparition des producteurs ? Réponse : mauvaise répartition de la recette. Le pouvoir a organisé pendant vingt ans une politique économique favorable à l'exploitation, pour que les salles soient multipliées. Les exploitants ont sauvé le cinéma, ils avaient la plus grosse part de la loi d'aide. Maintenant, ils n'en ont plus besoin, les producteurs doivent l'avoir. Il se trouve que Gaumont, qui est aussi exploitant, a la plus grosse part de la loi d'aide ; elle a l'argent, elle est aussi producteur. Et elle en tire les conclusions, alors que d'autres groupes ne le font pas. C'est aussi simple que ça.

Programmation, malédiction

DANIEL TOSCAN DU PLANTIER. — Le pouvoir dominant du cinéma français est un pouvoir exploitant par la volonté de l'Etat depuis vingt ans. Je reprends votre phrase, exactement. Et rappelons que le maître à penser, jusqu'à ces dernières années, a été Jean-Charles Edeline, compagnon de route de Valéry Giscard d'Estaing quand il était ministre des finances. Ce qu'il a organisé était indispensable, ça, je voulais le dire. Un des points-clés de la survie du cinéma *était d'obliger l'exploitation* à s'adapter aux complexes. L'idée de complexe est géniale, elle a permis de faire cohabiter dans le même endroit James Bond et Rohmer. Après a *eu lieu le dérapage*, les excès des mini-salles, des mini-écrans, une erreur. La spéculation l'a emporté sur l'analyse économique initiale.

» *Simultanément à l'extraordinaire* effort qui a été fait, il aurait fallu se dire : si on n'a pas, en amont, une politique de films, on va aboutir à une structure favorable au cinéma américain, qui sera mieux distribué et diffusé en France que partout ailleurs. C'est cette analyse-là que j'ai faite, un peu intuitivement, en 1974. C'est là que nous avons décidé que Gaumont serait une compagnie, et pas seulement un circuit. Et je crois pouvoir dire qu'aujourd'hui nous investissons davantage en films qu'en salles. C'est un grand changement.

» L'investissement, ce n'est pas une décision arbitraire, c'est une décision capitaliste fondamentale. Nous investissons de plus en plus vers l'Europe, l'Italie avant tout (plusieurs dizaines de millions de francs par an), et puis le Brésil, *oui*, et les cinéastes. A la vérité, peu m'importe de connaître leur passeport. Il se trouve que dans la liste en cours il y a Tarkovsky, Wajda, Bergman, Syberberg, Herzog...

FREDERIC MITTERRAND. — Oui, mais là on entre dans l'aspect Gaumont / production. Discuté, discutable ou pas, haut de gamme ou pas haut de gamme. De la production, des produits, soit. Il y a évidemment cette phrase assez intéressante qu'on entend partout : « Chaque fois qu'un metteur en scène arrive chez Gaumont, il n'y fait pas sén meilleur film », mais bon, dans l'ensemble, le fait que Gaumont soit producteur est positif.

» Je reviens à cette critique fondamentale du système : un producteur engage toute sa responsabilité sur un film, et ne récupère qu'une somme infime. Moyennant quoi, ce sont plutôt des gens pas très sérieux qui viennent dans le pays du cinéma, parce que cela devient une espèce de tombola, un jeu.

DANIEL TOSCAN DU PLANTIER. — C'est vous qui avez dit produit. Mais, contrairement à vous, je crois que l'argent ne *résout pas complètement le problème* des producteurs. Il y a une maladie, en France, une maladie positive sous beaucoup d'aspects, qui s'est appelée la « nouvelle vague ». Il faut bien le vivre. Qui a concentré dans les mains d'un seul homme la notion d'auteur, de réalisateur, et même, le plus souvent, de producteur. Un *film* de X... : c'est X... la vedette. Les producteurs sont devenus des zombies, et, à force de le devenir, ils le sont. On ne sait plus où est la cause, où est l'effet.

» Si j'ai joué un rôle dans le cinéma, j'aurai du moins recréé un nom : Toscan, ah oui ! le producteur. En fait, je ne suis pas producteur, mais « *head of the company* », producteur de producteurs. Et ma contradiction principale, c'est que je suis à la fois incroyablement présent *dans la volonté initiale du film*, et que, comme il faut s'occuper de quarante films par an dans quatre pays...

FRÉDÉRIC MITTERRAND. — *En effet, ça, c'est vous le producteur !*

DANIEL TOSCAN DU PLANTIER. — Vous avez le droit de me ramener constamment à un circuit, mais je ne veux parler que comme compagnie. Je suis obligé de dire : ce qui fait aujourd'hui que les gens ne parlent que de Gaumont, ou plus de Gaumont que des autres, c'est que c'est une compagnie de films.

FRÉDÉRIC MITTERRAND. — Mais je défends l'idée de compagnie ! Et je ne vous attaque pas — s'il était question ici d'attaquer — sur un travail que vous êtes seul à faire. Je voudrais simplement expliquer ceci : s'il n'y a pas de producteurs, ce n'est pas parce qu'il y a eu la nouvelle vague et qu'on respecte les auteurs. C'est parce qu'il n'y a pas d'argent. Et c'est parce qu'il y a des programmateurs.

» Les films sont projetés dans des conditions qui correspondent rarement au bon de commande signé. Les films sont déplacés de salle en salle, suivant le jugement, pas forcément objectif, que portent les programmateurs *sur les résultats*. Les programmateurs ne sont que trois. Un par circuit : Gaumont (plus habile que les autres), Parafrance et U.G.C. Il y a plus de possibilités de production, plus d'endroits où apporter son projet de film que d'endroits où le faire projeter. Car si les trois programmateurs refusent un film, il a peu de chance de sortir. Le goulet d'étranglement est incroyable.

» Nous connaissons tous des films qui étaient appelés à marcher et n'ont pas marché parce qu'on voulait donner une leçon au cinéaste. Par exemple, on sort le film trop large, dans trop de salles, on le casse en ayant l'air de l'honorer. On piège aussi comme ça les distributeurs, qui croient que plus il y a de salles, plus il y a d'argent.

» Qu'est-ce que ça peut leur faire, aux programmateurs et aux exploitants de torpiller volontairement un film ? Il y en a toujours un qui vient derrière.

DANIEL TOSCAN DU PLANTIER. — *Je pense malgré tout* que le bilan de la programmation est plus positif que négatif. C'est cette concentration qui a permis à l'industrie du cinéma français de se défendre contre l'omniprésence du cinéma américain. Mais je le répète, la révolution de l'exploitation est faite, il faut maintenant la révolution du film.

Le trust et le marginal

FRÉDÉRIC MITTERRAND. — A ce point du débat, je voudrais expliquer comment moi, Olympic, j'existe. L'Olympic est pris dans une sorte de fuite en avant : intervention dans la production, *petite* maison de distribution, multiplication des écrans, avec des difficultés financières incroyables.

DANIEL TOSCAN DU PLANTIER. — Oui, vous êtes passé de un à onze écrans.

FRÉDÉRIC MITTERRAND. — Si l'Olympic a tenu le coup malgré tout, c'est parce qu'il correspondait à un besoin que le système n'arrivait pas à comprendre, à combler — que ce soient les pouvoirs publics ou les grands circuits.

» *Les grands circuits ont fait* semblant de comprendre. Ils ont banalisé les œuvres de créateurs un peu originaux, les ont contraints à faire des films de plus en plus importants. Ils se nourrissent ainsi de nos découvertes à nous, sans qu'il y ait retour, sans dividende. Fassbinder, j'ai montré ses trois premiers films : je n'en obtiens plus un seul désormais pour mes salles.

» Il y a à notre égard (nous : Action, Saint-André-des-Arts, 43, Olympic) un mépris, une attitude qui va de l'agacement à la neutralité bienveillante (Gaumont). Alors la seule réponse est cette fuite en avant, financièrement dangereuse, pour recréer, en face des circuits, un pseudo système économique.

» Tout ça pour dire que la situation n'est pas saine. D'un côté on a une industrie qui fonctionne bien et, de l'autre, un secteur de recherche qui ne fonctionne pas du tout, qui tient avec des sortes de fous. Autant revenir au Moyen Age et prenons des moines pour faire marcher le cinéma. Quant à la réponse — « *C'est aux pouvoirs publics de subventionner nos entreprises* », — elle n'est pas satisfaisante.

DANIEL TOSCAN DU PLANTIER. — Il ne s'agirait pas en effet que l'Etat veuille prendre en charge ce problème-là. La notion de marginalité est fondamentale, car elle est la préparation à toute activité commerciale. Je ne suis pas choqué que Fassbinder passe de l'Olympic au Gaumont-Colisée. Vous n'en avez pas les dividendes : voilà *ce qui est* choquant.

» L'industrie du cinéma n'arrive pas à vivre la recherche, au nom d'un discours assez contestable qui veut que chaque film étant un prototype, il n'y a pas de recherche puisque il n'y a *que* recherche. Or il y a bien banalisation des critères : les films se ressemblent. L'innovation, c'est l'arrivée de films qui ne se ressemblent pas. Ces films, ils ne peuvent pas venir de l'industrie, mais de gens qui ont des moyens artisanaux et ont l'esprit de recherche poussé, aigu. Et ces gens-là doivent vivre mieux. Osons dire que la création est inorganisable.

FREDERIC MITTERRAND. — Venons-en à l'action de l'Etat dans cette histoire. Je la juge assez sévèrement. Prenons l'exemple de l'avance sur recettes. Elle a été réformée il y a deux ans, normalisée, pour aider les nouveaux cinéastes et pour empêcher que l'argent soit gâché. Or on assiste à un retournement de situation : l'avance est devenue un filtre pour les grands circuits, elle a été détournée. En la donnant obligatoirement à un film assuré au départ de se faire, on écarte beaucoup de gens qui,





Une semaine de

A quoi ressemble un film français en octobre 1981 ? C'est une question que je me suis posée. Elle est futile, mais je m'inquiétais : depuis la rentrée, je n'avais vu que des films anciens ou américains (en général d'anciens films américains). Voulais-je entraîner quelqu'un avec moi au cinéma, je m'entendais répondre : « *Ah ! non, surtout pas un film français !* » Je viens donc de voir tout seul une dizaine de films. J'aime le cinéma français, et d'ailleurs Eric Rohmer a dit que *c'est le meilleur du monde*. Il l'a dit en avril dernier. Le dira-t-il encore en novembre prochain ? Je parie qu'il n'a pas vu ce que j'ai vu.

Quoi qu'il en soit, j'ai la réponse *à ma question. Dans les* meilleures salles d'exclusivité, j'ai écouté et regardé ce que des gens ont écrit et réalisé, des films qui rendent fiers et heureux leurs *producteurs*, *des* films que l'on donne en pâture à un large public (l'offre continuant de créer la demande). Ce sont de bien belles œuvres. Il vaut mieux le prendre en riant. Je me suis souvenu de Gilles Grangier, Ralph Habib, Jean *Stelli*, Jean Laviron, Robert Darène, etc., à qui le jeune critique Jean-Luc Godard disait, à l'époque de la sélection des *400 coups*, à Cannes, en avril 1959 : « *Chaque fois que nous voyons vos films, nous les trouvons si mauvais, si loin, esthétiquement et moralement, de ce que nous espérions que nous avons presque honte de notre amour du cinéma.* »

Dans le premier des films que j'ai vus, au dialogue particulièrement brillant, un personnage énonce : « *Je sens qu'on va atteindre des sommets.* » Comme il avait raison ! On aime être d'accord avec les héros auxquels on s'identifie malgré soi. Le cinéma permet de songer. Il élève, aussi. « Des sommets ! » Cette phrase fut ma phrase préférée pendant huit jours. Je la remâchais. Je vous conseille de la retenir. Elle rend de bonne humeur. Je l'ai même dite à un de ces types grincheux qui font maintenant le relais entre la caissière et l'ouvreuse dans les « multisalles ». Il sursauta. Je lui expliquai que la phrase était de Michel Audiard : « *Ah ! Audiard, Audiard... Vous vous trompez de salle ! Audiard, c'est la 4.* »

On *peut* se tromper de salle : c'est de toute façon toujours le même film qu'on voit. Le cinéma *français en automne 1981, c'est* le règne du flingue et du flic. Qui a prétendu que la police était mal aimée en France ? Cette corporation fait la fortune des scénaristes. J'ai vu plus de policiers sur *l'écran* que dans la rue, ce qui n'est pas peu dire. Et, même dans la rue, comment échapper à la publicité du nouveau Belmondo ? Des camions trimballent l'affiche et nous traquent. Policier ou agent secret : n'y a-t-il plus d'autre métier ? Il existe un annuaire du téléphone par professions. On ne saurait assez le recommander aux gens du cinéma. Quand il n'y a pas de policiers dans le film, on tombe alors sur *des emplois* insolites, qui n'ont évidemment pas été choisis pour nous aider à comprendre l'inconscient des personnages (on leur refuse d'en avoir un), mais qui permettent de filmer des *décors* inhabituels. Cela fait inventif, à peu de frais. Mais, la plupart du temps, il s'agit *d'appartements, toujours trop* grands, afin que la caméra puisse circuler à l'aise, et qu'il reste de la place pour l'équipe technique. On se demande comment les personnages font pour *payer leur loyer. Mais on est* vite repris par le feu de l'action, où les histoires de port d'armes ont remplacé les histoires d'alcôves (lesquelles alcôves sont parfois délaissées au profit du matelas par terre).

Le secret de Polichinelle

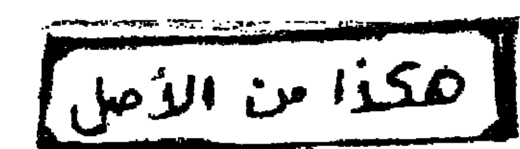
Je ne veux pas manquer de signaler un regain d'intérêt pour le piano. Est-ce l'*une des retombées* de l'accord signé entre Gaumont et les disques Erato ? On voit des gens qui jouent du piano, on entend beaucoup de piano : même Marguerite Duras, célèbre pour sa farouche indépendance, a introduit une valse de Brahms dans son nouveau film. C'est une mode. On nous annonce, pour la rentrée prochaine, le hautbois.

Revenons aux appartements. On n'aimerait pas être invité chez leurs décorateurs. Pourquoi en parler au pluriel ? Là aussi, c'est tout à fait interchangeable. La porte pourrait s'ouvrir et on verrait, sans surprise, entrer l'acteur d'un autre film. C'est ce qui se passe. J'ai appris qu'il y a très peu d'acteurs en France, une quinzaine à tout casser. Ils sont surchargés de travail. Ce doit être bien fatigant. *Ils donnent l'impression* de tourner en deux ou trois ans autant de films que Jannings ou Garbo dans toute leur carrière.

Ils ne sont pas mauvais. Ils *font leur possible. Un acteur est* rarement mauvais. C'est toujours la faute du metteur en scène, *qui*, à la limite, n'avait qu'à ne pas choisir cet acteur-là. Les metteurs en scène choisissent-*ils leurs acteurs ? C'est une* autre question.

Si les metteurs en scène les secouaient davantage, tous ces acteurs deviendraient nerveux, vifs, concentrés et même émouvants, s'ils avaient moins de dialogue à dire. Ils ont l'air à chaque plan de se réveiller : le bruit du clap, sans doute. Ils s'ennuient. Il suffit d'avoir vu Patrick Dewaere dans *Beau-père* pour me donner raison. *Beau-père*, voilà encore un film mordant, et qui vous bouleverse ! Je l'ai vu *un samedi soir*, avec le vrai public. On veut faire croire aux gens qu'ils sont en train d'assister à *Œdipe-roi*. Une adolescente va coucher avec son beau-père. Le public *le sait déjà, il l'a vu sur l'affiche*. Elle a quatorze ans. Elle déclare à l'amant de sa mère (*on* a pris soin de faire mourir la mère) qu'elle le désire physiquement. Elle dit qu'au lycée *elle « consulte sa montre »*. Vous consultez votre montre, vous ? Moi, je la regarde. Ce n'est qu'un détail. La grande idée, c'est de prendre un sujet réputé scandaleux et de l'édulcorer. *Le sujet attire*, le film lui-même ne choque pas : inodore, insipide. « *Quel tact !* », devaient-ils se dire chaque *soir* en visionnant les rushes. La télévision française a mis de l'argent dans *Beau-père*, peut-être parce que c'est *tourné* en cinémascope, un format qui convient si bien au petit écran.

Un autre film *ne se passe pas* dans les appartements, mais *dans un commissariat*. Il y a toutefois quelques retours en arrière, dix ans auparavant, évoquant une fête de Noël où un adulte se penche sur une fillette. Ce flash-back est mis en scène et éclairé comme un spot publicitaire à la gloire du papier hygiénique. L'image est pourtant signée par un des meilleurs directeurs de la photo du moment : Bruno Nuytten. Qu'allait-il faire dans cette galère ? Le film (il s'agit de *Garde à vue*) n'aurait pas déparé « Au théâtre ce soir », une émission qu'on finira par regretter si les choses continuent de ce train. Dans *Garde à vue*, j'avais été épaté par un second rôle. Je n'avais jamais vu cet acteur. Je le trouve *forcément un peu* différent des autres. Le lendemain, je le revois dans un autre



La France fait du cinéma

...Frédéric Mitterrand

à partir de l'avance seule, arriveraient quand même à monter leur film.

» Les problèmes économiques sont importants, mais les aspects juridiques ne le sont pas moins. Si le C.N.C. jouait son rôle d'arbitrage, nous n'en serions pas là. Le C.N.C. est une administration bâtarde, la dernière institution vichyssoise, ce n'est pas indifférent.

» Le C.N.C. est chargé de contrôler, de gérer le cinéma, avec à sa tête des fonctionnaires payés par l'Etat. Le cinéma est comme un enfant : il apporte son argent de poche à ses parents qui acceptent ensuite de le redistribuer. D'autre part, les fonctionnaires — par ailleurs gens dévoués, honnêtes — n'ont jamais eu une initiative en faveur de la recherche.

» On devrait lancer l'idée d'une élection des instances dirigeantes par la profession. Au moins, nous désignerions nous-mêmes nos arbitres. Peut-être cela mettrait-il le C.N.C. aux mains des grands circuits. En attendant, il est la citadelle des forces les plus rétrogrades. Vers qui se tourner ? Vers ces instances irresponsables, ou vers une industrie qui ne pense qu'au profit ?

DANIEL TOSCAN DU PLANTIER. — Je ne suis pas d'accord avec cette vision d'une industrie qui ne fonctionnerait que sur le profit. Nous sommes une compagnie qui a fonctionné sur l'investissement. En revanche, c'est vrai, le rôle de la puissance publique est extrêmement sournois. Nous vivons assez mal — vous l'indépendant marginal, et moi, le « trust » — le fait d'être suspendu à la merci d'un pouvoir bureaucratique qui n'a de compte à rendre à personne : le C.N.C. pour l'Etat est une institution corporative, et pour nous, c'est l'Etat !

» Il y a eu Chausserie-Laprée, un homme remarquable, qui a inventé l'avance sur recettes. Depuis, personne. Le cinéma est réglementé par des gens qui n'en font plus. Nous parlions de la programmation : le C.N.C. ne s'en est pas préoccupé. Pas de texte, pas de lois, pas de critères.

FREDERIC MITTERRAND. — Toutes les lois existent, il suffirait de les appliquer. Encore une fois, si le C.N.C. assurait sa fonction d'arbitrage, s'il s'intéressait aux dérapages...

» Finalement, l'intérêt des débats, c'est qu'on parle indéfiniment de Gaumont, et puis on s'aperçoit qu'il y a d'autres pouvoirs. Le C.N.C., mais pas seulement le C.N.C. Les journaux ne parlent jamais d'Artmedia par exemple. Son patron, Gérard Lebovici, inconnu, alors qu'il est l'agent des principales vedettes, et qu'il a sous son contrôle des réalisateurs, des scénaristes. Ayant le quasi-monopole de valeurs marchandes essentielles, son pouvoir est immense, le pouvoir de montrer des projets de films, de les couler, d'en fixer le prix. Il est aussi important, d'aucuns pensent plus important, que vous.

DANIEL TOSCAN DU PLANTIER. — Citons aussi les cinq grands distributeurs parisiens, à ne pas confondre avec les grands circuits. Et les distributeurs américains, qui, hélas, ne vont plus être que deux : C.I.C. va représenter les Artistes associés, c'est une information intéressante qui n'est pas dans les journaux.

FREDERIC MITTERRAND. — C'est d'autant plus grave qu'à Paris, C.I.C. est la maison la plus dure, entre les mains du distributeur le plus implacable (destruction des copies de films anciens, menaces systématiques de refus de vente). Toute ma relation avec C.I.C. est construite sur la peur. L'ayant dit, je risque de ne plus pouvoir louer de films chez eux. Je vous tiendrai au courant...

Pas sans la télévision

DANIEL TOSCAN DU PLANTIER. — En même temps, il ne faudrait pas que nous ayons l'air de tomber dans un anti-américanisme ridicule. Une fois pour toutes, je suis d'accord à 100 % avec Jack Lang. Distinguons l'impérialisme des structures américaines, de la création. Là encore, les relations sont dialectiques : il y a actuellement une phase de haut conflit, car la structure est plus radicale que jamais, et les auteurs américains, influencés par l'Europe, n'ont jamais eu autant envie de nouvelle vague. Défendons-les !

FREDERIC MITTERRAND. — Dans certains articles parus récemment, remplacez cinéma américain par juiverie internationale, vous vous retrouverez en 1942.

» En fait, il y a entre nous des solidarités. Là où je me détache de vous — et c'est le sens de cette discussion — c'est que vous arrivez à composer avec ces pouvoirs que nous avons définis : l'exploitation et la répartition des recettes à son profit, la programmation, le C.N.C., Artmedia, CIC. Il y a cinq pouvoirs, Gaumont est un détail.

DANIEL TOSCAN DU PLANTIER. — C'est un tiers du cinquième, un quinzième des problèmes, du cinéma français...

FREDERIC MITTERRAND. — Si vous voulez. Mais il y a forcément un conflit quotidien entre l'Olympic et Gaumont, puisque Gaumont compose avec ces pouvoirs qui m'écrasent, et que je combats.

DANIEL TOSCAN DU PLANTIER. — Evidemment, nous composons. CIC passe ses films chez Gaumont ; le C.N.C., nous sommes constamment en relation avec lui, nous faisons beaucoup de films avec Artmedia, la programmation, c'est la nôtre. Quant au cinquième pouvoir, la répartition de la recette, c'est presque le plus indifférent : nous sommes une entreprise intégrée, l'argent circule, nous réinvestissons.

» Nous sommes un des problèmes, et nous sommes aussi une des solutions. Nous avons quand même donné un élan nouveau, unique, au cinéma français. On ne parlait plus que d'un moribond, et maintenant on parle d'une puissance. Avant, le langage journalistique, c'était seulement la crise, et maintenant on dit : il faut réduire le « monopole ». Dans la liste des problèmes, j'aime encore mieux cette superpuissance, d'ailleurs un peu fantasmatique. Mais, en matière de cinéma, le fantasme est la réalité. Acceptons que nous soyons des fantasmes puissants, et réjouissons-nous.

Nous avons surmonté un nombre d'obstacles incroyables, dont un, dont on n'a finalement pas parlé depuis neuf heures du matin, et qui s'appelle la télévision.

FREDERIC MITTERRAND. — La moindre des choses était de définir un engagement contractuel nettement plus important de la télévision vis-à-vis du cinéma. C'était acquis, comme au treizième siècle on ne se posait pas la question de l'existence de Dieu. Tout le monde est donc d'accord, et puis voilà qu'une situation absurde est en train de se dessiner, qu'on semble prendre une direction contraire !

DANIEL TOSCAN DU PLANTIER. — Vous avez raison de le dire. L'atmosphère actuelle dans les chaînes, c'est l'anticinéma. Rénovation de la dramatique ! Ils se disent : si le gouvernement veut payer cher les films, ça le regarde, nous, nous devons augmenter la création — rire dans la salle, dans nos salles. Moi, je me mets en colère. On va se retrouver sans coproduction, moins de films vont passer, qui ne seront pas payés plus cher. Pendant ce temps-là, la S.F.P. va produire le film le plus coûteux du cinéma français, *les Misérables*.

FREDERIC MITTERRAND. — Le plus gros cachet jamais donné à un acteur, avec la bénédiction de l'Etat, 4 millions pour Lino Ventura, et le film, 60 millions.

DANIEL TOSCAN DU PLANTIER. — Si les coproductions disparaissent au profit de ce faux cinéma des Buttes-Chaumont, que se passe-t-il ? Wajda/*Danton*, je ne le fais pas sans la télévision. Scola/*la Fuite à Varennes*, la *Carmen* que je voudrais monter, Syberberg/*Parsifal*, je ne les fais pas sans la télévision. Pour faire une *Boum*, ou deux, pour faire *le Professionnel* avec Belmondo, je n'ai pas besoin de la télévision.

FREDERIC MITTERRAND. — Oui, mais je reviens à ce que je disais : vous êtes en position de composer. Même dans le climat détestable des relations entre la télévision et le cinéma, il y a quand même pour vous un dialogue possible, il y a encore des habitudes. Tandis que pour les réalisateurs qui commencent, et que je vois, je sais qu'aucun dialogue n'est envisageable. Ce dialogue, il s'est instauré à Munich... Pourquoi pas à Paris ?

DANIEL TOSCAN DU PLANTIER. — Il faudrait donner des responsabilités à Patrick Brion ! Il y a un homme qui aime le cinéma à la télévision, il s'appelle Brion, je dis un parce qu'ils ne sont pas nombreux.

Avec tous nos vœux

FREDERIC MITTERRAND. — Sans entrer dans le discours sur l'impérialisme américain, je voudrais simplement rappeler le handicap économique de la langue pour le cinéma français. Les cinéastes allemands de la nouvelle génération, les derniers grands du cinéma italien, ils ont tous fini par s'exprimer en anglais. En France, nous arrivons à produire cent quarante films par an, et à les exporter, quoi qu'on dise.

» Ce cinéma français, il existe, il est surtout assez homogène. Les auteurs de la nouvelle vague continuent à faire des films et — ce qui me fascine — chacun est resté fidèle à ce qu'il était au départ : Rivette, Godard Truffaut. Truffaut, cinéaste établi, représentant une énorme puissance, tourne *la Femme d'à côté*, un de ses films les plus fous, magnifique.

» Voilà, donc, un cinéma qui vit complètement, profondément, où chaque année il y a deux ou trois types nouveaux qui arrivent avec un film intéressant. Un cinéma cohérent qui s'appuie sur les critères d'une langue sans la renier, qui se renouvelle malgré tous les blocages dont on vient de parler.

DANIEL TOSCAN DU PLANTIER. — Pardon de le dire, c'est quand même à porter au crédit de la collectivité cinématographique — dans laquelle s'affrontent les petits et les gros, des talents et de l'argent — que le cinéma français soit aujourd'hui, d'une certaine façon, le premier cinéma du monde.

» Il y a une collectivité, elle s'entredéchire aujourd'hui, mais c'est ce qu'on appelle les *« love hate relationship »*, c'est vivant. Et ce qui me fait peur, c'est que chacun d'entre nous dira : *« Oui, mais moi je ne suis pas vivant, je suis seulement survivant, et je demande à l'Etat d'écraser ceux qui ont cherché à me tuer »*. Je ne mêlerais pas trop l'Etat à ces choses-là. Parce que, ce qui a été maintenu très fort dans le cinéma français, c'est le haut niveau de désir. Le seul avantage d'une personne comme la mienne à la tête d'un système dominant, c'est au moins que j'ai réinstauré, sans le vouloir peut-être, la notion de caprice, de désir, d'arbitraire.

FREDERIC MITTERRAND. — Vous avez rempli les tâches que vous deviez remplir, mais où sont les vraies structures d'accueil, de discussion ?

DANIEL TOSCAN DU PLANTIER. — A chacun son rôle. Ce n'est pas le nôtre. Je pense qu'il faut améliorer nos relations avec ce que vous représentez, vous, qui devriez avoir les moyens de faire ce travail d'accueil. Il se trouve que ces relations ne sont pas encouragées par le comportement hystérique de certains indépendants. Dans l'ordre des souhaits, pour en revenir au point de départ, le mien serait de leur dire : Ne cassez pas le cinéma français.

FREDERIC MITTERRAND. — Et le mien : regardez où sont les pouvoirs.

prêt-à-filmer

film (mais toujours dans la police), où il fait la même chose. Ceux qui connaissent bien le cinéma français doivent l'avoir vu cent fois. Il ne s'agit pourtant pas de Philippe Noiret.

Noiret, toujours dans la police, lui aussi, je ne l'ai vu que deux fois : *Birgit Haas* et *Coup de torchon*. *Coup de torchon*, on admettra qu'il s'agit d'un titre bien trouvé. Il y a là une jeune actrice qui interprète merveilleusement le rôle d'une institutrice. C'est hélas un très petit rôle. Elle se trouve dans un train. Noiret est assis en face d'elle. Logiquement, quand le metteur en scène a vu les rushes de cette séquence, il aurait dû s'enthousiasmer et décider de rajouter une scène pour cette jeune femme talentueuse. Mais l'enthousiasme n'existe plus. C'est écrit. On tourne ce qui est écrit. Le film dure deux heures vingt. Ils ont dû s'amuser, pendant le montage, à voir et revoir cela tous les jours.

Tout compte fait, ce qui m'a le moins déçu, c'est le film où Alain Delon s'est mis en scène. Je ne sais pas s'il joue mieux ou moins bien que d'habitude. Je ne l'avais plus vu depuis *Rocco et ses frères*. J'aurais plutôt tendance à trouver qu'il n'a pas fait d'énormes progrès. Au moins, son film a du rythme. La bande sonore est excellente. Delon pourrait faire de la radio, s'il voulait. Il a une voix très intéressante. Il a eu de la chance aussi de tomber sur un remarquable mixeur : Jean Nény. A un moment donné, une voiture démarre en marche arrière, et la musique apparaît sous le bruit du moteur. C'est au moyen de trucs techniques de ce genre qu'on donne du nerf à un film, fût-ce artificiellement.

Deux des personnes qui m'intéressent le plus dans le cinéma français, aujourd'hui, sont deux mixeurs : ils s'appellent Jacques Maumont et Jean Nény. On ne parle jamais du mixage dans les critiques de films. Mixer, c'est décider de la place définitive des sons par rapport aux images et du niveau de chaque son. Une musique mixée trop fort écrase l'image. La voix d'un acteur bien ou mal mélangée à d'autres sons ou à une musique ajoute ou enlève du talent à cet acteur. On peut aller jusqu'à changer le sens d'un film en le mixant. Le mixage est un art très raffiné et méconnu. Encore faut-il que cet art trouve à s'exercer. J'ai pour l'ingénieur du son Jacques Maumont une admiration démesurée. Je me demande ce qu'il pense, pardevers lui, des films qu'il mixe.

Quant à moi, je n'aurai découvert qu'un secret de Polichinelle : *presque tous les films* français de la rentrée sont dépourvus d'intérêt, ou écœurent. C'est une opinion personnelle, que j'espère provisoire. Un producteur, en effet, vient d'affirmer que notre cinéma *« est dans une phase de résurrection extraordinaire »*. C'est surtout un cinéma de petits malins.

Il ne faut pas y aller doucement

Rempli par l'ennui, j'ai eu envie de parler de tout cela avec Jacques Tati. Et voici l'explication de Tati : *« Ils font des films comme on livre de la moquette. Vous en voulez 20 mètres ? 30 mètres ? Les films sortent dans quarante ou cinquante salles à la fois. Champs-Elysées, Quartier Latin, Asnières (très difficile, Asnières), Châteauroux, haute montagne, bord de mer : il faut plaire à tous les publics en même temps. C'est une question de finances, et c'est là où rien ne changera, quoi qu'on dise, quoi qu'on promette. Avant, il y avait une création, des films avec des fautes d'orthographe. On s'aperçoit que ce sont les fautes d'orthographe qui vieillissent le mieux. On faisait des films sur mesure. Maintenant, c'est du prêt-à-filmer. J'ai observé un couple, l'autre jour, sur les Champs-Elysées, devant les Marignan-Machin, en face du Prisunic — c'est la même chose, bientôt Prisunic va venir vendre des sandwiches au cinéma, bon : le couple hésitait. Le mari a demandé à sa femme : « Tu veux » rire ou tu veux avoir peur ? » Elle a réfléchi vingt secondes, elle a répondu : « Je crois que » je préfère avoir peur. » Ils sont entrés voir le film qui leur ferait peur, les titres et les affiches sont très explicites.*

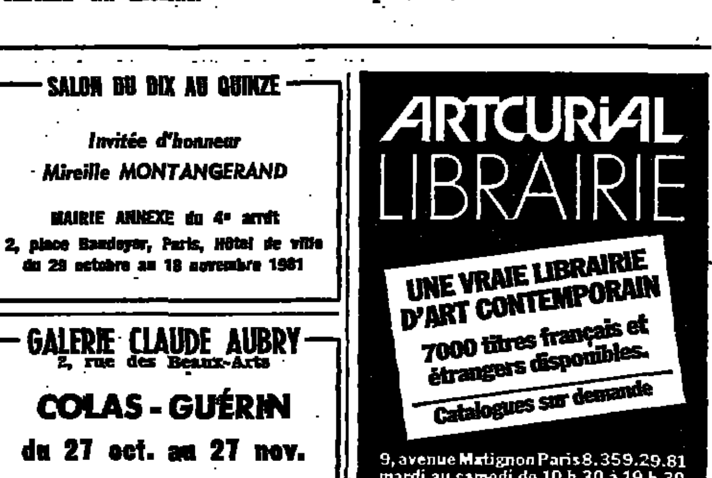
» Les gens qui font des films aujourd'hui ne se cassent pas la tête. On leur demande de faire un minutage utile chaque jour. Pour Playtime, *le tournage a duré un an, j'ai fait vivre soixante types. Admettons qu'il y ait eu des célibataires. J'ai quand même fait vivre une quarantaine de familles ! Sans demander de pourboires, je veux dire de subventions. J'y suis allé, pourtant, au ministère de la culture. Ce n'était pas pour moi, mais pour défendre le court métrage. Tous les grands cinéastes ont commencé par faire des courts métrages. Les ministres me disaient : « Mai oui, Tati, vous » avez raison. » Le dernier que j'ai rencontré m'a montré un fauteuil, et je lui ai répondu . « Ah ! mais je le connais, ce » fauteuil ! Vous savez, j'étais là » avant vous. » Il faut faire faire des courts métrages aux jeunes. Comment ai-je débuté ? Vous croyez que ma mère m'apprenait à marcher en disant : « Jacques, » fais-nous rire » ?*

» Notre civilisation a progressé, paraît-il, mais, du point de vue de la rigolade, c'est maintenant qu'il y a beaucoup à faire. Je vais tourner l'année prochaine. Le film s'appellera Confusion. *Je le réaliserai avec l'argent de mes clients. Je ne dis pas « mes spectateurs », non : mes clients. J'en ai dans le monde entier. Je fais des spectacles. Je suis un des rares cinéastes qui acceptent qu'on parle pendant la projection de ses films. J'accepte aussi qu'on se débine si ça ne convient pas. Mais j'ai horreur de la confection. On vous met un costume sur le dos, vous ne vous sentez pas bien dedans, et on s'empresse de vous dire : « Si, si, ça vous va bien, ça vous » convient à merveille. » C'est le cinéma d'aujourd'hui, je n'y comprends rien. »*

Jacques Tati va donc tourner *Confusion* en 1982. Quant à Robert Bresson, il a deux projets de films, qui sont prêts, et dont aucun producteur, ni ministère ni télévision, ne s'occupe sérieusement. Le premier, c'est *l'Argent*, un film qui stigmatisera le manque d'humanité de la bourgeoisie, lorsque l'honnêteté ne sert qu'à déguiser de petites malhonnêtetés. *L'Argent* se terminera par ce que Bresson appelle *« une hécatombe d'assassinés »*. Il ajoute : *« Il ne faut pas y aller doucement — mais ce sera suggéré, jamais montré. »* L'autre projet, c'est de filmer le début de *la Genèse*, *« un film extrêmement simple fait avec beaucoup d'argent »*. Bresson se passionne dès qu'il évoque les oiseaux qu'il filmera, *« des oiseaux précieux, qui se perdront peut-être »*.

Quand verra-t-on *l'Argent* et *la Genèse* ? Quand le cinéma français connaîtra-t-il *« une phase de résurrection »* ? On empêche les jeunes de tourner des films intelligents et audacieux. Il serait temps aussi que Jean Eustache travaille. Quant à Godard, je l'ai appelé en Suisse, l'autre matin. La préparation du tournage de son nouveau film *(Passion)* le rendait encore plus laconique que d'habitude. Le cinéma français ? Il répond : *« Je n'ai pas la tête à ça. »* On le comprend.

FRANÇOIS WEYERGANS.



La France fait du cinéma

Plaidoyer pour l'ambition

***Rencontre avec Claude Miller* (Garde à vue)**
***Jean-Louis Comolli* (l'Ombre rouge)**
***et Bertrand Tavernier* (Coup de torchon)**

JEAN-LOUIS COMOLLI (quarante ans), Claude Miller (trente-neuf ans), Bertrand Tavernier (quarante ans). Trois cinéastes français d'aujourd'hui, appartenant à *la même génération*. Ils ont eu vingt ans à l'époque de la « nouvelle vague ». Ils sont devenus réalisateurs au début des années 70, à peu près au moment où commençait la crise économique de l'industrie cinématographique. Ils tournent des films ambitieux — mais qui s'adressent au grand public — chacun selon son inspiration. Leurs personnalités diffèrent ; ils ont pourtant en commun la même conception du cinéma : *une passion*, un plaisir, plutôt qu'un métier.

Nous les avons réuni pour leur demander comment ils envisageaient les problèmes du cinéma français et les solutions à y apporter, alors que des perspectives de changement, des réformes, s'annoncent. Ils ont *surtout* parlé de leurs expériences personnelles. Ils se sont trouvés d'accord sur une analyse de la situation de cinéaste dans les structures actuelles. Claude Miller connaît un grand succès avec *Garde à vue*, film policier « de commande » (mais tous trois jugent désormais arbitraire la distinction, la séparation, entre film d'auteur et film de commande). *L'Ombre rouge*, film politique de Jean-Louis Comolli, sort ce 28 octobre, *Coup de torchon*, de Bertrand Tavernier, film qui ne ressemble à rien de qu'il a fait auparavant, le 4 novembre.

I. — Les producteurs ne sont plus ce qu'ils étaient.

Constatation générale : depuis 1968, la concentration des monopoles de production et de distribution a provoqué la disparition d'un grand nombre de producteurs indépendants, ceux qui prenaient des risques et encourageaient la création. *Le cinéma* français a maintenant tendance à se séparer en deux courants : les films à budget important et vedettes, destinés à une large exploitation, et les petits films « bricolés », réservés à quelques petites salles. Entre les deux, il est de plus en plus difficile de faire accepter des films « moyens » (budget et tournage) de qualité, comme ceux, justement, de Comolli, de Miller et de Tavernier.

La plupart des producteurs ne sont plus que des gestionnaires de l'argent des autres. Faut-il s'y résigner ? « *Non*, dit Jean-Louis Comolli ; *en attendant une réforme qui rendrait leur place à des producteurs indépendants, il faut préserver l'idée que chaque film est une entreprise spécifique, il faut éviter de tomber dans le piège de la standardisation dominante.* » Et Bertrand Tavernier : « *Il faut proposer, sur le marché, un film qui ne s'inscrive pas dans des « cases » déjà fixées. Or s'il y a une seule instance de décision, une « grande compagnie », celle-ci ne sera pas favorable à l'aventure. La réforme du cinéma français doit trouver un moyen de susciter, d'aider les petits producteurs, de rétablir cette production « moyenne » qui ne cesse de s'amenuiser.* »

Pour ne pas dépendre entièrement du pouvoir des grandes compagnies, les cinéastes ont *cherché des solutions individuelles*. Jean-Louis Comolli, qui a le goût du cinéma politique (*la Cécilia*, *l'Ombre rouge*) et des opérations qui sont, un peu, des paris, a créé sa propre société de production. « *J'ai trouvé des gens qui ont apporté de l'argent, sont devenus des actionnaires. Cela me procurait plus de garanties Mais j'ai passé deux ans et demi à la préparation d'un film sur la Commune qui demandait des décors de studio très chers. Et je n'ai pu réunir le financement nécessaire.* »

Claude Miller, lui, ne s'est pas voulu producteur. Son premier film, *la Meilleure Façon de marcher*, a été réalisé dans des conditions précaires : « *On n'avait qu'une petite partie du budget, des acteurs et des techniciens n'ont pas été payés. C'était presque un film pirate ! Un distributeur l'a pris. Il a marché convenablement. Pour le deuxième,* Dites-lui que je l'aime, *tout s'est passé normalement, dans le « système ». Et, pour* Garde à vue, *j'ai eu la chance qu'on me donne les moyens de mes désirs.* »

« *Il n'y a pas de règle*, constate Bertrand Tavernier, *mais une statistique : un metteur en scène tant soit peu ambitieux tourne un film tous les cinq ans. Moi, j'ai pu en tourner un tous les dix-huit mois. Chacun de mes films a été bien accueilli. Cela ne m'a pas vraiment aidé pour le suivant. Je recommençais dans l'aventure, l'incertitude. A partir des* Enfants gâtés, *je me suis fait coproducteur. Sans argent, sans actionnaires, mais j'ai pu engager ma part de producteur, ce qui m'a permis de continuer à travailler.* »

II. — Si la télévision renonçait à la coproduction de films.

C'est un bruit qui court : les nouveaux P.-D.G. des sociétés de télévision auraient l'intention de renoncer à la coproduction de films de cinéma, pour favoriser la création télévisuelle. Unanimes, les trois cinéastes sont inquiets sur ce point. Comolli et Tavernier ont eu des coproductions avec Antenne 2, Miller avec FR 3.

Pour pallier l'obligation d'acheter plus cher les films destinés aux programmes, les sociétés sont entrées dans le système de coproduction. Elles ont donné, ce faisant, un bon coup de pouce au cinéma français. « *On nous a laissés travailler librement*, dit Tavernier. *A Antenne 2, nous avions les meilleurs rapports avec Xavier Larère. Il y a sans doute des réformes à faire, un cahier des charges à établir. Mais, depuis deux ans, le cinéma français existe grâce à l'apport de capitaux de la télévision. Ce serait très grave pour lui si elle cessait de coproduire.* »

Cette inquiétude, dont on ne sait pas encore si elle est fondée sur une décision radicale ou sur un aménagement des conditions de coproduction, ne les empêche pas, tous les trois, de trouver le cinéma français actuel très diversifié, excitant, stimulant, avec plus d'ambitions artistiques que le cinéma américain. Réserve de Jean-Louis Comolli pourtant : cette diversité est paradoxale. Les films français sont de mieux en mieux faits, interprétés, mais l'invention, la folle, manquent toujours un peu. « *Il reste encore de mauvaises habitudes des années 50. On escamote les scènes difficiles, on les remplace par le spectaculaire. Il n'y a pas de grands et de petits sujets, mais le sujet doit être traité à fond.* »

III. — Ce qui les a conduits jusqu'à leur nouveau film.

Malgré les incertitudes de production, ils tournent, en définitive, leurs films comme ils le veulent. Ils aiment travailler avec les grands acteurs, les vedettes, et estiment qu'il y a énormément d'excellents acteurs secondaires. Le succès commercial de *Garde à vue* n'a pas tourné la tête de Claude Miller. Ce succès lui a donné un pouvoir provisoire, une ouverture pour son prochain film, mais il sait que « *la guerre continue* » pour s'imposer. « *Ce pouvoir ne me ligote pas. Je veux conserver mon identité.* » Pour Jean-Louis Comolli, *l'Ombre rouge* est, dans son désir de cinéma politique, une autre entreprise que *la Cécilia*. « *C'est la première fois*, dit-il, *que je fais un film avec autant de moyens, ce qui ne signifie pas que ces moyens étaient très élevés. Simplement, j'étais plus à l'aise, financièrement, que pour* la Cécilia. *Le scénario a reçu une avance sur recettes, et Marin Karmitz a décidé de produire le film immédiatement. Pour la première fois, aussi, j'ai travaillé avec des vedettes.* L'Ombre rouge, *dont l'action se situe, en France, en 1937, se réfère à un moment historique du stalinisme. Deux agents de Staline commencent à avoir des doutes sur la politique d'aide à l'Espagne républicaine dans la guerre civile et sur ce qui se passe en Russie soviétique. Ils sont pris dans une sorte de contradiction entre leur idéal révolutionnaire et leur pratique militante. Je crois important qu'on puisse traiter un tel sujet dans le cinéma français d'aujourd'hui. Cela correspond à ce que j'ai ressenti, en 1968, avec ceux de ma génération. Je me suis impliqué.* »

Bertrand Tavernier voulait adapter depuis longtemps le roman noir de Jim Thompson *1 275 âmes*. Avec *Coup de torchon*, il a cassé, une nouvelle fois, son « image de marque ». « *Le ton de Thompson me plaît beaucoup. Il allie l'humour au désespoir ; pour débusquer la bêtise, la veulerie et l'angoisse profonde des êtres. Le roman a été transposé du sud des Etats-Unis à l'Afrique occidentale française de 1938, et nous avons Jean Aurenche et moi, ajouté beaucoup de scènes nouvelles. Mais le ton du livre est resté. J'ai tourné avec le Steadycam, un procédé de caméra très mobile qui libère les comédiens de la technique. On peut réaliser des plans longs où les acteurs bougent comme ils veulent. Je me sens parmi eux. Je ne veux pas me reposer sur le confort et la routine, être piégé par le succès. Mes films ont toujours bien marché. Mais quand on a un grand nombre d'entrées au box-office, on est condamné à faire plus d'entrées, la prochaine fois, même si on réalise un film différent, plus « petit ». C'est cela qui rend notre position instable dans le système production-distribution auquel le cinéma français en est arrivé.* »

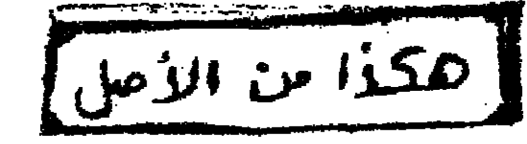
IV. — Il faut préserver liberté et diversité.

Claude Miller souhaite que l'on continue à s'intéresser au cinéma français ambitieux, à en dire du bien. Cela rassurera les producteurs, pourra leur donner une nouvelle impulsion. Bertrand Tavernier souhaite que l'on trouve des réformes qui préservent la diversité : « *Il faut, pour cela, changer complètement les structures.* » Jean-Louis Comolli est, là-dessus, pessimiste : « *Pendant les états généraux du cinéma français, en 1968, on a beaucoup discuté dans l'enthousiasme, mis beaucoup de choses sur le papier. Cela n'a servi à rien. Je n'y crois plus. Le changement ne viendra pas de nous, cinéastes. Il y a trop de médiations entre nous et notre travail.* »

A quoi Bertrand Tavernier réplique : « *En 1968, les cinéastes étaient moins responsables. Ils lançaient beaucoup de slogans inapplicables. Aujourd'hui, les revendications et les discussions sont extrêmement précises. Mais on retrouve, dans les commissions constituées, des habitués. Et ces commissions engendrent d'autres commissions ou des sous-commissions. Il est vrai que proposer des réformes est un travail ingrat. Le cinéma français a besoin, actuellement, d'une activité « militante » quotidienne pour soutenir les libertés menacées, les intérêts de toute la profession cinématographique. Il y a beaucoup de « petits boulots » auxquels s'emploie la S.R.F. (Société des réalisateurs de films), qui a son mot à dire.* »

JACQUES SICLIER.





RADIO-TÉLÉVISION

Semaine du 31 octobre au 5 novembre

Les programmes du mercredi 28 et du jeudi 29 octobre sont en page 22.

AU PETIT ÉCRAN

musique

● MUSIQUE : OUVERTURES
(en liaison avec France-Musique)
« Grande Fugue » de Beethoven, « Deux études pour piano » de Debussy et « Poèmes pour voix et quatuor » de Ravel, par l'Ensemble intercomtemporain, dir. : P. Boulez.
Samedi 31 octobre,
A 2, 18 heures.

● CONCERT :
Et Expecto Resurrectionen Mortuorum, d'Olivier Messiaen, par l'Orchestre de Paris, direction Zubin Mehta.
Dimanche 1er novembre
TF 1, 22 h 25.

documentaires et débats

● APOSTROPHES :
La politique, un art du cynisme
Vendredi 30 octobre
A 2, 21 h 35.

● V 3 - LE NOUVEAU VENDREDI :
Le Chagrin et la Pitié : Débat.
Vendredi 30 octobre.
FR 3, 20 h 30.

● COSMOS :
Le paradis et l'enfer.
Samedi 31 octobre
A 2, 22 h 5.

● LES DOSSIERS DE L'ECRAN :
De Gaulle.
Mardi 3 novembre
A 2, 20 h 40.

● LES MERCREDIS DE L'INFORMATION
L'Islam en U.R.S.S.
Mercredi 4 novembre
TF 1, 21 h 45.

● QUESTIONNAIRE :
Jean-Edern Hallier.
Mercredi 4 novembre
TF 1, 22 h 45.

● MAGAZINE MEDICAL :
LES JOURS DE NOTRE VIE
L'infarctus... et après ?
Mercredi 4 novembre
A 2, 22 h 15.

téléfilms

● JULES FERRY
Les roses en dedans
Vendredi 30 octobre.
FR 3, 21 h 30.

● LA DOUBLE VIE DE THEOPHRASTE LONGUET
Vendredi 30 octobre
TF 1, 20 h 35.

films

● DOSSIER SECRET (M. Arkadin)
d'Orson Welles
Vendredi 30 octobre
A 2, 23 h 5.

● LE FANTOME DE LA LIBERTE
de Luis Bunuel.
Jeudi 5 novembre
A 2, 20 h 45.

(Lire les notes de Jacques Siclier dans les programmes : une ou deux étoiles signalent les bons et les très bons films.)

A LA RADIO

Les logarithmes de Pierre Boulez en Auvergne

Il n'est pas toujours facile d'aller à contre-courant, aussi ne reprochera-t-on pas à René Koering d'avoir pris en marche le train lancé par le Festival d'automne, en consacrant la journée du 31 octobre à Pierre Boulez. S cette initiative fera grincer des dents, elle a du moins le mérite de faire partager un peu plus largement les agapes bouléziennes, qui font cet automne les délices des amateurs parisiens.

L'examen attentif et impartial du programme permettra d'ailleurs aux auditeurs craintifs de se rassurer : entre *le Soleil des eaux, le Marteau sans maître* et *Pli selon pli*, il y aura place pour Mozart, Beethoven, Liszt et Berlioz ; René Koering a même réservé une petite place aux compositeurs qui ne partagent pas les options esthétiques du héros de la journée : Henze, Masson, Sinopoli, Xenakis, mais plus royaliste que le roi, il n'a retenu ni Chailley ni Landowsky, qui, eux, se situent radicalement aux antipodes.

On nous promet également les témoignages de Michel Butor, de Gilles Deleuze, de Patrice Chéreau, de Daniel Barenboïm et de Mme Tezenas, qui présida, en son temps, le Domaine musical ; cependant, on attend beaucoup de l'entretien avec Paul Boucher, témoin de l'enfance mystérieuse, ô combien, de Pierre Boulez. Comme il ne saurait être question de connaître un Auvergnat sans avoir vu son lieu de naissance, du moins si l'on en croit la publicité d'une eau de table réputée pour sa limpidité, France-Musique nous entraînera à quelque distance de Volvic, à Montbrison très exactement, où, comme l'on sait, Pierre Boulez, au berceau, jouait déjà avec une règle à calcul en récitant sa table de logarithmes. On nous annonce aussi un reportage sur *le Marteau sans maître*, dont on aurait retrouvé le propriétaire... en même temps sans doute que les mouvements absents de la *Symphonie inachevée*. Il ne manquera donc, pour compléter cet abondant programme, qu'un hommage à Bernard Gavoty, qui fut dès ses débuts le plus farouche et le plus déclaré adversaire de Boulez.

Bien évidemment, si l'on ne peut pas passer toute sa journée l'oreille collée au poste, on choisira de préférence la retransmission en différé de *Répons*, créé à Donaueschingen le 18 octobre dernier où, en direct du grand auditorium de Radio-France, *Cummings ist der Dichter*, dont le pouvoir de séduction immédiat pourrait opérer bien des conversions.

GERARD CONDE.

* Journée Pierre Boulez, F.-M., samedi 31, de 9 h à 1 h du matin.

Vendredi 30 octobre

Un film

DOSSIER SECRET (MONSIEUR ARKADIN)

Film franco-hispano-américain d'Orson Welles (1955), avec O. Welles, M. Redgrave, P. Medina, R. Arden, P. Mori, A. Tamiroff, M. Auer.
A 2, 23 h 5.

★★ *La puissance et la chute d'un homme d'affaires élevé sur un piédestal de boue et de corruption et faisant enquêter sur son passé pour en éliminer les témoins. Extraordinaire combinaison de la mythologie wellesienne (le personnage d'Arkadin est un autre « citoyen Kane ») et d'un cosmopolitisme venu tout droit — même si Welles est ici, auteur complet — de l'univers du romancier Eric Ambler* (le Masque de Dimitrios). *Malgré les contraintes techniques d'un tournage morcelé dans le temps et en différents lieux,* Dossier secret, *découpé, monté, tourné en plans courts, en plans-chocs, avec cadrages obliques et mouvements de caméra prodigieux, porte la marque du génie de son réalisateur. C'est un voyage dans un monde glauque et louche où s'agitent des êtres hallucinants, déchus ou inquiétants.*

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h 5 Jeu : Réponse à tout.
12 h 25 Une minute pour les femmes.
Sports du week-end : n'en faites pas trop.
12 h 30 Midi première.
13 h Journal.
13 h 35 Emissions régionales.
13 h 50 Croque-Vacances.
15 h Tennis : Open de Coubertin.
Quarts de finale (en direct).
18 h C'est à vous.
18 h 25 Un, rue Sésame.
18 h 50 Avis de recherche.
18 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les paris de TF 1.
20 h Journal.
20 h 35 Dramatique : La double vie de Théophraste Longuet.
Le Trésor. Réalisation Y. Andrei, avec J. Carmet, G. Fontanel, N. Silberg...
Les aventures souterraines d'un retraité possédé par le brigand Cartouche.
22 h Expressions : Que sera l'art demain ?
(Lire notre sélection.)
23 h 15 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 30 A.N.T.I.O.P.E.
12 h 5 Passez donc me voir.
12 h 30 Série : Les amours des années grises.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Emissions régionales.
13 h 50 Face à vous.
14 h Aujourd'hui madame.
Le mensuel.
15 h Série : L'âge de cristal.
15 h 50 Magazine : Quatre saisons.
16 h 50 La télévision des téléspectateurs.
17 h ... Fenêtre sur...
... artre aujourd'hui.
18 h ... cré A 2.
... uns ont la parole ; les qu... amis ; Tistou ; Babar.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les gens d'ici.
20 h Journal.
20 h 35 Feuilleton : Marie Marie.
Bobby père et fils (dernier épisode).
Grâce à une chiromancienne, Marie connaît les sentiments de Maxime.
21 h 35 Apostrophes.
Magazine littéraire de B. Pivot.
La politique, un art du cynisme ?
Avec P. Boutang (*la Fontaine politique*), A. Gluksmann (*Cynisme et passion*), A. Grosser (*le Sel de la terre*), J.-P. Jouary (*Eloge de la politique*).
22 h 55 Journal.
23 h 5 Ciné-club (cycle Orson Welles) : Dossier secret : (Monsieur Arkadin).

Jardins secrets d'un homme politique

Les roses en dedans.
Jules Ferry
Première partie
FR 3, 21 h 30.

Cela commence à la manière d'une reconstitution : Jules Ferry, qui va bientôt mourir, évoque sa carrière politique. Mais l'évocation vire au kaléidoscope ; les fragments d'une vie se rassemblent ou se séparent, s'éclairent les uns par les autres dans une chronologie brisée. En se servant de documents, d'entretiens, d'images tournées avec des acteurs, de décors stylisés, de paysages naturels, Jean Dewever a recréé, selon son originale conception de ce qu'il appelle le « docu-menteur » (la réalité investie et retrouvée par l'imaginaire), le portrait complexe d'un Jules Ferry marqué par son enfance, l'influence de sa sœur, son amitié avec son frère et sa passion pour Blandine Liszt. Un jeune comédien, Jean-Michel Noiret, interprète, avec un tempérament étonnant, Jules Ferry jeune et vieux. — J. S.

L'art demain

Magazine « Expressions »
TF 1, 22 heures

Le magazine « Expressions » est toujours une surprise. On y trouve de l'imagination et un ton personnel surtout, une manière de traverser subjectivement les choses, de regarder avec un certain regard — de l'ironie parfois — les hommes, les mouvements d'idées. L'art demain ? Les ordinateurs au service de Vera Molnar, la bulle où vit depuis plusieurs années l'architecte Hans Walter Muller, le mur de livres derrière lequel parle le dessinateur Jacques Tardi, Stockhausen affirmant qu'une nouvelle conscience de l'homme se fera par sa musique. Le bruit a couru que ce magazine pourrait disparaître. *« C'est une chose qui n'est pas encore décidée »*, nous a répondu M. André Harris, directeur des programmes pour la chaîne. Ce serait grave : le magazine « Expressions » sait s'exprimer par l'image. — C. H.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.
Les Wombles ; Mixmo-Match ; Des livres pour nous : *la Chasse au snark.*
18 h 55 Tribune libre.
Centre d'études et de recherche sur le désarmement (Corede).
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
Ulysse 31 : Chronos.
20 h Les jeux.
20 h 30 V 3 - Le nouveau vendredi : Le chagrin et la pitié.
Débat animé par E. Pietri et un journaliste de FR 3 Auvergne.
21 h 30 Jules Ferry.
Première partie : Les roses en dedans.
Texte d'A. Conte. Réalisation : J. Dewever.
(Lire notre sélection.)
22 h 25 Journal.
22 h 45 Magazine : Thalassa.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Matinales : En Yougoslavie.
8 h, Les chemins de la connaissance : A très bientôt Monsieur Orwell (socialisme, démocratie et littérature) ; à 8 h 32, La respiration, philosophie vivante : la respiration, rencontre de l'énergie créatrice.
8 h 50, Echec au hasard.
9 h 7, Matinée des arts du spectacle.
10 h 45, Le texte et la marge : La compagnie des dames, avec F. Rey.
11 h 2, Visconti, la passion de la musique : Violence et passion.
12 h 5, Nous tous chacun.
12 h 45, Panorama.
13 h 30, Musiques extra-européennes : Racines de la musique afro-américaine.
14 h, Sons : Histoire de chiens.
14 h 5, Un livre, des voix : Gregory Strass, d'A. Absire.
14 h 47, Les inconnus de l'histoire :
15 h 50, Contact.
16 h, Pouvoirs de la musique : Les assises du mécénat d'entreprise (qu'est-ce que le mécénat ?).
18 h 30, Feuilleton : Pour Dieu et le roi, *de M. Schilovitz.*
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, Les grandes avenues de la science moderne : Le champ magnétique terrestre.
20 h, Sherlock Holmes contre Conan Doyle, par A. Adelmann.
21 h 30, Black and blue : Le jazz de « L'ombre rouge ».
22 h 30, Nuits magnétiques : L'argent ; Georges Henein.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Quotidien musique : Réveils romantiques : « Andante et variations en si bémol majeur » et « Adagio et allegro pour violoncelle et piano » de Schumann et le « Concerto en ré mineur pour violon et orchestre » de Mendelssohn par le New Philharmonia Orchestra, dir. R. Frühbeck de Burgos, sol., Y. Menuhin ; 7 h 2, Informations culturelles.
9 h 2, Le matin des musiciens : Serge Rachmaninov, musicien du dix-neuvième siècle. « Trois chants russes », chœur et orchestre, dir. E. Sulettanos, sol., L. Berman, piano ; 10 h, Un récital de piano S. Rachmaninov : Beethoven, Chopin ; Rachmaninov chef d'orchestre : « Troisième symphonie en la mineur ».
12 h 2, Midi-Deux : Magazine culturel ; 12 h 30, Jazz classique ; 14 h, Musique légère : Auber, Nicolardi, Verdi.
14 h 30, Les enfants d'Orphée : Musique buissonnière.
15 h, Points-Contrepoints : Rossini « Othello ». Orch. Philharmonia, Chœur Ambrosian, direction J.-P. Cobos.
18 h 2, Le club du jazz.
18 h 30, Quotidien concert : Suddeutscher Madrigalchor, direct. W. Gonneuwein, Schumann, Schubert, Brahms.
20 h, Le royaume de la musique.
20 h 20, Concert : Orch. radio-symphonique de Sarrebrück, dir. S. Baudo (Berlioz, « Ouverture du roi Lear » ; Bizet, « Symphonie en ut majeur » ; Honegger, « Symphonie n° 5 »).
22 h 15, Ouvert la nuit : Portrait par petites touches. « Sonate », de Bartok, sol. C. Helffer ; 23 h 5, Vieilles cires, Debussy, Respighi ; 0 h 5, Jazz forum.

Samedi 31 octobre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

11 h 50 Magazine de l'aventure.
12 h 30 *Cuisine* légère.
12 h 45 Magazine : Avenir.
Des métiers des services sociaux et socio-culturels.
13 h Journal.
13 h 30 Le monde de l'accordéon.
13 h 45 Variétés : Fugues à Fugain.
Histoire du chevalier des Grieux et de *Manon Lescaut* ; Archibald le magicien ; Temps X ; Serpico.
18 h 5 Trente millions d'amis.
18 h 45 Magazine auto-moto.
19 h 5 Tout va bien.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les paris de TF 1.
20 h Journal.
20 h 35 Variétés : Stars.
En direct du pavillon Baltard avec J.-P. Capdevielle, K. Carnes, E. Moricone, M. Mathieu, S. Lama, S. Distel A. Girardot.
21 h 30 Série : Jacquou le Croquant.
Réalisation S. Lorenzi, avec E. Damain, S. Rieutor, G. Dournel...
Les aventures de l'enfant martyr.
23 h 20 Télé-foot 1.
0 h 20 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 30 A.N.T.I.O.P.E.
11 h 50 Journal des sourds et des malentendants.
12 h La vérité est au fond de la marmite.
Gâteaux aux carottes.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Des animaux et des hommes.
Les ours sont entrés dans la ville.
14 h 25 Les jeux du stade.
17 h 20 Récré A 2.
La bande à Bédé : La révolte irlandaise.
18 h Musique : Ouvertures.
(En liaison avec France-Musique) en direct de Radio-France, dans le cadre de la journée Pierre Boulez. L'Ensemble Intercontemporain interprète la « Grande Fugue » de Beethoven, « Deux Etudes pour piano » de Debussy et des « poèmes de Mallarmé pour voix et quatuors » de Ravel.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 10 D'accord pas d'accord.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les gens d'ici.
20 h Journal.
20 h 35 Les enquêtes du commissaire Maigret.
Le voleur de Maigret, de G. Simenon. Réalisation J.-P. Sassy, avec J. Richard, E. Swann, V. Monier, L. Arbessier...
Maigret plongé dans un univers malsain.
22 h 5 Série documentaire : Cosmos.
Le paradis et l'enfer, de C. Sagan.
(Lire notre sélection.)
23 h 10 Les carnets de l'aventure.
Sahara-Kenya, de J.-M. Bleber.
Une expédition de cinq mois chez les Touaregs, les Peuls et les Bororos.
23 h 35 Journal.

Cratères et comètes

Cosmos
A 2, 22 h 5.

Ce n'est pas à la suite de Dante que nous emmène Carl Sagan, mais dans les forêts glacées de la Sibérie centrale, qu'un *fragment de la comète Encke* — du moins est-ce l'origine supposée — eut le bon esprit, le 30 juin 1908, de choisir pour percuter notre Terre, déclenchant un cataclysme dont les explosions nucléaires ne donnent qu'une faible idée. Les comètes, boules de neige sale, venues d'on ne sait où frapper l'imagination des hommes, restent les objets les plus mystérieux du système solaire.

Les risques d'une collision sont infimes. Il y en a eu pourtant beaucoup, et avec des objets bien plus lourds que les comètes. Les cratères en sont visibles sur la Lune, Mercure, Mars. *Ils ne le sont plus guère* sur Vénus et sur la Terre, où une intense érosion atmosphérique les a fait disparaître.

Vénus et la Terre, planètes faussement jumelles. Vénus est un globe surchauffé, constamment couvert de nuages d'acide sulfurique. Vénus, c'est l'enfer. Et la Terre serait le paradis si les hommes pouvaient s'en convaincre. — M. A.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.
Ulysse 31 : Chronos ; à 18 h 53, En direct du passé : l'année 1314.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
Ulysse 31 : Planète perdue.
20 h Les jeux.
20 h 30 *Le roman du samedi : Histoire contemporaine.*
« Le Mannequin d'osier », d'après A. France. Réalisation M. Boisrond.
Une belle fresque de la vie française à la fin du dix-neuvième siècle.
21 h 55 Journal.
22 h 15 Champ contre champ.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Matinales : En Yougoslavie.
8 h, Les chemins de la connaissance : Regards sur la science.
8 h 30, Comprendre aujourd'hui pour vivre demain : Emploi. Qualité de vie. Liberté.
9 h 7, Matinée du monde contemporain.
10 h 45, Démarches avec... F. Venaille : Jack to Jack.
11 h 2, La musique prend la parole : Musique et récit (Septième symphonie de Beethoven).
12 h 5, Le Pont des arts.
14 h, Sons.
14 h 5, Ouvriers agricoles : L'amour du métier.
16 h 20, Le livre d'or : Cycle d'orgue au Festival d'Avignon (Tradition et recherche).
17 h 30, Pour mémoire : Recherches et pensée contemporaines (la physique et la pensée orientale).
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, Sciences : Planète en évolution (les mouvements des océans).
20 h, Théâtre du siècle d'or espagnol : Le Damné par manque de foi, de Tirso de Molina.
21 h 42, Musique enregistrée.
21 h 55, Ad lib, avec M. de Breteuil.
22 h 5, La fugue du samedi.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Musiques pittoresques et légères : Walberg, Roger-Roger.
7 h 2, L'opérette du jour : « Dédé », d'Henri Christiné ; Actualités lyriques.
9 h 2, Journée Pierre Boulez : « le Soleil des eaux », de P. Boulez ; « Choral du dogme », de Bach ; Interview de P. Boulez ; « Lélio » de Berlioz.
10 h, Interview de P. Boulez : « Trope », sol. C. Helffer ; Schoenberg, « Pelléas et Mélisande », chœurs de Radio-France, dir. P. Boulez.
11 h, Rituel de P. Boulez : « la Mer », de Debussy, dir. A. Toscanini ; 12 h, Double de P. Boulez, « Sonate op 106 n° 29 », par M. Pollini, piano ; 13 h 5, « le Marteau sans maître », de P. Boulez ; « Concerto pour violon et orchestre d'Alban Berg. « Intégrales », de Varèse.
14 h, Une autre musique : Xenakis, Henze, Masson, Sinopoli ; 15 h 30, H. Dufourt Antiphysis, interview de P. Boulez ; 16 h, Acte I du « Crépuscule des dieux », de R. Wagner.
17 h, Concert : (en direct du studio 103 de la Maison de Radio-France), Quatuor intercontemporain, « Livre pour quatuor » de P. Boulez, « Quatuor n° 4 », de Bartok ; 18 h, « Grande Fugue », de Beethoven, « Deux études pour *piano* » (A. Neveu), « *Poème de* Mallarmé », de Ravel ; 18 h 50, « Visage nuptial », de P. Boulez ; « Das Klagende », de Malher, dir. P. Boulez ; 20 h, « Deuxième sonate pour piano », de P. Boulez, M. Pollini ; « Don Juan », de Mozart, par l'Orchestre de la société des concerts du Conservatoire, dir. H. Rosbaud.
20 h 30, Concert : (en direct du grand auditorium 104 de Radio-France) Ensemble intercontemporain et Groupe vocal de France : « Siegfried Idyll » de Wagner, « Messages, esquisses », de P. Boulez ; « l'Art de la fugue », de Bach ; « Via Crusis », de Liszt ; « Cummings ist der Dichter », de P. Boulez ; 23 h, « Improvisations sur Mallarmé », de P. Boulez. « Concerto n° 17 en sol mineur », de Mozart, dir. G. Szell, sol. R. Serkin ; « Abschied », de Malher, dir. P. Boulez.

● « Ouvriers agricoles : L'amour du métier » (F.-C. 14 h. 5). — Evelyne Gayou a rassemblé pour cette émission des documents et des témoignages recueillis dans la campagne française, notamment en Seine-et-Marne et en Charente. Elle a interrogé des ouvriers agricoles, des employeurs, des syndicalistes, des animateurs. Leurs paroles dessinent une histoire de l'évolution de la vie et du travail dans les campagnes françaises depuis le dix-neuvième siècle.
Signalons aussi, à 20 heures, la diffusion du **Damné par manque de foi**, de Tirso de Molina, proposé dans le cadre du Festival du théâtre du siècle d'or espagnol. Suivra également, jeudi 5 novembre à la même heure, la célèbre pièce de Calderon, **La vie est un songe.**

POINT DE VUE

Loin des soviets

par PIERRE GANZ

AINSI la presse écrite, à de rares exceptions près, se délecte, s'indigne ou s'insurge. Radio et télévision nationales sont dans le colimateur.

L'enjeu est triple : professionnel, économique *et politique*.

Les rivalités professionnelles s'exacerbent à l'envi dès que les vedettes en herbe croient voir des places libres derrière les micros ou devant les caméras. Mais ces censeurs sont ensuite les premiers à rentrer dans le rang lorsque le rouge est mis dans le studio où ils ont pu se glisser.

L'enjeu économique est double. L'audiovisuel est un gâteau que plus d'un aimerait croquer. Et puis, la télé, la radio, se vendent bien. Elles sont spectacles. La vie de la télé, la vie de la radio se vendent mieux encore. Conjuguez-les sur le ton passionnel, vous avez le sensationnel, le spectacle et le drame, la chasse aux sorcières, l'épuration, les syndicats, les soviets !

L'enjeu politique complète cette trilogie classique. Ce combat n'est pas neutre. Il aurait tout à gagner, en clarté, en vigueur et en critique, s'il disait son nom.

Voyons d'abord les faits.

Il y a sept ans, l'épuration était organisée, systématique, quasi scientifique. Bilan : deux cent soixante-quatorze journalistes licenciés, dont beaucoup pointent encore au chômage.

Aujourd'hui, cinq P.-D.G. ont été changés. Tous sans spoliation, certains avec les honneurs.

Des journalistes ont perdu leur poste, mais ils conservent souvent leur emploi et une activité professionnelle.

A Radio-France, le directeur de l'information a démissionné. A Antenne 2, il a été licencié. Voilà en effet une victime. Il faut cependant l'expliquer, même si on ne l'approuve pas.

La loi de 1974 a donné au gouvernement le *droit de mettre* ses hommes à la *tête* de la radio et de la télévision nationales.

Ces hommes liges ont accepté, couvert, voire précédé et amplifié une colonisation de l'audiovisuel qui n'a pas, en son temps, soulevé l'indignation d'aujourd'hui. Payant trop de leur personne, ils sont devenus symboles, et le phénomène d'identification à l'ancien pouvoir les a condamnés.

Aujourd'hui, certains exclus d'hier sont revenus. C'est vrai, et c'est justice. Mais si on regarde de près la hiérarchie des rédactions, on observe peu et, dans certains cas, pas de changement.

Il y a encore dans les rédactions une assez confortable majorité de tenants du gaullisme, du chiraquisme, du giscardisme, même déguisés en opportunistes, pour que les opposants d'aujourd'hui tempèrent leur ardente défense du pluralisme menacé. Au point même qu'un démocrate sincère serait en droit de s'interroger : une stratégie de récupération *bonapartiste ne serait-elle* pas en train de s'élaborer ?

On est très loin des soviets. Les directions des chaînes ou des unités d'information n'ont pas toutes, tant s'en faut, allégé le poids des hiérarchies. Le changement réellement exigé par le public et les journalistes n'est incontestablement pas passé dans les rédactions.

Cette situation ne doit pas occulter d'autres mesures, plus positives, et qu'on s'est bien gardé cette fois de monter en épingle.

Près de deux cents journalistes des rédactions parisiennes, régionales ou d'outre-mer voient leur indépendance confortée. Ils étaient pigistes : ils deviennent titulaires. L'emploi précaire autorisait toutes les pressions : il devient stable, assorti des protections conventionnelles. La mutation administrative était facile : elle ne pourra plus intervenir que dans le cadre de la convention collective.

Tous ces pigistes, recrutés entre 1974 et 1981, ont bénéficié, sans discrimination syndicale ou politique, de cette mesure d'embauche. C'est assez nouveau pour être souligné.

Dans le même temps, on tente de panser les blessures de 1968 et de 1974. Pas de revanche ici. La profession s'emploie à rendre leur dignité aux confrères exclus hier. Qui osera s'en indigner ?

On négocie enfin pour rétablir les commissions paritaires supprimées en 1974. Elles donneront aux journalistes les garanties qui les protégeront des armes du passé : la carotte du sur-salaire à la tête du client, ou le bâton du placard pour les mal-pensants.

Voilà pour les faits. Alors, de leur analyse sereine doit jaillir la réalité.

La nouvelle majorité a effectivement, comme la loi du 7 août 1974 le lui permet, changé cinq P.-D.G., une vingtaine d'hommes et de femmes ont été déplacés, sans heurt, le plus souvent en se voyant proposer des reconversions honorables. N'a-t-on pas changé de députés, de ministres, et même de président de la République ?

Le gouvernement prépare — laborieusement — une réforme de l'audiovisuel. Ce texte était annoncé de longue date. Il sera soumis au Parlement après un débat qui n'a rien à voir avec la cavalcade de 1974.

Les syndicats ont pu se faire entendre et gardent leur liberté pour contester et critiquer lorsque cela sera nécessaire dans les semaines qui viennent.

Où est, dans tout cela, le scandale qui doit faire frémir les défenseurs de la liberté ?

On est loin d'août 1974. Les objectifs et les méthodes sont sans commune mesure.

Si les journalistes de la radio et de la télévision le veulent, 1981 ouvre enfin la voie à une information de service public, libre, complète, pluraliste et honnête.

Serait-ce là en fin de compte que le bât blesse ?

Dimanche 1er novembre

Trois films

LE CRABE-TAMBOUR

Film français de Pierre Schoendoerffer (1977), avec J. Rochefort, C. Rich, J. Perrin, J. Dufilho, O. Versois.
TF 1, 20 h 35.

★ *Sur un navire d'assistance aux bateaux de pêche de la marine nationale, des officiers des guerres coloniales perdues poursuivent un rêve, un mythe. Les retours en arrière du récit sont des mises en scène de la mémoire, et ce film nostalgique constitue un adieu au romantisme de la jeunesse, à la fraternité des armes et de l'aventure.*

L'ARMEE DES OMBRES

Film français de Jean-Pierre Melville (1969), avec L. Ventura, P. Meurisse, S. Signoret, J.-P. Cassel, P. Crauchet, C. Barbier.
A 2, 20 h 35.

★ *D'après le livre de Joseph Kessel, une chronique des activités quotidiennes d'un réseau de résistance gaulliste en France occupée. La réalité, sans héroïsme tapageur, de l'action clandestine, les relations humaines d'une poignée de gens. Un style rigoureux et classique.*

CAS DE CONSCIENCE

Film américain de Richard Brooks (1950), avec C. Grant, J. Ferrer, P. Raymond, S. Hasso, R. Novarro.
FR 3, 22 h 30.

★ *A travers une intrigue et le cas de conscience d'un chirurgien, Richard Brooks abordait, de façon assez ambiguë, l'année de la guerre de Corée, le problème de l'intervention des Etats-Unis, pays de liberté et de démocratie, dans les affaires intérieures des autres pays.*

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

9 h 15 Judaïca.
9 h 30 Orthodoxie.
10 h Présence protestante.
10 h 30 Le jour du Seigneur.
11 h Messe.
Célébrée en la collégiale Saint-Pierre d'Aire-sur-la-Lys (Pas-de-Calais), prédication : P. Talec.
12 h La séquence du spectateur.
12 h 30 TF 1 - TF 1.
13 h Journal.
13 h 20 Sérieux s'abstenir.
14 h 5 Série : Battlestar, Galactica.
Les combattants perdus.
14 h 55 Sports première.
15 h 30 Tiercé.
16 h 35 Tennis : finale à Coubertin.
17 h 20 Les nouveaux rendez-vous.
d'E. Ruggieri et de R. Grumbach. Spécial Philippe Noiret.
18 h 40 Jardins, paradis de rêve.
19 h 15 Les animaux du monde.
Qu'est-ce qu'ils racontent.
19 h 45 Suspens.
20 h Journal.
20 h 35 Cinéma : le Crabe tambour, de P. Schoendoerffer.
22 h 25 Concert.
Et Expecto Resurrectionem Mortuorum, d'O. Messiaen, par l'Orchestre de Paris, sous la direction de Z. Mehta.
23 h Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 55 Cours d'anglais.
English spoken.
11 h 15 Dimanche Martin.
Entrez les artistes.
12 h 45 Journal.
13 h 20 Dimanche Martin (suite).
Incroyable mais vrai ; 14 h 25, Série : Vegas ; 15 h 30, L'école des fans ; 15 h 55, Les voyageurs de l'histoire ; 16 h 25, Thé dansant.
17 h 5 Série : Jean Chalosse.
18 h La course autour du monde
19 h Stade 2.
20 h Journal.
20 h 35 Cinéma : l'Armée des ombres.
De J.-P. Melville.
23 h Magazine : Vidéo 2.
Extraits de « Rêve » de P. Foldes, de l'« Entraperçu » de R. Cohen et de « Memory » de D. Belloirete.
23 h 30 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

10 h Emissions de l'I.C.E.I. destinées aux travailleurs immigrés : Mosaïque.
Images du Portugal ; Les quatrièmes Rencontres internationales des arts populaires, à Agadir (Maroc).
16 h 5 La sagesse de la terre.
Une émission de M. Sabra.
17 h Prélude à l'après-midi.
Récital Andres Segovia : Le chant de la guitare.
17 h 50 Théâtre de toujours : la Reine morte.
De Henry de Montherlant. Réalisation L.-R. Iglésis. Avec G. Casile (rediffusion).
19 h 40 Spécial DOM-TOM.
20 h Jeu : Télé-test.
Une émission de l'INA.
20 h 30 Série : Mer du Nord et Baltique.
Numéro 3 : Les marchands et les villes. Réalisation P. Gerin. *Une série sur les pays scandinaves.*
21 h 25 Journal.
21 h 40 L'invité de FR 3.
André Griffon, écrivain ardéchois.
22 h 30 Cinéma de minuit (cycle R. Brooks). Cas de conscience.

FRANCE-CULTURE

7 h 7, La fenêtre ouverte.
7 h 15, Horizon, magazine religieux.
7 h 40, Chasseurs de son.
8 h, Orthodoxie : Initiation à la musique byzantine.
8 h 30, Protestantisme.
9 h 10, Ecoute Israël.
9 h 40, Divers aspects de la pensée contemporaine : Le Grand Orient de France.
10 h, Messe en la cathédrale de Nantes.
11 h, Regards sur la musique : *Pénélope*, de G. Fauré.
12 h 5, Allegro.
12 h 40, Le lyriscope : Dialogues des carmélites, de F. Poulenc, à Strasbourg.
14 h, Sons.
14 h 5, La Comédie-Française présente : L'Ile de la raison.
16 h 5, Disques rares : Musique soviétique d'aujourd'hui (R. Chedrine).
17 h 30, Escales de l'esprit : La comtesse de Ségur (La fortune de Gaspard).
18 h 30, Ma non troppo.
19 h 10, Le cinéma des cinéastes.
20 h, Albatros : Poésie.
20 h 40, Atelier de création radiophonique : P. P. Pasolini.
23 h, Musique de chambre : Hasquenoph, Victory, Stewart.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Concert promenade : Wranitzky, Offenbach, Beethoven, Bizet, Donizetti, Strauss, Chabrier.
8 h 2, Musiques chorales : La parole aux chefs de chœurs.
9 h 2, Les classiques favoris : « Concerto pour piano et orchestre en ré majeur » de Haydn, par le London Sinfonietta, dir. D. Zinmann, *A. de Larrocha, piano.*
9 h 30, Cantate : « Wo soll ich gliechen hin » de Bach.
10 h 30, Les classiques favoris : Chopin, Krokowiak, « Grand rondo de concert pour piano et orchestre op. 14 », Orchestre philharmonique de Londres, dir. E. Inbal, piano, C. Arrau.
11 h, Concert : (en direct du Théâtre du Rond-Point des Champs-Elysées), Quatuor bulgare (Haydn, Schubert, Beethoven).
12 h 5, Magazine de la musique contemporaine.
12 h 45, Tous en scène : Spécial Top dance.
13 h 30, Jeunes solistes : D. Gourdon (piano), Liszt, Fauré, Ravel ;
14 h 15, Purcell, Schubert, Ravel.
16 h 15, La tribune des critiques de disques : « Requiem » de Berlioz, version d'A. Previn, C. Davis, C. Munch.
19 h, Jazz vivant.
20 h, Concert : Orchestre philharmonique de New-York, dir. D Mitropoulos (Mozart, « les Noces de Figaro », ouverture en ré majeur, Brahms, « Concerto pour piano n° 1 en ré mineur », Malher, « Symphonie n° 1 en ré majeur ».
22 h 30, Equivalences : Mozart, Gounod, Duparc, Fauré, Poulenc, Messiaen.
23 h, Ouvert la nuit : Une semaine de musique vivante ; 23 h 30, Lassus, Bach, Debussy.

● **Musique soviétique (F.-C., 16 h 5).** — Les quinze symphonies de Chostakowitch ont longtemps effrayé les mélomanes français, et les révélations controversées de ses Mémoires d'artiste officiel et hypocrite ont rendu perplexes les cénacles occidentaux les mieux avertis. Depuis, le musicien semble être le symbole de la musique moderne de son pays. Pourtant Chostakowitch n'occupe pas à lui seul la scène russe, sinon soviétique. France-Culture a décidé de découvrir ses successeurs et même l'avant-garde, classés selon les catégories d'usage. Ainsi sépare-t-on les compositeurs académiques, aux œuvres nécessairement grandiloquentes, et les indépendants. C'est l'occasion d'écouter, outre Denisov, l'art musical des années 70, au fin fond de l'Azerbaïdjan ou de la Géorgie. — T. Fr.

● **« Pier Paolo Pasolini », par René Farabet (F.-C., 20 h. 40)** (Atelier de création radiophonique). — C'est un 1er novembre, il y a déjà six ans, en 1975, que l'on retrouvait le corps de Pasolini, assassiné sur une plage près d'Ostie. L'enquête sur sa mort n'a jamais abouti. En hommage à une personnalité inoubliable, les Ateliers de création radiophonique proposent un portrait, qui tente de rendre compte de *la richesse de l'œuvre de Pasolini*, par des textes, des extraits de ses films, des chansons du Frioul, des reportages, des entretiens, notamment avec René Kalisky, l'auteur de « la Passion selon P. P. P. ».

Lundi 2 novembre

Deux films

LES VISITEURS DU SOIR

Film français de Marcel Carné (1942), avec Arletty, A. Cuny, M. Déa, F. Ledoux, J. Berry.
TF 1, 20 h 35.

★ *L'univers de Prévert et Carné transposé dans une fable médiévale où la puissance du diable (incarné par l'extravagant Jules Berry) se heurte à celle de l'amour pur. Ce film de prestige artistique du cinéma français sous l'occupation paraît bien artificiel, dans sa poésie appliquée, le hiératisme de sa mise en scène et ses truquages fantastiques, hors du contexte historique de sa réalisation. A voir par curiosité... et pour la présence envoûtante d'Arletty.*

LE DIABOLIQUE DOCTEUR MABUSE

Film allemand de Fritz Lang (1960), avec D. Addams, P. van Eyck, W. Preiss, G. Froebe.
FR 3, 20 h 30.

★ *Dernier film tourné par Fritz Lang. Fin du cycle du « Docteur Mabuse » commencé dans les années 20 et où s'annonçaient la terreur nazie, le règne de Hitler, la crainte de la guerre atomique et d'une nouvelle volonté de puissance criminelle. Lang a donné, là, son testament artistique avec une mise en scène placée sous le signe de la possession par le regard. Observateur caché, Mabuse, le mal absolu, voit tout avec ses « mille yeux », utilise les techniques modernes pour son pouvoir. Malheureusement, cette œuvre est quelque peu dénaturée en version française.*

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h 5 Jeu : Réponse à tout.
12 h 25 Une minute pour les femmes.
Les Français ont grandi.
12 h 30 Midi première.
13 h Journal.
13 h 35 Emissions régionales.
13 h 50 Les après-midi de TF 1 d'hier et d'aujourd'hui.
Les animaux sont dans la ville ; Les couleurs de la vie ; A votre service ; Paroles d'homme.
16 h 50 Et mon tout est un homme.
17 h 25 Croque vacances.
18 h C'est à vous.
18 h 25 L'île aux enfants.
18 h 50 Avis de recherche.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les paris de TF 1.
20 h Journal.
20 h 35 Cinéma : les Visiteurs du soir.
Film de Marcel Carné.
22 h 25 Trésors des cinémathèques.
L'Illustration ou la mémoire d'un siècle.
Photos, dessins et gravures qui ont été tirés du magazine d'avant-guerre l'Illustration.
23 h 25 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

12 h 5 Passez donc me voir.
12 h 30 Série : Les amours des années grises.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Face à vous.
14 h Aujourd'hui madame.
Françaises en Israël.
15 h Emissions pédagogiques.
16 h 30 Magazine médical : Les jours de notre vie.
L'infarctus... et après ? Réalisation P. Desgraupes (et mercredi, à 22 h 15).
17 h 20 Fenêtre sur...
Les 400 coups du commissaire-priseur.
18 h Récré A 2.
Casper et ses amis ; Qua Qua O ; Albator.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les gens d'ici.
20 h Journal.
20 h 35 Magazine : Affaire vous concernant.
La paix à tout prix.
21 h 55 Divertissement : Gospel caravan.
Une église à Harlem, de J. Wilson.
Negro spiritual au Club Apollo d'Harlem.
22 h 50 Document : Point 2000.
Où sont passés nos châteaux.
23 h 15 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Magazine d'actualité : Laser.
18 h 55 Tribune libre.
La communauté de Taizé.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
Ulysse 31 : La planète perdue.
20 h Les jeux.
20 h 30 Cinéma (le polar du lundi) : le Diabolique docteur Mabuse, de F. Lang.
22 h 10 Journal.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Matinales : Teilhard de Chardin ; Les dévots de Krishna.
8 h, Les chemins de la connaissance : Le moi, l'autre et les autres. A propos de Roger Bastide (la caméra de l'ethnologue) ; à 8 h 32, La respiration, philosophie vivante : la pensée de l'un, avec I. Tsuda.
8 h 50, Echec au hasard.
9 h 7, Les lundis de l'histoire : Histoire du catholicisme polonais.
10 h 45, Le texte et la marge : La passion selon Martial Montaurian, de J. Champion.
11 h 2, Evénement-musique.
12 h 5, Nous tous chacun.
12 h 45, Panorama.
13 h 30, Atelier de recherches vocales et instrumentales.
14 h, Sons.
14 h 5, *Un livre, des voix : Les puissances des ténèbres*, d'A. Burgess.
14 h 47, Contact.
14 h 50, Le monde au singulier : Une autre actualité, avec A. Glucksmann.
15 h 30, Points de repère : L'architecture de terre, exposition au centre G.-Pompidou.
16 h 30, Le rendez-vous de 16 h 30 : La mort et ses symboles.
17 h, Roue libre : Quatre regards sur le sable.
17 h 30, Vincent d'Indy : 50e anniversaire de sa mort.
18 h 30, Feuilleton : Pour Dieu et le roi, de M. Schilovitz.
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, Présence des arts : L'art cinétique et l'art dans la cité, à Marseille.
20 h, Quelqu'un viendra la nuit, de V. Feyder.
20 h 46, Musique enregistrée.
21 h, L'autre scène ou les vivants et les dieux : Les confessions de saint Augustin.
22 h 30, Nuits magnétiques : Risques de turbulence ; Les livres.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Quotidien musique : Mozart (« Sérénade pour treize instruments à vent en si bémol majeur ») par l'Orchestre de chambre anglais, dir. : D. Barenboïm ; 7 h 2, Actualité culturelle ; 8 h 30, Kiosque.
9 h 2, Le matin des musiciens : Mendelssohn, l'ambiguïté du romantisme. « Marche nuptiale du Songe d'une nuit d'été ».
12 h 2, Midi-Deux : Magazine de la vie musicale ; 12 h 30, Jazz classique, Tout Duke ; 14 h, Musique légère (Thomas, Tchaïkowski)
18 h 2, Le club du jazz.
18 h 30, Quotidien concert (en direct du studio 105 de Radio-France) : Haydn (« Trio n° 3 en ut majeur »), Mendelssohn (« Trio en ré mineur », par S. Campbell (piano), B. Maupin (violon), Y. Potrel (violoncelle).
20 h 5, Chasseurs de son stéréo : Brahms, Bach.
20 h 30, Concert : Quatuor Chostakovitch (Borodine, « Quatuor à cordes en ré majeur », Chostakovitch, « Quatuor à cordes n° 3 », Beethoven, « Quatuor à cordes en mi mineur »)
22 h 30, Ouvert la nuit : Les chants de la terre ; 23 h, Solistes français d'aujourd'hui, Trio Ravel (Chopin, Mendelssohn) ; 0 h 5, Les domaines de la musique électroacoustique : les bruits et des mots.

● **D'Indy (F.-C., 17 h 30).** — L'inspiration mélodique, d'Indy avouait en avoir très peu. Il notait avidement le moindre thème qui se présentait et le torturait alors avec science jusqu'à lui donner des dimensions imposantes. Culte de la forme, refus de l'hédonisme musical, haine de la sensualité harmonique et des dilutions impressionnistes à la Debussy, les principes moraux de d'Indy ont conduit à l'oubli ses œuvres, un brin wagnériennes, bien corsetées mais parfois artificielles, presque anémiées. Le cinquantenaire de sa mort est l'occasion d'une réhabilitation. Ainsi se souvient-on de la princesse « Istar » qui, pour rejoindre son amant, doit franchir sept portes vigoureusement gardées. Elle dédommage chaque gardien en lui abandonnant une parure et l'orchestre commente avec esprit ce dénudement progressif. Mais au lieu de la nudité musicale attendue à la fin, c'est à un final italianisé qu'on aboutit, ce qui, tout compte fait, n'est pas si surprenant, car pour d'Indy, l'italianisme était synonyme de néant. — T. Fr.

TÉLÉVISIONS

VENDREDI 30 OCTOBRE

● TELE LUXEMBOURG : 30 heures, Chips le retour des Turcs ; 21 heures, *Un moment d'égarement*, film de C. Berri.
● TELE MONTE-CARLO : 20 h. 35, *Le congrès s'amuse*, film de G. Radvanyi.
● TELEVISION BELGE : 21 h. 15, Hollywood, ces années-là (Hollywood story), avec F. Capra, R. Walsh, J. Huston...
● TELEVISION SUISSE ROMANDE : 20 h. 40, Guerre en pays neutre ; 21 h. 40, Entretiens avec Claude Roy : les chemins de la création ; 22 h. 25 Made in U.S.A., film de J.-L. Godard.

SAMEDI 31 OCTOBRE

● TELE LUXEMBOURG : 20 heures, La petite maison dans la prairie ; 21 h. *Adieu ma jolie*, film de D. Richards ; 22 h. 35 *Elisa vida mia* (v.o., film de Carlos Saura).
● TELE MONTE-CARLO : 20 h. 35, *l'Homme d'Istanbul*, film d'A Isasi Isasmendi ; 22 h. 30, Bonsoir monsieur le maire.
● TELEVISION BELGE : 20 h. 30, *le Corsaire rouge*, film de R. Siodmak ; 22 h. 10, Folklore, fêtes de feu.
● TELEVISION SUISSE ROMANDE : 19 h. 55 La voie Jackson ; 21 h. 30, Charivari ; 22 h. 10, Sports.

DIMANCHE 1er NOVEMBRE

● TELE LUXEMBOURG : 20 heures, la Section 4 ; 21 h., *le Crabe-tambour*, film de P. Schoendoerffer.
● TELE MONTE-CARLO : 20 h. 35, *Marathon d'automne*, film de G. Danela.
● TELEVISION BELGE : 20 heures, Variétés : écoles sans frontières ; 21 h. 15, Téléfilm : *Faux départ*, réal. D. Soul.
● TELEVISION SUISSE ROMANDE : 19 h. 45, Guerre en pays neutre ; 20 h. 40, L'arche de Zoé.

LUNDI 2 NOVEMBRE

● TELE LUXEMBOURG : 20 heures, le Prisonnier ; 21 h., *les Raisins de la colère*, film de J. Ford ; 23 h. 10, Spécial : élections belges.
● TELE MONTE-CARLO : 20 h. 35, *le Sauveur*, film de M. Mardore.
● TELEVISION BELGE : 19 h. 55, l'Ecran témoin : la faim du monde.
● TELE 2 : 19 h. 55, Spéciale élections ; 20 h. 55 : Théâtre wallon : *Une fleur pour l'éternité*.
● TELEVISION SUISSE ROMANDE : 20 h. 05 A bon entendeur ; 20 h. 30. Spécial cinéma.

MARDI 3 NOVEMBRE

● TELE LUXEMBOURG : 20 heures, L'homme qui valait trois milliards ; 21 h., *l'Horoscope*, film de J. Girault ; 22 h. 30 Spécial : élections belges.

هكذا من الأصل

Mardi 3 novembre

Un film

FRANC JEU ou HONKY TONG

Film américain de J. Conway (1941), avec C. Gable, L. Turner, F. Morgan, C. Trevor, A. Dekker.

FR 3, 20 h 30.

La routine hollywoodienne du film d'action à costumes. Coups de feu, bagarres, scènes de foule et de tripots, Clark Gable en aventurier touché par l'amour. Atmosphère !

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h 5 Jeu : Réponse à tout.
12 h 25 Une minute pour les femmes.
Ça fait du bien de se mettre en colère.
12 h 30 Midi première.
13 h Journal.
13 h 45 Les après-midi de TF 1 : Féminin présent.
A la rencontre de votre enfant ; Elle comme littérature ; Anna Karenine ; Mémoire en fête ; Découvertes TF 1 : Tout feu tout femme ; Les recettes de mon village.
17 h 25 Croque vacances.
18 h C'est à vous.
18 h 25 L'île aux enfants.
18 h 50 Avis de recherche.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les paris de TF 1.
20 h Journal.
20 h 35 Dramatique : Livingstone.
Réalisation J. Chapot, avec G. Moustaki, P. Le Person, A. Rouyer...
Les aventures d'un délinquant jeté en prison.
22 h 30 L'art et les hommes : Arturo Carmassi.
Emission de J.-M. Drot.
Un peintre sculpteur italien, représentant de la peinture informelle.
23 h 35 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

10 h 30 A.N.T.I.O.P.E.
12 h 5 Passez donc me voir.
12 h 30 Série : Les amours des années grises.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Emissions régionales.
13 h 50 Face à vous.
14 h Aujourd'hui madame.
Que reste-t-il de la famille.
15 h 5 Série : Détroit.
16 h 30 Itinéraires.
Le Sahara.
17 h 20 Fenêtre sur... A propos d'un tournage.
Coup de torchon, de B. Tavernier.
17 h 50 Récré A 2.
Casper et ses amis ; C'est chouette ; 3-2-1 contact.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les gens d'ici.
20 h Journal.
20 h 30 D'accord pas d'accord (I.N.C.).
20 h 40 Les dossiers de l'écran : De Gaulle.
Au-delà de l'histoire, un homme, document de P. Lefranc, réalisation G. Larriaga ; Une mauvaise rencontre, saynète composée par C. de Gaulle.
22 h Débat : de Gaulle intime.
Avec l'amiral P. de Gaulle, P. Lefranc, directeur de l'Institut C.-de-Gaulle, X. de Beaulaincourt et le colonel G. de Bonneval, F. Flessy et Mme J. Mantrand.
23 h 30 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.
Les couleurs du temps.
18 h 55 Tribune libre.
L'Union rationaliste.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
Ulysse 31 : La planète perdue.
20 h Les jeux.
20 h 30 Cinéma : Franc-Jeu ou Honky Tong, de J. Conway.
22 h 10 Journal.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Matinales : voir lundi.
8 h, Les chemins de la connaissance : A propos de Roger Bastide (un homme de science) ; à 8 h 32, La respiration, philosophie vivante : le mythe de la santé ; à 8 h 50, L'enfant prodigue.
9 h 7, La matinée des autres : Les épouses de la dette (Hiérarchies sociales et conception cosmique en Inde).
10 h 45, Un quart d'heure avec... M. Tosseca.
11 h 2, Vincent d'Indy : 50e anniversaire de sa mort (et à 17 h 32).
12 h 5, Nous tous chacun.
12 h 45, Panorama.
13 h 30, Libre parcours variétés.
14 h, Sons.
14 h 5, Un livres, des voix : Les puissances des ténèbres, d'A. Burgess.
14 h 47, Le monde au singulier : Une autre actualité, avec T. Ben Jelloun.
15 h 30, Les points cardinaux : L'Eglise dans la crise polonaise.
16 h 30, Micromag : Le Tour du monde en trente minutes.
17 h, Roue libre : Quatre regards sur le sable.
18 h 30, Feuilleton : Pour Dieu et le roi, de M. Schilovitz.
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, Sciences : La psychotérapie entre Dyonisos et Apollon.
20 h, Dialogues franco-espagnols : Le nouveau langage, avec V. Forrester et M.-A. Capmany.
21 h 15, Musiques de notre temps : Risques de turbulence ; les livres.
22 h 30, Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Quotidien Musique : Brahms, « Sérénade en ré majeur », par l'Orchestre symphonique de Cologne, dir. G. Wand ; 7 h 2, Actualité culturelle ; 8 h 30, Kiosque.
9 h 2, Le matin des musiciens : Mendelssohn, l'ambiguïté du romantisme (Wagner, Mendelssohn).
12 h 2, Midi-Deux : Magazine du disque ; 12 h 30, Jazz classique ; 14 h, Musique légère (Magne, Ramber, Dubois, Dondeyne).
14 h 30, Les enfants d'Orphée : Musique buissonnière.
15 h, Points - Contrepoints (Poulenc, Vorisek, Schubert, Bellini, Roussel, Hoffmann).
18 h 2, Le club du jazz.
18 h 30, Quotidien concert (en direct du studio 106 de la Maison de Radio-France). Portrait par petites touches : Liszt, par F.-R. Duchable (piano).
20 h 5, Premières loges : A. Kipnis, basse : Mozart, acte 1 de « l'Enlèvement au sérail », Orchestre de l'Opéra de Berlin, dir. C. Schmaltisch, Wagner, « les Maîtres chanteurs », par l'Orchestre de l'Opéra de Berlin, dir. : E. Orthmann.
20 h 30, Concert : Bach (« Concerto brandebourgeois no 1 en fa majeur », « Concerto BWV 53 », « Concerto brandebourgeois no 3 en sol majeur », « Cantate BWV 169 ») par le Nouvel Orchestre philharmonique, dir. A. Joho.
22 h 30, Ouvert la nuit : Les mémoires de la musique (Crumb, Liszt, Croce).

Mercredi 4 novembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h 5 Jeu : Réponse à tout.
12 h 25 Une minute pour les femmes.
12 h 30 Midi première.
13 h Journal.
13 h 15 Lancement de la navette spatiale.
En direct de Cap-Kennedy.
13 h 55 Les visiteurs du mercredi.
Emission spéciale sur le secours en montagne ; Matt et Jenny ; Comédies du mercredi ; Superparade des dessins animés.
15 h 55 Football.
Tbilissi-Bastia (et à 17 h. 45).
18 h 15 L'île aux enfants.
18 h 40 Avis de recherche.
19 h 10 Les paris de TF 1.
19 h 25 Journal.
19 h 55 Football.
Hambourg - Bordeaux (Coupe U.E.F.A.).
21 h 45 Les mercredis de l'information.
Une émission de J.-M. Cavada, J.-O. Chattard et M. Thoulouze. L'Islam en U.R.S.S.
22 h 45 Questionnaire : Jean-Edern Hallier.
Emission de J-L. Servan-Schreiber.
(Lire notre sélection.)
23 h 45 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

10 h 30 A.N.T.I.O.P.E.
12 h 5 Passez donc me voir.
12 h 30 Série : Les amours des années grises.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Emissions régionales.
14 h Les mercredis d'Aujourd'hui madame.
15 h 15 Série : La nouvelle équipe.
Les cascadeurs.
16 h 10 Récré A 2.
Matou ; Discorebus ; Les paladins de France ; Bouquin Bouquine ; Candy ; Zeltron ; Boule et Bill...
18 h Les carnets de l'aventure.
Le désert en ballon.
Acrobaties des parachutistes britanniques dans le désert du Soudan.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les gens d'ici.
20 h Journal.
20 h 35 Variétés : C'est du spectacle.
De Thierry Le Luron. Avec Enrico Macias.
22 h 15 Magazine médical : Les jours de notre vie.
L'infarctus... et après ? Réalisation P. Desgraupes.
23 h Journal.

Une voix

Magazine « Questionnaire »
Jean-Edern Hallier
TF 1, 22 h 45

L'emphase et les inflexions de la voix passent pour être belles et envoûtantes, mais attestent qu'on ne se fie toujours pas à la pure signification de la parole, lot des peuples civilisés. Quand la civilisation est victime d'une extinction de voix, on trouve parfois un personnage sauvage qui tente d'insuffler au verbe son pouvoir prophétique. C'est aujourd'hui l'écrivain annonciateur des temps nouveaux, Jean Edern Hallier, qui vient à notre secours. Cette parole, qui parfois n'entend pas la critique de la nymphe Echo, accapare nos esprits. Elle parle du bonheur de vivre, de la décentralisation culturelle, de l'amour fou, avec une aisance de prestidigitateur. Laissant de côté les questions de son vis-à-vis Jean-Louis Servan-Schreiber, le comédien artiste et provocateur ne semble préoccupé que par une chose : vouloir léguer à l'avenir l'histoire de Jean-Edern Hallier, le magnifique. — **M. G.**

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.
Coup double.
18 h 55 Tribune libre.
Syndicat national des collèges.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
Ulysse 31 : La planète perdue.
20 h Les jeux.
20 h 30 Cinéma 16 : Une mère russe.
D'après A. Bosquet. Réalisation M. Mitrani, avec A. Sapritch, J. Sorel, F. Haziot et I. Gitlis.
Le conflit douloureux d'une mère et d'un fils.
22 h Journal.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Matinales : Voir lundi.
8 h, Les chemins de la connaissance : A propos de Roger Bastide : la découverte du Brésil ; à 8 h 32, La respiration, philosophie vivante : Pensée instantanée et pensée discursive.
8 h 50, Echec au hasard.
9 h 7, Matinée des sciences et des techniques : Les opérations de détermination ; problèmes de l'anthropologie de la maladie, en Côte-d'Ivoire.
10 h 45, Le livre ouverture sur la vie : Livres pour enfants.
11 h 2, Vincent d'Indy : 50e anniversaire de sa mort (et à 17 h 32).
12 h 5, Nous tous chacun.
12 h 45, Panorama.
13 h 30, Les tournois du royaume de la musique.
14 h, Sons.
14 h 5, Un livre, des voix : Le veuf joyeux, de P. Daninos.
14 h 47, L'école des parents et des éducateurs : Les enfants consommateurs.
15 h 2, Le monde au singulier : Une autre actualité, avec L. Neel.
15 h 45, Archimedia : Les grandes inventions, la lumière.
16 h 45, Contact.
17 h, En roue libre : Quatre regards sur le sable.
18 h 30, Feuilleton : Pour Dieu et le roi, de M. Schilovitz.
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, La science en marche : Vrai casse-tête pour un faux crâne.
20 h, La musique et les hommes : Vincent d'Indy.
22 h 30, Nuits magnétiques : Risques de turbulence ; Les livres.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Quotidien musique : Tchaïkowski (« Sérénade en ut majeur ») ; 7 h 2, Actualité culturelle ; 8 h 30, Kiosque.
9 h 2, Le matin des musiciens : Mendelssohn, l'ambiguïté du romantisme (Wagner, Mendelssohn).
12 h 2, Midi-Deux : magazine du disque ; 12 h 30, Jazz classique ; 14 h, Musique légère (Walberg, Nicolas Bochsa).
14 h 30, Microcosmos : Feuilleton ; 14 h 40, Les études à l'étude : « Toccata » de Ravel ; 15 h 15, Kaléidoscope ; 16 h, Rébus sonore ; 16 h 15, Guimbarde et basket ; 16 h 50, La galerie des portraits (Vogler, Weber, Danzi) ; 17 h 20, Haute fidélité.
18 h 2, Le club du jazz.
18 h 30, Quotidien concert : (en direct du studio 106 de Radio-France). Trio à cordes de Paris, D. Merlet, piano (« Trio à cordes » de Roussel, « Quatuor avec piano en mi bémol majeur » de Mozart, Falla, « Fantasia Baetica »).
20 h 5, Les chants de la terre : musiques traditionnelles.
22 h 30, Ouvert la nuit : C. Pavese et D. Buzzati (Nono, Dallapiccola) ; 0 h 5, A la dérive dans le quatre-vingt-troisième courant.

Jeudi 5 novembre

Deux films

LE FANTOME DE LA LIBERTE

Film français de Luis Bunuel (1974), avec J. Bertheau, J.-C. Brialy, M. Vitti, M. Lonsdale, M. Piccoli, J. Rochefort.

A 2, 20 h 45.

★★ *Aucune « histoire », aucune intrigue bâtie selon les règles de la narration classique. Plus que jamais fidèle au surréalisme, Bunuel propose, selon l'écriture automatique et le jeu du « cadavre exquis », un collage d'incidents saugrenus, d'événements bizarres, que rien ne lie sauf la présence dans chacun d'eux d'un personnage assurant la transition. L'humour de Bunuel s'appuie sur la réalité d'un système social, inverse, par l'absurde, les codes des bonnes manières, des sentiments, les règles morales, les tabous et cherche la vraie liberté dans le pouvoir de l'imagination. La richesse de son inspiration, éclate à chaque moment de cette éblouissante satire.*

LES OGRESSES

Film italien de Luciano Salce, Mario Monicelli, Mauro Bolognini et Antonio Pietrangeli (1966), avec M. Vitti, E. M. Salerno, C. Cardinale, G. Moschin, R. Welch, J. Sorel, Capucine, A. Sordi.

FR 3, 20 h 35.

Quatre sketches pour quatre vedettes féminines, quatre femmes (« les Fées » et non « les Ogresses », selon le titre original) vouées aux jeux de l'érotisme, de la séduction, du libertinage. Complaisances commerciales, mises en scène médiocres. On peut sauver, à la rigueur, le sketch réalisé par Bolognini.

FRANCOPHONES

- TELE MONTE-CARLO : 20 h. 35, *les Téméraires*, film de H. Daugherty ; 21 h. 55, Télé-cinéma : 22 h. 15 Entre amis.
- TELEVISION BELGE : 20 h. 30, Variétés, Face au public : Yves Duteil ; 21 h. 30 : Elémentaire, mon cher Einstein.
- TELE 2 : 19 heures : Dochiné israélite ; 19 h. 55 Point de mire : le triangle des Bermudes ; 20 h. 55, *Stalag 17*, film de B. Wilder ; 22 h. 45 Videographie.
- TELEVISION SUISSE ROMANDE : 20 h. 05 Guerre en pays neutre ; 21 h. 05 Entracte ; 22 h. 05 A Renan : une fête comme les autres ; 22 h. 45 Football.

MERCREDI 4 NOVEMBRE

- TELE LUXEMBOURG : 21 heures *le Prisonnier de Zenda*, film de R. Thorpe ; 22 h. 40, Spécial : élections belges.
- TELE MONTE-CARLO : 20 h. 35, *l'Honorable Société*, film de A. Weinberger ; 22 h. 05 Gogo rythmes.
- TELEVISION BELGE : 20 h. 30, Risquons tout ; 21 h. 15 Feuilleton : Guerre en pays neutre ; 22 h. 10 : Télé-mémoires : Jacques Huisman.
- TELE 2 : 19 h. 55 : Sports 2.
- TELEVISION SUISSE ROMANDE : 20 h. 05, Le diable à quatre ; 21 h. 55, le Taxi jaune ; 22 h. 50, Football.

JEUDI 5 NOVEMBRE

- TELE LUXEMBOURG : 20 heures. Dallas ; 21 h., *le Messager*, film de J. Losey, ou *Cabaret*, film de B. Fosse ; 23 h., Spécial élections belges.
- TELE-MONTE-CARLO, 20 h. 35 : *les Lycéennes*, film de H. Keller ; 22 h. 15 : Grand large.
- TELEVISION BELGE : 20 h. 03, *Transamerican Express*, film de A. Hiller.
- TELE 2 : 20 h., Le temps d'un livre. *Macaire le copte*, de F. Weyergans ; 20 h. 50, Opéra club : Roberto Devereux.
- TELEVISION SUISSE ROMANDE : 20 h. 05 Temps présent ; 21 h. 10, *le Temps s'est arrêté*, film d'E. Olmi ; 22 h. 45 L'antenne est à vous.

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h 5 Jeu : Réponse à tout.
12 h 25 Une minute pour les femmes.
Les femmes en détresse.
12 h 30 Midi première.
13 h Journal.
13 h 35 Emissions régionales.
13 h 50 Objectif santé.
15 h Scoubidou.
16 h 15 Navette spatiale américaine.
Le maniement du bras.
16 h 50 Croque vacances.
18 h C'est à vous.
18 h 25 L'île aux enfants.
18 h 50 Avis de recherche.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les formations politiques.
20 h Journal.
20 h 35 Série : Commissaire Moulin.
L'Amie d'enfance. Réalisation J. Kerchbron, avec Y. Rénier, C. Jade, P. Burgel...
22 h Magazine : La rage de lire.
Une émission de G. Suffert. R. de Obaldia (Théâtre), E. Ionesco (Voyage chez les morts) et M. Kundera (Jacques et son maître).
23 h 15 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

10 h 30 A.N.T.I.O.P.E.
12 h 5 Passez donc me voir.
12 h 30 Série : Les amours des années grises.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Emissions régionales.
13 h 50 Face à vous.
14 h Aujourd'hui madame.
Histoire de la maternité.
15 h 5 Série : L'âge de cristal.
15 h 55 L'invité du jeudi.
Georges Conchon.
17 h 20 Fenêtre sur... les îles Maldives.
Perdu loin du progrès.
17 h 50 Récré A 2.
Casper et ses amis ; Je veux être... plombier ; Discopuce ; La caverne d'Abracadabra.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 10 D'accord pas d'accord (I.N.C.).
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les gens d'ici.
20 h Journal.
20 h 35 Jeudi cinéma.
(et à 22 h 30)
20 h 45 Cinéma : le Fantôme de la liberté.
De Luis Bunuel.
23 h 30 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.
Cuisine sans cuisson ; Les autres et moi.
18 h 55 Tribune libre.
Le Mouvement des radicaux de de gauche (M.R.G.).
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
Ulysse 31 : La planète perdue.
20 h Les jeux.
20 h 35 Cinéma : les Ogresses.
Film à sketches de L. Salce, M. Monicelli, M. Bolognini et A. Pietrangeli.
22 h 15 Journal.



FRANCE-CULTURE

7 h 2, Matinales : voir lundi.
8 h, Les chemins de la connaissance : A propos de Roger Bastide (Postérité d'une recherche) ; à 8 h 32, La respiration, philosophie vivante : Les pratiques corporelles.
9 h 7, Matinée de la littérature.
10 h 45, Questions en zigzag : Mes joies de vivre, avec H. Spade.
11 h 2, Vincent d'Indy : 50e anniversaire de sa mort (et à 17 h 32).
12 h 5, Nous tous chacun.
12 h 45, Panorama.
13 h 30, Renaissance des orgues de France : église Sainte-Clothilde de Belfort.
14 h, Sons.
14 h 5, Un livre, des voix : Les carnassiers, de G. Lagorce.
14 h 47, Départementale : à Toulouse.
15 h 2, Le monde au singulier.
15 h 30, La radio sur la place : Le musée des Augustins à Toulouse.
16 h 30, Le rendez-vous de 16 h 30.
17 h, Roue libre : Quatre regards sur le sable.
18 h 30, Feuilleton : Pour Dieu et le roi, de M. Schilovitz.
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, Les progrès de la biologie et de la médecine.
20 h, Théâtre du Siècle d'or espagnol : La vie est un songe, de Calderon.
22 h 30, Nuits magnétiques : Risques de turbulence ; les livres.

● **Concert Prokofiev (F.-M., 20 h 30).** — Prokofiev avait plusieurs styles à sa disposition ; celui des concertos pour piano, drus et rugueux, aux rythmes déchiquetés, aux sonorités rêches, et puis celui de la symphonie « classique », à l'humeur plus aimable. Le premier ne plaisait guère à l'Amérique de l'exil pour qui ces martèlements athlétiques étaient l'œuvre d'un cosaque forcené. Aussi, pour changer, Prokofiev avait-il proposé un opéra féerique et bouffon. Mais les Américains n'avaient vu dans « l'Amour des trois oranges » que « du jazz russe avec fioritures bolcheviques » : depuis, les princesses ne sortent plus desdits fruits ; on n'entend guère, comme ce soir, que la suite symphonique qui en est tirée. Rentré finalement chez lui, par désespoir, le musicien reprit son visage russe : la parodie burlesque et folklorique du « Lieutenant Kijé » rappelle les musiques d'antan. Mais « Roméo et Juliette » satisfont tous les goûts, les amateurs d'art rude et de lyrisme. — **T. Fr.**

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Quotidien concert : « Sérénade pour cordes en mi majeur », d'A. Dvorak, Orchestre de chambre anglais, direct. D. Barenboïm, « Ballet » de L. Bernstein, par l'Orchestre philharmonique d'Israël, dir. L. Bernstein ; 7 h 2, Actualité culturelle ; 8 h 30, Kiosque.
9 h 2, L'oreille en colimaçon.
9 h 17, Le matin des musiciens : « Mendelssohn, l'ambiguïté du romantisme » : « Sonate pour piano no 1 », par C. Ivaldi (piano), « le Retour de l'étranger », par l'Orchestre de la radio bavaroise, direction : H. Wallberg, « Romances sans parole », par D. Barenboïm (piano).
12 h 2, Midi-deux : magazine quotidien du disque ; 12 h 30, Jazz magazine ; Tout Duke ; 14 h, Musique légère (Kreisler, Strauss).
14 h 30, Points - Contrepoints (Prodomides, Abelard, Bruch) ; 17 h 30, Premières loges : Erika Köth (soprano) (Weber, Jessel, Strauss, Donizetti, Lehar).
18 h 2, Le club du jazz : « George Gershwin et ses interprètes ».
18 h 30, Quotidien concert (en direct du studio 106 de la Maison de Radio-France) : Haydn (« Sonate no 31 en fa majeur »), Mozart (« Sonate en si bémol majeur K. 510 », Chaynes (« Substances convergentes »), Milhaud (« Quatre saudades do Brazil), par E. Landezu (piano).
20 h 5, Vingt-Quatrième Concours international de guitare : Bach, Tansman.
20 h 30, Concert : « Symphonie no 1 en ré majeur », extraits de « Roméo et Juliette », « l'Amour des trois oranges », de S. Prokofiev, par l'Orchestre national de France, direction L. Maazel.
22 h 30, Ouvert la nuit : Les compositeurs composent et proposent : J.-C. Risset ; 0 h 30, Les chants de la terre : musiques traditionnelles.

VU

AUX « DOSSIERS DE L'ÉCRAN »

Parole d'honneur

Quand le télé-cinéma américain veut s'en donner la peine, il surpasse facilement les mélos les plus rétros. Le bon journaliste fidèle à la parole donnée à son informateur est jeté en prison, la banque lui refuse les 10 000 dollars nécessaires à l'agrandissement de sa modeste chaumière banlieusarde et les invités boudent le mariage de sa fille, auquel il assiste grâce à quelques heures de permission accordées par un juge sévère mais, au fond, si bon homme.

C'était mardi soir, aux « Dossiers de l'écran », en prélude à un débat sur le secret professionnel des journalistes avec, en vedettes américaines, les reporters du Washington Post *enquêteurs du Watergate.*

Première surprise, premier choc : aux questions posées par les téléspectateurs, on comprend vite qu'à l'évidence les Français n'ont pas confiance dans leurs journaux. L'incrédulité semble la règle commune : informateurs bidons, manipulateurs de l'opinion, les journalistes en prirent pour leur grade. Remonter un tel handicap ne fut pas chose facile et les paradoxes de Philippe Tesson sur l'information volée et les scandales qu'on dénonce à sens unique n'arrangeaient rien.

Ni héros, ni lâche, ni menteur, le journaliste témoigne de son époque et nous aurions pu conclure avec l'un des participants que chaque peuple a la presse qu'il mérite si Claude Angeli n'avait pas mis quelque malice à s'interroger sur la confiance qu'on pouvait faire à des journaux qui sont achetés, vendus, concentrés, bradés, corps et âmes, journalistes inclus. On entendit même prononcer, comme à l'étouffée, les mots tabous « statut de la presse ».

Et le secret professionnel ? Les journalistes ne sont pas de ceux que le code pénal considère comme des « confidents nécessaires ». *C'est ce que fit remarquer M*[e] Georges Kiejman, *tout en soulignant que la justice préfère poursuivre pour* « apologie du crime » *ou* « non-dénonciation de malfaiteurs » *plutôt que d'aborder en face l'épineuse question du secret des sources. Les journalistes, rassurons-nous, n'encombrent pas les prisons françaises.*

Le débat était organisé à Strasbourg, dans le cadre du Festival international de la presse et du cinéma. Invités à ce Festival, Bernstein, Woodwark, à moins que ce ne soit l'un des deux avaient dans l'après-midi affirmé qu'on pouvait envier, outre-Atlantique, le pluralisme de la presse française alors que les journaux américains étaient « victimes d'une information homogénéisée, modelée sur ce que fait la télévision ». *Ils n'ont pas eu l'occasion de le rappeler devant les téléspectateurs, c'est dommage.*

Mais nous leur laisserons le mot de la fin. « Pourquoi la presse française n'a-t-elle pas connu son Watergate ? » *A cette question-bateau, les reporters du* Washington Post *répondent :* « Tout simplement parce que, en France, vous n'avez pas eu de Nixon. » *Tant mieux, tant mieux !*

JACQUES SAUVAGEOT.

« Le Chagrin et la Pitié »

(Suite de la première page.)

La Résistance, l'immense majorité des Français, la majorité silencieuse, s'est jetée dessus, s'est jetée dedans, à corps perdu, après la Libération. Alors qu'au lendemain de l'armistice, les communistes exceptés, rares, bien rares, étaient ceux qui ont répondu à l'appel du 18 juin, ce 18 juin célébré avec tant de pompe solennelle, rappelez-vous, par un Georges Pompidou qui s'était opposé catégoriquement à la diffusion du *Chagrin et la Pitié* à la télé.

La vérité si longtemps occultée a fini par sortir du trou (1). Elle s'est inscrite petit à petit en filigrane sur nos écrans sous forme de dossiers, de tables rondes, de débats consacrés à la milice, aux lois racistes, à la rafle du Vel d'Hiv. On connaît tous à présent la différence entre un cessez-le-feu et l'armistice.

On ne s'étonnera plus des titres des journaux de l'époque réclamant *le procès des responsables, des* auteurs de notre malheur — entendez Léon Blum et les leaders du Front populaire — et appelant à la xénophobie et à la collaboration. On s'est résigné au fait — ce pharmacien de Clermont-Ferrand l'exprime assez drôlement — que les gens ne pensaient alors qu'à manger, à se procurer des tickets, des cartes d'alimentation, des rations supplémentaires. *Et Pierre Mendès France — il* domine par son intelligence et son immense talent de conteur cette chronique d'une petite ville pendant l'occupation — nous aidera à comprendre l'immense désarroi d'un pays à peine remis des tribulations de l'exode. Ce que c'est que la force d'une personnalité ! Ces deux paysans, ces deux opposants de la première heure, en ont tant qu'à *eux seuls ils rétablissent à peu près* l'équilibre entre ces deux courants minoritaires et contraires que furent la Résistance et la collaboration. Méticuleux, le réalisateur, Marcel Ophüls, a calculé le nombre de lignes du scénario (2) consacrées à l'une (20 %) et à l'autre (25 %), le reste (55 %) ne relevant ni de l'une ni de l'autre, ce qui correspond en gros à la réalité.

Il a eu, et André Harris avec lui, la main heureuse en dénichant ce *capitaine de la Wehrmacht rondouillard* et content de lui, en le convainquant d'inviter l'équipe au mariage de sa fille, en persuadant Christian de la Mazière, un ancien de la division Charlemagne, un vétéran de la Waffen SS, de venir nous raconter *tout gonnement ses souvenirs* de jeunesse dans les salons de la Singmaringen — ça l'a d'ailleurs rendu célèbre du jour au lendemain. Et en retrouvant dans la collection du *Moniteur* la petite annonce passée parM. Klein pour signaler qu'il n'était pas juif. Il a eu, et André Harris avec lui, la manière de pousser ce professeur de lycée, cette coiffeuse, cet agent secret britannique homosexuel — vous les verrez jeudi — à la confidence. Denis Rake, justement, vous dira comment, à partir de 1942, le peuple de France, le petit peuple par opposition *aux classes possédantes*, s'est mis en quatre pour héberger, dépanner, nourrir et habiller nos alliés parachutés dans le coin. L'officier allemand le confirme, c'est fin 42, après le bombardement maladroit par les Américains des usines Michelin, que l'on a véritablement commencé à « bouffer du boche » — on les appelait les « frisés », les « Fritz », les « fridolins » — en Auvergne.

Plus intéressant encore, les extraits de bandes d'actualités nazies, assorties de commentaires sur l'infériorité de la race française, abâtardie, métissée, barbouillée de Noir et d'Arabe, sur ses femmes mal fichues, minables, tordues, dont le Führer interdisait le mariage avec ses superbes soldats

Pourvu, nous disait Pierre Mendès France, rencontré la semaine dernière à l'occasion d'une projection du *Chagrin*, pourvu que ça ne recommence pas ! Songez, ajoutait-il, à la réaction, ou plutôt à l'absence de réaction des médias après l'attentat d'Anvers, et à ces bouffées de haine raciale qui font monter la fièvre sanguinaire. Ne regardez pas ce *documentaire avec les yeux du passé*, regardez-le avec les yeux de l'avenir.

CLAUDE SARRAUTE.

(1) Diffusion ce mercredi 28 octobre et jeudi 29 sur FR 3.

(2) *Le Chagrin et la Pitié*, Ed. Alain Moreau.

Mercredi 28 octobre

Le débat sur la décentralisation au Sénat est retransmis sur FR 3 de 15 heures à 16 h 30.

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 30 Tirage du loto.
20 h 35 Les mercredis de l'information.
De J.-M. Cavada et R. Pic : Raconter la guerre. *Un débat indispensable en un temps où tout le monde s'interroge sur l'information. Quels rôles jouent les sources d'information en temps de guerre ? Qui, des journalistes ou des cinéastes montrent le mieux la réalité de la guerre. Pour ce débat-réflexion TF 1 a invité sur son plateau (en direct du Festival de presse et de cinéma de Strasbourg) des cinéastes comme Samuel Fuller* (J'ai vécu l'enfer de Corée, la Maison de bambou), *Volker Schlöndorff (pour le* Faussaire), *Pierre Schoendoerffer* (la 317[e] Section, le Crabe-Tambour) *et des journalistes comme Michel Honorin (qui montrera un reportage qu'il vient d'effectuer au Liban), John Randall* (Washington Post), *Raymond Depardon (agence Magnum), Hervé Chabalier* (Matin Magazine) *et des Israéliens, des Libanais, des Syriens et des Palestiniens.*
22 h 10 Caméra une première.
Le Porte-clés, *de J. Schmitt, réal. B. Saint-Jacques.*
23 h 30 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

20 h 35 Variétés : Palmarès 81.
Spécial Sylvie Vartan.

22 h Téléfilm : Coureurs d'océan.
De D. Pipat.
La première étape de la course autour du monde filmée par un des participants.
23 h Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 30 Cinéma : le Chagrin et la Pitié.
Première partie : l'Effondrement.
Film suisse de M. Ophüls (1969), avec des habitants de Clermont-Ferrand, E. d'Astier de la Vigerie, G. Bidault, R. de Chambrun, C. de La Mazière, A. Eden, etc. (N.).
Les suites de la défaite de 1940, l'influence du régime de Vichy sur le comportement des Français, évoquées à Clermont-Ferrand par des témoins dont Pierre Mendès France, qui raconte son procès et son évasion. A travers une ville de province caractéristique, la révélation des ambiguïtés et des contradictions d'une époque. Montage remarquable d'entretiens et d'actualités. Un grand film historique démythifiant, dérangeant, que la télévision française a « ignoré » jusqu'ici.
22 h 35 Journal.

FRANCE-CULTURE

20 h. La musique et les hommes : Michel-Ange.
22 h 30, Nuits magnétiques : L'argent.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30, Concert (concert exceptionnel Grand Auditorium, 24-7-1981) : *« Concerto pour violon et orchestre en ut majeur »*, « Concerto pour clavier et orchestre en ré majeur », « Concerto pour violoncelle et orchestre en ré majeur », « Symphonie n° 94 en sol majeur », de J. Haydn, et « Lied », de Malec, par le Northern Sinfonia Orchestra, dir. V. Spivakov, avec V. Spivakov, violon, Y. Malinin, piano, N. Chahovskaia, violoncelle.
22 h 30, Ouvert la nuit : correspondance, « Thomas Mann » : La leçon de musique des Buddenbrook (1901). Le phonographe de la Montagne magique (1924). Correspondance autour du Doktor Faustus (1947) (Bach, Palestrina, Beethoven, Wagner, Offenbach, Rossini, Rubinstein, Tchaïkovski, Baird) ; 0 h 5. A la dérive dans le troisième courant : « Les quatre soleils », de Chavez, par le New-York Philharmonic, dir. L. Bernstein.

Jeudi 29 octobre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h 5 Jeu : Réponse à tout.
12 h 25 Une minute pour les femmes.
12 h 30 Midi première.
13 h Journal.
13 h 35 Emissions régionales.
13 h 50 Objectif santé : les gouttes O.R.L.
16 h 30 Croque-vacances.
18 h C'est à vous.
18 h 25 Un, rue Sésame.
18 h 50 Avis de recherche.
Jacques Fabbri.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Libre expression.
20 h Journal.
20 h 30 Dramatique : La Double Vie de Théophraste Longuet.
Les aventures tragiques d'un retraité possédé par Cartouche, le brigand.
22 h Magazine : La rage de lire.
Une émission de G. Suffert.
Les savants ont-ils besoin des philosophes ?
Avec MM. R. Chauvin (Des savants pour quoi faire ?), *J.-M. Levy-Leblond* (l'Esprit de sel), *A. Pons (pour* Vie de Giambattista Vico écrite par lui-même) *B. d'Espagnat* (A la recherche du réel) *et Lessing* (l'Eté d'avant la nuit).

DEUXIÈME CHAINE : A2

12 h 5 Passez donc me voir.
12 h 30 Série : Les amours des années grises.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Emissions régionales.
13 h 50 Face à vous.
14 h Aujourd'hui madame.
15 h 5 Série : L'âge de cristal.
15 h 55 L'invité du jeudi : Peter Rice.
17 h 20 Fenêtre sur...le roman policier français.
17 h 50 Récré A 2.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 10 D'accord pas d'accord (I.N.C.).
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les grands partis politiques.
Parti radical et C.D.S.
20 h Journal.
20 h 35 Le grand échiquier.
De J. Chancel. Avec Katia et Marielle Labeque et Barbara Hendricks

TROISIÈME CHAINE : FR 3

16 h 45 Débat sur la décentralisation au Sénat.
18 h 30 Pour les jeunes.
Cuisine sans cuisson : Les autres et moi.
18 h 55 Tribune libre.
Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
20 h Les jeux.
20 h 35 Cinéma : le Chagrin et la Pitié.
Deuxième partie : Le choix.
Film suisse de M. Ophuls (1969) avec des habitants de Clermont-Ferrand, E. d'Astier de la Vigerie, G. Bidault, P. Mendès France, C. de La Mazière, A. Eden, etc. (N.).
Novembre 1942, invasion de la zone libre. Clermont-Ferrand connaît l'occupation. Souvenirs franco-allemands, affrontements idéologiques à l'approche de la défaite des armées d'Hitler.
Des vérités qui n'étaient pas bonnes à dire (telle la Résistance, fait d'une minorité) apparaissent dans cette deuxième partie achevant de mettre en lumière la réalité amère et douloureuse de la France de Pétain, contaminée par le nazisme.

FRANCE-CULTURE

12 h 5, Nous tous chacun.
12 h 45, Panorama.
13 h 30, *Renaissance des orgues de France :* l'église Sainte-Clothilde de Belfort.
14 h, Sons : Histoires de chiens.
14 h 5, Un livre, des voix : « Côme confession générale », de R.-N. Ehni.
14 h 47, Départementale : à Montpellier.
15 h 2, Le monde au singulier.
15 h 30, La radio sur la place.
16 h 30, Le rendez-vous de 16 h. 30.
17 h, En roue libre : en Chine.
18 h 30, *Feuilleton :* Pour Dieu et le roi, *de M. Schlovitz.*
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, Les progrès de la biologie et de la médecine : L'INSERM.
20 h, Don Juan, *de Tirso de Molina.* Avec : *R. Coggio,* A. Bertin, J. Leuvrais, etc.

FRANCE-MUSIQUE

12 h 2, Midi-Deux : magazine de la vie musicale ; 12 h 30, jazz classique : Les échappés du be-bop, avec les pianistes E. Costa et D. Twardzik ; 14 h, Musique légère : œuvres de J. Diéval et M. Nicolas.
14 h 30, Points-Contrepoints : œuvres de Mache, Haydn, Lefebvre, Scriabine, Salieri, Marietan, Cimarosa, Stravinski, Gossec, Mahler ; 18 h 2, Le club du jazz, George Gershwin et ses interprètes, C. Basie, D. Ellington, Th. Monk.
18 h 30, Quotidien-Concert (en direct du Studio 106) « Quatuor en mi bémol majeur », de Schubert, « Quatuor no 7 » de Chostakovitch, « Quatuor n° 2 », de Bartok, par le Quatuor bulgare.
20 h 5, Concours de guitare : 29[e] concours international (Paganini, Giuliani, Villa-Lobos, Weiss).
20 h 30, *Concert (Festival de Saintes, 15-7-1981) :* Récital Sergio Vartolo (clavecin, chant) : œuvres de A. Valente, de Cabezon, Carreira, R. Coelho, A. Gabrieli, S. Storace, Frescobaldi, Scarlatti, Dempster, Anonyme ; 22 h, Cycle acousmatique (Lejeune).
23 h, Ouvert la nuit : les compositeurs composent et proposent... Jean-Jacques Werner ; 0 h 30, Les chants de la terre : musiques traditionnelles d'Asie, d'Afrique et d'océan Indien.

TRIBUNES ET DEBATS

MERCREDI 28 OCTOBRE

— Notre collaborateur, *André Fontaine*, est l'invité du journal de R.T.L., à 18 heures.

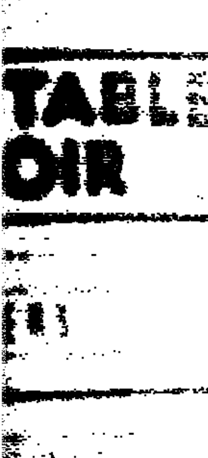
— *M. Bernard Pons*, secrétaire général du R.P.R., répond aux questions des auditeurs de « Face au public » de France-Inter, à 19 h. 10.

JEUDI 29 OCTOBRE

— *M. Louis Mermaz*, président de l'Assemblée nationale, est l'invité de France-Inter, à 7 h. 45.



هكذا من الأصل



TROIS NOMINATIONS SOUMISES AU CONSEIL DES MINISTRES

Le conseil des ministres devrait approuver, ce mercredi 28 octobre, sur proposition de M. Jack Lang, ministre de la culture, d'importantes nominations dans le domaine de la musique. M. Maurice Fleuret, journaliste au « Nouvel Observateur » et responsable du Festival de Lille, remplace M. Jacques Charpentier comme directeur de la musique au ministère de la culture, nomination qui était attendue depuis plusieurs semaines, mais se heurtait à diverses oppositions.

La surprise est plus grande à l'Opéra de Paris qui verra également l'arrivée d'hommes nouveaux. Le mandat de l'administrateur général, M. Bernard Lefort, ne sera pas prolongé à son expiration le 31 juillet 1983, mais le ministère lui confiera une « mission de portée nationale ». Par ailleurs, M. Guy Verdeil, président du conseil d'administration depuis quelques mois, a remis son mandat à la disposition du gouvernement.

Celui-ci a désigné, en conséquence, M. Paul Puaux, ancien directeur du Festival d'Avignon, comme président du conseil d'administration de l'Opéra de Paris, à dater de ce jour, et M. Massimo Bogianckino, actuel surintendant du Teatro Comunale de Florence et du Mai florentin, comme administrateur général à partir du 1er août 1983. M. Jean-Pierre Leclerc reste directeur général, poste qu'il occupe depuis trois ans. Cette « équipe » (on insiste sur ce terme au ministère) sera complétée par un directeur musical et par un directeur de la danse, peut-être Rudolf Noureev qui en a accepté le principe. Ces changements ont été faits en plein accord avec M. Fleuret.

Coïncidence voulue ou non, M. Bernard Lefort a nommé, le 27 octobre, M. Alain Lombard, chef de l'Orchestre philharmonique de Strasbourg, comme directeur de la musique à l'Opéra jusqu'à la fin de son mandat. Ce poste était précédemment tenu par Sylvio Varviso.

AU MINISTÈRE DE LA CULTURE

M. Fleuret, directeur de la musique

Un semeur d'idées

Avec la nomination de notre confrère, M. Maurice Fleuret, critique musical du *Nouvel Observateur*, comme directeur de la musique au ministère de la culture, c'est à l'imagination qu'on donne le pouvoir, cette imagination qui a fait souvent défaut, sinon à ses deux prédécesseurs (MM. Maheu et Charpentier), du moins à leurs ministres. Pendant le dernier septennat, la gestion souvent méritoire, notamment dans la remise à niveau de l'enseignement musical, l'a emporté sur l'innovation.

Après la réussite inachevée du plan de dix ans de M. Marcel Landowski, qui avait remis la musique en selle entre 1966 et 1974, la politique musicale avait besoin d'être repensée dans son ensemble (1), surtout à une époque où l'engouement pour la musique, pour les concerts et la pratique instrumentale et vocale, atteint à des degrés incroyables, et devient un fait social de première importance. Le gouvernement Mauroy en a d'ailleurs tenu compte, puisque le budget de la musique et de la danse devrait passer de 565 millions de francs en 1981 à quelque 903 millions de francs en 1982 (soit une augmentation qui avoisine les 60 %).

M. Maurice Fleuret n'est pas seulement un des meilleurs critiques actuels, à l'oreille vive et juste, à la plume acérée et alerte, curieux et passionné de toutes les formes de musique (il a *étudié* les traditions lointaines au cours d'une trentaine de voyages en Afrique, Asie et Amérique latine), mais aussi un animateur et un organisateur incomparable qui, depuis quatorze ans, a su soulever les foules en faveur de la musique, et spécialement celle de notre temps, grâce à des programmes ingénieux, des artistes de premier ordre et une infrastructure toujours montée et menée de main de maître : on n'a pas oublié, en particulier, les « Journées de musique contemporaine », grands événements parisiens des années 1968 à 1974, le Festival Stockhausen de Chiraz en 1972, le Festival Xenakis de Bonn en 1974, et surtout le prodigieux succès du pléthorique Festival de Lille.

Nul doute que cette réussite ait incité le premier ministre, maire de Lille, à lui confier la responsabilité « suprême » dans le domaine de la musique, où il pourra déployer tous ses dons. Sa nomination, cependant, ne manque pas d'éveiller de fortes oppositions dans certains milieux musicaux où l'on craint que le nouveau directeur n'ait pas les compétences administratives suffisantes pour gérer un budget qui aura presque doublé, assurer la restructuration de services passablement démoralisés, s'imposer dans les délicates et indispensables négociations avec l'éducation nationale, mener à bien les transferts de responsabilités liés à la décentralisation, etc.

On craint aussi ses orientations musicales et son caractère en se rappelant ses ardentes prises de position, notamment en 1973-1974, contre la politique d'un de ses prédécesseurs, M. Landowski, dont le prestige et l'influence restent grands.

Mais il faut faire confiance à cet infatigable travailleur et à ce semeur d'idées, l'un des seuls actuellement capables de désembourber le char d'Erato avec une audace qui n'exclura pas la prudence. Il est sûr, en tout cas, qu'il donnera une impulsion nouvelle à la production et à la diffusion de la musique contemporaine, dont il est l'un des plus clairvoyants promoteurs.

JACQUES LONCHAMPT.

(1) *Le Monde* du 18 février.

Né le 22 juin 1932 à La Talaudière (Loire), M. Maurice Fleuret, après ses classes secondaires à l'école normale d'instituteurs de Montbrison, a fait ses études musicales au Conservatoire de Paris, de 1952 à 1956. Il a composé pendant huit ans des musiques de film et de scène. Conférencier renommé, responsable de la musique au Centre national de diffusion culturelle de 1960 à 1963, producteur à France-Culture d'un excellent magazine hebdomadaire, Evénements-Musique, depuis 1974, il est surtout connu comme critique musical ; il a débuté à Combat *en 1956, collaboré à de nombreuses revues françaises et étrangères, et tient la rubrique de* France-Observateur, *puis du* Nouvel Observateur, *depuis 1961. Il a assuré, d'autre part, la direction de la section musique du Musée d'art moderne de la Ville de Paris pendant dix ans (1967 - 1977). Organisateur des « Journées de musique contemporaine », à Paris, de 1968 à 1972, du Festival Xénakis, à Bonn, en 1974, il est l'âme et l'artisan du Festival de Lille depuis 1977.*

A L'OPÉRA DE PARIS

M. Bogianckino, administrateur général

Le plus français des musiciens italiens

Le ministère de la culture a longtemps hésité sur la reconduction, à la tête de l'Opéra de Paris, de M. Bernard Lefort, qui méritait peut-être de courir sa chance plus longuement, un an seulement après son entrée en fonctions. Si les spectacles qu'il a présentés n'ont pas toujours tenu les promesses un peu trop claironnées (Dardanus, Jenufa, le Vaisseau fantôme, Carmen...), *il peut cependant s'enorgueillir de brillantes réussites* (la Femme sans ombre, Peter Grimes, Don Giovanni, *surtout* le Grand Macabre), *et la présente saison donne de beaux espoirs.*

Mais sans doute a-t-on estimé que le « changement » là aussi s'imposait et qu'en 1983 le public aurait besoin d'un air nouveau. Il est encore un peu tôt pour apprécier le choix de M. Paul Puaux comme président du conseil d'administration, un « animateur culturel » à la suite d'un conseiller d'Etat (Jean Salusse) et de deux inspecteurs des finances (MM. Darmon et Verdeil) ; le successeur de Jean Vilar à la tête du Festival d'Avignon a cependant suffisamment fait la preuve de sa largeur de vues, de son autorité et de son habileté pour qu'on lui accorde un préjugé favorable. Proche du parti communiste, peut-être pourra-t-il aider l'Opéra à devenir un théâtre un peu plus « populaire », comme le souhaitait son illustre patron dans un rapport de 1968 aussi célèbre que confidentiel...

Sans doute a-t-on voulu aussi qu'un Français fort connu et respecté cautionne la nomination d'un administrateur étranger, lui presque inconnu du public parisien, qui est le vrai « coup de théâtre » de cette promotion. M. Massimo Bogianckino, qui est un musicien émérite et l'un des plus grands directeurs d'opéras d'aujourd'hui, ne manquera sûrement pas de se faire rapidement un nom à Paris. Ses spectacles au Teatro Comunale de Florence, qu'il dirige depuis 1976, ont été pour la plupart des réussites d'une qualité et d'une originalité musicales et scéniques incontestables dont nous nous sommes fait l'écho (Orphée, la Tétralogie, les Contes d'Hoffmann, *etc.*).

Cet homme fin, discret, aimable et plein de tact, habile diplomate, a derrière lui une carrière d'organisateur et de directeur de plus de vingt ans, et il a collaboré avec les plus grands artistes de ce temps dans tous les domaines, excellant à ranimer l'intérêt pour le répertoire et à enrichir celui-ci de tous côtés. Ancien étudiant de l'Ecole normale de musique et de la Sorbonne, parlant fort bien notre langue, il a fait appel fréquemment à nos artistes et metteurs en scène ; c'est peut-être le plus français des musiciens italiens.

Après Liebermann le germanique, il pourrait bien être l'homme de la latinité : « J'accepte volontiers cette charge, sans me dissimuler les problèmes, *nous a-t-il déclaré.* Je suis fasciné par les affinités artistiques qui lient nos deux peuples latins et Paris, où j'ai passé tant de belles années, reste tellement proche de mon cœur que j'y travaillerai avec joie, prêt à relever les défis. ». — J. L.

Né en 1922 à Rome, M. Massimo Bogianckino a fait des études de piano, musique de chambre, composition, histoire de la musique, lettre et philosophie à Rome et à Paris. Après une carrière de concertiste et de professeur (à Pittsburgh, Pesaro, Rome et Pérouse), il a été successivement directeur artistique de l'Académie philarmonique (1960-1962) et de l'Opéra de Rome (1963-1968), surintendant du Festival de Spolète (1968-1971), directeur artistique de la Scala de Milan (1972-1975), surintendant du Teatro Comunale et du Mai florentin (depuis 1976). Il a publié des textes sur l'Art du clavecin de Scarlatti, le Théâtre musical en Italie et en France à l'époque baroque, Simone Boccanegra et l'Interprétation scénographique du mélodrame.

Dans ses différentes fonctions, il a collaboré avec les plus grands compositeurs contemporains, de nombreux chefs, en particulier Giulini, Abbado et surtout Muti à Florence, et, outre les ouvrages qu'il a confiés à Zeffirelli ou à Visconti, il a ouvert les portes de l'opéra pour la première fois à des metteurs en scène de théâtre et de cinéma tels que Ronconi, dont les triomphes ne se comptent plus, Chéreau, Vitez, L. Cavani, Jancso, etc. De même pour des peintres et des sculpteurs comme Calder, de Chirico ou Miro.

Il a toujours témoigné de la plus large ouverture d'esprit, commandant de nombreux ballets, opéras et œuvres symphoniques, montant le grand répertoire et ressuscitant des opéras peu connus ou complètement oubliés de Caccini, Piccini, Donizetti, Mercadante et Verdi.

M. ALAIN LOMBARD

Né en 1940, M. Alain Lombard dirige pour la première fois un concert salle Gaveau à l'âge de onze ans. Il mène conjointement ses études classiques et musicales, travaillant la théorie, l'écriture et la direction avec des professeurs privés. A vingt ans, il est engagé comme second chef d'orchestre à l'Opéra de Lyon, où il restera quatre ans, à Paris, il alterne avec Georges Prêtre dans l'Opéra d'Aran, *de Gilbert Bécaud, puis Régine Crespin l'invite en 1963 à New-York pour l'accompagner dans* Hérodiade, *de Massenet.*

Le grand prix du concours Mitropoulos en 1966 lui vaut de devenir l'assistant de Léonard Bernstein à la Philharmonique de New-York, puis Karajan le prend, également comme assistant, à Salzbourg. Il dirige ensuite de nombreuses représentations au Metropolitan Opera et devient en 1967 chef titulaire de l'Orchestre de Miami. Appelé en 1972 à la tête de l'Orchestre philharmonique de Strasbourg, avec qui il réalise de nombreux enregistrements pour Erato, il sera un brillant directeur de l'Opéra du Rhin de 1974 à 1980. Candidat malheureux à l'Opéra de Paris contre Bernard Lefort, il avait renoncé ensuite avec éclat, en 1977, à la direction du Théâtre musical de Paris (Châtelet). Il revient aujourd'hui par la grande porte au Palais Garnier.

M. PAUL PUAUX

Né en 1920 à La Voultesur-Rhône (Ardèche), M. Paul Puaux a été d'abord instituteur, puis inspecteur de l'éducation populaire. Animateur local au Festival d'Avignon dès 1947, il a été de 1967 à 1971 le collaborateur de Jean Vilar, auquel il a succédé à la direction de ce même Festival en 1971 et jusqu'en 1979. Il a participé à la création du CIRCA à la chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon et il est actuellement directeur du conseil culturel de la ville d'Avignon. M. Jack Lang lui avait confié en août dernier une mission de réflexion sur l'action culturelle et les maisons de la culture.

■ L'Ecole nationale supérieure des beaux-arts (E.N.S.B.A.) renoue cette année avec une tradition abandonnée depuis 1967 : celle des fêtes costumées. Le Gala des Beaux-Arts aura lieu cette année le 20 novembre dans le hall du Parc floral de Paris, route de la Pyramide, dans le douzième arrondissement de Paris. « Les Aztèques et les Conquistadores » sera le thème. Participation : 200 F par personne ; 100 F pour les étudiants. Réservations : par chèques bancaires ou postaux, à l'ordre de Gala des Beaux-Arts, 19, rue Jean-Mermoz, 75008 Paris. Tél. : 723-63-63.

■ Quatre représentations supplémentaires du récital d'Yves Montand à l'Olympia seront données les dimanches 6, 13, 20 et 27 décembre, à 20 h. 45. D'autre part, deux matinées seront réservées aux étudiants, au tarif unique de 50 francs sur présentation de leur carte, les mercredis 18 et 25 novembre, à 14 h. 30. La location sera ouverte à l'Olympia à partir du lundi 2 novembre pour les étudiants, et à partir du lundi 9 novembre en ce qui concerne les soirées supplémentaires organisées au bénéfice de l'enfance handicapée, de l'Association internationale pour la défense des artistes, d'Amnesty International et de la Fondation pour la recherche médicale.

SÉLECTION

Un film

« Le Faussaire » de Schlöndorff

Guerre civile dans Beyrouth coupée en deux — comme l'Allemagne — Est-Ouest, musulmans-chrétiens, richesses-horreur. Un journaliste en reportage se pose des questions existentielles, et c'est Bruno Ganz. Il rencontre une femme qui a choisi l'amour, c'est-à-dire la passion, le plaisir, la maternité, et c'est Hanna Shygulla. Schlöndorff montre et dénonce les entraînements, la fascination, l'exploitation de l'atroce.

Des ballets

La danse éclatée

Toutes les tendances, les techniques, les écoles se rencontrent, se bousculent actuellement aux quatre coins de Paris et des régions : *les Américains*, au Centre Georges-Pompidou (Karole Armitage, Tom Simons, Douglas Dunn), *Béjart*, au Théâtre des Champs-Elysées (programme Boulez), *Mudra-Dakar*, au Palais des glaces ; *l'Inde du Sud*, à la Chapelle de la Sorbonne ; *le Groupe de recherches de l'Opéra*, à Aulnay-sous-Bois (créations d'Ulysse Dove et François Verret) ; la jeune danse au Théâtre Présent (groupe Esquisse) ; le Ballet-Théâtre de Nancy et le Ballet du Rhin accueillent Balanchine et Roland Petit à leur répertoire. Côté folklore c'est la découverte du Ballet de Taiwan (à Angers) et le retour de Moisseiev (Palais des congrès).

Une exposition

Architectures de terre

Dans l'enchevêtrement métallique du Centre Pompidou, prodigieux avatar d'une vision technologique de l'architecture, la terre a repris ses droits. Au carrefour de l'écologie, de l'ethnologie, de l'histoire et d'un urbanisme en crise, l'architecture en terre devient une voie nouvelle pour l'avenir. (Centre Pompidou, galerie du C.C.I.)

Une chanteuse

Barbara se déploie à l'hippodrome de Pantin

Dans un lieu inhabituel, revoici Barbara, la louve noire, avec sa voix de soie, ses frémissements, son piano, ses chansons et des chansons nouvelles, dont deux sont inédites. La voilà de retour, moins repliée sur elle-même, toujours sensible aux choses de la vie.

Une pièce

« La Bête dans la jungle »

Tirée d'une nouvelle de Henry James, adaptée par Marguerite Duras, c'est la valse d'une rencontre qui ne se réalise pas entre un homme et une femme. Pourtant ils se volent au long du temps qui tourne en même temps que le féerique décor de Roberto Plate, mis en scène à la perfection par Alfredo Rodriguez Arias, sur la musique de Carlos d'Alessio. Avec Sami Frey, doucement névrotique, et Delphine Seyrig, mythique. (Théâtre de l'Athénée.)

Un compositeur

Connaissance de Boulez

Malgré la célébrité de Boulez, ses œuvres n'encombrent pas les programmes de concert : la rétrospective du Festival d'automne permet de faire le point ou la connaissance de ces partitions un peu mythiques. En quatre jours, on en découvrira les principaux aspects. Les 28 et 29 octobre, l'Orchestre de Paris, dirigé par D. Barenboïm, propose *Rituel in memoriam Maderna*, de 1974, qui semblait annoncer une étrange bifurcation (au même programme le *Concerto* de Berg, par Gidon Kremer, et *la Mer*, de Debussy, salle Pleyel, 20 h. 30). Le 29, Boulez lui-même sera au pupitre de l'Orchestre national pour diriger, avec le *Pelléas*, de Schoenberg, deux de ses œuvres anciennes, *le Soleil des eaux* et le mystérieux *Visage nuptial* (Champs-Elysées, le 29). Et le 31, France-Musique et René Koering nous feront passer seize heures en compagnie de Boulez, diffusant de très nombreuses œuvres, en particulier le superbe *Répons*, créé récemment à Donaueschingen, ainsi que deux concerts en direct donnés à 17 heures et 20 h. 30 à la Maison de la radio (*Sonatine pour flûte, Livre pour quatuor, Cummings et Messagesquisses*).

EXPOSITIONS

Centre Pompidou

Entrée principale rue Saint-Martin (277-12-33). Informations téléphoniques : 277-11-12.

Sauf mardi, de 12 h. à 22 h. : sam. et dim., de 10 h. à 22 h. Entrée libre le dimanche.

Animation gratuite, sauf mardi et dimanche à 16 h. et 19 h. : le samedi à 11 h., entrée du musée (troisième étage) ; lundi et jeudi, 17 h., galeries contemporaines.

PARIS-PARIS. — Grande Galerie, cinquième étage. Jusqu'au 2 novembre. Sauf mardi et dimanche, à 16 h. et 20 h. : visite animation.

Conférences : le 29 : « La fin des utopies : l'abstraction comme geste », par B. Ceysson (18 h. 30, sous-sol) ; le 4 novembre : « *Histoire des chiffres* », de G. Ifrah (18 h. 30, B.P.I.) ; le 5 : « Origine et naissance de l'écriture », par G. Ifrah (18 h. 30, B.P.I.) ; « Picasso : l'histoire dans l'atelier », par W. Spies (18 h. 30, sous-sol).

RIOPELLE. Rétrospective. — Jusqu'au 16 novembre.

ROBERT RYMAN. Rétrospective. — Jusqu'au 16 novembre.

JEAN DUBUFFET. Sites aux figures et psycho-sites. — Jusqu'au 23 novembre.

ROGER BEZOMBES. Affiches créées pour Air France. — Jusqu'au 8 novembre.

PAUL NASH. Photographies. — Jusqu'au 15 novembre.

LE PERE DUCHESNE. Œuvres de Matta, Bernard, Ringer. — Jusqu'au 16 novembre.

SAMUEL BECKETT dans le siècle. — Grand *foyer, premier sous-sol*. Jusqu'au 15 novembre.

LES VOLCANS ET LES METAPHORES DU FEU. — Exposition de l'Atelier des enfants. De 14 h. à 18 h. Jusqu'au 31 décembre.

C.C.I.

DES ARCHITECTURES DE TERRE ou l'avenir d'une tradition millénaire. — Jusqu'au 1er février 1982.

Musées

LE BAROQUE EN BOHEME. — Grand Palais, entrée avenue Clemenceau (261-54-10). Sauf mardi, de 10 h. à 20 h ; mercredi, jusqu'à 22 h. Entrée : 12 F. Samedi 9 F. Jusqu'au 7 décembre.

LES FASTES DU GOTHIQUE. Le *siècle de Charles V.* — Grand Palais, entrée avenue du Général-Eisenhower (voir ci-dessus). Entrée gratuite le 23 novembre. Jusqu'au 1er février.

LEON SPILLAERT, 1881-1946 — Grand Palais (voir ci-dessus). Entrée : 9 F ; samedi 6 F. Jusqu'au 30 novembre.

SALON D'AUTOMNE. Hommage à l'architecture parisienne du vingtième siècle. — Grand Palais, porte H (359-46-07). Tous les jours, de 11 h. à 18 h. Entrée : 15 F. Du 31 octobre au 29 novembre.

TRESORS DU MUSEE D'ARTS RELIGIEUX ET MOSAN DE LIEGE. — Petit Palais, 1, avenue W.-Churchill (265-12-73). Sauf lundi, de 10 h. à 17 h. 40. Entrée : 12 F. Jusqu'au 3 janvier.

PRESENCE DE L'HISTOIRE. — Exposition du Festival d'automne, chapelle de La Salpêtrière (296-12-27). Jusqu'au 20 décembre.

LA GALERIE ESPAGNOLE DE LOUIS-PHILIPPE - TABLEAUX ITALIENS, ANGLAIS, ALLEMANDS ET ESPAGNOLS DU LOUVRE. — Musée du Louvre, pavillon de Flore, entrée porte Jaujard (260-39-26). Sauf mardi, de 9 h. 45 à 17 h. Entrée : 9 F (gratuite le dimanche). Jusqu'au 4 janvier.

DESSINS BAROQUES FLORENTINS. — Musée du Louvre, cabinet des dessins (voir ci-dessus). Jusqu'au 18 janvier.

JOSEPH CORNELL (1903-1972). — Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson (723-61-27). Sauf lundi, de 10 h. à 17 h. 30 ; *mercredi, jusqu'à 20 h. 30*. Entrée : 9 F (gratuite le dimanche). Jusqu'au 6 décembre.

PHOTOGRAPHIE FUTURISTE ITALIENNE (1919-1939). — Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'au 3 janvier.

BAROQUES 81. Les débordements de l'avant-garde internationale. — ARC au Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'au 15 novembre.

PRESENTATION TEMPORAIRE D'ŒUVRES APPARTENANT AUX COLLECTIONS NATIONALES. Un siècle d'égyptologie française. — Les arts antiques du Maghreb. — Musée d'art et d'essai, palais de Tokyo, 13, avenue du Président-Wilson (723-36-53). Sauf mardi, de 9 h. 45 à 17 h. 15. Entrée : 7 F ; le dimanche, 3,50 F. Jusqu'au 4 janvier.

ROGER MARTIN DU GARD. — Bibliothèque nationale, 58, rue de Richelieu (261-82-83). De 13 h. à 17 h. Entrée : 8 F. Jusqu'au 30 décembre.

GUY LEVIS-MANO (1904-1980). — Bibliothèque nationale (voir ci-dessus). Entrée : 6 F. Jusqu'au 28 novembre.

L'EXOTISME DANS LE PORTRAIT PHOTOGRAPHIQUE AU DIX-NEUVIEME SIECLE. — Bibliothèque nationale, galerie de photographie, 4, rue de Louvois. Sauf dim., de 12 h. à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 8 novembre.

GAUGUIN et les chefs-d'œuvre de *l'ordrupgaard* de Copenhague. — Musée Marmottan, 2, rue Louis-Boilly (224-07-02). Sauf lundi, de 10 h. à 18 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 29 novembre.

JACK LENOIR LARSEN. Trente ans de création textile. — Musée des arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (260-32-14). Sauf mardi, de 14 h. à 18 h. Jusqu'au 28 décembre.

CERAMIQUE FRANÇAISE CONTEMPORAINE. Sources et courants. — Musée des arts décoratifs (voir ci-dessus). Jusqu'au 4 janvier.

SHUNSO MACHI, calligraphe japonais. — Musée des arts décoratifs (voir ci-dessus). Jusqu'au 4 janvier.

CARTES A JOUER ANCIENNES. — Musée des arts décoratifs (voir ci-dessus). Jusqu'au 4 janvier.

JOUETS TRADITIONNELS DU JAPON. — Musée des arts décoratifs (voir ci-dessus). Entrée : 5 F. Jusqu'au 3 mars.

DIEUX DE L'INDE DU SUD dans l'imagerie populaire. — Musée Guimet, 19, avenue d'Iéna (723-61-63). Sauf mardi, de 9 h. 45 à 12 h. et de 13 h. 30 à 17 h. 15. Jusqu'en janvier.

IMPRESSIONS ITALIENNES. — Musée Hébert, 85, rue du Cherche-Midi (222-23-82). Sauf mardi, de 14 h. à 18 h. Entrée : 6 F. Jusqu'au 18 janvier.

EDOUARD PIGNON. — Musée de la Poste, 34, boulevard de Vaugirard (320-15-30). Sauf jeudi (et jours fériés), de 10 h. à 17 h. Entrée libre. Jusqu'au 15 novembre.

LE FAUBOURG SAINT-GERMAIN, LA RUE DE VARENNE. — Musée *Rodin, 77, rue de Varenne* (705-01-34). Sauf mardi, de 10 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 h. Entrée : 7 F. dim., 3,50 F. Jusqu'au 9 décembre.

COSTUMES DE L'OPERA DE PARIS. — Opéra, entrée par la façade (266-50-22). De 11 h. à 17 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 15 novembre.

LES MOYENS DE TRANSPORT DANS LES COLLECTIONS DE LA BIBLIOTHEQUE FORNEY. — Hôtel de Sens, 1, rue du Figuier (278-14-60). Sauf dimanche et lundi, de 13 h. 30 à 20 h. Entrée libre. Jusqu'au 7 novembre.

AUTOUR D'EIFFEL. La vie et les aventures de la tour Eiffel racontées aux enfants. — Musée en herbe, Jardin d'acclimatation, bois de Boulogne (747-47-66). Jusqu'au 31 décembre.

L'ABEILLE, L'HOMME, LE MIEL ET LA CIRE. — Musée national des arts et traditions *populaires*, 6, avenue du Mahatma-Ghandi (bois de Boulogne) (747-69-80). Sauf mardi, de 10 h. à 17 h. 15. Entrée : 7 F. (Entrée libre le 20 janvier.) Jusqu'au 19 avril.

Centres culturels

CARNETS DE CROQUIS DE LE CORBUSIER. — *Fondation Le Corbusier*, 10, square du Docteur-Blanche (288-41-53). Sauf sam. et dim., de 10 h. à 13 h. et de 14 h. à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 18 décembre.

LES CONCOURS DES MONUMENTS HISTORIQUES, de 1893 à 1979. — Hôtel de Sully, 62, rue Saint-Antoine (274-22-22). De 10 h. à 18 h. Jusqu'au 14 décembre

TURNER EN FRANCE. — Centre culturel du Marais, 28, rue des *Francs-Bourgeois (278-66-65)*. Sauf mardi, de 10 h. 30 à 19 h. 30, mer. et vend., jusqu'à 22 h. Entrée : 16 F. Jusqu'au 10 janvier.

GRAVURES DE PAYSAGISTES HOLLANDAIS DU DIX-SEPTIEME SIECLE. — Institut néerlandais, 121, rue de Lille (705-85-90). Sauf lundi, de 13 h. à 19 h. Entrée libre. Jusqu'au 29 novembre.

JEUNE GRAVURE CONTEMPORAINE. Biennale 1981. — Centre d'art, 34-36, rue du Louvre (233-85-87). De 13 h. à 18 h. 30 ; dim., de 10 h. à 18 h. 30 Du 30 octobre au 22 novembre.

ARTISTES DE WALLONIE ET DE BRUXELLES. Œuvres sur papier. — Centre culturel de la communauté française de Belgique, 127-129, rue Saint-Martin (271-26-16). Sauf lundi, de 11 h. à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 29 novembre.

SANDRA IKSE - ULLA SCHUMACHER-PERCY. Tappisseries. Jusqu'au 5 novembre. — **CLAES EKLUNDH.** Peintures, Jusqu'au 10 novembre. — Centre culturel suédois, 11, rue Payenne (271-82-20). De 12 h. à 18 h. ; sam. et dim., de 15 h. à 19 h.

MILJENKO HORVAT - SUD/NORD/SOUTH/NORTH. Kate Craig, Hank Bull. — Centre culturel canadien, 5, rue de Constantine (551-35-73). De 9 h. à 19 h. Jusqu'au 22 novembre.

LA CERAMIQUE YOUGOSLAVE. — Centre culturel de Yougoslavie, 123, rue Saint-Martin. Jusqu'au 5 novembre.

COSTUME NATIONAL BIELORUSSE. — Fin du XIXe-début du XXe siècle. — Association France-U.R.S.S., 61, rue Boissière (501-59-00). Sauf dim., de 13 h. 30 à 17 h. 30. Entrée libre. Jusqu'au 21 novembre.

Galeries

BIJOUX ET OBJETS TOUAREG DU NIGER. — Galerie des Lombards, 10, rue des Lombards (278-40-09). Jusqu'au 22 décembre.

ETUDES, PROJETS ORIGINAUX D'ARCHITECTURES ET ARTS DECORATIFS des XVIIIe et XIXe siècles. — Galerie D. Greiner, 43, rue de Verneuil (260-99-96). Jusqu'au 14 novembre.

L'ART VIVANT D'ANDRE SALMON. — De Picasso à Hélion. Galerie G. Schehadé, 44, rue des Tournelles (277-96-74). Jusqu'au 20 novembre.

LE NEPAL. Objets rituels et culturels, sculptures, etc. — Galerie G. Ollivier, 45, rue Mazarine (326-25-60). Jusqu'à la mi-novembre.

PITSIULAK. Gravures - **KAVIK.** Sculptures. — Galerie Inuit, 189, rue du Faubourg Saint-Honoré (563-50-49). Jusqu'au 11 novembre.

ATELIER 17. 1927 Paris-New-York 1950. — Galerie de Seine, 18, rue de Seine (325-32-18). Jusqu'au 28 novembre.

JOCELYNE BARBAS - JOUSSAUME. Réserve naturelle - **TENENHAUS.** — Galerie Liliane François, 15, rue de Seine (326-94-32). Jusqu'au 10 novembre.

LUC CHAPELAIN. Totems. **JEAN-CHARLES VIGUIE.** Sites communs et lieux privilégiés nº 2. — Galerie A. Oudin, 28 bis, boulevard Sébastopol (271-83-65). Jusqu'au 5 novembre.

ALECHINSKY. Encre sur cartes de navigation et peintures de l'année. — Galerie Haegte, 13, rue de Téhéran (561-02-97). Jusqu'au 12 novembre.

MARTIN BARRE. — Galerie J. Chauvelin, 147, rue Saint-Martin (887-77-76). Gillespie-Laage-Salomon, 24, rue Beaubourg (278-11-71). Jusqu'au 21 novembre.

ROS BLASCO. Peintures. — Galerie Jacob, 28, rue Jacob (633-90-66). Jusqu'au 14 novembre.

BONNARD. Gouaches, dessins, aquarelles, etc. — Galerie Huguette Berès, 25, *quai* Voltaire. Jusqu'au 28 novembre.

MICHAEL BUTHE. — Galerie Bama, 40, rue Quincampoix (277-38-87). Jusqu'au 30 novembre.

GUIDO BUZZELLI. — Jardin de la Paresse, 20, rue Gazan (354-45-29). Jusqu'au 11 décembre.

CHARLOTTE CALMIS. Peindre. De l'abstraction au concret. — Atelier Grégoire Wroblewski, 56-58, rue Saint-Sabin (806-05-91). Jusqu'au 7 novembre.

SONIA DELAUNAY. — Galerie des Femmes, 74, rue de Seine (329-50-75). Jusqu'au 7 novembre.

JEAN FAUTRIER. Œuvres gravées. — Galerie Tendances, 105, rue Quincampoix (278-61-79). Jusqu'au 30 novembre.

GILGIAN GELZER. — Galerie Frégnac, 50, rue Jacob (260-86-31). Jusqu'au 14 novembre.

GILLI. — Galerie Weiller, 5, rue Gît-le-Cœur (326-47-68). Jusqu'au 30 novembre.

HENRI GOETZ. Peintures. — Galerie Bellechasse, 10, rue de Bellechasse (555-83-69). Jusqu'au 11 novembre.

GUILBAUD. — Galerie E. de Caussans, 25, rue de Seine (326-54-48). Jusqu'au 21 novembre.

MICHEL HUMAIR. — Galerie Bellint, 28 bis, boulevard de Sébastopol (278-01-91). Jusqu'au 7 novembre.

JIRI KOLAR. *Hommage à Mlle Rivière* et autres collages. — Galerie Maeght, 14, rue de Téhéran (561-02-97). Jusqu'au 12 novembre.

WOLFRANG LAIB. — Galerie Chantal Crousel, 80, rue Quincampoix (887-60-81). Jusqu'au 25 novembre.

LAMBERT - RUCKI (1888-1967). Sculptures, laques, peintures. — Galerie Heyraud-Bresson, 56, rue de l'Université (222-58-09). Jusqu'au 22 décembre.

ANTOINE LARENE. Histoires de bois. — Le Haut Pavé, 3, quai de Montebello (354-58-79). Jusqu'au 14 novembre.

CHARLES LE BARS. Oiseaux mobiles, oiseaux totems. — 31, rue des Bergers (577-93-71). Jusqu'au 14 novembre.

MICHAEL LECHNER. — Galerie Lucien Durand, 19, rue Mazarine. Jusqu'au 14 novembre.

ALAIN LESTIE. — Galerie C.-Joncour, 208, boulevard Saint-Germain (544-46-27). Jusqu'au 28 novembre.

MARILYN LEVINE. Céramiques. — Galerie A. Blondel, 4, rue Aubry-le-Boucher (278-66-67). Jusqu'en décembre.

ANDRE LHOTE. Peintures, aquarelles, dessins (1907-1962). — Artcurial, 9, avenue Matignon (359-29-80). Jusqu'au 21 novembre.

CLAUDE LOCHU. — Le Vasistas, 30, rue Tiquetonne (296-26-99). Jusqu'au 12 novembre.

DOMINIQUE LORSCH. — Galerie S. Garnier, 12, boulevard de Courcelles (763-06-46). Jusqu'au 7 novembre.

LUTZ. Sculptures récentes. — Galerie du Dragon, 19, rue du Dragon (548-24-19). Jusqu'au 14 novembre.

DENISE MANNONI. Peintures. — *Galerie V. Schmidt, 41, rue Mazarine* (354-71-91). Jusqu'au 7 novembre.

ENRIQUE MARIN. Gravures et aquarelles. — Galerie Sagot-Le Garrec 24, rue du Four (326-43-38). Jusqu'au 14 novembre.

MICHEL MOSKOVTCHENKO. — Galerie P. Robin, 10, rue Jacques-Callot (326-31-38). Jusqu'au 16 novembre.

HELENE MUGOT. — Galerie Au fond de la cour, 40, rue du Dragon. Jusqu'au 28 novembre.

EDO MURTIC. Œuvres récentes. — Galerie d'art international, 12, rue Jean-Ferrandi (548-84-28). Jusqu'au 12 novembre.

NESTORAS. Œuvres récentes. — Galerie Darial, 22, rue de Beaune (261-20-63). Jusqu'au 7 novembre.

LOUISE NEVELSON. Œuvres 1953-1980. Photos Hans Namuth. — Galerie de France, 50, rue de la Verrerie (274-38-00). Jusqu'au 21 novembre.

GIANNI NOVAK. Tarots. — Galerie 12, 12, rue des Beaux-Arts. Jusqu'au 30 octobre.

CHARLEMAGNE PALESTINE. Animal pictograms - Musashi rotors. — Galerie Farideh - Cadot, 77, rue des Archives (278-08-36). Jusqu'au 14 novembre.

RENATO PARIGI. Bronzes, marbres, gouaches. — Galerie G.-Lauble, 2, rue Brisemiche (887-45-81). Jusqu'au 22 novembre.

PICASSO. Dessins et gouaches 1899-1972. — Galerie L. Leiris, 47, rue de Monceau (563-28-85). Jusqu'au 28 novembre.

SERGE POLIAKOFF. Peintures. — Galerie Louis Carré et Cie, 10, avenue de Messine (562-57-07). Jusqu'au 12 décembre.

DANIEL POMMEREULLE. La fatigue du ciel. Dessins, pastels. — Galerie le Dessin, 27, rue Guénégaud (633-04-66). *Jusqu'au 7 novembre*.

RICHARD RAPAICH. Tapisseries, Gouaches. — La Demeure, 26, rue Mazarine (326-02-74). Jusqu'au 14 novembre.

BERNARD REQUICHOT. 1929-1961. — Galerie Baudoin-Lebon, 36, rue des Archives (272-09-10). Jusqu'au 31 décembre.

SERVAT. Peintures. — Galerie J.-P. Lavignes, 15, rue Saint-Louis-en-l'Isle (633-56-03). Jusqu'au 14 novembre.

SAURA. Portraits raisonnés. — Galerie Stadler, 51, rue de Seine (326-91-10). Jusqu'au 21 novembre.

IRMGARD SIGG. — Galerie D. Speyer, 6, rue Jacques-Callot (354-78-41). Jusqu'au 21 novembre.

GUSTAVE SINGIER. Aquarelles. — Galerie J.-L. Roque, 9, rue du Cirque (225-84-80). Jusqu'au 8 novembre.

ROLAND TOPOR. — Galerie Jean Briance, 23-25, rue Guénégaud (325-85-51). Jusqu'au 14 novembre.

JAN VOSS. — Galerie A. Maeght, 46, rue du Bac (548-45-15). Jusqu'au 30 novembre.

LAURENT WOLF. Peintures 1980-1981. — L'Œil de Sévigné, 14, rue de Sévigné (227-74-59). Jusqu'au 21 novembre.

En région parisienne

BOULOGNE-BILLANCOURT. Jeux de cartes et cartes à jouer. — Collection Alan Borvo. Centre culturel, 22, rue de la Belle-Feuille (604-82-91). De 10 h. à 23 h., dim., de 10 h. à 12 h. Jusqu'au 20 décembre.

CRETEIL. Festival international du dessin d'actualité. — Club de Créteil (M.J.C.), rue de Charpy (898-75-40). Jusqu'au 7 novembre. — Opéra-promenade, Maison des arts A.-Malraux, place Salvador-Allende (899-90-50). Jusqu'au 20 décembre.

PONTOISE. Hommage à Roger Chastel, 1897-1981. Les fers à repasser et leur histoire. — Musée Tavet-Delacour, 4, rue Lemercier (031-93-00) Sauf mardi et jours fériés, de 10 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 30 novembre. — Les origines de la peinture en Vexin français. — Musée Pissarro, 17, rue du Château (032-06-75). Sauf lundi et mardi, de 14 h. à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 30 novembre.

VILLEPARISIS. Penalba. — Centre *culturel municipal J.-Prévert*, place de Pietrasanta (427-94-99). Mer. et sam., de 14 h. à 19 h., dim., de 10 h. à 12 h. et de 14 h. à 19 h. Jusqu'au 22 novembre.

En province

ANGERS. Le roi René. Décoration de ses chapelles et de ses demeures. — Musée des beaux-arts, 10, rue du Musée (88-64-65). Jusqu'au 31 janvier.

ARRAS. Trajectoires métaphysiques. — Centre Noroit, 6, rue des Capucins (21-30-12). Jusqu'au 15 novembre.

AVIGNON. Jean Vilar. — Maison Jean-Vilar, 8, rue de Mons (86-59-64). Jusqu'à fin décembre.

BAYONNE. Ignacio Zuloaga. — Musée Bonnat, rue Jacques-Laffitte (59-08-52). Jusqu'au 15 novembre.

BEAUVAIS. — Fabriques et manufactures sous le Premier Empire Lyon-Beauvais-Les Gobelins (collections du mobilier national). — Galerie nationale de la tapisserie et d'art textile, rue Saint-Pierre.

BOURGES. Grès ; pièces anciennes et récentes. — Maison de la culture, place André-Malraux (20-13-84). Jusqu'au 30 novembre.

CAEN. *Hayter et l'atelier 17.* — Musée des beaux-arts. Esplanade du château (81-78-63). Du 23 octobre à fin décembre. Ulrich Reifenrath. — Théâtre de Caen-les-Foyers, 135, boulevard du Maréchal-Leclerc. Jusqu'au 14 novembre.

CHATEAUROUX. Paul Chemetov, architecte. — Centre régional d'art contemporain (22-15-14). A partir du 1er novembre.

DIJON. Ingres, dessins sur le vif. Musée des beaux arts, place de la Sainte-Chapelle (32-15-37). Jusqu'au 28 novembre.

DUNKERQUE. Les autochromes Lumière. — Musée des beaux-arts place du Général-de-Gaulle (65-98-00). Jusqu'au 22 novembre.

EPINAL. Bertholin. Musée départemental des Vosges.

LE MANS. Joël Barillier. Dessins. — Musée de Tessé, 2, avenue de Paderborn (84-97-97). Jusqu'au 9 novembre.

LYON. Gens d'image. Aspects de l'illustration actuelle. — ELAC, centre d'échanges de Perrache, niveau 4 (842-27-39). Jusqu'au 31 décembre.

MARSEILLE. Marius Engalière, 1824-1857. Musée Grobet-Labadié, 140, boulevard Longchampt (62-21-82). Jusqu'en janvier 1982. — Igor Mitoraj. Sculptures et dessins. Centre méditerranéen d'art contemporain, 293, rue de Paradis (37-83-23). Jusqu'au 8 novembre. — Paul Soldner, céramique. Musée Cantini (54-77-75). Jusqu'au 9 novembre. — Aujourd'hui le Moyen Age, archéologie et vie quotidienne. Galeries de la Charité, rue de l'Observance.

METZ. Maurice Esteve : œuvres de 1950 à 1980. — Musée de Metz, 2, rue du Haut-Poirier (75-10-18). Jusqu'au 6 décembre.

NICE. Anne et Patrick Poirier, *falaises de marbre* (Fragments d'une utopie). — Galerie des Ponchettes 77, quai des Etats-Unis. Jusqu'au 15 novembre. — Manuel Taraïo, Galerie d'art contemporain, 59, quai des Etats-Unis. Jusqu'au 1er novembre.

NIMES. Charles-François Jalabert, peintures. — Musée des beaux-arts rue Cité-Foulc, (67-25-57). Jusqu'au 13 décembre.

ROUEN. Jean Lasne. — Musée des beaux-arts (71-28-40).

ST-ETIENNE. Clarence J. Laughlin, *le troisième monde de la photographie.* — Musée d'art et d'industrie.

STRASBOURG. Tombes et mobiliers funéraires du premier âge de fer 750-450 avant Jésus-Christ. Jusqu'au 3 janvier 1982. Musée archéologique (35-37-27). La mémoire oubliée. Du daguerréotype au collodion. — Salles d'exposition temporaires, 3, rue de la Grande-Boucherie. Jusqu'au 15 novembre. — Strasbourg, ville libre royale 1681-1792. Hôtel de ville, place Broglie. Jusqu'au 13 décembre. Zigaina. Cabinet des estampes. — Château de Rohan. Jusqu'au 8 novembre. — Images votives de pèlerinage Thierenbach-Oberhaslach. — Musée alsacien, 23, quai Saint-Nicolas. Jusqu'au 3 janvier 1982.

TOULON. Hommage à Vincent Courdouan (1810-1893). — Musée (93-15-54). Jusqu'au 29 novembre.

ET DES SPECTACLES

THEATRE

Les jours de relâche sont indiqués entre parenthèses.

Les salles subventionnées et municipales

PALAIS DES SPORTS (OPERA) (828-40-90) (D., L.), 20 h 15 : (828-40-90) : (D., L.), 20 h 15 : mat. sam. à 14 h 15 : Carmen.
SALLE FAVART (296-12-20), les 28, 29, 30 et 31, à 20 h. 30 : Prends bien garde aux Zeppelins.
COMEDIE-FRANÇAISE (296-10-20) : les 28 et 1er, à 20 h 30 : la Locandiera ; les 29, 30, 2, 3 et 4 à 20 h 30 ; le 1er à 14 h 30 : Andromaque ; le 31 à 20 h. 30, le 4 à 14 h 30 : l'Education d'un prince ; la Double Inconstance.
ODEON (325-70-32), (D. soir, L.) 20 h 30, mat. dim., 15 h. Médée.
PETIT ODEON (325-70-32 (Lundi), 18 h. : Point sublime.
TEP (797-96-06) (J., Dim. soir., L.), 20 h 30, mat. dim. 15 h : la Mandragore ; le 31 à 14 h 30 : Films (Volpone : la Mandragore) ; le 29, à 20 h 30 : Djurdjura.
PETIT TEP (797-96-06) (D. soir, L.), 20 h 30, mat dim. à 15 h : Bienvenue au conseil d'administration.
CENTRE POMPIDOU (277-12-33) (Mar.) Débats : le 28, à 18 h : Recherche et pédagogie en Europe ; les 28 et 30, à 20 h 30 : Michel Butor ; le 29, à 18 h 30 : La fin des utopies : l'abstraction comme geste ; à 20 h 30 : la revue « Esprit » : le 2, à 19 h : Hubert Lucot ; à 20 h 30 : Pierre Emmanuel.
CARRE SILVIA - MONTFORT (531-28-34), mer. à 15 h 30, sam. et dim. à 14 h et 16 h 45 : Cirque Grüss à l'ancienne.
THEATRE DE LA VILLE (274-22-77) les 28, 29, 30 et 31, à 18 h. 30 : Anna Prucnal ; les 28, 29, 30 et 31 à 20 h. 30 : Peer Gynt ; les 3 et 4 à 18 h. 30 et 20 h. 30 : Festival de jazz
THEATRE MUSICAL DE PARIS (261-19-83) (D. soir, L.), 20 h 30, mat. sam. et dim. à 14 h 30 : la Vie parisienne ; le 2, à 20 h 30 : Orchestre symphonique de la Philharmonie d'Etat de Plovdn (Bulgarie) (Vladiguerov, Rachmaninov, Beethoven).

Les autres salles

ANTOINE (208-77-71) (L.), 20 h. 30, mat. D. 15 h. 30 : Potiche.
ARTS-HEBERTOT (387-23-23) (D. soir, L.). 20 h. 45, mat. dim. 15 h. : Princesse Baraka.
ASTELLE-THEATRE (202-34-31) J., V., 20 h. 30 : l'Occasion ; Mar., Mer., Sam. 20 h. 30, mat. Dim. 16 h. : les Bonnes.
ATELIER (606-49-24) (D. soir, L.), 21 h., mat. S., D., 15 h. : le Nombril.
ATHENEE (742-67-27) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim., 15 h. 30 : la Bête dans la jungle.
BOUFFES PARISIENS (296-97-03) (D. soir, L.), 21 h., mat. dim. 15 h. : Diable d'homme.
CARTOUCHERIE, Atelier du Chaudron (328-97-04), les 29 et 30, à 20 h. 30 : Pour... Samuel Beckett.
CENTRE D'ART CELTIQUE (258-97-62), le 30, à 20 h. 45 ; le 31, à 15 h. et 20 h. 45 : Prévert-Breton ; le 1er, à 17 h. ; les 2, 3, à 20 h. 45 : Pinok et Matho.
CENTRE CULTUREL DE BELGIQUE (271-26-16) (L.), 20 h. 45, mat. dim., 15 h. 30 : le Journal d'une femme de chambre.
CENTRE CONFLUENCE (387-67-38) (D. soir, L., Mar.), 20 h. 30 ; mat. dim. 16 h. : Mille et une Nuits.
CINQ DIAMANTS (580-18-62) (D., L.), 21 h. : Ka.
CITE INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE, Grand Théâtre (589-67-57) (D., L., Mar.), 20 h. 30 : la Fausse suivante ; Galerie (D., L.), 20 h. 30 : Mademoiselle Julie ; Resserre (D., L.), 20 h. 30 : Rousseau juge de Jean-Jacques.
COMEDIE-CAUMARTIN (742-43-41) (Mer., D. soir), 21 h., mat. Dim., 15 h. 30 : Reviens dormir à l'Elysée.
COMEDIE DES CHAMPS-ELYSEES (720-08-24) (D. soir, L.), 20 h. 45, mat. Dim. 15 h. et 18 h. 30 : le Jardin d'Eponine.
COMEDIE ITALIENNE (321-22-22) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. Dim., 15 h. 30 : la Servante amoureuse ; (D.), 22 h. 30, Lun. 21 h. : Un p'tit rêve dans l'nez.
COMEDIE DE PARIS (281-00-11) (D., L.), 20 h., mat. Sam. 17 h. : Sandwich on the blues ; 21 h. 30, mat. Sam., 18 h. 30 : les Aventures de Georges Larrère.
DAUNOU (261-69-14) (D. soir, Mer.), 21 h., mat. Dim. 15 h. 30 : La vie est trop courte.
DEUX PORTES (361-49-92) J., V., S., 20 h. 30 : les Fausses Confidences.
EDOUARD-VII (742-57-49) (D. soir, L.). 20 h. 30, mat. Dim. 15 h. 30 : Deburau.
ESPACE-GAITE (327-95-94) (D., L.), 20 h. 30 : D. Lavanant ; 21 h. 45, Dim. 20 h. 30 : Tranches de vie.
ESPACE-MARAIS (271-10-19) (D., L.). 20 h. 30 : la Mouette (dernière le 31) ; les 28, 31, à 22 h. 15 : l'Amante anglaise ; les 29, 30, à 22 h. 15 : Mort et Vie.
ESSAION (278-46-42) (D.) I : 20 h. 15 : Incendie au sous-sol ; 21 h. 30 : Attention Copy-Right ; II : 18 h. 30 : Blaise Cendrars ; 20 h. 30 : Est-ce que les fous jouent-ils ?
FONDATION DEUTSCH DE LA MEURTHE (340-36-35) (D., L., Mar.). 21 h : le Roi Gordogane.
FONTAINE (874-74-40) (D., L.), 20 h. 30 : les Trois Jeanne ; (D. soir, L.), 22 h., mat. Dim. 15 h. et 18 h., la Tour de la Défense.
GAITE-MONTPARNASSE (323-16-18) 20 h. 15 : Elle voit des nains partout (dernière le 1er) ; (D. soir, L.), 22 h., mat. Dim. 17 h. : Anatole.
GALERIE 55 (326-63-51) (D., L.) 21 h : Figaro Solo.
GRAND HALL MONTORGUEIL (233-80-78), 20 h 30 : l'Architecte et l'empereur d'Assyrie (dernière le 31).
HUCHETTE (326 - 38 - 99) (D) 20 h 15 : la Cantatrice chauve ; 21 h 30 : la Leçon ; 22 h 30 : les Armes secrètes.
LA BRUYERE (874-76-99) (D. soir L.) 21 h, mat. Dim. 15 h : le Divan.
LIERRE - THEATRE (586-55-83) (D. soir, L.) 21 h, mat. Dim 16 h : les Bouffons.

> **NOUVEAUX SPECTACLES**
>
> **JUSQU'ICI TOUT ALLAIT BIEN**, Méru, salle du Thelle (422-30-11), 20 h. 30 (28).
> **FEYDEAU, LABICHE, COURTELINE**, Coupe-chou Beaubourg (272-01-73), 22 h. (28).
> **POEMES DEMAZOUTES**, L'Ecume (542-71-16), 20 h. 30 (28).
> **LA CHAMBRE AUX SOMMETS BLEUS**, Evry, Agora (077-93-50), 21 h. (29).
> **LA FLEUR DE L'AGE ET LE COCKTAIL**, Huchette (328-38-99), 18 h. 30 (29).

LUCERNAIRE (544-57-34) (D), I. 18 h 30 : Yerma ; 20 h 15 : Faut pas faire ça tout seul ; 22 h 15 : Louise la pétroleuse (dernière le 29) ; — II. 18 h 30 : Textomino (dernière le 31) ; 20 h : Douce (dernière le 31) ; à partir du 2 : les Amis ; — Petite salle, 18 h 30 : Parlons français.
MADELEINE (265-07-09) (D. soir, L.) 20 h 45, mat. Dim. 15 h et 18 h 30 : Du vent dans les branches de sassafras.
MARIE - STUART - (508-17-80) (D. soir, L.) 20 h 30, mat. Dim 18 h Mais le meilleur guerrier ; — 22 h : Calamity Jane (dernière le 31).
MARIGNY (256-04-41) (J., Dim soir) 21 h, mat. Dim 15 h : Domino ; — Salle Gabriel (225-20-74) (D.) 21 h : le Garçon d'appartement.
MATHURINS (265-90-00) (D. soir, L.) 21 h, mat. Dim. 15 h et 18 h 30 : Jacques et son maître.
MICHEL (265-35-02) (L.), 21 h 15, mat. D. 15 h. 30 : On dînera au lit.
MICHODIERE (742-95-22) (D. soir, L.) 20 h 30, mat. Dim. 15 h et 18 h 30 : Mademoiselle.
MODERNE (280-09-30) (D. soir, L.), 20 h 30, mat. Dim. 15 h : Zirelia.
MONTPARNASSE (320-89-90) (D., L.) 21 h, mat. Sam. 17 h 30 : Exercices de style ; — Petite salle : I : (D. soir, L.) 20 h 30, mat. Dim 16 h : Un dibouk pour deux personnes.
NOUVEAUTES (770-52-76). (J., D. soir) 21 h, mat. Dim. 15 h : Ferme les yeux et pense à l'Angleterre.
ŒUVRE (874-42-52) (L.) 21 h, mat. Dim. 15 h : Pa.
PALAIS - ROYAL (297-59-81) (D. soir, L.) 20 h 45, mat. Dim 15 h 30 : Joyeuses Pâques. — Rencontres (297-59-76), le 2 à 20 h 30 ; le 3 à 14 h 30 : Georges Van Parys ou les jours heureux.
POCHE (548-92-97) (D.) 21 h : Accordez vos violons.
RANELAGH (288-64-44) (D. soir, L., Mar.), 20 h, mat. Dim 15 h : Un soleil en pleine nuit.
ROQUETTE (805-78-51) (D. soir, L.), 21 h, mat. Dim 15 h 30 : la Mort du roi Arthur ; 22 h : Flora Tristan ; — Petite Roquette (D.) 20 h 30 : le Métro.
SAINT-GEORGES (878-63-47) (D. soir, L.) 20 h 45, mat. Dim. 15 h et 18 h 30 : le Charimari.
STUDIO DES CHAMPS-ELYSEES (723-35-10) (D. soir, L.) 20 h 45 mat. Dim. 15 h et 18 h 30 : le Cœur sur la main.
TAI-THEATRE D'ESSAI (278-10-79), Mer., Jeu., Ven., Sam., 12 h 30 : la Dingue des années 30 ; (D. L.) 18 h 30 : la Famille Fenouillard ; J., V., S., 20 h 30, Dim. 15 h : le Rouge et le Noir ; (D., L., Mar.) 22 h : le Chien des Baskerville ; L., Mar., 22, Mer., 20 h 30, Sam. 24 h : la Métamorphose ; L. Mar., 20 h 30, Sam., Dim., 17 h : l'Ecume des jours.
THEATRE D'EDGAR (322-11-02) (D.), I : 20 h 15 : Vinci avait raison ; 22 h : Nous, on fait où on nous dit de faire ; — II. :23 h 15 : le Chant du bouc.
tScK7oe%1/JSoun4c yiSam.Cs
THEATRE DU MARAIS (278-50-27) (D.) 20 h 30 : Henri IV.
THEATRE DE MENILMONTANT (366-60-60). (D. soir, L., Mar.) 20 h 30, mat. Dim 17 h : Le roi se meurt.
THEATRE NOIR (797-85-15), les 28, 29, 30, 31 à 20 h 30 : les Livrets de l'enfer.
THEATRE DE PARIS (280-09-30) (D. soir, L.) 20 h 30, mat. Dim. 15 h et 18 h : Bent.
THEATRE PARIS-12 (343-19-01) (D., L.) 20 h 30 : Thérèse Raquin.
THEATRE DE LA PLAINE (842-32-25) (D. soir, L. Mar.) 20 h 30, mat. Dim. 17 h : Si jamais je te pince, j'invite le colonel.
THEATRE PRESENT (203-02-55), Amphi-Théâtre (D. soir, L., Mar.) 21 h, mat. Dim. 17 h : la Brasse à l'envers.
THEATRE DU ROND-POINT (256-70-80), les 28, 29, 3, à 20 h 30 : nos Merveilleux Amis ; — Les 30, 31, à 20 h 30 ; le 1er à 15 h : l'Amour de l'Amour. — Petite salle, les 28, 29 à 20 h 30 : le Langage du corps : les 30, 31 à 20 h 30 ; le 1er à 15 h : Oh les Beaux Jours.
THEATRE-18 (226-47-47), 22 h : Pierre Abelard 1079-1142 (dernière le 1er).
TRISTAN - BERNARD (522-08-40), (D. soir, L.) 21 h, mat. Dim. 15 h et 18 h 30 : Une heure à tuer.
THEATRE - 13 (589-05-99) 20 h 45, mat. Dim 15 h : Bérénice (dernière le 1er).
VARIETES (233-09-92) (D. soir, L.) 20 h 45, mat. Dim. 15 h et 18 h 30 : L'Intoxe.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (296-29-35), J., V., S., 20 h. : A la rencontre de M. Proust ; (D.), 21 h. 15 : le Grand Ecart ; 22 h. 30 : He, dis Jeannette
BLANCS - MANTEAUX (887-15-84), (D.), I : 20 h. 15 : Areuh = MC2 ; 21 h. 30 : les Demones Loulou ; 22 h. 30 : Des bulles dans l'encrier ; II : 20 h. 15 : Jeanot Ribochon arrive ; 21 h. 30 : Attachez vos ceintures ; 22 h. 30 : Pit et Rik.
CAFE D'EDGAR (322-11-02), (D.). I : 20 h. 30 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h. 45 : Mangeuses d'hommes ; 23 h. : Electro-choc ; II. 20 h 30 : D. Herczog ; 21 h. 45 : Zephir et Aquilon.
CAFE DE LA GARE (278-52-51), (D., L.) ; 22 h. : Qu'est-ce qu'il y a dedans ?
CONNETABLE (277-41-40), (D.). 21 h 30 : D. Noel ; (D., L.), ; 22 h. 30 : Djalma.
COUPE-CHOU (272-01-73), (D.L.). 20 h. 30 : le Petit Prince.
FANAL (233-91-17), (D.), 20 h. : Un ouvrage de dames ; 21 h. 15 : F. Blanche
POINT VIRGULE (278-67-03), (D.), 20 h. 15 : Ca alors ; 21 h. 30 : les Demoiselles de Rochechouart ; 22 h. 30 : Du ronron sur les Bilnis.
LE PETIT CASINO (278-36-50). (D.). I. : 21 h : Douby... be good ; 22 h. 15 : T'as pas vu mes bananes ? ; II. : 20 h. 30 : Trois Filles d'Eve ; 22 h. : Architruc.
LA SOUPAP (278-27-54), (D., L., Mar.), 21 h. 30 : Josy Coiffure.
SPLENDID SAINT-MARTIN (208-21-93), (D., L.), 20 h. 30 : Enfin seul.
THEATRE DE DIX-HEURES (606-07-48), (D.), 20 h 30 : F. Brunold ; 21 h. 30 : Il en est... de la police ; 22 h 30 : Telany.
VIEILLE GRILLE (707-60-93), I : 20 h. 30 : Arthus ; 21 h. : R. Reynaud, R. Boni ; 22 h. : M. Favennec ; II : les 1er, 2, à 22 h. : P. Débauche ; le 1er, à 17 h. : Kornog.
LA VINGT - CINQUIEME HEURE (439-36-59), (D., Mar.), 21 h. 30 : Théophile.

En région parisienne

ANTONY, Théâtre F.-Gémier (666-02-74 (D. soir, L.), 21 h., mat. D. 15 h. : le Bal.
AUBERVILLIERS, Théâtre de la Commune (833-16-16), les 28, 30, 31 à 20 h. 30 ; le 3 à 19 h. 30 : Monsieur de Pourceaugnac.
AULNAY-SOUS-BOIS, M. C. (868-00-22), les 30, 31 à 20 h. 30 : Groupe de recherche chorégraphique de l'Opéra de Paris.
BOULOGNE, T.B.B. (603-60-44) (D. soir, L.). 20 h. 30, mat. D. 15 h. 30 : Thérèse Raquin.
CHELLES, Théâtre (421-20-36), le 30, 20 h. 30 : les Danseurs de l'Opéra de Paris.
CHOISY - LE - ROI, Kiosque (852-27-64), les 29, 30, 31 à 20 h. 30 : Hé, dis, Jeannette !
CLAMART, C.C.J. Arp (645-11-87), le 29 à 20 h. 30 : Gilbert Bécaud.
COLOMBES, M.J.C. (782-42-70), 20 h. 30, le 1er : Orphée ; le 2 : Phase Y ; le 3 : Ballet Jazz.
COURBEVOIE, Maison pour tous (333-63-53), le 31, 21 h. : Los Jaivas.
LA COURNEUVE, Yuro Theatre (838-39-69), le 31, 20 h. 30 : Makuba, Gunsmore.
GENNEVILLIERS, Théâtre (793-63-12), le 3 à 20 h. 45 : E. Zani Boni.
MEUDON, Mini-Théâtre (632-87-18), le 29, 20 h., les 30, 31, 20 h. 45 : le Journal d'Anne Frank.
NANTERRE, Théâtre des Amandiers (721-18-81), les 28, 29, 30, 31 à 20 h. 30 : les Trente millions de Gladiator.
SAINT-DENIS, Théâtre G.-Philipe (243-00-59) (D. soir, L., Ma.) à 20 h. 30, mat. dim. à 17 h. : Doublages.
VINCENNES, Théâtre Daniel-Sorano (374-73-74) (S., D. soir, Ma.), 21 h. mat. D. 18 h. : Crime banal pour motif de peu d'intérêt ; Petit Sorano (Me., D. soir, Ma.), 21 h., mat. D. 16 h. : Chansons à déboire.
VITRY, Théâtre Jean - Vilar (680-85-20) (D., L.), 21 h. : Purgatoire à Ingolstadt.

Xe Festival d'Automne

(296-12-27)

DANSE

CHAPELLE DE LA SORBONNE (D. soir, L., Ma.), 20 h. 30, mat. dim. 16 h. : Odissi.
CENTRE POMPIDOU, grande salle, les 28, 29, 30, 31 à 18 h. 30 : Ton Simons ; à 21 h. et le 1er à 16 h. : Karole Armitage ; le 2 à 21 h. : Douglas Dunn.

MUSIQUE

THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES, le 29 à 20 h. 30 : Orchestre national de France, dir. P. Boulez, Chœurs de Radio-France, dir. J. Jouineau (Boulez, Schoenberg).
SALLE PLEYEL, les 28, 29 à 20 h. 30 : Orchestre de Paris, dir. D. Barenboim (Boulez, Berg, Debussy).

THEATRE

ATHENEE (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. D. 16 h. : Salto mortale.
AMERICAN CENTER, les 28, 29, 30, 31 à 21 h. : Fin de partie.
CARTOUCHERIE, Théâtre de la Tempête (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. D. 15 h. 30 : Alarmes 2.
GENNEVILLIERS, Théâtre, les 28, 29, 30, 31 à 20 h. 45 : Café Amérique.
IVRY, Studio (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. D. 16 h. : Compagnie.
SAINT - DENIS, Théâtre G.-Philipe (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. D. 17 h. : Premier Amour.

EXPOSITION

CHAPELLE SAINT - LOUIS DE LA SALPETRIERE (Ma.), de 12 h. à 20 h. : Architecture.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA REPUBLIQUE (278-44-45), 21 h., mat. Dim., 15 h. 30 : Achetez François.
DEUX ANES (606 - 10 - 26) (Mer.) 21 h., mat. dim., 15 h. 30 : C'est pas tout rose.

Les comédies musicales

PORTE SAINT-MARTIN (607-37-53), Mer., Sam., Dim., 14 h. 30, Jeu., Ven., Sam, 20 h. 30 : Violettes impériales.
RENAISSANCE (208-21-75), les 28, 1er, à 14 h. 30 ; le 30 à 20 h. 30 ; le 31 à 14 h. 30 et 20 h. 30 : Soleil d'Espagne.

Le music-hall

BOBINO (322-74-84) (D. soir, L.), 20 h. 45, mat. Dim., 16 h. : Maxime Le Forestier.
ELDORADO (208-18-76), le 28 à 15 h. et 20 h. 30 ; le 30 à 21 h. ; le 31 à 15 h. et 21 h. ; le 1er à 14 h. 30 et 18 h. 30 ; le 3 à 20 h. 30 : Brel en cent chansons.
GAITE-MONTPARNASSE (322-16-18), les 2, 3 à 20 h. 30 : Patrick Abrial.
GYMNASE (246-79-79) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. Dim., 15 h. : Le grand orchestre du Splendid.
HIPPODROME DE PARIS (287-11-84), 20 h. 30, mat. Dim., 15 h. : Barbara.
LUCERNAIRE (544-57-34) (D.), 22 h. 15 : Sylvie Joly (à partir du 31).
OLYMPIA (742-25-49) (D. soir, L.), 21h., mat. Dim., 15 h. : Yves Montand.
PALAIS DES GLACES (607-49-93), petite salle (D. soir, L.), 20 h. 45 : Dominique Bailly ; 22 h. 15 : Alexandre Reverend.
PETIT FORUM (297 - 53 - 47) (D.), 20 h. 30 : Hugues Auffray.
POTINIERE (261 - 44 - 16) (D.), 20 h. 45 : Alex Metayer.

MUSIQUE

Concerts

MERCREDI 28

SALLE GAVEAU, 21 h. : J. Vakarelis (Beethoven, Xenakis, Brahms).
THEATRE DES VARIETES, 15 h. : J.-P. Collard (Fauré, Debussy, Ravel).
RADIO - FRANCE, Auditorium 105, 20 h. 30 : C. Barbosa Lima (Haydn, Scarlatti, Bach, Ginastera, Lauro) ; Auditorium 10, 18 h. 30 : Quatuor bulgare (Schubert, Chostakovitch, Bartok).
LUCERNAIRE, 21 h. : R. Alston, M.-Th. Loing (Chopin, Schubert, Schumann).

JEUDI 29

SALLE GAVEAU, 20 h. 30 : Ensemble orchestral de Paris, dir. : J.-P. Wallez, sol. : V. de Los Angeles (Haendel, Corelli, Monteverdi).
SALLE CORTOT, 21 h. : V. Eresco (Rachmaninov).
RADIO-FRANCE, Auditorium 105, 20 h. 30 : M. Barrueco (de Visée, Guliani, Paganini) ; Auditorium 106, 18 h. 30 : G. Robert, piano.
SALLE WAGRAM, 20 h. 30 : musique traditionnelle du Kurdistan.
LUCERNAIRE, 19 h. 45 : M. Arrignon, I. Lepage, J.-F. Balleure (Bartok) ; 21 h. : voir le 28 (Rachmaninov, Stravinsky, Liszt).

VENDREDI 30

SALLE GAVEAU, 20 h. 30 : Ensemble vocal M. Piquemal, N. Lee, R. Vieille, C. Crenne, M. Guyot, S. Soufflard, M. Stilz (Mozart, Schubert).
RADIO-FRANCE, Grand Auditorium, 20 h. 30 : S. Robinson, C. Chanel, S. I. Fukuda, J. Koenig, S. et O. Assad (Dowland, Couperin, Scarlatti, Giuliani...).
EGLISE SAINT-JULIEN-LE-PAUVRE, 21 h. : B. Haynes, R. Claire, M. Muller, M. Cook (Bach, Quantz, Janitsch).
FIAP, 20 h. 30 : C. Lupovici (Beethoven, Schumann, Chopin).
LUCERNAIRE, 19 h. 45 : voir le 29.
EGLISE SAINT-LOUIS-EN-L'ILE, 21 h. : Ensemble de chambre de Paris, dir. A. Boulfroy (Vivaldi, Bach).

SAMEDI 31

RADIO-FRANCE, Grand Auditorium, 20 h. 30 : solistes de l'Orchestre national de France, Ensemble intercontemporain, Groupe vocal de France (Boulez, Wagner, Liszt).
EGLISE SAINT-MERRI, 21 h. : Ensemble Sithara Ars Nova (Vivaldi).
SALLE PLEYEL, 20 h. 30 : London Symphony Orchestra, dir. : C. Abbado (Mozart, Beethoven).
BIBLIOTHEQUE FAIDHERBE, 15 h. : J. Horreaux, J.-M. Tréhard (Robinson, Johnson, Scarlatti, Haendel, Bach).

DIMANCHE 1er

THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES, 20 h. 30 : D. Barenboim, L. Yordanoff, A.-B. Chaves, A. Tétard (Schumann, Bartok, Fauré).
THEATRE DU ROND-POINT, 11 h. : Quatuor bulgare (Haydn, Schubert, Beethoven).
SALLE PLEYEL, 20 h. 30 : voir le 31.
EGLISE SAINT-LOUIS-DES-INVALIDES, 17 h. : O. Latry (Bach, Saint-Saëns, Vierne).
CONCIERGERIE, 17 h. 30 : Les musiciens de Mannheim (Mozart).
EGLISE SAINT-MERRI, 16 h. : Ensemble vocal Musicantes (musique populaire latino-américaine).
NOTRE-DAME DE PARIS, 17 h. 45 : J. Brunner (Buxtehude, Sweelinck, Lübeck, Müller).
EGLISE SUEDOISE, 18 h. : L. Akerlund, S. Jansson (Purcell, Franck, Roman).

LUNDI 2

SALLE PLEYEL, 20 h. 30 : Y. et J. Menuhin (Brahms, Beethoven, Enesco).
RADIO-FRANCE, Auditorium 105, 18 h. 30 : Clavier trio français.
SALLE GAVEAU, 21 h. : Cl. Maillols.

MARDI 3

CENTRE CULTUREL SUEDOIS, 20 h. 30 : A. Strast, piano (Beethoven, Eklund, Nielsen, Ravel).
RADIO-FRANCE, Auditorium 106, 18 h. 15 : F.-R. Duchable (Liszt).
SALLE GAVEAU, 21 h. : N. Bera-Tagrine (Schumann, Ravel).
EGLISE SAINT-LOUIS-EN-L'ILE, 21 h. : voir le 30.

Festival de l'Ile-de-France

(225-11-40)

VILLECRESNES, église Notre-Dame, le 30 à 21 h. : Ensemble Cl. Janequin (Costeley, de Milano, Janequin, Dulot, de Sermisy, Dowland).

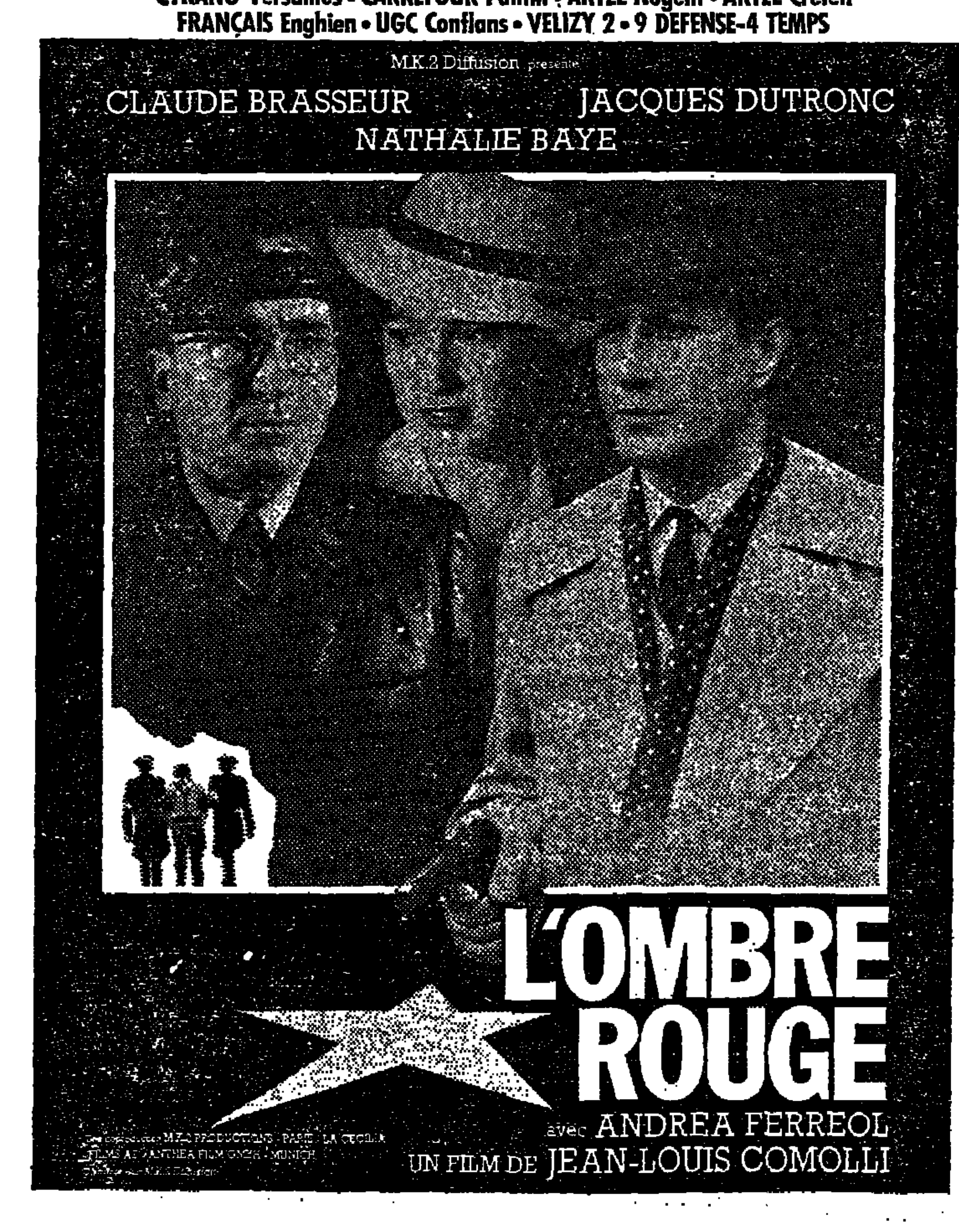
Jazz, pop, rock, folk

BAINS DOUCHES (887-34-40), le 29 à 20 h. 30 : Soft Cell ; le 3 à 20 h. 30 : Daf.
BOFINGER (272-87-82), les 30 et 31 à 21 h. 30 : Ph. Baudouin, D. Huck, R. Galeazzi, F. Laudet.
CAPTAIN VIDEO (265-58-00), le 28 à 21 h. : Hazel O'Connor.
CARDINAL PAF (272-54-86), le 28 à 21 h. : J.-Cl. Soubervielle ; les 29, 30 et 31 à 21 h. : Jazzoline ; le 1er à 21 h. : M. Thomas.
CAVEAU DE LA HUCHETTE (326-65-05), 21 h. 30 : D. Doriz (dernière le 31) ; les 1er et 2 : P. Sellin, B. Vasseur ; le 3 : Royal Tencopators.
CHAPELLE DES LOMBARDS (357-24-24) (D., L.), les 28, 29, 30 et 31 à 20 h. 30 : M. Rai, J.-L. Chautemps, E. Darvieux, R. Del Fra, R. Urtreger ; 23 h. : Salsa Unit Orchestra ; le 3 à 22 h. : Tito Puente.
CLOITRE DES LOMBARDS (233-54-09), les 30 et 31 à 22 h. 30 : Roots of Rock.
CONNETABLE (277-11-40) (D., L., Mar.), 23 h. 30 : Jazzing the Beatles.
DUNOIS (584-72-00), le 28 à 21 h. : S. Waring, L. Sclavis, G. Villard ; le 29 à 21 h. : L. Sclavis, M. Merle, J. Bolcato, Ch. Rollet, P. Vollat, A. Rellay ; le 30 à 21 h. : S. Waring, B. Bollerot, J.-F. Minjard ; le 31 à 20 h. 30 : A. Rellay/ P. Vollat, groupe Samedi 14 ; le 1er à 20 h. 30 : D. Levallet quintet ; les 2 et 3 à 20 h. 30 : P. Rutherford, L. Coxhill.
DREHER (233-48-44), 22 h. 30 : Hal Singer sextet.
L'ECUME (542-71-16) (D.), 22 h. : B. Baldous, E. Goldstein, A. Illouz, L. Rouah.
ELDORADO (208-18-76), le 29 à 21 h. 30 : E. Murphy.
ELYSEES-MONTMARTRE (606-38-79), le 3 à 20 h. : Stiff Little Fingers.
GIBUS (700-78-88), les 30 et 31 à 22 h. : Blessed Virgins ; le 3 à 22 h. : Opposition.
GOLF DROUOT (770-47-25), le 31 à 22 h. : Private Life.
JAZZ UNITE (776-44-26), 21 h. 30, le 28 : S. Kessler ; le 29 : M. Zwerin, J. Cohen, F. Mechall, M. Mouthana ; les 30 et 31 : J. Thollot ; les 2 et 3 : Chris Mac Gregor, Brotherhood of Breat.
LUCERNAIRE (544 - 57 - 34) (D.), 22 h. 30 : G. Lefebvre et son ensemble.
MAIRIE DU XIVe (011-82-73), le 1er à 22 h. : Coupe Cloue.
NEW MORNING (523-51-41), 21 h., les 28 et 29 : G. Adams, Don Pullen ; le 30 : J.-L. Longnon ; les 31, 1er et 2 : B. Coleman ; le 3 : G. Müller.
OLYMPIA (742-25-49), le 2 à 21 h. : H.-F. Thiefaine.
PALAIS DES GLACES (607-49-93), les 28, 29, 30 et 31 à 20 h. 30 : Malicorne.
PETIT JOURNAL (326-28-59), 21 h. 30, Mer. : Watergate Seven ; Jeu : Memphis Slim ; Ven. : Dixie Five ; Sam. : Swing Combo ; Lun. : Irakli ; Mar. : C. Bolling.
PETIT OPPORTUN (236 - 01 - 36), 23 h. : D. Barbier, M. Ducret, B. Tessier, F. Causse (dernière le 31) : à partir du 2 : R. Urtreger trio.
SLOW CLUB (233-84-30) (D., L.), 21 h. 30, les 28 et 29 : C. Luter ; le 30 : High Society Jazz Band ; les 31 et 3 : les Barbecues.
T.A.I. THEATRE D'ESSAI (278-10-79), le 31 à 15 h. : J.-F. Lauriol, P. Villaroel, J. Detraz.
LA TANIERE (337-74-39), les 28, 29, 30 et 31 à 20 h. 45 : L. Konte, G. Oryema.
TROIS MAILLETZ (354-00-79), les 28, 29, 30 et 31 à 23 h. : Nina Simone.
VIEILLE HERBE (329-06-91), le 29 à 22 h. : Western Circus.

IIe Festival de jazz de Paris

THEATRE MUSICAL DE PARIS (261-19-83), le 31, 20 h. 30 : Archie Shepp Quintet, Mc Coy Tyner ; le 1er, 14 h. 30 : Tania Matta, Manu Dibango ; 20 h. 30 : Polygruel Big Band, H. Texier Quartet, Dizzy Gillespie Toots Thielmans Quintet.
MUSEE D'ART MODERNE (723-61-27) le 2, 14 h. : Orchestre sympathique S. Parre ; 15 h. : Martial Solal Big Band ; 17 h. : G. Badini Quartet, Swing Machine ; 18 h. : D. Levaillant Duo ; 19 h. : Ethnic Trio, Yochk'O Seffer, F. Cahen ; 20 h. : D. Doriz Sextet ; 22 h. : String Trio de New-York.
THEATRE DE LA VILLE (243-22-77) le 3, 18 h. 30 : Chet Baker, R. Urtreger, P. Michelot, A. Romano ; 20 h. 30 : Barry Altschul's Brahms Trio, Martial Solal Big Band.





CINEMA

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans
(**) aux moins de dix-huit ans

La cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

MERCREDI 28 OCTOBRE

15 h. : Hommage à K. Vidor : The Texas Rangers ; 19 h. : l'Etrange amour de Mania Becker, de M. Ahrne ; 21 h. : Hommage à V. Cottafavi : Maria Zef.

JEUDI 29 OCTOBRE

15 h. : le piège, de C. Brabant ; 19 h. : Hommage à K. Vidor : The Wedding Night ; 21 h. : la Lettre écarlate, de W. Wenders.

VENDREDI 30 OCTOBRE

15 h. : la Sonnette d'alarme, de Christian-Jaque ; 19 h. : Hommage à K. Vidor : Stella Dallas ; 21 h. : le Couteau dans la tête, de R. Hauff.

SAMEDI 31 OCTOBRE

15 h. : le Port de la drogue, de S. Fuller ; 17 h. et 19 h. : Hommage à K. Vidor (17 h. : la Citadelle ; 19 h. : Northwest Passage) ; 21 h. : Un neveu silencieux, de R. Enrico.

DIMANCHE 1er NOVEMBRE

15 h. : Forty Guns, de S. Fuller ; 17 h. : The Crimson Kimono, de S. Fuller ; 19 h. : Hommage à K. Vidor : Comrade X ; 21 h. : le Chemin perdu, de P. Moraz.

LUNDI 2 NOVEMBRE

Relâche.

MARDI 3 NOVEMBRE

15 h. : Hommage à K. Vidor : The Plains ; 17 h. : The River ; *Fight for life*, de P. Lorentz ; 19 h. : les Tontons flingueurs, de G. Lautner ; 21 h. : Martin et Lea, d'A. Cavalier.

BEAUBOURG (278-35-57)

MERCREDI 28 OCTOBRE

15 h. : The Conquering Power, de R. Ingram ; 17 h. : Hommage à K. Vidor : Notre pain quotidien ; *19 h. : Faux mouvement*, de W. Wenders.

JEUDI 29 OCTOBRE

15 h. : Ma l'amor mio non muore, *de M. Caserini* ; 17 h. : Hommage à V. Cottafavi : le Prince au masque rouge ; 19 h. : Au fil du temps, de W. Wenders.

VENDREDI 30 OCTOBRE

15 h. : le Diable dans la ville, de G. Dulac ; 17 h. : Hommage à V. Cottafavi : La flamme qui ne s'éteint pas ; 19 h. : la Troisième génération, de *R.*-W. Fassbinder.

SAMEDI 31 OCTOBRE

15 h. : Blind Husbands, d'E. von Stroheim ; 17 h. : Hommage à V. *Cottafavi : Milady et les mousquetaires* ; 19 h. : Ce répondeur ne prend pas de messages, d'A. Cavalier ; 21 h. : l'Idiot, d'A. Kurosawa.

DIMANCHE 1er NOVEMBRE

15 h. : l'A.B.C. de l'amour, de M. Stifter ; 17 h. : Hommage à V. Cottafavi : le Bourreau de Venise ; 19 h. : le Navire night, de M. Duras ; 21 h. : le Salon de musique, de S. Ray.

LUNDI 2 NOVEMBRE

15 h. : Native Land, de L. Hurwitz et P. Strand ; 17 h. : Hommage à V. Cottafavi : Opération Vega ; 19 h. : l'Etrange amour de Mania Becker, de M. Ahrne.

MARDI 3 NOVEMBRE

Relâche.

Les exclusivités

AGATHA (Fr.) : Action République, 11e (805-51-33).

ALLEMAGNE, MERE BLAFARDE (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).

L'AMOUR NU (Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Saint-Germain-Huchette, 5e (633-63-20) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; *Colisée*, 8e (359-29-46) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Nation, 12e (343-09-67) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).

L'ANNEE DES TREIZE LUNES (All., v.o.) (**) : 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00), h. sp.

L'ARME A L'ŒIL (A., v.o.) : Marbeuf, 8e (225-18-45).

L'AU-DELA (It.) (**), v.o. : Marbeuf, 8e (225-18-45) ; v.f. : Caméo, 9e *(246-66-44) ; Maxéville*, 9e (770-72-86).

AU-DELA DU REEL (A.) (*), v.o. : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Français, 9e (770-33-88) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).

LES AVENTURIERS DE L'ARCHE *PERDUE* *(A., v.o.) : Hautefeuille*, 6e (633-79-38) ; Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; v.f. : Gaumont-les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29) ; Paramount-*Opéra*, 9e (742-56-31) ; *Nation*, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Broadway, 16e (527-41-16) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

BEAU-PERE *(Fr.) (*) : Paramount*-Odéon, 6e (325-59-83) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramont-Montparnasse, 14e (329-90-10).

LA BIBLE NE FAIT PAS LE MOINE (A., v.f.) : Impérial, 2e (742-72-52).

LA BOUM *(Fr.) : Opéra-Night*, 2e (296-62-56).

LES CASSEURS (A., v.f.) (*) : Cinéac Italiens, 2e (296-80-37) ; Gaîté Rochechouart, 9e (878-81-77).

CHARULATA (Ind., v.o.) : Studio Git-le-Cœur, 6e (326-80-25).

LE CHOIX DES ARMES (Fr.) (*) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

LE DERNIER METRO (Fr.) : Ely*sées-Lincoln, 8e (359-36-14)*

DIVA (Fr.) : Panthéon, 5e (354-36-14).

EXCALIBUR (A., v.o.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).

LE FACTEUR SONNE TOUJOURS DEUX FOIS (A.) (*), v.o. : Studio de la Harpe-Huchette, 5e (633-*08-40)* ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Olympic-Balzac, 8e (561-10-60) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Paris Loisirs Bowling, 17e *(606-64-98)*.

FAME (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17).

LA FEMME D'A COTE (Fr.), Gaumont-les Halles, 1er (297-49-70) ; Saint-Germain Studio, 5e (633-63-20) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27)) ; Biarritz, 8e (359-92-82) ; Français, 9e (770-33-88) ; Athéna, 12e (343-00-65) h. sp. ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e *(575-79-79) ; Clichy-*Pathé, 18e (522-46-01).

GARDE A VUE *(Fr.), Gaumont-les* Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; *Colisée*, 8e (359-29-46) ; U.G.C. gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont-Sud, (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (327-19-23) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

L'HOMME DE FER *(Pol., v.o.)*, Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) ; Lucernaire, 6e (544-57-34).

LES HOMMES PREFERENT LES *GROSSES* (Fr.), Berlitz, 2e (742-60-33) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Studio 28, 18e (606-36-07), h. sp.

IL FAUT TUER BIRGITT HAAS (Fr.), Berlitz, 2e (742-60-33) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; U.G.C. gare de Lyon, 12e *(343-01-59)* ; *Convention*-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Calypso, 17e (380-30-11) h. sp. ; Tourelles, 20e (636-51-98).

IN GIRUM IMUS NOCTE ET CONSUMIMUR IGNI (Fr.), Studio de la Contrescarpe, 5e (325-78-37).

IRAN, UN PRINTEMPS EN HIVER (Fr.), Escurial, 13e (707-28-04), h sp.

LE JARDINIER (Fr.), Forum, 1er (297-53-74) ; Quintette, 5e (633-79-38).

JAZZ SINGER (A., v.o.), Marbeuf, 8e (225-18-45).

MADAME CLAUDE 2 *(Fr.)* (**), Bio-Opéra, 2e (742-82-54), Miramar, 14e (320-89-52).

LA MALEDICTION FINALE (A., v.f.) (*), Richelieu, 2e (233-56-70) ; *Montparnasse* Pathé, 14e (322-19-23).

MALEVIL (Fr.), Studio Raspail, 14e (320-38-98).

LES MATOUS SONT ROMANTIQUES (Fr.), U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Marbeuf, 8e (225-18-45) ; U.G.C. Caméo, 9e (246-66-44).

MOI, CHRISTIANE F... (All.) (**), v.o. : Paramount-City, 8e (562-45-76) ; v.f. : Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

MOURIR A BELFAST (A., v.o.) : Movies, 1er *(260-43-99)* ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; P.L.M. St-Jacques, 14e (589-68-42) ; v.f. : Français, 9e (770-33-88) ; *Montparnasse* Pathé, 14e (322-19-23).

NEW-YORK 1997 (A., v.f.), Marivaux, 2e (296-80-40).

NOCES DE SANG (Esp.), v.o. : Quintette, 5e *(633-79-38)* ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; 14 Juillet-Bastille, 11e *(357-90-81) ; Parnassiens, 14e* (329-83-11) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52).

OUTLAND (A., v.o) : Elysées Point-Show, 8e (225-67-29).

PASSION D'AMOUR (It., v.o.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81). — V.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-33) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

PIROSMANI (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e *(544-28-80)*.

POLYESTER (A., v.o.) : Olympic-Halles, 4e (278-34-15).

POUR LA DEFENSE DU PEUPLE (Iran., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86) ; Saint-Séverin, 5e (354-50-91).

POUR LA PEAU D'UN FLIC (Fr.) (*) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Maxéville, 9e (770-72-86).

LE PROFESSIONNEL (Fr.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Cluny-Palace, 5e (354-07-76) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; *Normandie*, 8e *(359-41-18)* ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Hollywood-Boulevard, 9e (770-10-41) ; Paramount-Bastille, 12e (357-*90-81)* ; Nation, 12e *(343-04-67)* ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-76) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Wepler, 18e (522-*46-01)* ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).

PUTAIN D'HISTOIRE D'AMOUR (Fr.) : Ambassade, 8e (359-19-08) ; Studio 28, 18e (606-36-07), h. sp.

REGARDS ET SOURIRES (Ang., v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).

REPORTERS (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

RIEN QUE POUR VOS YEUX (A., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Cluny-Palace, 5e (354-07-76) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Marignan, 8e (359-92-82). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Marivaux, 2e (296-80-40) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Fauvette, *13e (331-60-74)* ; *Paramount-Ga*laxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e *(606-34-25)* ; Wepler, *18e (522-46-01)* ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).

RUST NEVER SLEEPS (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74).

LE SALON DE MUSIQUE (Ind., (v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).

LE SANG DU FLAMBOYANT (Fr.) : *Cin'ac-Italiens*, 2e (296-80-27) ; Parnassiens, 14e (296-80-27).

TAIS-TOI QUAND TU PARLES (Fr.-Tun.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Marignan, 8e (359-92-82).

TARZAN L'HOMME SINGE (A., v.o.) : Ermitage, 8e (359-15-71). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Images, *18e (522-47-94)*.

THE ROSE (A., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12), Mer., J., V.

LES UNS ET LES AUTRES (Fr.) : *Publicis-Matignon, 8e (359-31-97)* ; Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00).

Y A-T-IL UN PILOTE DANS L'AVION (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), h. sp. — V. f. : Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-*90-10)*.

LES FILMS NOUVEAUX

LES BIDASSES AUX GRANDES MANŒUVRES, film français de Raphaël Delpard. — Rex, 2e *(236-83-93) ; U.G.C. Antony*, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murats, 16e (651-99-75) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétans, 19e (206-71-33).

CONDORMAN, film américain de *Charles Jarrott*. — *Rex*, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) : Magic-Convention, 15e *(828-20-64)* : Murats, 16e (651-99-75) ; Napoléon, 17e Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).

DESPERADOS CITY, film allemand de Vladim Glowna. — *Forum*, 1er *(297-53-74)* ; *U.G.C.* Opéra, 2e (261-50-32) ; Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

LES ENRACINES, film français d'André Harris et Alain de Sédouy. — Pagode, 7e (705-12-15) ; Olympic, 14e (542-67-42).

LE FAUSSAIRE, film allemand de Volker Schlondorff. — U.G.C. Odéon, 6e *(325-71-08)* ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; U.G.C. Champs-Elysées, 8e (359-12-15) ; Helder, 9e (770-11-24) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02).

JULIETTE DU COTE DES HOMMES, film français de Claudine Bories. — St-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Studio-43, 9e (770-63-40).

LE MAITRE D'ECOLE, film français de Claude Berri. — Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; ABC, 2e (236-55-54) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Quartier Latin, 5e (326-84-65) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; France-Elysées, 8e (723-71-11) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont-Sud, 14e *(327-84-50)* ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).

L'OMBRE ROUGE, film français de Jean-Louis Comolli. — U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Racine, 6e (633-43-71) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) : Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) : Murats, 16e (651-99-75).

VOTRE ENFANT M'INTERESSE, St-Séverin, 5e (à partir de J.) (354-50-91).

Festivals

BEAUCOUP DE ROCK AND SOUL (v.o.), Rivoli-Cinéma, 4e (272-63-32), Mer, S. : La blonde et moi ; J. : Film about Jimmy Hendricks ; V. : Born to boogie ; D. : Tout, tout de suite ; L. : Jubilee ; Mar. : Reggae Sunsplash.

CINEMA CHINOIS (v.o.), Bonaparte, 6e (326-12-12). S., L., 14 h. 30, 17 h. : Les sœurs de scène ; S., L., 19 h. 30, 22 h. : Le printemps précoce ; D., *Mar., 14 h. 30, 17 h. : Regardez* cette famille ; D., Mar., 19 h. 30, 22 h. : La guerre de l'opium.

FILMS DE JAZZ (v.o.), Marais, 4e *(278-47-86)*.

MASOCHISME AU CINEMA (**) (v.o.), Ciné-Seine, 5e (325-95-99) ; 14 h. 30, 20 h. 30 : Mademoiselle ; *16 h. 30 : Zig Zig ; 18 h. 30 et* 22 h. 30 : Servante et maîtresse.

ANTHOLOGIE DAVID LYNCH (v.o.). Lucernaire, 6e (544-57-34) ; Mer., J., V. : Labyrinth man ; S., D., L., Mar. : Elephant man.

HOMMAGE A LA RKO (v.o.), Action La Fayette, 9e (878-80-50) ; Mer. : Macao, le paradis des mauvais garçons ; J. : Miss Manton est folle ; V. : La patrouille perdue ; S. : La splendeur des Anderson ; D. : Pendez-moi haut et court ; L. : La manie dans l'ombre ; Mar. : *le* Convoi des braves.

GRANDS COUPLES DU CINEMA FRANÇAIS, Studio 43, 9e (770-63-40). Mer., J., V., S., L., 18 h. : Juliette du côté des hommes ; Mer., 19 h., V., 20 h. 30, S., L., 20 h. 30, D., 19 h. : Martin Roumagnac ; Mer., 20 h. 30 ; S., 14 h. : la Vénus de l'or ; Mer., S., 22 h. 15 : les Condamnés ; J. 19 h. ; D., 16 h. : l'Amant de paille ; J., 20 h. 30 : D., 14 h. ; L., 19 h. : la Figure de *Proue ; J., 22 h. 15 ; S., 18 h.* ; D., 20 h. 30 ; L., 22 h. 15 ; : Abus de confiance ; V., 19 h. ; D., 22 h. 15 : Pour une nuit d'amour ; V., 22 h. 15 ; S., 16 h. : Torrents.

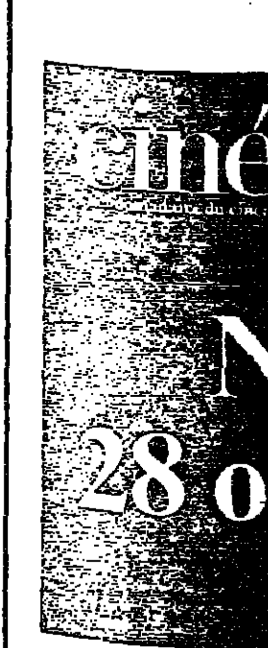
TEX AVERY (v.o.), Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) ; D., L., 19 h. ; Mar., 17 h. 15.

F. WISEMAN (v.o.), Olympic, 14e (542-67-42). Mer., 15 h. ; 22 h. 15 : Juvenil court ; Mer., 18 h. : Basic training ; J., 15 h., 22 h. 15 : Canal zone ; J., 18 h. : Essene ; V., 15 h., 22 h. *15 : Welfare ; V., 18 h.* : High school ; S., 14 h., 20 h. : Law and order ; S., 16 h., 22 h., 0 h. 15 : Model ; S., 18 h. 15 : Primate ; L., 15 h., 22 h. 15 : Hospital ; L., 18 h. : Sinaï fild mission ; Mar., 15 h., 22 h. 15 : Meat ; Mar., 18 h. : Manœuvre ; tous les jours, 20 h. : Model.

JERRY TRINKA (v.o.), Escurial, 13e (707-28-04). Mer., J., S., D., L., 14 h., 15 h. 30 : le Rossignol de l'empereur de Chine ; Mer., 18 h. 30 et 17 h., J., V., 17 h., 22 h. 45 ; L., 22 h. 45, Mar., 22 h. 15 : le Chant de la prairie, Une veuve de trop, Le Brave soldat Schweik.

COPPOLA MECONNU *(v.o.)*, *Studio* des Ursulines (354-39-19) ; Mer., V., D., Mar. : les Gens de la pluie ; J., S., L. : Big boy.

A. HITCHCOCK (v.o.), Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04) ; Mer., V., L., 21 h. : Rebecca ; J., D., 21 h. ; S., 16 h. : Les Enchaînés ; V., 19 h., S., 21 h. ; D., *17 h. 30* : La maison du docteur Edwardes.



هكذا من الأصل

CINEMA

Les séances spéciales

A BOUT DE SOUFFLE (Fr.) : Boîte à films, 17e (622-44-21), J., V., 15 h. 20.
AFFREUX, SALES ET MÉCHANTS (It., v.o.) : Ciné-Seine, 5e (325-95-99), 20 h. 15.
AMERICA AMERICA (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56), S., Mar., 19 h. ; D., 18 h. 30.
AMARCORD (It., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), L., 20 h. 30.
A NOUS LA VICTOIRE (A., v.o.) : Studio 28 (606-36-07), S.
BABY DOLL (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56), Mer., J., V., 22 h. ; S., 17 h. ; D., 21 h. 30.
LE BAL DES VAMPIRES (A., v.o.) (*) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 24 h.
BARBEROUSSE (Jap., v.o.) : Escurial, 13e (707-28-04), D., 21 h. 15.
LE BOIS DE BOULEAUX (Pol., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), S., D., 18 h. 50.
BONAPARTE ET LA RÉVOLUTION (Fr.) : Escurial, 13e (707-28-04), Mar., 14 h.
BONNIE AND CLYDE (A., v.o.) (**) : Calypso, 17e (380-30-11), V., S., 24 h.
BRUBAKER (A., v.f.) : Tourelles, 20e (636-31-98), J., 21 h.
BUCK ROGERS (A., v.o.) : Olympic Saint-Germain, 6e (282-87-23), 24 h.
BUGSY MALONE (A., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), D., 18 h. 45.
BUFFET FROID (Fr.) : Calypso, 17e (380-30-11), 22 h. 20.
CASANOVA (Fellini) (It., v.o.) (*) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), V. 19 h. 45, S. 20 h. 30.
LES CHEVAUX DE FEU (Sov., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56), V. 20 h., D., 14 h. 30 ; Mar., 22 h.
LE CHRIST S'EST ARRÊTÉ A EBOLI (It., v.o.) : Studio de l'Etoile, 17e (300-19-93), 19 h., 21 h. 30.
DE L'INFLUENCE DES RAYONS GAMMA SUR LE COMPORTEMENT DES MARGUERITES (A., v.o.) : Ciné Seine, 5e (325-95-99), 14 h. 15, 22 h. 15.
DELIVRANCE (A., v.o.) (*) : Boîte à films, 17e (622-44-21), V., S., D., 24 h. ; Studio Galande, 5e (354-72-71), 14 h 40.
LA DERNIERE FEMME (It.) : Calypso, 17e (380-30-11), 30 h. 15.
LE DERNIER TANGO A PARIS (Fr.-It.) (**) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14) : 16 h. S. 0 h. 20.
DERZOU OUZALA (Sov., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), J., 17 h. 45 ; Saint-Lambert, 15e (532-91-68), Mer., D., 19 h. 15, L. 19 h.
DIVINE MADNESS (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 24 h.
L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) : (**) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 24 h.
LES ENCHAINES (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (598-94-14) : 20 h. 30.
ET DIEU CRÉA LA FEMME (Fr.) (**) : Olympic Entrepôt, 14e (542-67-42) : 18 h.
LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Ranelagh, 16e (288-64-44) : Sam., 16 h. 15 ; Dim., lun, 20 h. 30.
FARENHEIT 451 (Ang., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66) : Jeu., Ven., 14 h. 15.
FAUT TROUVER LE JOINT (A., v.o.), Boîte à films, 17e (622-44-21) : 22 h. 15.
LA FEMME A ABATTRE, Escurial, 13e (707-28-04) : Jeu., ven., 22 h. 30 ; Lun., 19 h. 15.
LA FEMME DE L'AVIATEUR (Fr.) : Olympic Entrepôt, 14e (542-67-42), 18 h.
LA FEMME ENFANT (Fr.) : Escurial, 13e (707-28-04) ; Jeu., 20 h. 30 ; Ven., sam., 20 h. 45 ; Lun., 21 h. ; Mar., 20 h. 15.
LA FLUTE ENCHANTEE (Suéd., v.o.), Boîte à films, 17e (622-44-21) ; 15 h. 45 (sauf jeudi).
LES FOLLES ANNES DU ROCK (v.o.), Studio Bertrand, 7e (783-64-66) ; Mer., jeu., mar., 22 h. ; Ven., 20 h. 30 ; Sam., dim., 15 h. 30, 19 h., 23 h. 15.
LA GUERRE DES BOUTONS (Fr.), Templiers, 3e (272-94-56) ; tous les jours, 20 h. 15, 22 h. 15 ; Sam., dim., 14 h. 15.
HAMBURGER FILM SANDWICH (Ang., v.o.), Boîte à films, 17e (622-44-21) ; 20 h. 30.
HAMLET (A., v.o.), Châtelet-Victoria 1er (508-94-14) ; 13 h. 30.
LA HORDE SAUVAGE (A., v.o.) : Tourelles, 20e (636-51-98). Mar., 21 h.
L'IMPORTANT, C'EST D'AIMER (Fr.) Boîte à Films, 17e (622-44-21), 20 h.
L'INNOCENT (It.), Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 15 h. 30 + V. 0 h. 30.
J'IRAI CRACHER SUR VOS TOMBES (Fr.), Boîte à Films, 17e (622-44-21), V., S., D., 0 h. 15.
JEREMIAH JOHNSON (A., v.o.), Calypso, 17e (380-30-11), 18 h. 15.
JE T'AIME MOI NON PLUS (Fr.), Boîte à Films, 17e (622-44-21), 18 h. 10.
JOUR DE COLERE (Dan., v.o.), Escurial, 13e (707-28-04), D. 19 h. 15.
LE JOUR SE LEVE (Fr.), Noctambules, 5e (354-42-34), 18 h.
KAGEMUSHA (Jap, v.o.), Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), mer., à 21 h. 15, Mar., 18 h. 50.
LE LOCATAIRE (Fr.) (*), Saint-Lambert, 15e (532-91-68), V., 19 h., S. 21 h. 15, D. 21 h. 30.
LOS OLVIDADOS (Mex., v.o.), Ciné-Seine, 5e (325-95-99), 16 h. 15.
MA FEMME EST UNE SORCIERE (A., v.o.), Noctambules, 5e (354-42-34), 14 h., 20 h.
MARATHON MAN (A., v.o.) (**), Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 22 h. 40.
MORT A VENISE (It., v.o.) : Studio Galande, 5e (354-72-71), 16 h. 35.
MORT SUR LE NIL (A., v.o.) : St-Lambert, 15e (532-91-68), S. 19 h., L. 21 h.
NORTHERN LIGHTS (A., v.o.) : St-Lambert, 15e (532-91-68), J., V., 17 h 15.
NOS PLUS BELLES ANNEES (A., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), J. 20 h.
ORDET (Dan., v.o.) : Escurial, 13e (707-28-04), 18 h. 30.
OUT OF THE BLUE (A., v.o.) (**) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), S. 23 h., L. 22 h. 40.
PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) (*) : Cinoche St-Germain, 6e (633-10-82), 19 h., 20 h. 40, 22 h. + V., S. 24 h.
LE PONT DE SINGE : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h.
QUELQUES JOURS DE LA VIE D'OBLOMOV (Sov., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56), S. 14 h. 20, L. 21 h. 30.
REBECCA (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 20 h. 10.
RENCONTRES AVEC DES HOMMES REMARQUABLES (Ang., v.o.) : St-Ambroise, 11e (700-89-16), J., 22 h., V. 17 h. 45.
SAUVE QUI PEUT... LA VIE (Fr) : Studio Galande, 5e (354-72-71), 18 h. 50.
LE SHERIF EST EN PRISON (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 20 h., 22 h.
SHINING (A., v.o.) (*) : Châtelet Victoria, 1er (508-94-14), 18 h. 10, V., 0 h. 20.
SONATE D'AUTOMNE (Suéd. v.o.) : Ciné-Seine, 5e (325-95-99), 18 h. 15.
TAXI DRIVER (A., v.o.) (**) : Boîte à films, 17e (622-44-21), 22 h. ;
THE FOUR SEASONS (A., v.o.) : Studio 28, 18e (606-36-07), d. mar.
THE ROCKY HORROR PICTURE SHOW (A., v.o.), Studio Galande, 5e (354-72-71), 22 h. 20 et 24 h.
TO BE OR NOT TO BE (A., v.o.) : Noctambules, 5e (354-42-34), 16 h., 22 h.
TOMMY (A., v.o.) (**) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), Mer., 19 h. ; V. 22 h. 15 ; Saint-Lambert, 15e (532-91-68), V., 1 h. 15 ; Mar., 19 h. 15.
UNE ÉTOILE EST NÉE (A., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), Mar., 1 h. 20.
VIVA ZAPATA (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56), Mer., J., 20 h. ; S., 22 h. ; D., 16 h. 30 ; L., 19 h. 30.
LE VOYAGE DES COMÉDIENS : Escurial, 13e (707-28-04), Mer., 20 h.
WOODSTOCK (A., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), 20 h. 30.
ZORBA LE GREC (Grec, v.o.) : Escurial, 13e (707-28-04), S., D., L., 16 h. 45.

Les grandes reprises

L'AMOUR FOU (Fr.) Olympic, 14e (542-67-42).
A NOUS LES PETITES ANGLAISES (Fr.) Paris, 8e (359-53-99).
AUTANT EN EMPORTE LE VENT (A., v.o.) : Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45) ; v.f. : Haussmann, 9e (770-47-55).
BUTCH CASSIDY ET LE KID (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).
CE PLAISIR QU'ON DIT CHARNEL (A., v.o.) (*) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83).
LES CONTREBANDIERS DE MOONFLEET (A. v.o.) : Action Christine, 6e (325-85-78) à partir de ven. ; Mac-Mahon, 17e (380-24-81).
LE COUTEAU DANS LA TETE (All., v.o.) : Cinéma Présent, 19e (203-02-55).
LES CRIMINELS (A., v.o.) (*) : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
2001, ODYSSEE DE L'ESPACE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).
LES DIX COMMANDEMENTS (A., v.f.) : Haussmann, 9e (770-47-55).
LA DOLCE VITA (It., v.o.) (*) : J.-Cocteau, 5e (354-47-62).
FRANKENSTEIN JUNIOR (A., v.o.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).
GIMME SHELTER (A., v.o.) Vidéostone, 6e (325-60-34) H. sp.
GO WEST (A., v.o.) : Nickel-Ecoles, 5e (325-72-07).
LA GRANDE BOUFFE (It., v.o.) (**) U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; U.G.C.-Rotonde, 6e (633-08-22).
INNER TUBE (Angl., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).
LE GRAND FRISSON (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).
LE GRAND SOMMEIL (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-85-78).
HARA-KIRI (Jap., v.o.) : Movies, 1er (260-43-99) ; 14-Juillet - Parnasse, 6e (326-58-00).
HELLZAPOPPIN (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).
JOHNNY GOT HIS GUN (A., v.o.) : Banque de l'Image, 5e (326-12-39).
LABYRINTHE (procédé Panrama) (Fr.), Espace Gaîté, 14e (327-95-94).
LABYRINTH MAN (A., v.o.) (*) : Studio Cujas, 5e (354-89-22), H. sp. ; Escurial, 13e (707-28-04) H. sp.
MACADAM COW-BOY (A., v.o.) : Vendôme, 2e (742-97-52) ; St-Germain Village, 5e (633-63-20) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14).
LE MARIAGE DE MARIA BRAUN (All., v.o.), Studio Alpha, 5e (354-39-47).
LE MEPRIS (Fr.) Forum, 1er (297-53-74) ; Studio Logos, 5e (354-26-42) ; Olympic St-Germain, 6e (222-87-23) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; Français, 9e (770-33-88) ; Olympic-Entrepot, 14e (542-67-42).
MISSOURI BREAKS (A., v.o.) : Champollion, 5e (354-51-60).
MON ONCLE (fr.) : Champollion, 5e (354-51-60).
LES MONSTRES (It., v.o.) : Studio Médicis, 5e (633-25-97).
LA SCANDALEUSE DE BERLIN (A., v.o.) : Action-Ecoles, 5e (325-72-07) ; Action Christine, 6e (325-85-78).
LES SENTIERS DE LA GLOIRE (A., v.o.) : A.-Bazin, 13e (337-74-39).
STROMBOLI (It., v.o.) : Action Christine, 6e (325-85-78), à partir de V. ; Action-La Fayette, 9e (878-80-50).
THE BLUES BROTHERS (A., v.o.) : St-Michel, 5e (326-79-17) ; v.f. : Bergère, 9e (770-77-58).
UN SAC DE BILLES (Fr.) Denfert, 14e (321-41-01).
LES VACANCES DE MONSIEUR HULOT (Fr.) : Champollion, 5e (354-51-60), H. sp.

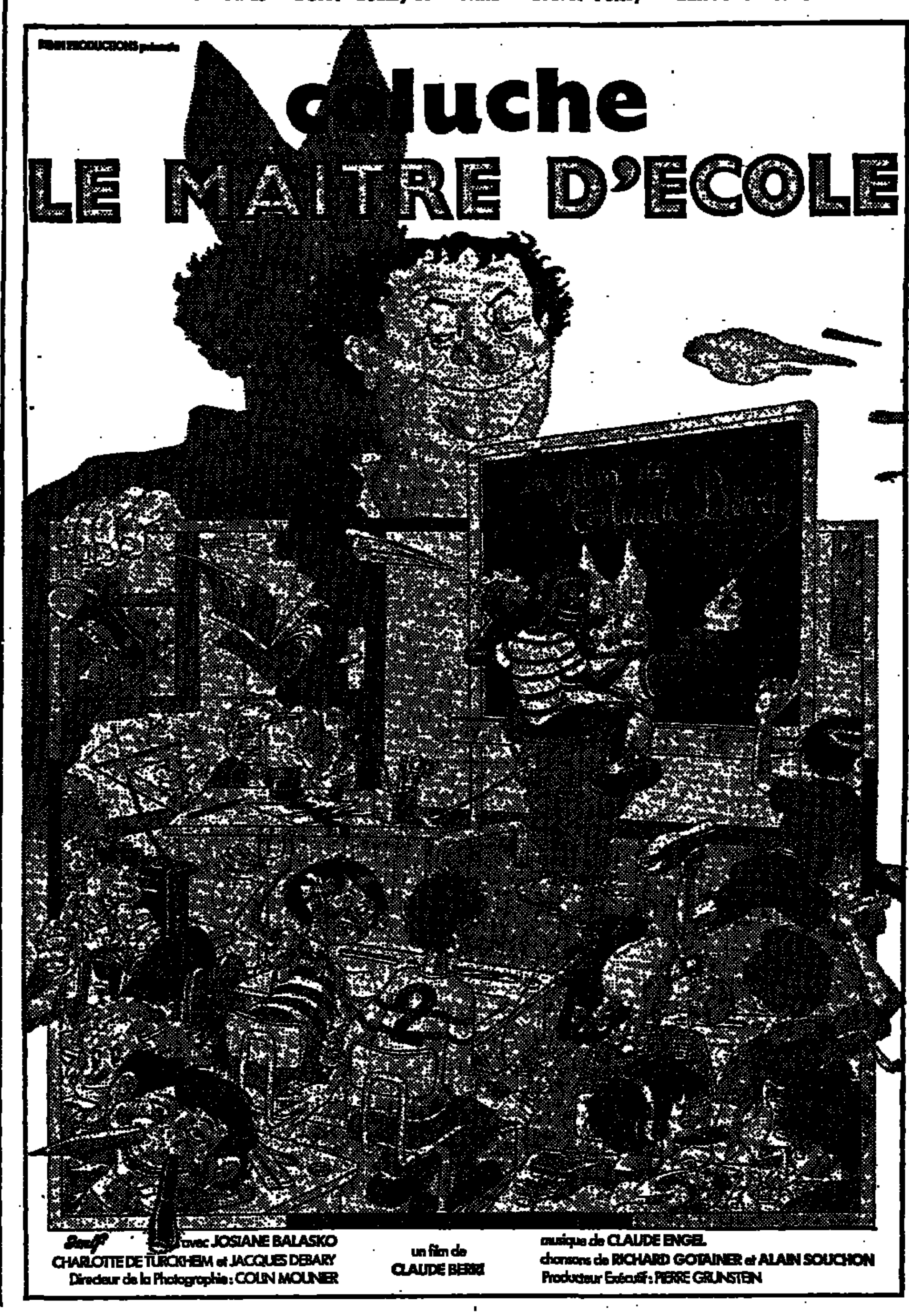
DANSE

ESPACE MARAIS (271-10-10), les 28, 31 à 18 h. 30 : Puissance zéro ; les 29, 30 à 18 h. 30 : Danse sacrée de l'Orissa.
ESPACE CARDIN (266-17-30), les 28, 29, 30, 31 à 20 h. 30 : Woyzeck.
ESSAION (278-46-42) (D.), 18 h. 30 : la Création, les Dieux de l'Inde.
LUCERNAIRE (544-57-34), le 1er à 20 h. : N. Rousier.
PALAIS DES CONGRES (758-21-34) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. Sam., 16 h., Dim., 15 h. 30 : Ballet Moisseiev (à partir du 29).
PALAIS DES GLACES (607-49-93), le 3 à 20 h. 30 : New-York Blues.
THEATRE NOIR (797-85-15), le 3 à 20 h. 30 : Shakti Kalyani.
THEATRE 18 (226-47-47) (L.), 20 h., mat. Mer., Jeu., 14 h. 30, Dim., 16 h. : la Cause des mouches.

XIXe Festival international de la danse

(723-47-77)

THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES, les 28, 30, 31 à 20 h. 30 : Ballet du vingtième siècle « Pli selon pli », « le Marteau sans maître ».







SOCIÉTÉ

LA VOGUE DU RUBIK'S CUBE

Cet obscur objet du désir

Un championnat de France, organisé par la société distributrice d'un jeu appelé le Rubik's cube, a lieu ce mercredi 28 octobre à Paris, au Palais de la découverte. Cinquante jeunes, sélectionnés parmi ceux qui parviennent à reconstituer le « cube hongrois » en moins de cinquante secondes, doivent être départagés, le vainqueur affrontant à l'issue de l'épreuve l'inventeur du jeu, M. Ernö Rubik. Cette manifestation illustre un phénomène.

Depuis deux ans qu'il est apparu en France, cet objet de 5,7 centimètres de côté, composé de vingt-six petits cubes aux facettes colorées qui pivotent, a connu un succès croissant, à tel point qu'il est en passe de devenir un jeu permanent, présent dans la panoplie des classiques, à côté des échecs, du scrabble ou du taquin. Jeu mathématique, le cube reste néanmoins plus un jeu qu'un objet mathématique et il n'a guère pénétré l'enseignement.

Un cube d'apparence bien innocente. Léger, solide, multicolore. Chacune de ses six faces se découpe en neuf facettes. Une face est rouge, une bleue, une jaune, une blanche, une orange, une verte. L'ensemble est formé de vingt-six petits cubes (plus un cube « fictif » au centre du dispositif) qui peuvent changer de position, sauf celui qui se trouve au centre de chaque face. Innocent d'aspect, mais diabolique ou magique en vérité. En quatre ou cinq manipulation. qui font pivoter l'un après l'autre les étages du cube, les couleurs sont mélangées. C'en est fait. Pour retrouver l'ordre initial, la position du départ, inutile de compter sur le hasard : il a plus de 43 milliards de milliards de combinaisons possibles :
43 252 003 274 489 856 000 exactement !

Une chance sur 43 milliards de milliards, c'est beaucoup moins que celle de gagner le gros lot à la Loterie nationale. Si l'on ne veut pas démonter le cube puis le remonter, il faudra donc une méthode. L'intérêt du jeu consistera au mieux à inventer sa propre méthode, au pire à en assimiler une parmi celles que les auteurs de quatre ouvrages en France et une soixantaine au monde ont mis au point... (1). L'un des attraits, ensuite, sera de parvenir à la solution dans le plus court laps de temps possible. Le record mondial serait de dix-sept secondes ; le record de France, détenu par M. Jérôme Jean-Charles, de vingt-quatre secondes.

L'origine du jeu est mal connue. Un inspecteur général de l'instruction publique, M. Semah, affirme avoir vu un objet semblable, mais en bois, en 1920 à Istanbul, puis, vers 1935, à Marseille. Le coup de génie de M. Ernö Rubik, professeur de desingn dans une haute école d'arts commerciaux de Budapest, est d'avoir imaginé le mécanisme d'assemblage des petits cubes. Son brevet a été déposé le 30 janvier 1975 en Hongrie, un peu plus d'un an avant celui d'un ingénieur japonais.

En août 1978, le cube de M. Rubik circule entre les mains de mathématiciens réunis en congrès à Helsinki. Un congressiste français en rapporte un exemplaire et le montre à M. Tell Lauber, qui tient boutique de jeux à Paris, près de l'université Paris-VII, Jussieu. M. Lauber en importe une petite quantité. M. Bernard Farkas, président-directeur général de Idéal-Loisirs, le découvre à son tour à la Foire des jouets de Nuremberg en février 1979. Des accords sont conclus avec sa maison-mère nord-américaine Ideal-Toy. Le cube est amélioré, allégé, rendu plus solide, plus « glissant » ; les couleurs sont soigneusement étudiées. Des usines, directement ou par sous-traitance, en commencent la fabrication à grande échelle, en Hongrie, à Hong-Kong, Macao, Haïti, en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis.

Depuis un an, il s'en vend jusqu'à cent cinquante mille exemplaires par semaine en France à de jeunes enfants comme à des adultes. M. Farkas évalue à trois millions et demi le nombre de vrais cubes — le Rubik's cube — vendus à ce jour sur le marché français, auxquels s'ajoutent deux millions d'imitations fabriquées à Taïwan. Le nombre total, dans le monde, avoisinerait cinquante millions d'exemplaires, dont la moitié contrefaits.

Car il y a des contrefaçons, rançon du succès. Les vrais cubistes les distinguent sans mal : les cubes imités, vendus sous l'appellation de Magic cube ou de Wonderfull puzzler sont, disent-ils, nettement moins solides. Ils coûtent 20 F au lieu de 62 à 65 F, mais ils « accrochent » quand on les manipule, et leur musique est tellement moins flûtée ! Outre le manque à gagner pour une marque d'origine, ils représentent, estime M. Farkas, un danger pour la réputation du jeu lui-même, donc pour son institutionnalisation.

Aussi, plus de soixante recours en justice ont-ils été déposés en France par Idéal-loisirs et Ideal-Toy. Pour concurrence déloyale et non pour contrefaçon, le brevet n'étant pas parfaitement protégé. Deux de ces procès ont eu lieu et ont été gagnés par le plaignant, qui estime que *l'un des concurrents avait déjà* importé deux à trois cent mille exemplaires. Quant à M. Rubik, qui perçoit des sommes sur la vente des seuls cubes qui portent sa griffe, il est devenu l'un des dix Hongrois les plus fortunés. Il aurait touché en 1981 la bagatelle de 15 millions de francs français...

Comment expliquer le succès du cube ? Les raisons abondent, diverses et assurément complémentaires. Pour M. André Warusfel, *professeur de mathématiques* en classe de « taupe » au lycée Louis-le-Grand à Paris et auteur de *Réussir le rubik's cube* (1), le cube séduit avant tout par son volume. *« On le tient dans la main comme le sein d'une femme »*, atteste-t-il. C'est aussi *« le plus simple des cinq polyèdres réguliers décrits par Platon »*. Il est simple et devient très rapidement complexe : il s'impose alors aussitôt comme un défi. A ce défi, admet cependant M. Warusfel, *« on répond par l'affrontement ou par la fuite »*.

Plaisir érotique

Le cube a l'avantage, aux yeux de M. Farkas, d'être portable ; et il est vrai que les fanatiques du cube en transportent toujours au *moins un exemplaire dans* leur poche. Il est aussi « graduel » : comparé au casse-tête, estime M. Farkas, il permet une solution progressive. C'est aussi par contraste avec le casse-tête que M. Lauber définit le cube : *« Les casse-tête se défont au repos ; ce sont des tas. Le cube, lui, ne s'éparpille jamais. »* Un psychanalyste affirme que le cube mêle *« le plaisir intellectuel au plaisir masturbatoire. Le plaisir érotique s'y voit lié à la construction d'un objet parvenu à sa cohérence et à sa perfection »*. Le même observe que par ses lignes droites, ses arêtes, le cube met plus en *jeu la masculinité du joueur* que la féminité qui s'attache, elle, aux lignes douces et incurvées. Les dirigeants de la firme Idéal-Loisir ne le démentent pas : aux challenges régionaux qu'ils ont organisés en mai et juin dernier, une seule fille figure parmi les vingt-deux lauréats. Une telle *constatation* n'est pas étrangère au lancement par eux d'un jeu apparenté au Rubik's cube : la tour de Babylone, imaginée, elle aussi, en Hongrie. Des billes au contact soyeux et aux teintes pastel doivent être réparties et placées six par six dans des colonnes selon le dégradé de leur couleur.

L'attrait qu'il exerce sur les garçons, le cube ne le doit-il pas aussi à son caractère de jeu mathématique, tant il est constaté que les activités scientifiques ont plus la faveur des jeunes gens que des jeunes filles (sans insinuer, comme l'a fait M. Bobb Fisher, à propos des échecs (*le Monde* du 16 octobre), que les hommes réussissent mieux à ce genre de jeu que les femmes...). Car le cube intéresse les mathématiciens, et l'on entend dire parfois que son succès commercial est dû à l'influence de parents qui décéleraient, en sa pratique, une chance de progrès scolaires pour leurs enfants.

Le cube intéresse les mathématiciens, dans la desure où il leur pose des problèmes. Le plus *aigu est celui baptisé l'« algorithme de Dieu »*, sur lequel travaille particulièrement un mathématiciens britannique connu pour ses recherches sur la théorie des groupes finis, M. John Conway : les petits cubes étant en désordre, et quelle que soit leur situation de départ, quel est le plus petit nombre de manipulations nécessaires pour reconstituer l'état initial du cube ? Les recherches progressent. Un article paru dans *Science et Vie*, en juin 1980, estimait ce nombre à deux cent soixante-dix-sept. Un an plus tard, la même revue citait un algorithme de cinquante-deux coups, et l'auteur de l'article écrivait qu'il est démontré que l'« algorithme de Dieu » *« n'est pas inférieur à dix-neuf »*.

Le cube, *« jeu intelligent »* au dire de M. Warusfel, ne semble toutefois pas avoir encore acquis droit de cité dans l'enseignement, primaire ou secondaire. Comme beaucoup de ses camarades, Eric, quinze ans, élève de seconde, apporte son cube au lycée. Il dit avoir mieux compris, grâce à lui, la géométrie dans l'espace. Et maintenant, réussissant le cube, il en a accru la difficulté en complétant le dessin des facettes. Mais il ne l'utilise pas pendant les cours. Bien que les enseignants de mathématiques reconnaissent, comme M. Francis Gutmacher, professeur dans un collège de la banlieue parisienne, que le cube met en jeu la mémoire, la logique, la vision dans l'espace, ou, comme M. Warusfel, qu'il *« peut faciliter le passage du concret à l'abstraction »*, ce jeu n'a guère trouvé sa place dans des programmes trop rigides pour accueillir et assimiler la *nouveauté*.

M. Gutmacher s'y essaye pourtant. Il considère que le cube permet d'approcher la théorie des groupes, et il a constaté que des élèves en difficulté *« aiment faire le cube et parviennent à mieux se représenter les trois dimensions »*. Il attend la publication prochaine par l'Association des professeurs de mathématiques d'une brochure consacrée au cube. Il anime, en outre, un club de jeu qu'il a créé au collège où se passionnent ses élèves. De tels clubs se développent à mesure que l'intérêt pour les jeux — scientifiques comme le cube mais aussi pour les jeux de rôle ou les *« war-games »* — ne cessent de croître. Pour les premiers, l'imagination débridée par le cube, cet obscur objet du désir, paraît s'emballer. Idéal-Loisir dispose de cent vingt projets de jeux dérivés du cube hongrois et lancera ibentôt un objet dont le nombre de combinaisons possibles sera de 43 milliards de milliards au carré !... Pour les seconds, les jeux de rôle, l'imagination des inventeurs là aussi a lâché ses rênes. Il existe un jeu appelé *« raid sur l'Iran »* où l'on peut *« essayer de faire mieux que le président Carter »*.

CHARLES VIAL.

(1) *Réussir le Rubik's Cube*, par André Warusfeld, Editions Denoël.
Remontez votre Rubik's cube en moins de deux, par Pierre Jullien, professeur à l'Université scientifique et médicale de Grenoble. Editions la Pensée sauvage, 20, rue Humbert-II, 38000 Grenoble.
Le Cube hongrois, mode d'emploi, par MM. Deledicq et Touchard, publié par l'Institut de recherche pour l'enseignement des mathématiques de l'université Paris-VII-Jussieu.
Le Cube, mode d'emploi, par A. Deledicq, J.-C. Deledicq, J.-B. Touchard, aux Editions Cedic-Fernand Nathan.

JUSTICE

UNE AFFAIRE D'AUTODÉFENSE AUX ASSISES DU VAL-DE-MARNE

Cinq ans de prison avec sursis pour le meurtre de Kader

Le 16 février 1980, M. Michel Bellet, gardien de la cité *Jean-Couzy à Vitry-sur-Seine* (Val-de-Marne), tuait d'une balle dans la tête Abdelkader Laïrèche, un jeune Algérien de quinze ans, avec une 22 long rifle que lui avait tendue sa femme (« le Monde » du 20 février 1980). Les lundi 26 et mardi 27 octobre, aux assises du Val-de-Marne, c'est autant sur ce meurtre absurde et injustifié sur lequel les jurés avaient à se pencher que sur les craintes sourdes, l'insécurité et la violence dans les grands ensembles. Leur verdict (cinq ans d'emprisonnement avec sursis pour le couple) a déclenché de la part des camarades de Kader (c'est ainsi qu'ils l'appelaient) des mouvement divers, qui ont dégénéré, une fois la salle évacuée, en un affrontement avec des forces de l'ordre dans le hall du palais de justice de Créteil, puis à l'extérieur, jusqu'à l'arrivée de renforts de police.

Une femme et un gardien de la paix ont été blessés. Six jeunes manifestants ont été appréhendés mais ont été relâchés.

Agé de trente-six ans, M. Bellet, consciencieux, assidu, sérieux, engoncé dans un costume bleu, parait effacé sur le banc des accusés. Il est réputé calme et pondéré. L'expert psychiatrique voit en lui une personnalité immature, émotive. Il le dépeint comme méticuleux, persévérant, *ambitieux, ponctuel*. Ces qualités allant de pair avec un caractère généreux et une tendance à l'altruisme, et à l'idéalisme. A ses côtés son épouse Katia, une petite femme de trente ans au physique *« un peu pléthorique »*, selon l'expression de l'expert psychiatrique, est présentée comme serviable et d'une bonne moralité, mais aussi comme banale, conformiste, un peu rustre. Elle s'est mariée à seize ans pour échapper à une trop nombreuse *famille. Issus de milieux* modestes, ils désirent s'en sortir. Leur installation dans la cité, en juin 1979, constitue pour eux une promotion sociale.

16 février 1980. Ce soir-là un couple de locataires M. et Mme Aubert, têtes de turc d'un groupe de jeunes depuis leur arrivée cinq ans plus tôt, est à nouveau en butte à des tracasseries. M. Aubert est insulté en allant promener son chien vers 22 heures. Le groupe tape ensuite sur ses volets. *« Tu ne dormiras pas cette nuit Roger. »* Il demande à sa compagne de prévenir le gardien de l'immeuble. Ce dernier vient de passer la soirée en compagnie de son beau-frère — *« on avait un peu bu »*, — et au cours du dîner il lui avait montré une carabine chargée mais non armée qu'il avait trouvée, telle quelle, un mois et demi plus tôt dans une cave de la cité. Il sort alors faire une ronde. Il aurait été insulté à son tour. Sa femme qui se trouvait à la fenêtre prit alors la carabine restée sur la table et sortit. Il l'arracha des mains de son épouse, qui l'avait armée. *« Elle avait l'intention de tirer. »* Et c'est lui, qui dans un état alcoolique léger (1,20 gramme d'alcool), dû au repas familial, a tiré *pour « faire peur aux jeunes »* à 30 mètres de là. L'un d'eux est touché mortellement. Il s'appelait Abdelkader Laïrèche, et il avait quinze ans.

« Il se passait toujours quelque chose. Je n'arrivais plus à dormir, explique Mme Bellet. Pourtant, les Bellet avaient réussi là où leurs prédécesseurs avaient échoué (cinq gardiens s'étaient succédé en quatre ans). La cité était devenue plus tranquille et M. Bellet semblait apprécié des habitants.

C'est cette cité qui fait figure de véritable accusée. Au cours des plaidoiries, mardi 27, Me Mourad Oussebik et Jean-Louis Pelletier, *avocats de la partie civile, ont* évoqué longuement cet univers inhumain *« où les gens sont parqués et où les gosses vont dans la rue »*. Ils réclamèrent une juste application de la loi : une peine de prison d'au moins cinq ans. M. Daniel Chadeville, l'avocat général, demanda trois à cinq ans d'emprisonnement assortis, crut-on comprendre, de sursis : *« La culpabilité des époux est en droit établie, mais les accusés ne sont pas actuellement en état de détention provisoire. Peut-on maintenant recourir pour Bellet et sa femme à la prison, je ne le crois pas. Les accusés doivent bénéficier de larges circonstances atténuantes. »* Mais pour lui une large responsabilité revient à la cité qui, sans équipements socio-culturels, sans le moindre lieu de rencontre a *« sécrété une violence, une agressivité, une haine, telles qu'elles ont créé les conditions de ce drame. »*

Me Charles Libmann, l'avocat des Bellet, plaida la fatalité, le geste irresponsable, récusant tout racisme latent. *« C'est le problème d'une collectivité de pauvres en face de deux malheureux. »* A la fin de la plaidoirie les deux accusés demandèrent le pardon de la mère de Kader.

Près d'une heure plus tard la cour rendait son verdict : cinq ans d'emprisonnement avec sursis pour les deux accusés. Une décision qui fut accueillie sous les *huées des jeunes qui se trouvaient* là. Le président ordonna l'évacuation de la salle. Des incidents eurent alors lieu dans le hall du palais de justice.

Le lundi 26, pendant une suspension d'audience, ces mêmes jeunes avaient distribué un tract récusant les circonstances atténuantes et mettant en cause la « justice socialiste ». *« Bellet se paie le luxe de choisir pour avocat upn pourfendeur de la légitime défense et qui plus est est membre du cabinet ministériel socialiste de la communication. »* (1)

On aurait aimé que ce procès fût celui de la fatalité, la faute à pas de chance, mais voilà, M. Bellet n'est pas arrivé à expliquer pourquoi il a tiré, alors qu'il n'était pas menacé, dans la direction des jeunes et pas au-dessus de leur tête ?

FRANCIS GOUGE.

(1) N.D.L.R. — Me Libmann est conseiller juridique au cabinet de M. Fillioud, ministre de la communication.

Faits et jugements

Deux avocats inculpés dans une affaire de subornation

M. Robert Pagès, juge d'instruction à Marseille, a inculpé de subornation d'autrui deux avocats, l'un de Marseille, Me Dominique Larrouy l'autre d'Aix-en-Provence, Me Michel Patureau (nos dernières éditions).

Cette inculpation est liée à une affaire de fausse monnaie que la cour d'assises d'Aix devait examiner mardi 27 octobre. Les deux avocats sont accusés d'avoir offert de l'argent à l'un des inculpés, M. Lakhdar Korichi, afin que celui-ci minimise le rôle joué dans ce trafic de fausse monnaie par un autre inculpé, M. Hammou Sadji. *Ce dernier a aussi été* inculpé de subornation.

Les inculpations des deux avocats et de M. Sadji, ainsi que l'assassinat ce Pierre Michel qui avait instruit cette affaire de fausse monnaie, ont incité la cour d'assise à renvoyer le procès à une date ultérieure.

Une mystérieuse armée canaque revendique deux attentats

Une organisation, inconnue jusqu'alors, l'« armée de libération canaque », a revendiqué, dans un communiqué dicté mardi 27 octobre à l'agence France-Presse, les attentats contre le restaurant le Fouquet's à Paris, dimanche 25 octobre (*le Monde* du 27 octibre), et dans un parking de l'aérogare de Roissy, mardi 27 octobre (*le Monde* du 28 octobre). L'Association des Kanaks en France, qui milite pour l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie, a immédiatement fait savoir, dans un communiqué, qu'elle n'avait rien à voir avec cette « armée » : *« Connaissant profondément l'immigration des Kanaks en France, nous sommes en mesure d'opposer un démenti formel à cette campagne d'intoxication qui vise à discréditer la juste lutte du peuple canaque pour l'indépendance et le socialisme. Jusqu'à présent, les Kanaks n'ont jamais eu recours à la violence pour affirmer et faire connaître leurs légitimes revendications politiques. Ceux qui usurpent aujourd'hui l'identité canaque pour signer leurs forfaits se situent incontestablement du côté des ennemis du peuple canaque. »*

De son côté M. Maurice Lenormand, ancien député fondateur du principal parti indépendantiste de Nouvelle-Calédonie, *l'Union calédonienne*, s'interroge sur cette « armée de libération », et, pour lui, il s'agit d'une provocation de ceux qui *sont opposés au mouvement* indépendantiste, et souhaitent jeter le discrédit sur celui-ci.

Un responsable de la gendarmerie belge échappe à une tentative d'assassinat

Bruxelles. — Dans une maison isolée le long de la route Bruxelles-Alos, en pays flamand, à une vingtaine de kilomètres de la capitale, un commandant de gendarmerie, *M. Joseph Vernaillen*, a été l'objet d'une tentative d'assassinat, ainsi que sa femme, dans la nuit du 26 au 27 octobre, par des inconnus qui ont tiré à travers la porte une double rafale, l'une avec une carabine, l'autre avec un pistolet. Blessés, le commandant Vernaillen et son épouse *ont pu alerter la police et ont* été hospitalisés. Ils sont hors de danger.

Le major Vernaillen dirige l'enquête dans l'importante affaire de drogue connue sous le nom du principal prévenu l'*« affaire François »*. Le commandant Léon François était l'ancien chef du bureau national des drogues. *« M. antidrogue »*, en Belgique. Or il avait été inculpé, au début du mois de janvier 1980, de trafic de stupéfiants *« avec la circonstance que l'infraction constitue un acte de participation à l'activité principale ou accessoire d'une association comme auteur ou coauteurs »*. La révélation de ce trafic de stupéfiants dans lequel était impliqué, d'autre part, un fonctionnaire de l'administration de l'information criminelle, qui dépend du ministre de la justice, avait soulevé une vive émotion en Belgique (*le Monde* du 25 janvier 1980).

Il y a moins d'une semaine, l'enquête des services de police et de gendarmerie a débouché sur l'inculpation de M. Frank Eaton, numéro 2 de l'antenne bruxelloise de la Drug Enforcement Administration (Etats-Unis). — *(Corresp.)*

● *Hold-up dans une banque du Val-d'Oise.* — Quatre hommes masqués et armés ont fait irruption, le mardi 27 octobre, vers 14 h. 30, dans une succursale de la Société général située à Saint-Gratien (Val-d'Oise). Tenant en respect les quatre employés et les clients se trouvant sur place, ou entrant dans la banque par la suite, les malfaiteurs ont contraint le caissier à leur ouvrir la salle des coffres. A l'aide de burins et de pieds de biche, deux des malfaiteurs ont alors forcé un à un de cinquante à cent coffres — l'enquête n'a *pu encore établir* précisément le chiffre exact — avant de prendre la fuite.

C'est la cinquième fois, en l'espace d'un mois, que des faits strictement identiques se produisent dans la région parisienne.

L'enquête sur l'assassinat du juge Michel

La police marseillaise multiplie les interpellations

De notre correspondant régional

Marseille. — Une semaine après l'assassinat du juge Pierre Michel à Marseille, la nouvelle et vaste opération d'interpellations à laquelle ont participé mardi 27 octobre une centaine de policiers marseillais et niçois n'a semble-t-il donné aucun résultat. Trente-trois des trente-cinq personnes entendues par les enquêteurs ont été relâchées. Les deux personnes encore gardées à vue devaient être présentées au parquet et faire l'objet d'une procédure incidente pour détention d'armes, recel de bijoux et infraction à la législation sur la réglementation des jeux. Les policiers n'excluent pas d'autres interpellations dans les jours prochains, sans pour l'instant privilégier de piste particulière.

En lançant mardi un coup de filet spectaculaire dans le milieu des trafiquants de drogue de Marseille et de Nice, les enquêteurs visaient essentiellement à recueillir des informations sur d'éventuels commanditaires de l'assassinat du juge Michel. Parmi les personnes interpellées figuraient la plupart des trafiquants chevronnés de la Côte impliqués dans les principales affaires de drogue de ces dernières années, et dont plusieurs avaient eu directement *affaire avec le juge Michel*.

La même opération pourrait être déclenchée prochainement dans d'autres milieux du grand banditisme marseillais, en particulier celui de la fausse monnaie. A la différence des policiers italiens, les enquêteurs du S.R.P.J. de Marseille ne semblent pas, en *effet, accorder plus d'importance* qu'à une autre à la « piste sicilienne » (*le Monde* daté 25-26 octobre). Aucun contact officiel n'a d'ailleurs été établi jusqu'ici entre les autorités judiciaires françaises et italiennes.

Parallèlement à ces « coups de sonde » systématiques et de *grande envergure*, les policiers poursuivent une enquête minutieuse à partir des témoignages et des éléments matériels dont ils disposent. *« Aucun détail, même le plus infime, n'est négligé »*, a déclaré mardi le commissaire principal Jean-Claude Vegnaduzzi, directeur adjoint du S.R.P.J. de Marseille.

C'est ainsi que la moto utilisée par les assassins du juge Michel va être réexaminée par un expert mécanicien désigné par M. Pierre Guérin, le magistrat chargé du dossier. Les premières vérifications faites par le laboratoire scientifique de la police judiciaire n'ont pas permis de retrouver les éléments exploitables, notamment des empreintes. La moto va être maintenant entièrement démontée en vue de reconstituer sa « vie » au cours des derniers mois. Le changement récent d'une pièce ou une modification particulière peuvent se révéler intéressants pour la suite de l'enquête. Les policiers ont déjà pu constater que le compteur avait été trafiqué puisqu'il indiquait un kilométrage inférieur à celui effectué au moment du vol, en octobre 1980.

Les enquêtes de voisinage ont permis également d'établir que les deux motards n'avaient pas suivi le juge Michel depuis son départ du palais de justice, mais *à partir d'un autre point de son* parcours. Cette précision pourrait laisser penser que les tueurs ont peut-être été renseignés à distance par des complices. Les deux assassins, qui ont agi avec un sang-froid de professionnels, auraient d'autre part, bénéficié d'un relais après avoir abandonné *leur moto, ce qui confirmerait* la thèse d'un assassinat soigneusement organisé. La police est également parvenue à identifier la marque et le type de l'arme du crime, un pistolet de 9 millimètres *« assez peu utilisé »*.

Les enquêteurs semblent retenir *le mobile de la vengeance plutôt* que celui d'un crime préventif. Les propos prêtés au père du magistrat marseillais, selon lesquels Pierre Michel s'apprêtait à prononcer plusieurs inculpations dans une affaire importante, n'ont en effet reçu aucune confirmation. Le commissaire Vegnaduzzi a *enfin précisé que* le juge Michel, contrairement à de nombreuses rumeurs, *« n'avait pas fait davantage l'objet de menaces de mort qu'un autre juge d'instruction »*.

GUY PORTE.

● *Un douanier incarcéré.* — Un agent de constatation à la direction nationale des enquêtes douanières, M. Alain Azzola, trente-trois ans, a été incarcéré et inculpé mardi 27 octobre d'abus de confiance et d'infraction à la législation sur les stupéfiants par M. Jean Gourlet, premier juge d'instruction au tribunal de Paris. M. Azzola avait été trouvé par des collègues en possession de 3,600 kg de racine de cannabis qu'il s'apprêtait à remettre à Clichy-sur-Seine à un Zaïrois. Cette drogue provenait d'une saisie effectuée à Auxerre en mars 1981 et dont le douanier s'était approprié une partie.

Au cours de l'enquête administrative des douanes qui a précédé son inculpation (*le Monde* daté 25-26 octobre), M. Azzola avait prétendu agir dans l'espoir d'obtenir des renseignements sur un important trafic d'armes.

هكذا من الأصل

RELIGION

Après la nomination du Père Paolo Dezza

La foi des jésuites français « mise à l'épreuve »

La décision inattendue de Jean-Paul II de nommer un « délégué personnel » auprès de la Compagnie de Jésus, en la personne du Père Paolo Dezza, un Italien de quatre-vingts ans, choisi « en raison de sa longue expérience de la vie de la Compagnie », afin de permettre une « plus profonde préparation » de la Compagnie à la congrégation générale, qui doit être convoquée « en temps opportun » pour élire le successeur du Père Pedro Arrupe (« le Monde » daté 25-26 octobre), a été diversement accueillie par les provinces de jésuites.

Informé de la décision du pape par le cardinal Casaroli, secrétaire d'Etat, le 6 octobre dernier, le Père Arrupe a aussitôt fait savoir qu'« *il acceptait entièrement ces dispositions, et qu'il comptait que tous les recevraient de même en esprit d'obéissance filiale et totale* ». Le supérieur général des jésuites, qui n'a toujours pas retrouvé l'usage de la parole depuis la thrombose cérébrale qui l'a frappé en août, a paru soulagé par la décision, dit-on à Rome, dans la mesure où elle laisse entendre que la congrégation générale sera convoquée dans un proche avenir. Pour inhabituelle qu'elle soit, la solution choisie par Jean-Paul II en écarte, en effet, une autre plus radicale encore : l'imposition pure et simple d'un supérieur général de son choix, comme cela est déjà arrivé deux fois dans l'histoire de la Compagnie.

Les courants traditionalistes au sein de la Compagnie de Jésus ne cachent pas leur satisfaction devant la nomination d'un délégué considéré comme « l'homme de la curie ». C'est le cas en Italie, par exemple, où l'on avait mal accepté que les Italiens aient été progressivement écartés du gouvernement central de la Compagnie, et en Espagne, où les fuites dans la presse à propos de cette affaire seraient venues des milieux jésuites intégristes.

En France, en revanche, le provincial des jésuites, le Père Henri Madelin, a envoyé, le 23 octobre, à tous les supérieurs des communautés jésuites, une lettre dans laquelle il présente la décision du pape comme « *une mise à l'épreuve de notre foi* ». Voici l'essentiel de cette lettre :

« *En mon nom et en celui des vice-provinciaux, je veux vous dire simplement ceci : ces décisions nous atteignent au plus intime de nous-mêmes. Elles signifient une mise à l'épreuve de notre foi.*

» *Les responsabilités qui sont les nôtres et qui vous concernent directement, les missions que nous avons définies au fil des mois, les tâches apostoliques que nous privilégions dans la province, nous ont été confiées par le Père Arrupe et son vicaire, le P.V. O'Keefe, selon les règles de notre institut. De nos engagements, nous ne sommes pas propriétaires, mais dépositaires, intendants, selon le mystère de Dieu.*

» *Il est inutile, je crois, de cacher que ce qui nous arrive actuellement s'inscrit hors du déroulement normal du droit qui nous régit. Celui-ci ne prévoit-il pas la légitimité de la démission du Père général ; l'expression de la vie des communautés par le canal des congrégations provinciales et générale, l'approbation par le Père général de la nomination d'un vicaire quand survient une incapacité temporelle de celui qui est la tête de la Compagnie ?*

» *Tel est le « jugement propre » auquel nous pourrions être tentés de nous arrêter.*

» *Cependant, je demande à chacun d'entre vous d'accueillir ces décisions comme nous l'avons fait, c'est-à-dire de façon aussi peu « mondaine » que possible et dans l'élan de votre foi.*

» *Notre attitude doit être celle que nous avons longuement et coûteusement apprise, au cours des étapes importantes qui ont scandé l'histoire de notre vie religieuse personnelle et jalonné le développement mouvementé de la Compagnie.*

» *Nous devons entrer dans une sorte d' « humilité aimante ». Nous voici au cœur du mystère d'une Eglise qui parle à travers l'épaisseur des médiations humaines. (...)*

» *La période dans laquelle nous entrons est délicate. La Compagnie, avec les déficiences et les qualités qui lui sont propres, ne devra pas chercher à s'autojustifier. Bien plus, elle devra résister aux suggestions de ceux qui voudraient l'ériger en « Eglise » rivale de la véritable Eglise.*

» *Que chacun évite donc de se répandre dans les médias pour jouer au donner de leçons à l'envers.*

» *La Compagnie, j'en ai l'intime conviction, sera jugée aux yeux d'un grand nombre sur la qualité de sa « discrétion » en face de ce qui lui arrive, sur la façon dont elle traversera l'épreuve qui lui est proposée, sur la force de l'unité qu'elle est capable de vivre. (...)*

» *Plus démuni encore, le Père Arrupe demeure le supérieur général de la Compagnie.* »

Et le Père Madelin achève sa lettre aux supérieurs en invoquant « *la patience dans l'Espérance* ».

Les travaux de Lourdes : incroyance et vérité

De notre envoyé spécial

Lourdes. — L'élection du nouveau président a quelque peu détourné l'attention des travaux de l'assemblée plénière de l'épiscopat français. Ceux-ci continuent néanmoins et ne laissent pas de susciter des points d'interrogation : le thème central sur « Les perspectives missionnaires » sur « les perspectives missionnaires » est loin d'être facile. L'assemblée va-t-elle s'engluer dans ce dossier ? Ce ne sera pas faute de s'être donné du mal pour clarifier et d'avoir fait appel aux meilleurs de ses spécialistes pour tenter de débroussailler la question. Mgr Coffy, archevêque d'Albi, et le Père Defois, notamment, ont fait assaut dans leur rapport d'intelligence discursive et même d'imagination.

La matière pourtant semble rebelle. Il faudrait évaluer, d'une part, ce qui peut, ce qui doit bouger dans l'Eglise et ce qui doit demeurer, et, d'autre part, les métamorphoses de la société contemporaine. Si 79 % des Français se disent encore catholiques (sondage SOFRES dans *le Pèlerin* qui sera publié le 1er novembre), l'incroyance cependant a pignon sur rue.

Que veut l'Eglise devant ce méli-mélo ? Pour sûr, évangéliser, mais aussi respecter l'anti-cléricalisme congénital des Français et plus encore la liberté de pensée traditionnelle depuis 1789. Comment ? Pourquoi ? Quand et où ? A ces questions vitales, personne ne sait répondre d'une manière pertinente. Les méthodes classiques semblent toutes plus ou moins périmées. L'Action catholique est fatiguée. La liturgie peu convaincante ; le catéchisme plus ou moins déserté.

Les recettes semblent dérisoires et l'on peut finalement être tenté de se dire que Dieu n'a pas besoin des hommes pour diffuser l'Evangile.

Une légende merveilleuse veut que le Christ, apparaissant à François d'Assise, lui demande de partir en terre d'Islam pour stopper la croisade. François lui répond à la manière de don Camillo : « *Mais, enfin, Seigneur, tout ce que j'ai fait jusqu'à présent, je l'ai raté, et c'est à moi que tu demandes un pareil exploit ?* » Jésus rétorque : « *Oui, c'est à toi, car précisément j'ai besoin de gens qui ont tout raté pour accomplir ma volonté.* »

L'Eglise, en cette fin de siècle, ressemble quelque peu à saint François. Elle est nue, chancelante. Elle a enregistré l'échec de ses efforts. Et pourtant elle se sait appelée à répandre le bon grain. Pour ce faire, elle proclame aujourd'hui la nécessité de se laisser évangéliser. Evangéliser par qui ? Par son action missionnaire, répond-on à l'assemblée de Lourdes. Par les valeurs que porte l'incroyance, car les incroyants ne se présentent plus comme des ennemis à vaincre.

Paul Valéry disait que les incroyants étaient de grands promoteurs de l'esprit. Les voici enfin reconnus aujourd'hui comme des porteurs de vérité dans les textes officiels de l'Eglise.

Le Père Gérard Defois le dit dans son exposé : « *Nous avons confondu l'incroyance et la sécularisation. La mission implique une participation explicite aux débats de la société, elle nous demande d'être une voix dans la kermesse des idées ; elle se vit en termes de communication au nom de la vérité de l'homme. Cela nous porte à prendre au sérieux l'image de l'Eglise dans l'opinion publique. Les mass media sont une épreuve d'évangélisation.* »

Qu'en sortira-t-il au terme de l'assemblée ? On le saura dans quelques jours lorsque Mgr Vilnet, notamment, aura proposé aux cent trente évêques de France une synthèse des travaux d'autant plus délicate à opérer que les membres de l'assemblée ne sont guère unanimes.

HENRI FESQUET.

DÉFENSE

LES CUMULS DES RETRAITÉS

Les militaires ne doivent pas être distingués des autres salariés

estime M. Charles Hernu

De notre envoyé spécial

Orange. — Les cumuls de salaires et de retraites, pour lesquels le gouvernement envisage de déposer devant le Parlement un projet de réglementation et de limitation, ont été évoqués, mardi 27 octobre à Orange (Vaucluse), par le ministre de la défense, M. Charles Hernu. Ces mesures, qui concerneraient quelque cent trente mille retraités militaires ayant retrouvé une activité rémunérée, une fois rendus à la vie civile, touchent aussi les retraités d'autres secteurs d'activité. C'est la raison pour laquelle M. Hernu a rappelé devant les personnels de la base aérienne d'Orange, où est installé un escadron de Mirage-IV porteurs d'une bombe atomique et ceux du premier groupement des missiles stratégiques, qu'il n'y avait « *aucune raison pour que les militaires soient distingués du reste des autres salariés et placés dans un ghetto* ».

Interrogé sur ce point par le président des sous-officiers de l'armée de l'air, M. Hernu a déclaré « *qu'il n'existait pas pour le moment de projet de loi, qu'il n'y avait pas de texte en cours d'élaboration* », mais plus simplement « *une réflexion* » entre les services du premier ministre, ceux du ministre de la solidarité nationale et les siens. Ces travaux, a-t-il dit, pourraient donner lieu à une série de mesures frappant les cumuls au-delà de soixante ans. Le ministre a donné l'assurance que le projet de loi, lorsqu'il serait établi, serait communiqué au conseil supérieur de la fonction militaire.

Toutes questions sur lesquelles les sénateurs et députés conviés, au nombre d'une vingtaine, à suivre le ministre de la défense dans sa visite ont pu s'informer auprès des militaires en attendant la présentation du budget devant le Parlement. A cette occasion, M. Hernu devrait détailler une trentaine de mesures sur les structures et le contenu du service national. Parmi celles-ci, deux d'entre elles auraient trait à la rédaction d'un livret sur le droit et le devoir de l'appelé et à la possibilité de décerner une sorte de décoration aux appelés pendant leur service national.

JEAN-FRANÇOIS AUGEREAU.

« IL N'Y A PAS DE PACIFISME UNILATÉRAL »

Orange. — Evoquant les manifestations pacifistes qui se sont déroulées tant en France qu'en Europe, le ministre de la défense, M. Charles Hernu, a déclaré à Orange qu'« *il n'y avait pas de pacifisme unilatéral* ». « *Il n'y a,* a-t-il dit, *de pacifisme que si tout le monde désarme. Il n'y a pas de neutralisme tant qu'il y a déséquilibre entre les Deux Grands. Nous sommes,* a-t-il conclu, *favorables au désarmement, mais à la condition qu'il ne représente pas pour la France une moindre sécurité.* »

J.-F. A.

ANNONCES CLASSÉES

	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	71,00	83,50
DEMANDES D'EMPLOI	21,00	24,70
IMMOBILIER	48,00	56,45
AUTOMOBILES	48,00	56,45
AGENDA	48,00	56,45
PROP. COMM. CAPITAUX	140,00	164,64

ANNONCES ENCADRÉES	La mm/col. *	La mm/col. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	47,04
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,10
IMMOBILIER	31,00	36,45
AUTOMOBILES	31,00	36,45
AGENDA	31,00	36,45

*Dégressifs selon surface ou nombre de parutions



emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux



elf aquitaine

recherche pour ses
SERVICES D'ETUDES PRODUCTION

INGENIEUR CORROSION

PROFIL :
- ingénieur grande école ou universitaire avec thèse de spécialité
- *quelques années d'expérience acquise sur champ de production ou en raffinerie*
- pratique de la langue anglaise
- aptitude à l'expatriation.

MISSION :
- chargé de l'inhibition des installations de production contre la corrosion interne par les fluides pétroliers (huile, gaz, eau). L'activité sera partagée entre des études et recherches appliquées, et des missions d'assistance technique aux filiales opérationnelles du Groupe.

Lieu Sud-Ouest de la France avec nombreuses interventions à l'étranger.

Envoyer C.V. sous référence 12762 à S.N.E.A.P. - D C Recrutement
26, avenue des Lilas - Tour 12.04 - 64018 PAU Cedex.

gérant de société

Transports **400.000 F +**

Un important holding français de transports routiers (CA = 200 MF) se structure et recherche, pour son siège situé en région nord, le gérant de sa société TRANSIT et TRANSPORTS INTERNATIONAUX, dont les activités sont l'acheminement de fret de bout en bout et les opérations de transit, douane et transport.

Membre du comité de direction du holding, il dirigera son entreprise *dans le cadre d'une politique de groupe.* Sa mission essentielle concernera la définition et la réalisation d'une politique commerciale de développement ainsi que la gestion de sa société. Ce poste conviendrait à un candidat de haut niveau, de 35 ans minimum et de formation supérieure, possédant une solide expérience de direction acquise dans une entreprise de transit et de transport routier. Le sens naturel des affaires et l'aptitude aux responsabilités *de chef d'entreprise sont les qualités indispensables.* Des renseignements complémentaires seront fournis au cours d'un entretien confidentiel.

Adresser votre CV avec une courte lettre manuscrite, sous la référence 5115/M à C. Beauvillain, Sema-Sélection : **43, rue Delory 59800 LILLE**

MEMBRE DE SYNTEC

sema selection Paris Lille Lyon Marseille Toulouse

Société d'**INGENIERIE,** siège **PARIS,**
filiale d'une Société Immobilière d'importance nationale,
recherche pour son Agence de
MARSEILLE

ingénieur bâtiment

diplômé E.T.P. - A.M. ou équivalent. Formation complémentaire CHEBAP souhaitée.
Il sera chargé de la mise au point de projets de bâtiments et de la coordination des études TCE. Quelques années d'expérience souhaitées en Entreprise, B.E.T., ou Bureau de contrôle.

cadre technicien du bâtiment

diplômé, conducteur de travaux, B.T.S., ...
Il sera chargé d'assurer la maîtrise d'œuvre sur chantiers de construction de logements. Quelques années d'expérience souhaitées.

Adresser lettre manuscrite, C.V. et prétentions,
(en indiquant le poste choisi), sous référence 6182 à :



Groupe International fabriquant des produits électroniques Grand Public recherche dans le cadre de ses activités «MOYENS DE REGLAGE ET DE CONTROLE»

1 ingénieur électronicien

De formation type **ENSERB, ENI BREST, ESEO**

Il aura pour mission l'étude et le développement de systèmes automatiques de test et de contrôle.

Une expérience dans le domaine de l'instrumentation programmable est souhaitée.

Nous recherchons un candidat motivé et disponible dont les fonctions seront susceptibles d'évoluer rapidement au sein du Groupe.

1 technicien supérieur

De formation B.T.S. ou D.U.T. mesures physiques

Il sera chargé de l'application de systèmes de mesures électriques ou physiques pour la réalisation d'ensembles de test.

Nous souhaitons rencontrer un technicien ayant de bonnes connaissances dans la programmation des microprocesseurs et possédant la maîtrise d'un langage évolué type PASCAL, BASIC.

Un horaire de travail décalé ou en équipe est envisagé.

Ces postes sont à pourvoir immédiatement en région Pays de Loire.

Adresser C.V., photo et prétentions à No [redacted]
CONTESSE PUBLICITE, 20, av. Opéra
75040 PARIS Cedex 01, qui transm.

OFFRES D'EMPLOIS

IMPORTANT FABRICANT
D'EQUIPEMENTS ELECTRONIQUES
recherche
son

CHEF DES APPROVISIONNEMENTS

Il lui sera confié la responsabilité des achats, de la sous-traitance et de la gestion des stocks.

Son talent de négociateur l'amènera à rechercher les meilleures sources d'approvisionnement en matières, composants et travaux en sous-traitance.

C'est un poste important qui nécessite une personnalité alliant des qualités de diplomatie et de rigueur.

Une expérience dans la fonction et une connaissance du milieu électronique sont nécessaires.

Anglais courant obligatoire.

Lieu de travail en BANLIEUE PARISIENNE.

Ecrire sous No 13144 à CONTESSE PUBLICITE
20, avenue de l'Opéra, 75040 PARIS Cedex 01 q.tr.

Organisme d'H.L.M région Rhône-Alpes

nous recherchons un Directeur financier

Le poste s'adresse à un candidat d'environ 35 ans, de formation supérieure (maîtrise, droit ou sciences économiques + D.E.C.S.) et justifiant d'une expérience approfondie de plusieurs années dans : organismes d'H.L.M., Sociétés d'économies mixtes, banques tournées vers l'immobilier, pratique de l'accession à la propriété en financement aidé par l'Etat.

Envoyer lettre manuscrite + C.V. + photo et rémunération actuelle et Havas Supports Lyon 81, rue de la République, 69002 Lyon sous référence nº 9735.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE

d'envergure nationale et internationale
recherche pour son implantation à

LILLE

collaborateur commercial de haut niveau

- ayant une première expérience en milieu bancaire, immobilier ou financier
- de formation supérieure de type commercial
- ayant le goût et le sens des contacts à haut niveau.

Envoyer C.V., photo N° 01552 P.A. SVP
37 rue du Général Foy, 75008 Paris - Discrétion assurée

P.A. SVP

INGENIEURS DEBUTANTS

Nous sommes des spécialistes de l'ingénierie de l'exploitation des gisements en mer et sur terre, dans le monde entier (suivi des études, spécification et achats des matériels, supervision de la pre-fabrication et installation des ouvrages).

Nous souhaitons renforcer nos équipes projets par 3 ingénieurs grandes écoles ou ENSI, ayant un an d'expérience dans le domaine pétrolier, ou débutants qui, dans ce cas, suivront un stage de formation d'un an dans une compagnie pétrolière à Paris ou en province.

3 orientations sont prévues :
- électricité (générateurs à turbine ou diesel, distribution haute, basse et moyenne tension ; éclairage et secours)
- instrumentation (informatisation, automatisation de la production, télémétrie, sécurité)
- coordination générale (réalisation des objectifs fixés par le client en coordonnant les actions des spécialistes dans le respect du planning et du budget).

Anglais écrit et parlé indispensables.
Disponibilité totale pour des déplacements d'un an, nécessaire.

tpg TECHNIP GEOPRODUCTION

Merci d'adresser CV détaillé à
Tour TECHNIP Cedex 23
92090 Paris La Défense

média-system

emplois internationaux

(et départements d'Outre-Mer)

ORGANISME FRANÇAIS recrute pour
L'AFRIQUE DU NORD
sous contrat de longue durée

INGENIEURS
Mécaniciens, Electromécaniciens

diplômes exigés, possédant si possible une expérience de l'entretien pour une mission de quelques années concernant :
la formation de jeunes techniciens
l'organisation de l'entretien de grandes usines du pays.

Cette mission sera effectuée avec l'appui d'une société française spécialisée dans l'entretien qui vous assurera un complément de formation.
Tous les dossiers de candidats très expérimentés en entretien seront pris en considération.
Salaire versé partiellement en France.
Congés annuels.

Ecrire avec CV, photo et prétentions sous référence 2758 M CORT
65, av. Kléber 75116 PARIS

CORT
MEMBRE DE SYNTEC

SOCIÉTÉ
D'ÉTUDES ÉCONOMIQUES
recherche

INGÉNIEUR GRANDE ÉCOLE

(X, Mines, Ponts, ENSAE, ...) *ayant au moins 5 ans d'expérience Economie et Informatique pour conseil haut niveau en* Afrique francophone.

Adresser C.V. détaillé, photo et prétentions sous réf. 8.295 à *AXIAL Publicité, 27,* rue Taitbout, 75009 Paris, qui transm.

AMNESTY INTERNATIONAL
recrute UN CHERCHEUR
Fonctions : Enquêtes sur les violations des normes internat. des droits de l'homme concernant notamment emprisonn. politique, *procédures judiciaires* et traitement des détenus.
Rég. couv. : Autriche, R.F.A., R.D.A., Irlande, Royaume-Uni.
Conn. du droit internat. et comparé souhaitée ; excellent anglais et allemand indisp.
Appointements : 7.989 livres (indexé). Clôture 30 nov. 1981. Entrée en fonctions janv. 1982. Pour obtenir formulaire candidature s'adresser :
PERSONNEL OFFICE
AMNESTY INTERNATIONAL
10 South Ampton St Londres W.C.2 7 HF. Tél. Londres 836-77-88 Télex 28-502.

BUREAU D'ÉTUDES
recherche

INGÉNIEUR GÉNIE CIVIL

Exp. ét. de barr., *hydraulique,* géologie, géotechn., bét. armé. Conn. souhaitée en électro mécanique. Missions fréquentes en **AFRIQUE DE L'OUEST.**
Adr. C.V. et prét., nº 30.02M
RÉGIE-PRESSE
85 bis, r. réaumur. 75002 Paris.

Filiale MATRA Alsace

recherche pour le Service Informatique de son unité implantée dans le HAUT-RHIN :

CHEF DE GROUPE INFORMATIQUE

Niveau ingénieur informaticien connaissant :
- le matériel IBM 34,
- parfaitement l'anglais,
- la gestion de production.

Le candidat devra être libre rapidement

Adr. C.V. et prét. ss le nº 12.902, à CONTESSE Publicité, 20, av. de l'Opéra, 75040 Paris cedex, qui transmettra.

Recherche
1 chef de service temps plein - viscéral.
1 assistant temps partiel - urologue.
1 assistant temps partiel - orthopédiste.
1 anesthésiste-réanimateur temps plein.
2 anesthésistes-réanimateurs temps partiel.
Ecr. s/nº *7.212, le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens. 75009 Paris.

FJT LIMOGES recrute
ADJOINT DIRECTION
dominante ANIMATION.
Expérience + Capase ou DEFA même en cours. Souhaités.
Env. C.V., réf., prét., photo (perdu), à A.F.L.J.T., 2, av. Vincent-Auriol. 87100 Limoges.

Collectivité région dunkerquoise, recherche un animateur chargé d'études et d'animation au sein d'une association d'éducation permanente.
Ecr. s/nº 7.292 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens. 75009 Paris.

ASSOCIATION CULTURELLE
RECHERCHE
POUR EMPLOI IMMÉDIAT

UN RESPONSABLE DE L'INFORMATION

- Responsable autonome de la conception, de la réalisation et de la diffusion de l'information.
- Responsable des relations avec *les organismes de presse écrite et audiovisuelle.*

Le collaborateur qui occupera ce poste devra avoir à l'esprit de faire chaque fois passer à travers nos publications la politique culturelle de l'Association.

C.V. à env. à l'Associat. pour la MAISON DE LA CULTURE DE CHAMBÉRY ET DE LA SAVOIE - Théâtre Charles-Dullin - 73000 CHAMBÉRY. Direct. : M. Gilbert GUIRAUD. Tél. : (79) 33-25-18.

Nous

Notre entreprise - spécialisée en étude, *réalisation* et entretien de systèmes de télécommunications, *principalement en téléphonie et domaines connexes* recherche un

Adjoint pour son Directeur des services techniques

Il assistera ce dernier dans ses tâches de gestion administrative et technique d'une unité de 200 personnes.

Vous

Ingénieur de formation (ENST, SUPELEC ou équivalent) vous avez acquis une première expérience dans un secteur d'activité analogue ou voisin. Vous avez bien sûr, méthode et rigueur ; vous possédez également le sens des relations humaines.

Nous pouvons donc nous rencontrer. Au préalable, nous serions heureux de lire votre CV auquel il serait bon de joindre vos prétentions. *Ecrire à A.M.P. sous référence 3622/O - 40, rue* Olivier-de-Serres 75015 PARIS (qui transmettra)

Municipalité Union de la Gauche, 60.000 habitants, proximité Paris, recrute
UN CHARGÉ DE MISSION
responsable du cabinet.
niveau exigé :
diplômé de l'enseignem. supér.
Ecr. s/nº 7.305 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

CLEVER
A ÉVRY
Fermetures pour bâtiments industriels et véhicules utilitaires.
60 millions de C.A.
35 % de croissance par an.

recherche

INGÉNIEUR

Arts et métiers ou de formation équivalente, ayant au moins 2 ans d'activité professionnelle.

Pour études de coûts et développement technique. Cette position cadre, rattachée à la Direction, offre de très intéressantes perspectives de carrière.

Adresser C.V. détaillé avec *niveau actuel à :*
CLEVER S.A.
Courrier d'entreprise 1434.
91019 ÉVRY CEDEX.

Nous prions les lecteurs répondant aux « ANNONCES DOMICILIÉES » de vouloir bien indiquer lisiblement sur l'enveloppe le numéro de l'annonce les intéressant et de vérifier l'adresse, *selon qu'il s'agit du « Monde Publicité »* ou d'une agence.

هكذا من الأصل

	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	71,00	83,50
DEMANDES D'EMPLOI	21,00	24,70
IMMOBILIER	48,00	56,45
AUTOMOBILES	48,00	56,45
AGENDA	48,00	56,45
PROP. COMM. CAPITAUX	140,00	164,64

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col. *	Le mm/col. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	47,04
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,10
IMMOBILIER	31,00	36,45
AUTOMOBILES	31,00	36,45
AGENDA	31,00	36,45

*Dégressifs selon surface ou nombre de parutions

OFFRES D'EMPLOIS

Directeur des ventes

UNE PME DYNAMIQUE, rattachée à un groupe français et ayant une réelle notoriété en France et à l'exportation, dans le domaine des tissus d'ameublement "haut de gamme" recherche son Directeur des Ventes.

A la fois homme de terrain et de réflexion, alliant le dynamisme du développement au sens de la rentabilité, il animera la force de vente et il assistera, aux côtés de la Direction Générale, à l'élaboration de la politique commerciale et de la politique produit. Il sera étroitement associé à la vie et au développement de l'entreprise. Poste intéressant pour un candidat ayant une bonne formation de base, l'expérience de l'animation d'un réseau de ventes et ayant, de préférence, l'habitude de commercialiser des produits ayant un caractère esthétique : tissus, ameublement, arts graphiques...

Connaissance de l'allemand et/ou de l'anglais souhaitable.

Poste à Paris.

Écrire sous réf. XH 141 CM.

efap

4, rue Massenet 75016 Paris

Département ingénierie hospitalière intervenant France et étranger,

recherche

CORRESPONDANT INFORMATIQUE

ayant sérieuses connaissances programmation COBOL, pour :
- gestion banque de données équipements médico-techniques, incluant exploitation (C.I.I.-H.B. 64) et évolution programmes (télétraitement) ;
- gestion documentation interne.

La connaissance de l'équipement hospitalier et de l'anglais serait un atout.
Environnement dynamique, situation stable.

Envoyer curr. vitae avec photo et prétentions à : CENTRE NATIONAL DE L'EQUIPEMENT HOSPITALIER 5 bis, rue Pérignon, 75015 PARIS.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ COMPOSANTS ÉLECTRONIQUES
PARIS BANLIEUE OUEST

UN CHEF DE PROJET INFORMATIQUE

Ingénieur ou équivalent

Sous les ordres du responsable informatique il aura à définir et mettre en place des systèmes informatiques de gestion.
Avec les utilisateurs, il aura à élaborer les cahiers des charges et les dossiers d'analyse.
Une réelle expérience de la direction d'un projet, de larges connaissances techniques et le sens des relations humaines sont indispensables.

Adr. C.V. photo à nº 13.201 Contesse Publicité, 20, av. de l'Opéra, 75040 Paris Cedex 01 qui transmettra.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ MÉCANIQUE

Proche banlieue SAINT-LAZARE

recherche

ACHETEUR PRINCIPAL

Envoyer curriculum vitae et prétentions à : D.B. MARKETING - 9, rue Danton, 94270 Le Kremlin-Bicêtre, qui transmettra.

GROUPE DE PHOTOGRAVURES
Leader sur son marché recherche

COLLABORATEUR COMMERCIAL

à HAUT POTENTIEL pour développer une clientèle d'agences de publicité et d'édition. Env. C.V. + photo à : PHOTOGRAVURE PERENCHIO, 14, rue Auguste-Lançon, PARIS-13e. Tél. : 580-92-22.

AT3-ATP microprocesseurs pour S.A.V. et études-Meulan DE-BEAUPUIS 522.00.36 ETT, 78, bd des Batignolles-17e.

Organisme de recherche (proche banlieue Sud) recrute

PROGRAMMEUR

d'application ; niveau BTS ou DUT pour participer à un projet mettant en œuvre des bases de données statistiques. Bonnes connaissances FORTRAN ou PL 1 appréciées.
Adress. C.V. + prétentions à M. AZEMA BP 34 94114 ARCUEIL CEDEX

Ville d'ATHIS-MONS recrute d'urgence

1 animateur responsable

du service culturel municipal. Condit. statut. conf. au décret du 15-7-1981 paru au *Journal Officiel* du 28-7-1981.
Adresser cand. av. curr. vit. à : Madame le Maire, 91205 ATHIS-MONS.

propositions diverses

Emplois outre-mer, étranger MIGRATIONS chez les marchands de journaux à Paris et en banlieue.

Demandes d'emploi

CENTRE FORMATION PROFESSIONNELLE POUR ADULTES, CHERCHE EMPLOIS pour Hommes et Femmes

AIDE-COMPTABLE

pour tenue comptabilité usuelle et générale, bilan compris, connaissance dactylo. Disponible début novembre. — Téléphone : 547-18-30 (poste 82).

JOURNALISTE POLITIQUE

— Diplômé de journalisme.
— Docteur SC. Po (3e cycle).

Libre le 1er janvier
cherche collaboration plein temps dans : presse, édition, centres de recherches, organismes internationaux, département R.E., grandes entreprises.

Écrire sous nº T 29.820 M, RÉGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS.

PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

d'une importante P.M.E.

Importation matériel électronique pour grand public.

LIBRE

Cherche situation, éventuellement participation dans une affaire DYNAMIQUE.

Écrire sous nº T 029.899 M à : RÉGIE PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS.

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE POUR ADULTES CHERCHE EMPLOIS POUR EMPLOYÉS (ÉES) de service commercial connaissant la comptabilité usuelle et la dactylographie. Disponibles fin octobre.

Téléphoner au 547-18-30 - Poste 86.

Journ. retr. dés. trav. av. écriv. Écr. s/nº 1.926, *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Cadre 33 ans, 18 ans expérience CHAUSSURE directeur commercial de 4 magasins pendant 10 ans, respons. achats connaissance approfondie dans sport. Réceptif à toute offre France étranger. Tél. après 17 h. 30 (16) 34 460-29-64. Écr. s/nº 1.913 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

INGÉNIEUR ECL + ICG
Trilingue anglais espagnol, 44 ans. Exp. France et étranger ingénierie neg. ccials suivi et gest. contrats fab. s/trait. et constr. cherche Dir. PME/PMI ou poste ht niv. div. gde ind. Rég. midi (dépt. 34, 30, 84, 13). Écr. s/nº 1.914 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

JOURNALISTE confirmée,
33 ans, bonne connaissance du monde politique et culturel, expérience édition, examinerait toutes propositions. Écr. s/nº 6205 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

DIRECTEUR DE SOCIÉTÉ
H. 38 ans, universitaire. (Droit, Sc.-Po), anglais, espagnol, allemand, italien. EXPÉRIENCE, direction et gestion. Grande expérience clientèle française et internationale.
Lancement nouveaux produits. Imagination et innovation. Étud. propositions sérieuses. Écr. s/nº 6203 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

J.F. débutante cherche emploi associant composition et maquette sur composphère, compocarte, multipoint, formation maquette photo École Estienne. Écr. s/nº 6204 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

CALCULATEUR ACTUARIAT
Agent de Maîtrise
39 ans, 10 ans expérience assurances vie-groupe, ch. poste PARIS ou BANLIEUE-Ouest, libre immédiatement. ÉTUD. TOUTES PROP. Écr. s/nº 6.159, *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

CADRE MARKETING
COMMERCIAL J.H. 28 ANS. Formation SUPÉRIEURE technique et commerciale. Anglais-Espagnol. 3 ans de compagnie américaine. Créateur et chef d'entreprise 3 ans. Cherche situation en AQUITAINE. Libre de suite. M. Y. SOYER, rue Raymond Villechanoux, 24400 MUSSIDAN (53) 81-14-42.

F. 27 a. secrétaire + D.U.T. documentaliste, notion montage maquette calibrage, petite expérience presse et édition cherche poste Paris. Libre suite. Tél. à Robin 283-76-13.

SECRÉTAIRE sténodactylo cherche mi-temps dans associat. TIERS-MONDE Paris ou banl. Écr. s/nº 7.307 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

39 ans, homme de terrain dynamique, 15 ans vente prestations services rech. respons. comm. dans P.M.E., P.M.I., région parisienne. *Petit, 58, rue Saint-Georges*, 75009 Paris, qui tr.

Industrial designer, Allemand cherche emploi secteur industrie design ou graphic design dans Paris. Écrire sous nº 1.928 *le Monde* Publicité, Service annonces classées, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

F. CHEF SERVICE JURIDIQUE exp. DES droit privé, inst. droit des aff., IAE, CAPA, anglais, niv. DECS, gde exp. gestion des ass., problèmes transports, vie soc., jur. fin. des aff. ch. sit. simil. ou secrét. général. Écr. s/nº 7311 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

J. Tunisien 29 ans, dynam., ambit., niv. B.T.S., MG arabe, français, anglais lu, écrit, parlé, 9 ans expér. polyvalente, conn. informat., comptable, cherche poste stable gestion product, étud. ttes prop. Tél. 974-14-68 ou écrire NACHI, 5, rue de l'Île-de-France. 78570 Andrésy.

H. Cadre de Banque
Service Étranger, Classe VI
Sens administratif et ccial, connaissance approfondie législation des changes et ttes opérations commerces internat. Import/Export. Rech. Emploi similaire de Banques ou Sté à Paris ou Sud de la France. Écrire sous le nº 30.007 M RÉGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

ASSISTANTE
DE DIRECTION EXPORT.
29 ans, trilingue anglais/allemand, notions italien. Maîtrise de commerce international, 6 ans expérience administrative et commercial. Import-Export, cherche poste RESPONSABILITÉS Paris ou proche Banlieue Ouest. Tél. 263-85-43 ou Écrire sous le nº 29.789 M RÉGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

PHOTOGRAPHE
J.H. 22 ans, C.A.P. photo, exp. vente, ch. poste commercial stable de secteur photo audiovisuel et Hi-Fi. M. Bretonneau, 27, rue de Prague, 93160 Noisy-le-Grand. Tél. : 303-38-69 (soir).

Chef de chantier, 3e échelon génie civil, travaux publics, ch. poste à l'étranger. Écrire sous le nº T 030010 M RÉGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

SECRÉTAIRE CCIALE
Responsable gestion stock et réapprovis., suivi commande facturation, etc., 39 ans, ch. poste similaire, région Paris Est 77 ou 93. Écrire sous le nº 30020 M RÉGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

MICROBIOLOGISTE, 25 ans, anglais, grec, exp. laboratoire C.N.R.S., I.N.S.A. ch. situation. Tél. : 844-00-07.

Recherchons
CHARGÉS DE T.D.
Droit des sociétés et fiscalité. Pour mercredis et jeudis matin pr 2e année, établissement d'enseignement supérieur commercial. Adr. C.V. et prét. à : E.D.C. 92, avenue Charles-de-Gaulle, 92200 NEUILLY/SEINE.

représentation demandes

Cadre gestion et commercial se rendant en Polynésie cherche représentation. Écr. s/nº 7.302 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

information divers

Emplois et carrières de la fonction publique FRANCE-CARRIÈRES Chez les marchands de journaux à Paris et en banlieue.

L'immobilier

appartements ventes

2e arrdt

1, RUE MONTSIGNY
LUXUEUSE RÉHABILITATION STUDIO, 2 P., livraison imméd. S/pl. t.l.jrs 10 h-12 h 30 et 14 h 30-17 h 30. 261-15-15.

3e arrdt

RÉPUBLIQUE, PRÈS
Séjour + ch., cuis., bns, poutre, refait neuf. 325-75-42.

4e arrdt

BEAUBOURG
Rue AUBRY-LE-BOUCHER, très belle rénovation, 3-4 P. 75 m², 2e ét., ascenseur, 900.000 F. Cab. DESLANDES, 293-64.78.

5e arrdt

BROCA-CENSIER, 354-95-10. Séj. + 2 chbres, ascens., soleil.
TERRASSE 65 m².

LUXEMBOURG
3 P., cuis., bains, chauff. cent. Jeudi 13 à 17 h ou sur R.-V. 97, BOULEV. SAINT-MICHEL PERDRIX, 264-17-02.

UNIQUE SUR SEINE
89 m² en duplex, 6e ét., asc., 1.500.000 F. Ce jour 14-18 h. 6, BD SAINT-GERMAIN.

6e arrdt

LUXEMBOURG Grand stand., profession libérale, 4 récept., 4 chambres, 2 bains, 3 services + box. 504-49-13.

RUE MABILLON, vaste studio, tout confort, 4e et dernier étage. 450.000 F. Tél. : 329-85-06.

THÉATRE DE L'ODÉON
dans bel immeuble d'angle, en cours de rénovation, du STUDIO au 3 pièces. Prestations personnalisées. — Tél. : 522-95-20.

Luxemb. - N.-D.-des-Champs
70 m². SÉJ., 2 CHBRES
Charme. Tél. : 354-95-10.

7e arrdt

BRETEUIL, 354-95-10.
Arbres
2 PCES ET STUDIO.
Travaux ou rénové, soleil.

PALAIS BOURBON
(près). BEAU 5 pces, standing, parking. EUROPA : 705-24-10.

RUE MONTTESSUY Immeuble pierre de taille, 4e étage, appartement 3 pièces à rénover. SANTANDREA FRANCE tél. 260-67-36 (67-68).

BAC-VERNEUIL 3e étage, asc., beau 4-5 P. 135 m², service ascenseur. « TAC » 329-33-30.

RUE DU BAC
Appartement de caractère 50 m² environ, entièrement rénové, poutres apparentes, clair, 5e étage sans asc. 480.000 F. Cab. DESLANDES, 293-64-78.

8e arrdt

BD DE COURCELLES
7-8 pièces, balcon, soleil
Professions libérales
FRANK ARTHUR
Téléphone : 562-01-69.

MIROMESNIL SUR JARDIN LIV., BUR., CHBRE, 120 m², 1.200.000 F. 354-29-83.

10e arrdt

Proximité Faubourg Saint-Martin bel imm. angle, pierre de taille, avec asc., APPART. 3 P., tout confort, refait neuf. Prix 390.000 F. Le propriétaire, tél. 324-32-16 ou 705-93-49.

14e arrdt

MONTPARNASSE OBSERVATOIRE Rec. 3-4 P., tt cft, 2e ét. sur bd. et parc, 106 m² + loggia 23 m², asc., park., Prop. 325-01-68

15e arrdt

CONVENTION. Bel imm. 1930. Standing, 7e ét. ascenseur. Sans vis-à-vis, soleil, séj. dble + 2 ch., cuis., w.-c., bns, ch. imm. Ach. gar. poss. 880.000 F. Voir pptaire jdi, vendr., 14/18 h 30, 366 bis, rue Vaugirard.

SQUARE
DESNOUETTES
Dans cadre verdoyant et calme GD ATELIER D'ARTISTE avec 2 chbres tt confort 10.000 F le m². 805-19-64.

16e arrdt

AUTEUIL, 6 P., 160 m²
Grand standing, rénové. Plan parf. + 2 services. 1.900.000 F. PROMOTIC, tél. : 553-14-14.

R. SPONTINI, très bel appartement, 230 m², 7 pces tt cft. 5e ét., 4 chbres serv., parking. GARBI, tél. : 567-22-88.

16e RAISONNABLE
Grand et beau 3 pièces, tout conf., ét. élevé, soleil, O.R.T.F., 650.000 F. Tél. 265-32-09.

PORTE PASSY, 450 m²
9 pces, gd stand., 3 serv., gar. Exclusivité AVL, 281-07-84.

17e arrdt

FACE NEUILLY
dans imm. neuf standing
2 ET 3 PIÈCES
Belles prestations, cuisine équipée, cave, parking.
Visite sur place ce jour de 13 à 17 h.
Le Paladines, rue Cino-del-Duca, 17e. GEPRO.

WAGRAM
200 m², bel appartem., double living, 4 chambres, 2 chambres service, imm. pierre de taille. GARBI, 567-22-88.

Mº VILLIERS Stand., ét. élevé, séj. + chambre, tout conf., acs., 53 m². 485.000 F. 387-96-97.

NIEL
Bel imm., propr. vend living + chbre cuis., bains, ref. neuf. A saisir 359.000 F. 325-75-42.

18e arrdt

Près THÉATRE ATELIER
3 PIÈCES 65 m², TT CONFT
refait neuf, soleil, immeuble ravalé. 550-34-00.

R. Lamarck, ps mét. bel imm. p. de t., 2 p. s/r. et verd., cuis., ent., w.-c., bns, ét. imp. 390.000 F. 255-66-18.

RUE GABRIELLE Très grand STUDIO, calme, excellent état, imm. refait neuf. 723-50-00.

19e arrdt

30 m. Métro Ourcq, 2 pièces, 4e étage, chauffage central individuel, douche, W.C. indépendant. Libre 1er mars 1982. 250.000 F. Tél. 201-30-52.

78-Yvelines

Parc MAISONS-LAFFITTE dans belle résidence pierre de taille appart. 141 m², séjour 45 m², 3 chambres, 2 bains, 2 W.C., cuisine équipée, cave, garage. 1.100.000 F. Ag. 962-50-95.

Parc MAISONS-LAFFITTE dans belle résidence pierre de taille, appart. 3-4 P., 94 m², cave, gar. 750.000 F. Ag. 962-50-95.

91 - Essonne

MONTGERON
A louer dans petite résidence calme, soleil, 2 pièces, cuisine, s. de bs, ch. cent., parking, 1.300 par mois + charges. Caution et références exigées. Écr. s/nº 6.202 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

92 Hauts-de-Seine

NEUILLY-ST-JAMES, ATELIER
5 PIÈCES TERRASSE
45 m², pl.-pied. T. 550-34-00.

NEUILLY-SABLONS
Mod. Séjour, 3 chbres, 2 bains, 2e étage, 115 m². Impeccable. MICHEL & REYL, 265-90-05.

94 Val-de-Marne

Part. vend 4 pièces, 77 m², Bonneuil-s/Marne 94, 3 chambres, séjour, cuis., bains, w.-c., gd rangement, 7e ét., asc., prox. école, lycée, bus, métro, ISMN Créteil, soleil. Prix 270.000 F. Tél. pour visite, 339-72-01.

SAINT-MANDÉ, 3e ÉT.
Bourgeois, ascenseur, tapis, 4 gdes p., cuis., bains, w.-c., 880.000 F. Mercredi, jeudi 14-18 h., 55, r. Jeanne-d'Arc.

Province

Vends Appt F2, tout confort, 62 m², sud, grand balcon. Prix 400.000 F. La Seyne-sur-Mer. Tél. (16-94) 94-81-72, bureau (16-94) 87-91-11, domicile.

appartements achats

RECHERCHE URGENT
3 à 6 p. tt cft. 8e, 16e, 17e. Michel et Reyl : 265-90-05.

ACHÈTE Studio/2 pièces. Compt. Paris. Mme LEULIER : 261-39-78 ou le soir : 900-84-25.

RECHERCHE 1 à 2 pces, Paris, préf. 5e, 6e, 7e, 14e, 15e, 16e, 9e, 4e, 12e, avec ou sans travaux. PAIEM. CPT CHEZ NOTAIRE. Tél. 873-23-55, même le soir.

JEAN FEUILLADE, 54, av. de La Motte-Picquet, 15e, 566-00-75, recherche Paris 15e et 7e pour bons clients appts ttes surf. et immeubles. Paiement comptant.

viagers

Région Brie-Comte-Robert,

PROPRIÉTÉ TOUT CONFORT 200 m² habit. Poss. 2 apparts : 2 s. de bns, 2 w.-c., 2 terrasses, garage. Terrain planté 1.800 m². Avec comptant + rente viagère sur 1 personne, à discuter. Écr. s/nº 6.105 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Théâtre Atelier, bel appartement 60 m², tt cft. soleil. Occupé femme 80 ans. 91.000 F + 3.000 F/mois. Idéal placement. LODEL — Tél. : 355-00-44.

Libre 15e CONVENTION
Séj. + 2 chbres, imm. récent 370.000 F + 4.800 F, couple 71-71. F. CRUZ, 266-19-00.

17e arrdt, imm. pierre de taille, bel appart. 2 p., tt cft, occupé hme 75 ans. Compt 18.000 F + 2.900 F rente. LODEL : 355.00-44.

locations non meublées offres

Paris

Location Luxembourg, récent, sans commission, 2 pièces, salle de bains, cuisine, w.-c. 55 m², balcon soleil, 2e étage. Environ 2.700 F, charges comprises. Tél. : 222-78-70 après 18 h.

COURCELLES. Exceptionnel récept. + s. à manger + salon + 2 chbres + chbre de serv. + gar. 11.000 F + charges. Tél. : 222-08-19.

locations non meublées demandes

Paris

Cherche appartement 2-3 pièces dans arrond. 1, 2, 3, 4, 7, 11 au loyer de 1.500 à 2.000, charges compr. Tél. de 11 h. à 13 h. et de 14 h. à 18 h. 30. Au 296-89-32 sf sam., dim., lund.

Avocat rech. 3/4 p. 70 à 80 m². Maubert/Panthéon. Tél. : 723-78-01.

Région parisienne

Pour Stés européennes cherche villas, pavillons, pour CADRES. Durée 2 à 6 ans - 283-57-02.

URGENT
Jeune couple ch. pour le 1er novembre, appartement 2-3 pièces ou petit pavillon. Loyer maximal 3.000 F. Région banlieue Ouest. Tél. dom. 775-84-52.

locations meublées offres

Paris

OPÉRA
Luxueux 2 pièces, cuis., bains 3.000 + charges. 567-22-88.

Région parisienne

VERSAILLES RIVE DROITE
90 m², séjour double, 3 chambres, parking. Jardinet privé. *5.000 F mensuel charges comprises.* Tél. : 950-56-21.

locations meublées demandes

Paris

EMBASSY SERVICE
8, av. de Messine, 75008 PARIS, rech. pour clientèle étrangère et Diplomates, APPTS, HOTELS PARTICULIERS et VILLAS, PARIS ou Ouest résident. - 562-78-99.

OFFICE INTERNATIONAL recherche pour sa clientèle beaux appts de standing 4 pièces et plus. 281-10-20.

AMERICAN SERVICE
cherche pour cadre de banque et diplomate du studio au 6 p.
LOYERS GARANTIS
vide ou meublé. 551-69-99.

bureaux

Locations

SIÈGE SOCIAL
Secrétariat, tél. formalités.
CONSTITUTION
de sociétés. TELEX.
S.M.P. 268-08-90.

VOTRE SIÈGE SOCIAL 8e
LOYER 150 à 300 F/MOIS
TELEX-SECRÉTARIAT
SERVICES SÉRIEUX
AGECO. 294-95-28.
RC PARIS. 319-127-080.

8e ET CHAMPS-ÉLYSÉES
Domiciliation RM RC SARL
A partir de 150 F
CONSTITUTION DE SOCIÉTÉS
Tél. Télex toutes démarches
C 2 E. 562-42-12.

DOMICILIATIONS et SIÈGES SOCIAUX
BUREAUX meublés - TELEX
Permanence téléphonique
CONSTITUTION STES
Prix compét., délais rapides
ASPAC 293 . 60 . 50
C P A 355 . 17 . 50

locaux commerciaux

A vendre
local commercial de 650 m² zone industrielle à Bourges grand magasin exposition s'adresser Cabinet THIAULT 6, AVENUE J.-Chatelet 18500 MEHUN-SUR-YÈVRE.

MÉTRO RIQUET (19e)
Très beau local récent à usage commercial, bureaux en rez-de-chaussée, 600 m² aménagé, 300 m² à aménager, à céder ou à louer en 1 ou 2 lots. Téléphone : 203-30-79 h. bur.

NATION, bâtiment récent, activité 1.200 m² s/5 niv., monte-charges 3 tonnes, toute ppté. 4.500.000 F. 603-80-08.

fonds de commerce

CÈDE CABINETS
GESTION D'IMMEUBLES
ET TRANSACTIONS
1) BANLIEUE OUEST 20 km. avec 6 bureaux. Honoraires bruts 880.000 F.
2) BANLIEUE NORD-OUEST très proche. C.A. 450.000 F. *Bénéfice* 200.000 F l'an.
3) Pour PARIS, écrire à Étude DRAPIER, 4, rue Gérando, 75009 PARIS. Cabinet spécialisé.

boutiques

BON. 5e, TOUTE PROPRIÉTÉ
LOCAL, 150 m² + 130 m²
toutes possibilités. Prix exceptionnel. propriété. 766-49-94.

EXCELLENT PLACEMENT
Pptaire vd plusieurs murs de boutiques. Rentabilité 10 à 11 %. Px variant de 120.000 F à 220.000 F. Libres et occupés. Tél. le matin : 705-96-96.

hôtels particuliers

IÉNA MARCEAU
HOTEL PARTICULIER LIBRE
Disponible de suite.
2.700.000 F. 522-95-20.

pavillons

VILLEMOISSON
Pav. 6 P. quart. résid., jard. 800 m², box. 285-00-59.

Sartrouville 78, pav. sur 300 m², 5' comm. écoles, gare, corresp. R.E.R., parf. état, s/sol. tot., cuis. équip., séj. 30 m², 3/4 chbres, bain, 780.000 F. Tél. 913-09-09, mat. ou soir.

villas

BORD DE MER
près DEAUVILLE, superbe villa, style normand, entrée, 7 pces, cuis., garage, jdin. 690.000 F. Téléph. à Paris au 274-24-45, après 19 h. au 733-89-95.

maisons de campagne

SUD Ardèche, 15 km Aubenas. Artisan vd cause départ, maison rénovée, style pays, proche du village, 200 m², tout confort, *chauffage central + 100 m² à* rénover + cave + dépendances, terrain 3.000 m². Px 450.000 F. Téléphone : (75) 38-00-09.

Part. à part. de préf. vends région ALPES MANCELLES
MAISON DE CAMPAGNE
Toit. tuiles de pays. Plain-pied 110 m², 2 séj., cuis., cell., s. de bns, w.-c. (poutres, solives, chem. granit). Atel., chff. (fuel). Gar. 40 m². Et. 72 m² : 2 ch., cab. de toil., w.-c., téléph. Terr. 14 000 m² dont environ 5.000 boisés. Prix 830.000 F. Téléphone : 583-02-34 (soir).

fermettes

FERMETTE rest. tt conft. 5.000 m² terr., arbres fruit., ornem., cuis. équip., ptres, chem., four, hotte, séjour 30 m², ptres, chem., 3 chbres, pot., plan eau. Téléphone : (48) 74-06-06.

propriétés

Sartrouville, Parc du Fresnay, vends Maison 182 m², 5/6 p., s/séj. 34 m², chem., bains, terr. dallée, s/sol total, gar. 2 voit. Arbres fruitiers, terrain 750 m². Calme. 900.000 F. 915-13-33.

SOLOGNE 9 HA
Région Pierrefitte. R.-V. chasse caractère 4 p. princip. tt cft, territoire majorité bois, bord ruisseau, possibilité. étang. Propriété enclavée. IMMOB. REMANGEON S.A. B.P. 132 - 18104 VIERZON. Tél. (48) 71-39-91 +

PRÈS MARSEILLE
entre Marseille et Aix-en-Provence, Bouc-Bel-Air, dans 6.000 m² terrain. Belle maison caractère, 2 niveaux + cave, chaufferie + annexe. Prix 1.470.000 F, e x c l u s i v i t é
Cabinet SANSONNET,
39, rue *Paradis, 13001* Marseille, Tél. : (91) 33-06-41.

PPTÉ LUBERON
Vue panoramique de 4 ha, terr. MAGN. FERME PROVENÇALE rénov. 8 p. + appart. ind. + nb remises. Prix 1.500.000 F. LOGINTER CADENET Tél. (90) 68-25-60.

Propr. vd 25 ha avec 3 étangs et volières, chasse canards, exceptionnelle avec pav. 5 ha s. terr. boisé avec plusieurs sources, département Cher. Écr. s/nº 7.300 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

forêts

RÉGION PARISIENNE
FORÊT 120 hectares essentiellement feuillus. 7.000 m3 exploitable
AGRI FRANCE
9, rue de Vienne, PARIS-8e Tél. : 522-17-69.

domaines

AIX-EN-PROVENCE
Au pied de la montagne SAINTE-VICTOIRE
Belle ppté agricole, 40 ha env., 2 fermes à restaur., vignes, bois, labours. Site très provençal. Beau panorama
Prix important mais justifié. Pour renseignement et visite : LOGEPRIM, 36, bd Carnot, AIX-EN-PROVENCE. Téléphone : (42) 62-43-71.

CARNET

Naissances

— Le Havre.
Le professeur et Mme Patrice GELARD laissent à Sophie et à Frédéric la joie d'annoncer la naissance de

Véronique,

à Sainte-Adresse, le 25 octobre 1981.

— Jacqueline PHILLIPS-FRANJOU et Raymond FRANJOU ont la joie d'annoncer la naissance de

Lionel,

le 15 octobre 1981.
14, rue Rémusat,
75016 Paris.

— Jean-Noël et Chantal MENEUX, Thomas d'Aquin, Véronique, Pierre-Damien, Basile, Bonaventure et Pétronille, ont la joie d'annoncer la naissance de

Emmelie,

le 21 octobre 1981.
53360 Quelaines-Saint-Gault.

Décès

— Mme Robert Braunstein,
son épouse,
M. et Mme Raphaël Levy,
ses enfants,
M. et Mme Robert Levy,
M. Sylvain Levy,
ses petits-enfants,
Les familles Braunstein, Zaccaï, Assayas, Eschinazi, Levy, Liché,
Parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de leur cher et regretté

Robert BRAUNSTEIN.

Les obsèques auront lieu le vendredi 30 octobre 1981.
On se réunira à la porte principale du cimetière de Bagneux-Parisien, à 14 h. 30.
Ni fleurs ni couronnes.
Cet avis tient lieu de faire-part.
Mme Robert Braunstein,
13, avenue Boudon,
75016 Paris.

— Mme Raoul Clément,
M. André Clément,
M. et Mme Pierre Feillet,
Jean-François, Christine et Dominique Feillet,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Raoul CLÉMENT,
agrégé de l'Université,
professeur honoraire
du lycée Janson-de-Sailly,
croix de guerre 1914-1918,

survenu à Marseille, le 23 octobre 1981.
Les obsèques ont eu lieu à Saint-Etienne-les-Orgues le 26 octobre.
58, boulevard Michelet,
13008 Marseille.

— Le président et les membres du comité central de l'Alliance israélite universelle
ont le regret de faire part du décès, survenu à Mexico, de

M. Marcel FRANCO,
consul général honoraire du Maroc à Mexico,
vice-président
du comité central de l'A.I.U.,
président des American Friends of the
Alliance israélite universelle.

— Lyon.
Mme Henry Gindre, née Pachod,
M. et Mme Jacques Dugelay,
Philippe et Florence Nouvellet,
M. et Mme Paul-Henry Gindre,
Solaic et Emeric,
M. et Mme Louis-François Gindre,
Katia et Laetitia,
Les familles André Gindre, Charles Gindre, Noël Contamin, Paul Gindre, Pierre Gindre, Robert Gindre, Raymond Gindre,
Les familles Pachod, Henriot, Suchet, Saintours-Payerne,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Henry GINDRE,
croix de guerre 1939-1945,
grand officier de l'ordre équestre
du Saint-Sépulcre,

survenu à l'âge de soixante-treize ans, le 26 octobre 1981.
La messe de funérailles aura lieu le jeudi 29 octobre, en l'église Saint-Pothin de Lyon, à 10 heures.
Ni fleurs ni couronnes.
Des messes, selon sa volonté, et des dons à l'Hospitalité de Lourdes.

— Mme Christiane Izern,
Patrick Izern,
ont la douleur de faire part du décès de

François IZERN,

survenu à Sahorle, le 21 octobre 1981.
66320 Sahorle par Vinça.

— Jane Marmoz,
Louis et Helena Marmoz et leur fils Raoul,
Henri et Jacqueline Marmoz,
Paulette Laforet,
Sa famille et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Catherine MARMOZ,

survenu à Paris, le 24 octobre 1981.
La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 30 octobre, à 8 h. 30, en l'église Saint-Germain-l'Auxerrois (2, place du Louvre, Paris-1er), où l'on se réunira.
L'inhumation aura lieu à 16 h. 30 au cimetière de Roullet (Charente).

9, rue de Paris,
92100 Boulogne.

— *L'ensemble du personnel de* LANCO, ainsi que son conseil d'administration ont la profonde tristesse de faire part de la disparition brutale de leur directrice

Ute MEYER-ROCHEUX.

Les obsèques auront lieu le vendredi 30 octobre, à 14 h. 15, au cimetière de Montrouge.

— Mme Robert du Pasquier,
son épouse,
M. et Mme Gilbert du Pasquier,
Nicolas, Marine, Thomas,
M. et Mme Jérôme Bortoli,
Sophie, François,
M. et Mme Denis du Pasquier,
M. et Mme Jean-Joël Fines,
Alexandre, Marguerite, Samuel,
ses enfants et petits-enfants,
font part du rappel à Dieu de

M. Robert du PASQUIER,
ingénieur agronome,
chevalier de la Légion d'honneur,
membre de l'Académie des sciences d'outre-mer,

survenu en son domicile, le 25 octobre 1981, dans sa quatre-vingt-*septième année.*
Un service religieux aura lieu dans l'intimité le jeudi 29 octobre, à 11 heures, en l'Eglise réformée de France (5, rue Roquépine, Paris-8e).
Ni fleurs ni couronnes.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— On nous prie d'annoncer le décès de

l'ingénieur général
Pierre SALMON,
ancien élève
de l'Ecole polytechnique,
grand officier
de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1914-1918,

De la part de :
Mme Pierre Salmon,
M. et Mme Bernard Le Cerf,
M. Robert Salmon,
M. et Mme Eric Salmon,
Le docteur Rémy Salmon,
ses enfants,
André, Denis, Jean et Pierre Meillassoux,
Olivier et Nicolas Salmon,
Marc-Henri, Hubert et Lavinia Salmon,
ses petits-enfants,
Les obsèques seront célébrées en l'église réformée de Neuilly (18, boulevard d'Inkermann, Neuilly-sur-Seine), le vendredi 30 octobre, à 9 heures.
L'inhumation aura lieu à Nîmes.

« Voici, j'ai mis devant toi une porte ouverte que personne ne pourra fermer. »
(Apoc., 3.8.)

Cet avis tient lieu de faire-part.
Ni fleurs ni couronnes.
36, rue Perronet,
92200 Neuilly-sur-Seine.

— M. Gaston Sitbon,
Mme Michèle Denizot-Sitbon et *ses enfants,*
M. et Mme Hubert Sitbon et leurs enfants,
M. et Mme Charles Naïm et leur enfant,
M. et Mme Serge Habib et leurs enfants,
M. et Mme Edmond Cohen,
M. et Mme Fernand Scetbon,
Les familles Sitbon, Scetbon, Koskas, Sarfati, Pitoussi, Abbou, Ganem, parentes et *alliées,*
ont la douleur de faire part du décès de leur très chère

Dora, Rachèle SITBON,
née Scetbon,

le lundi 26 octobre 1981.
L'inhumation a eu lieu le mercredi 28 octobre 1981, au cimetière parisien de Pantin (porte principale), à 11 heures.

— Ses enfants et petits-enfants, nous prient d'annoncer le décès de

Me Maurice SMAJA,

survenu le 25 octobre 1981, dans sa quatre-vingt-cinquième année.
Cet avis tient lieu de faire-part.
44, rue La Boétie,
75008 Paris.

— La famille Turkel
a le chagrin de faire part du décès de

Mme Eve TURKEL,

survenu le 18 octobre 1981.

Anniversaires

— Pour le cinquième anniversaire de la mort de

Sergine CHAMBELLANT de MAILLY,

le 29 octobre, une pensée émue est demandée à tous ceux qui l'ont connue et aimée.

Communications diverses

— Des amis de Maurice Baumont viennent de créer une association destinée à honorer sa mémoire et son œuvre.
Elle aura pour but de faire vivre son souvenir à travers diverses manifestations, notamment un prix Maurice-Baumont destiné à récompenser *l'œuvre d'un chercheur-historien.*
Adhésions chez le trésorier : M. J. Delpy, 171, rue du Faubourg-Poissonnière, 75009 Paris.

Soutenances de thèses

DOCTORAT D'ETAT

— Université de Paris-I, jeudi 29 octobre, à 10 heures, salle C 22-04, centre Tolbiac, M. Leopoldo Sanchez Duarte : « Collectivisme agricole et *développement économique* ».

— Université de Paris-III, samedi 31 octobre, à 14 heures, salle Gréard, Mme Françoise Causse : « Aspects de la formation aux langues des adultes en Angleterre et en France dans la décennie 1970-1980 ».

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction *sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.*



INFORMATIONS « SERVICES »

LA MAISON

AU SALON DU BRICOLAGE

Le Salon du bricolage va ouvrir ses portes le 30 octobre, à la Défense, et il accueillera les amateurs de travaux manuels jusqu'au 11 novembre.

Depuis dix ans, le marché du bricolage (matériels et matériaux réunis) a connu une expansion continue. L'intérêt accru pour l'aménagement de la maison se retrouve dans la fréquentation des manifestations comme le Salon du bricolage, qui a reçu 314 000 visiteurs en 1980. D'après une enquête menée auprès de ceux-ci, 49 % avaient un travail de bricolage en cours et 67 % avaient un projet en tête et venaient s'informer sur les moyens de le réaliser.

L'un des attraits de ce Salon est qu'il permet d'assister à des démonstrations (véritables leçons de « savoir-faire ») et de tester ses capacités en prenant les outils en main. Les deux thèmes principaux seront, cette année encore, le travail du bois et la décoration à faire soi-même. La section du bois, installée au centre du Salon, réunira des ateliers où s'initier à la réalisation de meubles (à partir du bois brut) ou à la restauration de meubles anciens, ainsi que deux maisons grandeur nature. Présentées en « éclaté », du rez-de-chaussée aux combles, on y apprendra à poser lambris, parquets, escaliers, fermetures, etc.

La décoration regroupera une cinquantaine de firmes qui exposeront (avec démonstrations de pose à l'appui) leurs produits : tissus muraux, panneaux de bois, papiers peints, peintures, laques en feuilles, liège. Ce sera l'occasion, pour certains fabricants, de lancer de nouveaux modèles.

L'entretien de l'automobile est une activité de bricolage qui se développe, représentée cette année au Salon par une trentaine d'exposants. Les travaux commentés iront de la rénovation de la carrosserie (débosselage, peinture) aux petites réparations mécaniques. Dans la zone du « bricolage vert », des conseils seront également donnés pour entretenir et réparer les engins de motoculture, choisir et poser des clôtures, installer une serre ou une cuisine de jardin.

Autre secteur en expansion, l'« électronique de loisirs » réunira les composants et l'outillage miniaturisé nécessaires aux montages de jeux et d'appareils de communication, à l'intention notamment des radioamateurs et des « cibistes ».

JANY AUJAME.

★ Du 30 octobre au 11 novembre, palais du CNIT, La Défense. Tous les jours, de 10 h. à 19 h. ; les mardis 3 et 10, le vendredi 6 novembre, jusqu'à 22 h. Entrée, 15 F.

BOIS TEINTE. — Xylochimie, filiale de Rhône-Poulenc, a mis au point un produit de protection et de teinture du bois qui laisse le veinage apparent. Ce « xylophène-color » est un lasure très résistant à l'humidité et aux ultraviolets ; ses huit teintes bois donnent une finition d'aspect satiné. La consommation (variable selon la nature du support) est d'environ 1 litre pour 8,5 mètres carrés sur les bois tendres et de 1 litre pour 10,5 mètres carrés sur les bois durs. Le bidon d'un litre vaut de 35 à 40 francs.

FILMS ET MONTAGES. — A Avignon-Montfavet, les 14 et 21 novembre, le Centre d'études, de recherches et d'informations culturelles organise un grand concours annuel films et montages sonorisés (diaporama).
★ C.E.R.I.C., 7, rue Saluces, 84000 Avignon. Tél. : (90) 82-51-94 ou 83-16-44.

l'agenda du Monde

Particuliers (offres)

Vend 1 buffet cuisine, 600 F. 1 chambre 2 personnes, 500 F. 1 convertible, 1.000 F. 358-73-18

Antiquités

Achat au plus haut cours de tous meubles et objets anciens de toute époque. T. 020-35-14 pr R.-VS.

Artisans

ENTREPRISE RENOMAIL
118, rue Cardinet, 75017 Paris. Tél. : 227-47-06 rénove et réémaille grâce à une tech. nouv. baignoire, lavabo, bidet, etc. à domicile, sans démontage, aux coloris souhaités, devis gratuit. Garantie 3 ans.

S.M.C., 548-91-34
Spécialiste en rénovation tout agencement décoration électricité, peinture, tenture murale, chauffage, sanitaire, maçonnerie, menuiserie. Devis gratuit.
548-91-34.

Rénovation bureau, appart. Tout corps d'état, devis gratuit. T.T.B. Tél. : 822-48-71.

POUR VOS TRAVAUX
Maçonnerie, carrelage, plomberie, électricité, peinture. Tél. : 878-00-75.

Auto-écoles

ÉCOLE DE CONDUITE
FRANCE-OCÉAN INDIEN pour obtenir rapidement votre permis auto-moto. Adr.-vous 10, r. Robert-Fleury, 75015 Paris. Tél. 306-64-96. Mo Cambronne bis no 49 Miollis. Carte étudiant, remise 20 %.

Hôtes payants

Cherche personne seule ou famille pour héberger jeune fille 17 ans (Dîner coucher) du lundi soir au vendredi matin. Tél. (47) 24-45-68 après 17 h.

Détective

DUBLY 61e année
Ancienneté - Loyauté
ENQUETES - FILATURES
121, r. St-Lazare, Paris 8e
Tél 387.43.89
Consultations gratuites

Bateaux

Vend Evasion 22, 6,95 m 1980 Diesel, comme neuf, possibilité place. Marché du bateau. Tél. : 94/41-45-47 94/89-10-13.

Vend Evasion 25, 8,20 m 1979 Diesel, 25 cv, excellent état Marché du bateau. Téléphone : 94/41-45-47 94/89-10-13.

Vend Evasion 29, 9 m, bât. expo., jamais navigué. Px intér., poss. place. Marché du bateau. T. 94/41-45-47 94/89-10-13.

Vend Baroudeur 7,20 m, 79, Diesel, très bon état. Possibilité place. Marché du bateau. 94/41-45-47 94/89-10-13.

Vend Aquila 8,28 m, 79, Diesel, 2e catégorie, très équipé, poss. place. Marché du bateau. Tél. 94/41-45-47 94/89-10-13.

Vend Contest 31 9,50 m, Diesel, excel. ét., bât. sûr et robuste. Tél. Marché du bateau. T. 94/41-45-47 94/89-10-13.

Vend Sangria 78, comme neuf, Diesel, équip., Tél. Le marché du bateau. Tél. : 94/41-45-47 .

Billards

Recherche BILLARDS ANCIENS UTILISABLES. Tél. : M. GILLES : 371-88-76.

Bijoux

nous vous offrons le plus d'argent comptant pour votre **VIEIL OR** jusqu'à **200 F*** PAR 2 GRMS
Fermé le lundi
SOUS TOUTES FORMES ET QUANTITES
une occasion unique de vous défaire de vos pièces d'or ou d'argent • or dentaire • platine • vieil argent • diamants
ORBY 90 CHAMPS ELYSEES TEL. 562 32 02 - PARIS AU-DESSUS DU CLUB MEDITERRANEE - 3ème ETAGE

ACHAT BRILLANTS
Toutes pierres précieuses bijoux or, etc., argenterie PERRONO JOAILLIERS-ORFÈVRES A l'Opéra, 4, Chaussée-d'Antin, A l'Etoile, 37, av. Victor-Hugo, VENTE-OCCASIONS-ÉCHANGES.

PAUL TERRIER
Achète comptant bijoux or, argenterie, déchets or. 35, r. du Colisée, 75008 Paris. Métro : Saint-Philippe-du-Roule. Lundi au vendredi 225-47-77.

BIJOUX ANCIENS
BAGUES ROMANTIQUES se choisissent chez GILLET, 19, r. d'Arcole. 4e. 354-00-83. ACHAT BIJOUX OR-ARGENT. Métro : Cité ou Hôtel-de-Ville.

Cours

Transformer le « si » de l'imagination en réalité spectatorielle J.M.N.

COURS EDEN THÉATRE
Direction d'acteurs Jean-Michel NOIRET
THÉATRE DU RANELAGH rue des Vignes, 75016 Paris. Tél. 288-64-44. Mo Muette.

FRANÇAIS-ANGLAIS
par prof. Tél. : 628-17-53.

AVOCATE, 2 D.E.A. demeurant 16e propose cours de droit pour soutien étudiants. Me contacter. 525-31-76.

Espagnol natif bilingue, donne cours gratuits contre anglais. Tél. : 238-00-61 après 19 h.

Débarras

Pour tous vos débarras cave, grenier, appartement. Achat et paiement comptant de la marchandise enlevée. Téléphoner matin et soir au 430-25-94.

Instruments de musique

UN PROFESSIONNEL au service de la musique et du piano
ATELIER DU PIANO
Tél. : 367-61-62.
Occasions, réparations, accords

Livres

Henri LAFFITTE achète livres, 13, rue de Buci-6e. Téléphone : 326-68-28. Distribue un catalogue.

Moquettes

MOQUETTE PURE LAINE 50 % DE SA VALEUR
Tél. 842-42-62.

INCROYABLE
30.000 m²
DE MOQUETTE
en stock à liquider pure laine et synthétique prix de gros, pose assurée. Renseignements : 757-19-19.

Œuvres d'art

Part. vend DESSINS ORIGINAUX de LEONOR FINI. Tél. au 265-03-03 entre 12 h. et 20 h.

Philosophie

LE CENTRE GURDJIEFF-OUSPENSKY est ouvert. Tél. 436-61-69.

Test de Consommation

Bur. d'étud. de marchés rech. H.F. 20/60 ans, pr part. à des gpes de créat. ou des tests de consom. 233-43-83 - 233-45-06.

Galeries de peinture

Vous êtes ARTISTE PEINTRE. Voulez-vs EXPOSER vos tableaux dans une galerie, Panthéon, Vessat, 24, r. Tournefort, 75005 ou tél. le matin 605-03-37.

Matériel de bureau

A vendre machine à écrire ADLER électrique. Ruban film, tabulateur. Achetée 6.000 F en 1978. Cédée 3.000 F. T. 491-23-73, à part. 19 h. 30.

Mode

LAS GODASSES
propose, à des prix FOUS... FOUS ses nouv. collections d'hiver (bottes, bottines, escarpins) 41, rue de la Croix-Nivert, 75015 PARIS. Tél. 783-33-52.

MICHAEL VALERIE diffusion fabricant fourreur propose sa vente directe au public (prix de gros) 41, rue de la Croix-Nivert, 75015 PARIS. Téléphone : 783-33-52.

30/40 % moins cher
DIRECT USINES COSTUMES LES MARQUES DE LUXE. 5, avenue de Villiers, Paris-17e, Métro Villiers.

VITE ! VITE ! VITE !
Courez à la boutique CHICHE. Chaussures de luxe dégriffées pour hommes et femmes à partir de 199 F. Les nouveaux modèles viennent d'arriver.
CHICHE 35, rue du Château-d'Eau, 75010 Paris.

Sanitaires

PROMOTION W.C. avec sanibroyeur SFA complet 2.150 F. Paris. Si vous n'avez pas trouvé ce que vous cherchez pour le sanitaire et la robinetterie SANITOR 21, rue de l'Abbé-Grégoire, Paris-6e. Téléph : 222-44-44. Ouvert le samedi.

Psychologie

MARIE-FRANCE WEBER. Séances de psychothérapie émotionnelle, 257-66-28, mat. préf.

Répondeurs téléphoniques

RÉPONDEUR enreg. neuf agréé PTT 1.250 et 1.550 F av. inter. à dist. 2.190 F. 557-21-11.

SOCIÉTÉ vend RÉPONDEURS ENREGISTR. TÉLÉPHONIQUES GARANTIE-PRIX. SACRIFIÉS. Téléph : 978-59-58.

Sports

A vend. abonnement VITATOP. Conditions avantageuses. MONTAGU : 271-88-62.

Stages

Formation rapide à la programmation, sur ordinateur professionnel. Aucun niveau requis. Cours soir ou après-midi 3 fois 20 heures. I.D.M. 66, Champs-Élysées, PARIS-8e. Tél. 359-11-37.

LA PELOUSE CLUB-VERT. Mixte 6/15 ans. Stage 6 jours. Equitation, photo, danse. 1er-12 novembre, Montgeron. 20 km Paris (RN 6). Téléphone : 903-50-80.

Vidéo

VIDÉO-FILMS
Loc. et vente de cass. vidéo
ABONNEMENT GRATUIT 15 F PAR JOUR
Haussmann Ciné-photo-vidéo. 28, RUE TAITBOUT, 75009. Téléphone : 246-56-31.

les annonces classées
Le Monde
sont reçues par téléphone du lundi au vendredi
de 9 heures à 12 h. 30
de 13 h. 30 à 18 heures
au 296-15-01

Vacances - Tourisme - Loisirs

DEUX ALPES
1.600-3.600 mètres
2 chalets de 13 studios, pied des pistes. Vue exceptionnelle. Prix de lancement. Réalisation IMMOSER.
Tél. 16 (6) 928-49-50 ou 16 (76) 80-50-22.

LA PLAGNE. Partic. loue STUDIO 3/4 pers., Sud, pied des pistes, vue panoramique. Prix à la semaine. T. 901-08-05.

VAL-D'ISÈRE
Locations studios, appartements
VAL-AGENCE, B.P. 54, 73150 VAL-D'ISÈRE, Téléph : (79) 06-15-22.

SKI : Alpe-d'Huez, 2 Alpes, séjour chalet Bourg-d'Oisans 15/12 au 30/4 : 7 jours pension 700 F. Demi-pension 650 F. Téléphone : (38) 53-11-18 - 62-27-14. Réduct. groupes hors vacances.

LES ORRES, Hautes-Alpes, 1550-2770 m. 17 remontées mécaniques, ski de piste, de fond, grand choix locations studios, appartements. Renseign. LOGEVAC-LES-ORRES, 05200. Tél. : (92) 44-01-80.

automobiles

ventes

de 5 à 7 C.V.

SIMCA 1307 S modèle 77. 73.000 km, vert adriatique. Bon état gén. 15.000 F. Px à déb. Tél. ap. 20 h. 041-68-21.

A vendre R8 Gordini 1969 bon ét., moteur et carrosserie 6.000 F. 015-14-56 ap. 19 h.

A vdre Peugeot 305 SR 38.000 km, mai 1979, très bon état, métallisée. 25.000 F. Tél. 060-69-10.

Part. vend Renault 12 TL, 128.000 km, année 1972. Bon état, bleu, révision sur facture, embrayage neuf. Prix 4.000 F. Tél. : (16-38) 34-60-75.

de 8 à 11 C.V.

Collabor. Renault vend Fuego GTS bleu océan, 6 mois, 5.000 km. Tél. 959.68-60.

locations

RASSUREZ-VOUS AUCUNE SURPRISE
18 F TTC PAR JOUR
Peugeot 104 et R 5 TL
38 F TTC PAR JOUR
R 5 Turbo Alpine, Golf GTI, R 20 TX automatique, 604 SL.
+ facturation d'au — 50 km pr jr. Assur. compr. av. franchise.
EXPRESS ASSISTANCE
504-01-50.

divers

FLASH AUTO RADIO
SPÉCIALISTE C.B.
104, av. Jean-Jaurès, 93120 La Courneuve. Tél. 836-18-38
Propose à des prix
SUPER DISCOUNT
avec garantie 5 ans les marques suivantes : Blaupunkt, Aurion, Clarion, Autovox, Pioneer, chaîne Roadstar. Crédit simplifié, montage 1 h sans rendez-vous

PRIX CHOC du 1/10 au 31/10/81 millésime 82 LANCIA COUPE HPE BETA 2000 336.38.35+

deux-roues

BMW R 100 S année 77, 47.000 km, 5 vitesses, embrayage nf nf. Pare cylindre bullé, krauser kiqué, porte-bagages et sacoches krauzer. Prix 19.000 F à débattre. Tél. M. LYON 501-54-13, domicile 584-64-15.

INFORMATIONS « SERVICES »

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du 28 octobre 1981 :

DES DECRETS

● Portant création de l'arrondissement d'Istres dans le département des Bouches-du-Rhône ;

● Fixant la date à partir de laquelle seront dues les cotisations d'assurance-maladie et maternité des travailleurs non salariés des professions non agricoles des départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion ;

● Réglementant les relations financières avec l'étranger ;

● Portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale.

DES ARRETES

● Portant octroi de la garantie de l'Etat à un emprunt de 1,8 milliard de francs émis par le Crédit d'équipement des petites et moyennes entreprises et représenté par trois cent mille obligations à 17,40 % d'une valeur nominale de 5 000 F chacune ;

● Autorisant la caisse centrale des banques populaires à émettre, pour concourir au financement par les banques de crédits aux artisans, un emprunt obligataire de 350 millions de francs, représenté par des obligations de 2 000 F assorties d'un intérêt annuel de 17,40 %, garanti par l'Etat ;

● Portant création de l'Institut national des techniques de la mer au Conservatoire national des arts et métiers.

UNE LISTE

● Supplémentaire d'admission à l'Ecole militaire interarmes en 1981.

PARIS EN VISITES

VENDREDI 30 OCTOBRE

« Manufacture des Gobelins », 14 h., 42, avenue des Gobelins, Mme Legrégeois.

« Musée de Montmartre », 15 h., 17, rue Saint-Vincent, Mme Bacheller.

« Souvenirs révolutionnaires aux Carmes », 15 h., 70, rue de Vaugirard, Mme Garnier-Ahlberg.

« Musée Cognacq-Jay », 15 h., 25, boulevard des Capucines, Mme Hulot.

« Notre-Dame de la Compassion », 15 h., place de la Porte-des-Ternes, Mme Pennec (Caisse nationale des monuments historiques).

« Hôtel Lauzun », 15 h., 17, quai d'Anjou (Mme Camus).

« Les hôtels de la rue de Varenne », 15 h., 77, rue de Varenne (Approche de l'art).

« La crypte de Notre-Dame », 15 h., métro Cité (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« La Nef et les signes », 15 h., portail de Notre-Dame (Paris et son histoire).

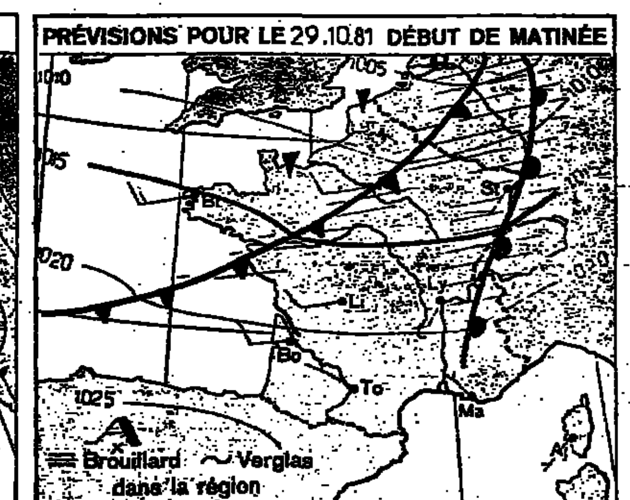
« La montagne Sainte-Geneviève », 14 h. 30, métro Cardinal-Lemoine (Paris pittoresque et insolite).

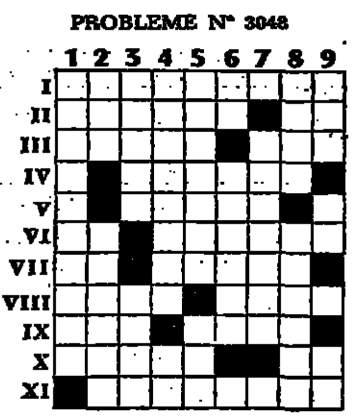
« La Conciergerie », 14 h. 45, 1, quai de l'Horloge (Tourisme culturel).

« Le Vieux-Marais », 14 h. 30, 2, rue de Sévigné (le Vieux Paris).

MÉTÉOROLOGIE







Evolution probable du temps en France entre le mercredi 28 octobre à 0 heure et le jeudi 29 octobre à 24 heures :

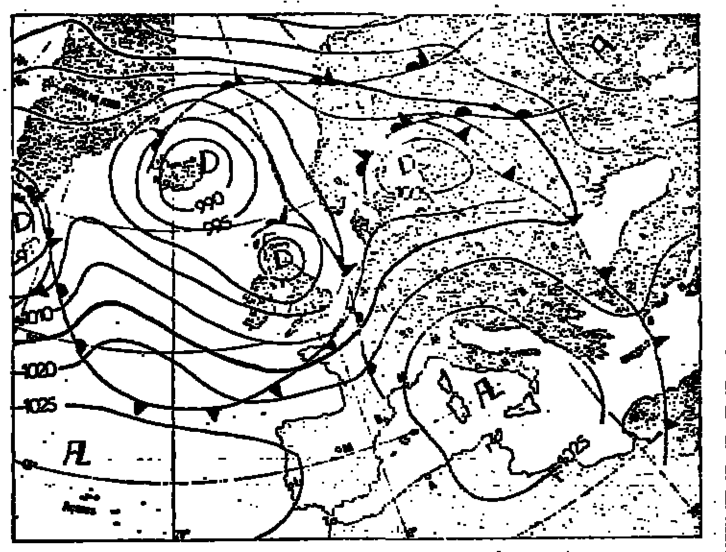
Un rapide flux d'ouest persiste de l'Atlantique à l'Europe centrale et une perturbation traversera la France dans les journées de mercredi et de jeudi.

Jeudi 29 octobre, le temps sera couvert et faiblement pluvieux de la Vendée à la région parisienne, au Nord-Est, à la Bourgogne et au nord des Alpes. Plus au sud, le ciel sera nuageux, sauf au voisinage de la Méditerranée où il fera beau. Enfin, de la Bretagne à la Flandre, le temps sera instable : variable et plus frais avec des éclaircies, des averses et des vents d'ouest assez forts. Dans la journée, les pluies se déplaceront vers l'est et elles n'affecteront plus, le soir, que le massif alpin, où il neigera au-dessus de 1 500 mètres, tandis que le temps variable avec éclaircies et averses s'étendra progressivement à la majeure partie du pays.

Le mercredi 28 octobre, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 019,3 millibars, soit 764,5 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 27 octobre ; le second, le minimum de la nuit du 27 au 28) : Ajaccio, 11 et 6 degrés ; Biarritz, 15 et 12 ; Bordeaux, 15 et 9 ; Bourges, 10 et 5 ; Brest, 13 et 8 ; Caen, 13 et 6 ; Cherbourg, 11 et 7 ; Clermont-Ferrand, 9 et 3 ; Dijon, 10 et 5 ; Grenoble, 10 et 2 ; Lille, 9 et 4 ; Lyon, 8 et 4 ; Marseille, 12 et 6 ; Nancy, 8 et 4 ; Nantes, 14 et 4 ; Nice, 15 et 8 ; Paris-Le Bourget, 9 et 3 ; Pau, 14 et 10 ; Perpignan, 17 et 11 ; Rennes, 14 et 4 ; Strasbourg, 10 et 2 ; Tours, 11 et 4 ; Toulouse, 15 et 10 ; Pointe-à-Pitre, 30 et 24.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 20 et 7 degrés ; Amsterdam, 8 et 4 ; Athènes, 23 et 20 ; Berlin, 9 et 5 ; Bonn, 11 et 4 ; Bruxelles, 8 et 5 ; Le Caire, 31 et 19 ; Iles Canaries, 25 et 20 ; Copenhague, 11 et 5 ; Dakar, 30 et 28 ; Genève, 8 et 1 ; Jérusalem, 30 et 15 ; Lisbonne, 20 et 9 ; Londres, 13 et 2 ; Madrid, 18 et 1 ; Moscou, 8 et 2 ; Nairobi, 25 et 18 ; New-York, 14 et 12 ; Palma-de-Majorque, 19 et 7 ; Rome, 15 et 7 ; Stockholm, 5 et 4.



(Document établi avec le support technique spécial de la météorologie nationale.)

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 3048

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II							■		
III						■			
IV		■							■
V		■						■	
VI			■						
VII			■						■
VIII					■				
IX				■					■
X						■	■		
XI	■								

HORIZONTALEMENT

I. Tripoteurs prenant une culotte quand la cote se relève. — II. Conserve tout, sauf les secrets. Plan d'eau dans la région des ports. — III. Elément de l'académie pouvant occuper un fauteuil vacant. C'est doublement la poisse pour un volatile ! — IV. Ses vilains ne sont pas forcément laids. — V. Urbanise. — V. Possessif. Entourer d'une enveloppe ou éliminer l'entourage. — VII. Consommé. Fait office de suivant. — VIII. Son foyer est accueillant pour des personnes sur l'hiver. Infus. — IX. Monnaies. Avec l'une ou l'autre, on peut prendre une tasse. — X. Unité abondante dans le superflux. Sœurs dans une communauté. — XI. Porte d'autant mieux qu'elle ne se fait pas attendre.

VERTICALEMENT

1. L'art de tirer parti d'un panier percé. — 2. Blonde capiteuse. Un homme fort soucieux de paraître. — 3. Phébus l'envoya se faire voir chez Neptune. Ponsard pour Ronsard. — 4. Règle l'arrivée de l'air dans la pièce. Ce qu'il *faut* mettre à gauche pour épargner. — 5. Faute de jeunesse commise à tout âge. Ouvrage de pointes. — 6. Personnel. Habitant de la tour de la faim. — 7. Grains du ciel et pépins pour les fruits de la terre. — 8. On y est couché très inconfortablement. Sa joie fait peine à voir quand il vous arrive quelque chose de désagréable. — 9. Mort d'un arrêt de la circulation après avoir été longtemps « sous-franc ». Objectif d'une ruée historique. Personnel.

Solution du problème n° 3047

Horizontalement.

I. Sang-froid. — II. Uranium. — III. Peson. Spa. — IV. Amas. Es. — V. Ralentir. — VI. Mie. Condé. — VII. Al. Pi. Na. — VIII. Règlement. — IX. Crier. Ite. — X. Hotu. St. — XI. Enervée.

Verticalement.

1. Supermarché. — 2. Are. Aileron. — 3. Nasale. Gîte. — 4. Gnome. Pleur. — 5. Financier. — 6. Ru. S.T.O. Se. — 7. O.M.S. Innéité — 8. Perdant. — 9. Dias. Tête

GUY BROUTY.

ÉDUCATION

DROIT COMPOSE ET LANGUES JURIDIQUES. — L'institut de droit comparé de l'université de Paris-II propose aux étudiants titulaires d'un DEUG de droit un enseignement débouchant sur un diplôme de droit comparé (pays latins, anglo-saxons, socialistes, arabes et d'Extrême-Orient). L'Institut propose aussi l'enseignement des langues juridiques (anglais, allemand, italien, espagnol et russe) sanctionné d'un brevet de terminologie juridique.

★ Inscriptions : Institut de droit comparé de l'université de Paris-II, 28, rue Saint-Guillaume, 75007 Paris. Tél. : 222-35-93 (poste 30).

SPORTS

OMNISPORT

UNE CONVENTION ENTRE LE MINISTÈRE ET LES P.T.T.

La première convention interministérielle en faveur du sport a été signée le 27 octobre par Mme Edwige Avice, ministre délégué, chargé de la jeunesse et des sports, et M. Louis Mexandeau, ministre des P.T.T. Aux termes de cette convention, le ministre des P.T.T. s'engage à mettre à la disposition d'athlètes de haut niveau quarante emplois d'agents de l'État. Le ministre de la jeunesse et des sports aidera la pratique sportive des employés des P.T.T. en accordant une subvention de 400 000 francs.

« *Il ne s'agit pas de faire de nos champions des sportifs d'Etat* », a précisé Mme Avice, en indiquant que les athlètes de haut niveau qui bénéficieront de cette convention s'intégreront dans une filière professionnelle normale. Le ministre a souligné qu'il entendait élargir cette expérience à des espoirs et a signalé que des contacts avaient déjà été pris avec la régie Renault, E.D.F., ainsi qu'avec des entreprises du secteur privé.

De son côté, M. Mexandeau a fait état de 180 000 sportifs appartenant aux 200 associations des P.T.T., administration qui emploie 470 000 agents. Il a cité quelques champions appartenant à l'administration des P.T.T. : Bernard Tchoulouyan, champion du monde de judo, Claude Benezit, champion du monde de descente en kayak, Patricia Germain, championne de France de tennis de table, et Françoise Barbereau, championne de France de parachutisme.

TENNIS

Le tournoi de Coubertin

UN NOUVEAU VINES

Un nouveau Vines est né au soleil (électrique) des courts. Non, ce n'est pas un petit-fils du grand bombardier californien Ellsworth Vines, champion de Wimbledon 1932. Blond, de petite taille, prénommé Mark, il est né il y a vingt-quatre ans à Richmond (Virginie) et exerce la pro*fession de joueur de tennis depuis* deux ans, dans un complet anonymat jusqu'au mardi 27 octobre, date qui restera inscrite sur ses tablettes, pour avoir battu au premier tour du tournoi de Coubertin Harold Solomon, tête de série numéro quatre. Et sur quel score : 6-1, 6-3 !

Autre surprise du premier tour : Adriano Panatta, lourd, sans inspiration et dépourvu, lui, de son service, s'est fait sortir en deux sets (6-3, 6-3) par le grand gaucher britannique Richard Lewis, rodé par les qualifications auxquelles ses dernières contre-performances l'avaient contraint. Dans le domaine du service, en revanche, Elie Nastase fit merveille dans la soirée aux dépens du Yougoslave Ostoja (7-5, 6-4), de même que Stan Smith face à Henri Leconte (6-3, 6-4), lequel selon la formule qui lui est chère, s'empressa de jeter le manche après la cognée. Deux autres Français ont toutefois franchi le premier tour : Yannick Noah contre le Britannique Mark Cox (6-2, 5-7, 6-2) et Eric Deblicker (6-1, 7-5). — O. M.

FOOTBALL

Championnat de France

UN QUATUOR EN TÊTE

La victoire de Sochaux devant Bordeaux (2 à 1), dans le match vedette de la quinzième journée du championnat de France, disputée le mardi 27 octobre, a provoqué le regroupement de quatre équipes en tête du classement.

RESULTATS
(quinzième journée)

*Sochaux b. Bordeaux	2-1
*Monaco b. Lille	4-0
*Saint-Etienne b. Montpellier	4-0
*Laval et Tours	0-0
*Paris-S.-G. b. Nantes	4-0
*Strasbourg b. Lyon	2-0
*Metz b. Bastia	2-0
*Brest b. Valenciennes	3-0
*Lens et Nancy	2-2
*Auxerre et Nice	0-0

Classement. — 1. Monaco, Saint-Etienne, Bordeaux, Sochaux, 20 pts ; 5. Laval, 18 ; 6. Paris-S.-G., Nancy, Brest, 17 ; 9. Nantes, 16 ; 10. Lille, Tours, Lyon, Bastia, 15 ; 14. Strasbourg, 13 ; 15. Metz, Valenciennes, 12 ; 17. Montpellier, 10 ; 18. Lens, Auxerre, 9 ; 20. Nice, 8.

Le Monde

économie

ÉNERGIE

LA RÉUNION DE GENÈVE

L'OPEP tente de mettre fin à une longue période d'anarchie dans la fixation du prix du pétrole

Les treize pays membres de l'OPEP se réunissent pour la troisième fois cette année à Genève, à compter du jeudi 29 octobre, afin de tenter de mettre fin à près de vingt mois d'anarchie dans la fixation des prix du pétrole. « *Les conditions sont favorables à un accord* », ont affirmé le ministre indonésien, M. Subroto, comme un dirigeant saoudien.

Mais les divergences, entre les pays africains notamment, sont encore importantes. Les milieux pétroliers semblent croire à une réunification. Sur les marchés libres, en effet, le prix du pétrole saoudien dépasse 33 dollars et les « bruts » africains sont offerts à 37 dollars. Un accord signifierait une hausse des prix mondiaux de l'ordre de 2 %.

Voilà deux mois, les treize pays membres de l'OPEP se séparaient sans être parvenus à réorganiser le système de fixation des prix du pétrole, perturbé depuis le déclenchement de la révolution iranienne du début de l'année 1979. Pourtant, avant cette réunion du *mois d'août, le sentiment* prévalait qu'un accord était proche.

Dire que la Libye, l'Algérie et l'Iran vont accepter avec plaisir à Genève ce qu'ils estiment être la loi de l'Arabie Saoudite et qu'ils refusaient — avec quelques autres pays — naguère serait donc excessif. Mais, à la veille de cette nouvelle conférence extraordinaire, on peut se demander si ces pays peuvent encore se payer le luxe de ne pas céder.

La condition de la réunification est claire. L'Arabie Saoudite ne relèvera ses prix de 32 à 34 dollars le baril et n'abaissera substantiellement son niveau de production — toujours supérieur à neuf millions de barils par jour (1) — qu'en échange d'une réduction de la part des autres pays membres des « différentiels », les primes réclamées en fonction de la qualité du pétrole et de son éloignement des marchés de consommation. Encore faut-il souligner qu'un tel accord signifierait, malgré un marché saturé, une hausse de plus de 1 dollar du prix moyen du baril, actuellement tombé à près de 33,50 dollars. Cela suppose toutefois que la Libye, l'Algérie et l'Iran réduisent d'au moins 2 dollars par baril leurs *prix officiels.*

Depuis deux mois, la situation de ces pays s'est encore dégradée. La reprise des achats escomptée à l'orée de l'hiver ne s'est guère produite et la consommation mondiale, qui avait déjà diminué de 8 % en 1980, fléchira encore de 7 % en 1981. Aux Etats-Unis, le premier consommateur mondial, les importations de pétrole et de produits pétroliers ont chuté de 13,7 % en septembre par rapport au même mois de l'année précédente et de 17,3 % sur les neuf premiers mois de l'année. En conséquence, la production de l'OPEP, qui dépassait trente et un millions de barils par jour il y a dix-huit mois, atteint à peine vingt millions de barils quotidiens en octobre.

Sur un marché à ce point déprimé, tant du fait de la récession mondiale que des efforts des consommateurs en faveur de la substitution et des économies d'énergie, les pays membres de l'OPEP ont été amenés à se faire *concurrence pour maintenir leur* part de marché. Depuis deux mois, ce phénomène s'est encore accru : allongement des délais de paiement jusqu'à parfois cent vingt jours (contre trente), rabais et baisses se sont multipliés. *Ceux qui conservaient des* tarifs élevés pour ne pas paraître céder à l'Arabie Saoudite, qui *« a tourné le dos aux musulmans et sacrifié les intérêts des opprimés au profit de ceux des impérialistes »*, comme le dit l'Iran, ont vu leurs clients déserter les uns après les autres, avec de graves conséquences financières.

Ces pays — principalement l'Algérie, la Libye et l'Iran — ont cherché à payer en pétrole leurs gros contrats d'importation pour enrayer la réduction de leurs ventes. Tripoli avec l'Inde, Téhéran avec la Roumanie, Alger avec une firme automobile japonaise ont ainsi signé des contrats de troc. Mais, au prix actuel du pétrole, de tels contrats ne peuvent porter que sur de petites quantités (20 000 barils par jour correspondent à une transaction de plus de 1,5 milliard de francs). La situation n'a donc cessé de se dégrader.

Les recettes des exportations de l'Iran — dont les installations *pétrolières ont de nouveau été* affectées par des bombardements — n'ont couvert en septembre, selon la Middle East Economic Survey, que moins de 40 % de la facture des importations du même mois.

L'Algérie, de son côté, déjà engluée dans ses négociations sur les prix du gaz avec l'Italie et la France, ce qui réduit sa production de *condensat (2) (qui ne sera* que de 8 à 9 millions de tonnes en 1981), a vu sa production (hors condensat) tomber à 550 000 barils par jour. Et, si la hausse du dollar a atténué quelque peu les effets de cette forte diminution dans les échanges commerciaux avec l'Europe, le service de la dette (largement contractée en dollars), qui était retombé à 18 % des recettes d'exportation en 1980, pourrait approcher 25 % à la fin de l'année.

Le Nigéria fait cavalier seul

Dans de telles conditions et alors que le Nigéria a choisi, dès le mois d'août, de faire cavalier seul en baissant de 4 dollars par baril le prix d'un pétrole aux qualités proches de ceux d'Algérie et de Libye, la résistance est-elle encore possible ?

La politique menée de façon solitaire par Lagos ces dernières semaines complique encore la réunification. Parce que la réduction de 4 dollars par baril du mois d'août n'avait ramené qu'une partie des clients anciens (la production est passée de 600 000 barils par jour en août à 1 million en octobre, contre 2,1 millions de barils quotidiens en janvier), le Nigéria a en effet procédé à une nouvelle baisse de 1,5 dollar la semaine dernière. Le « différentiel » *nigérian est ainsi de 2,5 dollars* par rapport au pétrole de référence saoudien, et ne serait plus que de 50 cents si celui-ci était porté à 34 dollars le baril. Or, dans le même temps, la Libye a proposé à ses acheteurs un rabais qui correspond à un différentiel de 4 dollars en cas de réunification. Autant dire que les divergences sont encore larges.

Le Koweït, qui a œuvré pour la tenue de cette conférence et s'inquiète du renouvellement de ses contrats, qui arrivent à échéance le 31 octobre, le Venezuela, qui avait empêché l'accord au mois d'août, l'Irak, qui s'est déjà aligné sur le prix de 34 dollars, plaideront auprès de tous pour l'unité de l'Organisation. Il est certain en effet que, faute d'un accord, plusieurs pays seront contraints, au lendemain de la réunion de Genève, de prendre unilatéralement des *décisions en matière de* prix qui ne pourront qu'accroître la concurrence des pays membres sur le marché et affaiblir encore l'OPEP.

BRUNO DETHOMAS.

(1) 1 million de barils par jour égale 50 millions de tonnes par an.

(2) Liquide provenant de gaz naturel composé d'un mélange d'hydrocarbures légers.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep + ou Dép −		Rep + ou Dép −		Rep + ou Dép −	
$ E.-U. ..	5,7675	5,7725	— 20	+ 20	— 55	0	— 260	— 140
$ can. ..	4,7810	4,7850	— 175	— 119	— 302	— 234	— 731	— 591
Yen (100)	2,4625	2,4670	+ 176	+ 211	+ 349	+ 391	+ 971	+1051
D.M.	2,5105	2,5150	+ 83	+ 107	+ 173	+ 204	+ 522	+ 600
Florin ...	2,2730	2,2775	+ 42	+ 69	+ 85	+ 118	+ 319	+ 394
F.B. (100)	15,0625	15,0880	— 760	— 492	—1238	— 895	—3031	—2527
F.S.	3,0390	3,0455	+ 92	+ 119	+ 200	+ 233	+ 674	+ 763
L. (1 000)	4,7390	4,7465	— 250	— 175	— 506	— 403	—1622	—1414
£	10,4965	10,5129	— 85	+ 10	— 171	— 38	— 353	— 91

TAUX DES EURO-MONNAIES

D.M.	10 11/16	11 1/16	10 15/16	11 5/16	11	11 3/8	11	11 3/8
$ E.-U. ..	14 1/4	14 3/4	15 3/8	15 3/4	15 11/16	16 1/16	16 5/8	17
Florin ...	12 1/2	13 1/4	12 3/4	13 1/4	12 3/4	13 1/4	12 1/2	13 1/4
F.B. (100)	15 3/4	18 1/4	19 1/2	21 3/8	19	20 9/16	12 1/2	13 1/4
F.S.	2 7/8	3 1/8	11 3/8	11 3/4	11 1/16	11 7/16	11	11 3/8
L. (1 000)	17 3/8	21 1/4	21 3/4	24 1/4	21 3/4	24 1/4	22 3/4	25 1/4
£	15 3/8	16	15 7/8	16 5/8	16	16 3/4	16 3/8	17 1/8
F. français	15 1/4	16	15 1/2	16 1/2	16	17	17 3/4	18 1/2

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

AFFAIRES

Un décret interdit aux dirigeants des sociétés nationalisables de vendre leurs actifs à l'étranger

A la suite de la réunion à Londres de banquiers internationaux qui ont jugé insuffisantes les indemnisations fixées *par le gouvernement* pour les banques françaises nationalisables (*le Monde* du 28 octobre), M. Le Garrec, secrétaire d'État à l'extension du secteur public, a déclaré, dans un entretien télévisé, qu'il n'était pas question de revaloriser les indemnités offertes. *« Nous estimons que les propositions d'indemnisation sont justes et équitables : s'il faut expliquer la proposition aux actionnaires étrangers, nous le ferons, mais nous n'irons pas au-delà. »*

Au sujet de l'examen par le *Conseil constitutionnel du projet* de loi sur les nationalisations, M. Le Garrec s'est déclaré convaincu que ce projet était conforme à la constitution. *« Si l'avis du Conseil était défavorable, nous considérerions que la décision du Conseil est plus politique que constitutionnelle »*.

D'autre part, un décret publié au *Journal officiel* du mercredi *28 octobre soumet* à autorisation préalable la cession ou l'échange d'avoirs détenus par des résidents français, personnes physiques ou *morales*, ou par des établissements ou sociétés étrangères contrôlés par ces mêmes résidents concernant *des sociétés étrangères contrôlées* par des sociétés nationalisables.

Sont également soumises à autorisation préalable toutes opérations ayant pour effet de donner le contrôle direct ou indirect des *résidents sur ces sociétés* non résidentes. En clair, il est désormais interdit aux dirigeants des sociétés nationalisables de vendre tout ou partie de leurs actifs à l'étranger, cela pour éviter le renouvellement d' « affaires » comme celle de la filiale suisse de Paribas, qui risque d'échapper au contrôle de la maison mère.

Dans cette partie de « bras de fer » *qui se joue entre le gouvernement* et les actionnaires étrangers des sociétés nationalisables, la déclaration de M. Le Garrec *semble avoir « fermé le jeu »*.

Mais, à défaut de « négociations », des « conversations exploratoires » sont bien menées avec les actionnaires par une « cellule de travail » interministérielle, et notamment par deux experts, MM. Teyssier d'Orfeuil, délégué du gouvernement chez Paribas, et Giacomotto, cadre supérieur de la Banque de l'union européenne, spécialiste en droit financier international.

Les conversations ont pour objet d'essayer de sauvegarder les liens existant entre les banques nationalisables et leurs partenaires étranger, de préserver le fonds de *commerce*, et, également de ne pas compromettre les relations de la France avec la communauté bancaire internationale : nul ne sait de quoi l'avenir sera fait, et, notamment, quelle sera l'importance des concours financiers qui pourraient être sollicités dans le futur.

Sans doute, affirme-t-on en haut lieu, l'éventualité de procédures contentieuses n'est pas écartée (*« Nous sommes prêts à nous défendre devant les tribunaux »*, mais on préférerait éviter cette extrémité. De toute façon, estime-t-on, les banques étrangères actionnaires d'établissements français ne peuvent envisager d'abandonner le marché français : il est, commercialement, trop intéressant.

● *Grundig enregistre une perte de 187 millions de marks.* — Pour la première fois de son histoire, Grundig a essuyé une perte au cours de son dernier exercice. *Selon les chiffres publiés officiellement* par la direction, l'exercice 1980-1981 du numéro un de l'électronique de loisir en R.F.A., arrêté au 31 mars dernier, s'est soldé par une perte de 187 millions de marks (468 millions de francs) pour un chiffre d'affaires de 2,77 milliards de deutschemarks (7 milliards de francs). L'entreprise, selon le président de son conseil de surveillance, M. Max Grundig, compte cependant rétablir sa situation financière durant l'exercice en cours et porter son chiffre d'affaires à 3 milliards de deutschemarks (7,5 milliards de francs), grâce *notamment* à la vidéo.

● *Ford annonce la fermeture de son usine d'Amsterdam.* — Ford Nederland a annoncé officiellement le mardi 27 octobre la fermeture définitive de son usine d'Amsterdam. L'usine occupe mille deux cents personnes. Les syndicats ouvriers avaient engagé au début de l'été une procédure *en justice pour s'opposer* à la fermeture de l'usine qui avait déjà été envisagée alors (*le Monde* daté 19-20 juillet). Il y a quelques jours, le tribunal d'Amsterdam avait autorisé la fermeture des ateliers. Selon le constructeur américain, l'usine d'Amsterdam perd chaque semaine 2 milliards de florins (4,40 millions de francs) depuis plusieurs mois. — (*A.F.P.*)

● *Suppression de la « mission de la protection animale ».* — La « mission de la protection animale », créée en novembre 1980 après la publication du rapport Micaux, vient d'être supprimée, indique le ministère de l'agriculture.

Mise en place pour coordonner des actions jusque-là réparties entre quinze ministères, et pour élaborer une politique nationale de protection animale telle qu'elle avait été souhaitée par l'ancien président de la République, la *mission n'aura, en fait, pas eu ni* le temps ni les moyens de réaliser ses objectifs.

CONJONCTURE

La hausse des prix de détail a atteint 1,1 % en septembre

Les prix de détail ont augmenté de 1,1 % en France au mois de septembre, l'indice calculé par *l'INSEE sur la base 100 en* 1970 ayant atteint 292,9 contre 289,6 en août. A la mi-octobre, l'INSEE avait déjà annoncé au vu de ses premiers calculs que la hausse de septembre se situerait entre 1,1 % et 1,2 %.

L'augmentation enregistrée en septembre porte à 13,9 % la hausse en un an (septembre 1981 comparé à septembre 1980). En rythme annuel calculé sur les trois derniers mois connus, l'inflation atteint 17,9 %.

● *Les prix alimentaires ont augmenté de 1,8 % en un mois et de 15,1 % en un an.*

Les principales hausses ont été enregistrées *sur les produits* à base de céréales c'est-à-dire le pain et la pâtisserie (+ 2,8 % en un mois, + 13,3 % en un an), la viande (+ 2 % et + 16,9 %), la charcuterie (+ 3,4 % et + 15,9 %), les corps gras, c'est-à-dire le beurre, l'huile, la margarine (+ 1,7 %, + 21,6 %), les légumes et fruits (+ 1,4 %, + 19,3 %).

● *Les prix des produits manufacturés ont augmenté de 0,8 % en un mois et de 13,6 % en un an.* Les principales hausses sont celles *du poste « articles d'équipement du ménage »* (+ 1,6 % en un mois, + 14,1 % en un an) qui regroupe notamment les articles d'électricité et de quincaillerie, les savons et produits d'entretien (+ 1,4 % et + 13,4 %), la papeterie et les *journaux* (+ 1,9 % *et* + 16,2 %), l'énergie (+ 0,6 % et + 24,5 %).

● *Les prix des services ont augmenté de 1,2 % en un mois et de 13,6 % en un an.* — Les hausses les plus fortes enregistrées dans ce secteur sont celles des postes *« soins personnels, soins de l'habillement »* (+ 2,4 % en un mois, et 23,1 % en un an), secteur qui comprend les blanchisseurs et les coiffeurs ; les services d'utilisation de véhicules privés (+ 1,2 % et + 15,9 %), qui regroupent en particulier les réparations automobiles, les parkings, les stations-services, les péages ; les hôtels, cafés, restaurants, cantines (+ 1,4 % *et + 16,1 %*) ; les transports publics (+ 3,7 % et + 16,4 %).

D'une façon générale, les prix des produits manufacturés dépendant du secteur privé ont augmenté nettement moins que la *moyenne (+ 0,9 % en un mois,* + 10,4 % en un an), alors que les tarifs des services privés (+ 1,5 % en un mois, + 16,4 % en un an) et ceux des services publics (+ 1,3 % en un mois, + 21,3 % en un an) se sont accrus nettement plus vite. Il est vrai, en ce qui concerne ces derniers, que les prix de l'énergie sont responsables de la forte *hausse enregistrée*, puisque, sans eux, l'augmentation ne serait que de 13 % en un an.

LOGEMENT

Le projet de loi sur les rapports entre propriétaires et locataires n'a que peu retenu les suggestions du Conseil d'État

Un « *stock* » de logements neufs en vente à Paris en chute libre : de vingt mille en décembre 1976, il n'est plus que de mille cinq cents en octobre 1981. Des prix devenus prohibitifs : 11 000 F le mètre carré dans le dix-neuvième arrondissement. Et, pour les appartements anciens et récents, des prix excessifs exigés par les vendeurs particuliers. Telles sont les grandes lignes de l'étude de conjoncture présentée à la presse, mardi 27 octobre, par la Fédération nationale des agents immobiliers (FNAIM). De plus, les professionnels s'inquiètent du projet de loi sur les rapports entre locataires et propriétaires que devait adopter ce mercredi 28 octobre le conseil des ministres. En particulier, ils souhaitent la limitation à trois ans de la durée minimale du bail, la mention de la vente comme raison légitime de non-renouvellement du *contrat, le paiement* par moitié par propriétaire et locataire des frais de rétribution des agents immobiliers. Les rédacteurs du projet n'ont pas retenu ces suggestions faites également par le Conseil d'Etat.

Le conseil des ministres devait, ce mercredi 28 octobre, adopter le « projet de loi relatif aux droits et obligations des locataires et des bailleurs ». Le texte diffère très peu de celui qui avait été soumis au Conseil d'Etat. Celui-ci l'avait approuvé — avec des modifications importantes — le 22 octobre (*le Monde* du 24 octobre). La seule modification retenue concerne le délai de sept jours qui avait été envisagé de laisser au candidat locataire pour revenir sur sa décision, délai qui a disparu dans le projet de loi définitif.

Rappelons les principales dispositions de ce projet qui sera déposé dans les jours qui viennent sur le bureau de l'Assemblée nationale.

La durée initiale du bail est *maintenue à six ans, et sa signature* est assortie de modalités précises : obligation d'un état des lieux contradictoire, répartition des charges locatives selon les dispositions des accords Delmon, dépôt de garantie de deux mois *non réévaluable*, etc.

Les congés abusifs connaissent une définition *a contrario*. Ne sont pas jugés abusifs les congés donnés pour un « motif légitime et sérieux ». Aux motifs habituels (non-paiement du loyer, dégradation du local, troubles de jouissance), l'article 6 du projet n'a pas rajouté, comme le souhaitait le Conseil d'Etat, la vente de son bien par le bailleur, mais l'exposé des motifs du projet en fait état : *« Le désir de vendre le logement peut également constituer un motif de ne pas renouveler le contrat, dans certaines conditions »*.

Il est également institué tout un système de reconnaissance *du droit d'association*, et des « conventions collectives » pourront être signées et généralisées.

Enfin, le projet ne comprend plus les clauses de limitation de hausse des loyers à 80 % de l'évolution de l'indice du coût de la construction, puisque ces dispositions font partie du plan de lutte contre l'inflation du gouvernement.

Le groupe Boussac-Saint Frères pourrait être vendu en plusieurs parties

Le groupe parlementaire d'études sur les textiles a été reçu, le mardi 27 octobre dans l'après-midi, par le premier ministre. A sa sortie de l'Hôtel Matignon, M. Pierre-Bernard Cousté, député (R.P.R.) du Rhône, président du groupe parlementaire, a confirmé, que les décisions relatives au groupe Boussa Saint Frères (B.S.F.) seront définitivement arrêtées à la fin de l'année.

D'autre part, selon des informations d'orgine syndicale, une fois la solution industrielle retenue, les pouvoirs publics pourraient, par des subventions et des aides (d'un montant de 4 milliards de francs), faciliter la remise à flot du groupe. Il n'est pas question de nationaliser celui-ci.

Quelle pourrait être la solution industrielle retenue ? D'une part, on maintiendrait à l'intérieur de B.S.F. les activités du textile et de l'habillement, pour lesquelles on est en quête d'un acheteur à qui pourrait être cédé cette partie de l'entreprise, sous réserve, bien sûr, qu'il présente un projet cohérent, solide et viable.

D'autre part, les activités périphériques du groupe (fabrication de produits dits d'hygiène : couches pour bébés, etc., et ingénierie) pourraient être détachées de B.S.F. et revendues séparément. Ces activités sont aussi les plus rentables, mais nécessitent des investissements pour en prolonger le développement.

Licenciements

Rien n'est arrêté encore cependant, et les négociations, notamment avec les syndicats ouvriers, continuent. Le problème délicat est celui de l'emploi. Combien de postes de travail seront-ils supprimés ? Le chiffe de 2 200 salariés est toujours avancé — discrètement. Certains s'élèvent contre cette hypothèse, qui a cependant été confirmée indirectement par M. Cousté à sa sortie de l'hôtel Matignon. Aussi les pouvoirs publics devraient-ils signer avec la nouvelle direction de B.S.F., une fois que celle-ci sera connue, un « contrat de solidarité » par lequel des mises en préretraite pour les salariés les plus âgés (jusqu'à cinquante-cinq ou cinquante-six ans) seraient décidées ; les départs étant compensés (en partie ?) par l'embauche temporaire ou définitive de jeunes. — A. T.

LA C.E.E. ACCORDE UNE AIDE IMPORTANTE POUR L'IMPLANTATION D'UNE USINE SONY EN GRANDE-BRETAGNE

3,7 millions de livres (environ 37 millions de francs) : c'est le montant de l'aide accordée lundi 26 octobre par le conseil des ministres des affaires étrangères de la C.E.E. à la société japonaise Sony pour l'ouverture d'une fabrique de tubes de téléviseurs en Grande-Bretagne. L'atelier que se propose d'ouvrir Sony à Bridgand (Pays de Galles) procurera du travail à deux cents ouvriers de l'aciérie voisine de Port-Talbot, qui doit être fermée, entraînant la suppression de sept mille emplois. Cette aide accordée par la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) est un prêt bonifié dans le cadre de la reconversion des régions sidérurgiques.

La France a fait valoir qu'un tel prêt aurait pour effet de favoriser l'invasion japonaise et étrangère en Europe.

[Le groupe japonais Sony, un des tout premiers fabricants mondiaux de matériels électroniques à grande diffusion, a eu un chiffre d'affaires de 4,23 millions de dollars en 1980. Première entreprise japonaise par ses bénéfices (bénéfice d'exploitation de 555 millions de dollars en 1980), Sony a implanté en France, à Bayonne, depuis 1979 une usine de fabrication de bandes magnétiques, qui emploie trois cent soixante-dix personnes.]

● *Robots et machines programmables.* — Un Groupement intersyndical des robots et des machines automatisées (GIRMA), vient de se constituer à Paris afin de promouvoir en France les robots et machines programmables et de développer toutes les applications de ces matériels. Le GIRMA, présidé par M. Michel Courtois, président du syndicat des machines-outil, regroupe, outre cette dernière organisation, le syndicat de matériels de manutention, et ceux des industries d'équipement.

SOCIAL

Les cheminots C.F.D.T. qualifient de « provocation » la déclaration de M. Fiterman

Les cheminots C.F.D.T. de Villeneuve-Saint-Georges (Essonne) ont qualifié de « *provocation* » la déclaration de M. Fiterman, ministre des transports, qui, le 27 octobre, avait blâmé certaines grèves « *minoritaires* » de la S.N.C.F. ou d'Air France. Les cédétistes déclarent que le conflit porte exclusivement sur les effectifs, donc s'inscrit dans la lutte contre le chômage. Lundi 26, disent-ils, la totalité des agents ont participé à cette action locale, « *la C.G.T. n'étant pas représentée dans ce secteur* ».

M. Charles Fiterman avait notamment déclaré : « *Certaines de ces actions sont organisées soit à l'appel du syndicat C.F.D.T., soit avec la participation des militants de la C.F.D.T., et avec des revendications qui n'ont rien à voir avec celles qui sont présentées par la confédération (...). Il s'agit d'actions provocatrices et parfois dangereuses qui ne peuvent qu'être nuisibles aux entreprises publiques, au moment où se poursuit le débat sur les nationalisations et qui ne peuvent que gêner les négocaitions engagées partout.* »

A une question qui lui était posée à propos d'un éventuel appel à la force publique pour réprimer ces mouvements, M. Fiterman a répondu : « *Comme ministre des transports, je dois veiller à ce que soient satisfaits non seulement les besoins des personnels, mais aussi ceux des usagers. Je prendrai donc toutes mes responsabilités, et je vous indique que je pourrai faire preuve dans ce cas de beaucoup d'imagination.* »

● *Vers une rencontre F.O.-C.F.T.C.-C.G.C.* — Les dirigeants de Force ouvrière et de la C.F.T.C., qui se sont rencontrés le 26 octobre, se sont accordés à reconnaître leurs positions communes sur la volonté de préserver la politique contractuelle, d'accélérer les négociations sur la durée du travail et, en matière d'emploi, la nécessité d'une croissance économique soutenue. La même convergence a été constatée en ce qui concerne la Sécurité sociale, l'assurance-chômage, les retraites complémentaires, etc.

Les deux centrales ont confirmé qu'une réunion à trois serait organisée prochainement avec la C.G.C., comme l'avaient déjà annoncé la C.G.C. et la C.F.T.I. lors de leur entrevue du 20 octobre.

D'autre part, M. Bergeron s'est entretenu, le 26 octobre, avec M. Guy Georges, secrétaire général du Syndicat national des instituteurs, qui lui avait demandé rendez-vous. Là aussi, une communauté de vues s'est confirmée sur de nombreux points.

● ERRATUM. — Sur la foi d'une dépêche d'agence, nous avions indiqué qu'un accord était intervenu entre la direction et les syndicats de l'usine de la Cellulose d'Aquitaine, de Saint-Gaudens (*le Monde* du 27 octobre). Le P.-D.G. de l'entreprise, M. Robert Franck, nous fait savoir que le travail n'a pas repris, les organisations syndicales ayant maintenu des revendications que la société n'est pas en mesure de satisfaire. Par contre, il est exact que des assurances ont été apportées tant par la direction que par les pouvoirs publics sur la réalisation du programme d'investissements prévu.

LES CONFLITS PONCTUELS ET SPONTANÉS TENDENT A SE MULTIPLIER

(Suite de la première page.)

Paradoxalement, les confédérations syndicales qui, les unes après les autres, ont développé ces thèmes, ne semblent pas cependant être en mesure de lancer des campagnes offensives d'envergure. La C.F.D.T., qui vient de décider une quinzaine d'action du 2 au 14 novembre, a ~~immédiatement été~~ accusée par la C.G.T. de « *tenir un verbe très haut, beaucoup plus à l'adresse du gouvernement que du patronat* », tout en signant avec lui un accord sur les « *trente-neuf heures (...) néfastes pour les travailleurs* ».

La désunion syndicale ne favorise pas une action concertée, et le P.C.F. et le P.S. — on l'a fortement entendu au congrès de Valence — prennent le relai en dénonçant le comportement du C.N.P.F. ou les grands « commis » hostiles à la nouvelle majorité.

Pourtant, le patronat repousse avec force les assertions selon lesquelles les directions d'entreprises veulent « *disputer un troisième troisième tour après le 10 mai* ». Celle de Michelin, qui a décidé un chômage technique du 26 au 30 octobre dans toutes ses usines, pour sa part, fait valoir que « *l'empoli n'est pas un gâteau qu'il s'agit de se partager tranquillement ni un droit acquis qui peut être protégé par la loi. Il est l'enjeu d'une véritable bataille* ».

● *M. Marcel Rigout*, ministre de la formation professionnelle, vient de nommer Mme Colette Privat, agrégée d'université et maire (P.C.) de Maromme (Seine-Maritime), chargée de mission à son cabinet pour promouvoir la formation professionnelle des femmes. Mme Privat a notamment été chargée de veiller à la réalisation de l'objectif annoncé le 3 septembre par M. Rigout : l'attribution à des jeunes filles de 60 % des places dans les stages organisés à partir de la rentrée.

SOCIAL

DEPUIS LE 16 OCTOBRE

Les débrayages se multiplient à l'usine Peugeot de Sochaux

Le 27 octobre, plus de deux mille cinq cents personnes ont, de source syndicale, participé à un débrayage au centre de production de Peugeot, à Sochaux (Doubs). Il s'agissait du quatrième débrayage depuis *le 16 octobre*. Ce mouvement touche principalement l'unité de carrosserie (les chaînes de montage de l'usine employant huit mille des trente-deux mille salariés de Peugeot-Sochaux. Les travailleurs tentent ainsi d'obtenir la cinquième semaine de congés payés et le ralentissement des cadences. L'usine de Bart (mille sept cents personnes — production des amortisseurs) est également touchée par des débrayages. Des négociations doivent s'engager ce 28 octobre entre la direction et les représentants syndicaux.

De notre correspondant

Belfort. — « *Il faut remonter à 1968 pour trouver un mouvement de cette importance. Depuis lors, Peugeot était un havre de paix* », affirme un membre de la direction, en évoquant le mouvement né dans l'usine carrosserie du centre de production de Sochaux (C.P.S.), le 16 octobre. Ce jour-là, trois cents *personnes, selon la C.G.T. et la* C.F.D.T., cent vingt-sept au dire de la direction, cessent le travail pendant deux heures pour obtenir la réduction à trente-huit heures de la durée hebdomadaire du travail, une augmentation de 400 F des salaires, la fixation à un minimum de 3 800 F (au lieu de 3 624 F) des plus bas traitements et la suppression du « DIPO » (dossier individuel du personnel ouvrier). Les grévistes demandent aussi la cinquième semaine de congés payés et la réduc*tion des charges du travail.*

Sur le premier point, la C.F.D.T., plus particulièrement, s'inquiète de la tenue des négociations engagées avec l'U.I.M.M. (Union des industries métallurgiques et minières). La cinquième semaine de congés payés qui sera bientôt octroyée inclurait les congés d'ancienneté existants. En 1964, la même opération avait été tentée : il s'agissait alors de la quatrième semaine de congés payés, les salariés de l'usine avaient massivement réagi. Cette fois-ci, la C.F.D.T. organise des prises de parole et fait circuler une proposition, mais ne lance pas de mot d'ordre de grève.

La C.G.T. entre dans le même temps dans l'action, mais sur la question des cadences en carrosserie. La direction a en effet décidé que la productivité devait passer en cinq mois d'un coefficient 74 en septembre 1981 à 78 en janvier 1982, (le coefficient 74 équivaut à 444 minutes de travail effectif par jour, le coefficient 78 à 468 minutes), pour se mettre à niveau vis-à-vis des concurrents, explique-t-elle. Nouveau débrayage, donc, le 21 octobre, puis un troisième le 23. Les trois cents *manifestants sont devenus six* cents, puis mille huit cents, toujours de source syndicale. L'équipe du matin et celle du soir débrayant pendant deux heures, forment des *cortèges dans l'usine. L'action du* 23 octobre se solde par vingt-sept mises à pied touchant onze membres de la C.G.T., huit de la C.F.D.T., un de F.O., un du SIAP-C.S.L. (Syndicat indépendant des automobiles Peugeot, Confédération des syndicats libres) et cinq personnes sans mandat. « *Tous ont enfreint les règles de sécurité* », explique la direction, qui souligne qu'elle ne fait pas de discrimination entre syndicats. « *Entrave à la liberté syndicale, mesures d'intimidation* », *tonnent* la C.G.T. *et* la C.F.D.T. *Un* de. délégués cégétistes, M. Georges Magron, n'a-t-il pas reçu cinq courriers depuis le début du conflit ?

Dans une première lettre, M. Silvant, directeur du personnel, faisait référence à la tenue de réunion dans un réfectoire et lui demandait d'« *intervenir auprès des militants pour que de tels faits ne se reproduisent plus, faute de quoi nous serions amenés à sanctionner ceux qui y participeraient* ». Un second courrier demandait à M. Magron de « *modifier son comportement* », lui reprochant d'avoir pris la parole « *malgré l'intervention des membres de la hiérarchie qui vous ont au préalable signifié le caractère illégal d'un tel comportement* ». Un troisième courrier stigmatisait la provocation de *désordres* » résultant de « *l'incitation du personnel qui se trouvait dans les réfectoires à se déplacer en cortège* ». Le quatrième menaçait de « *sanctions de plus en plus sévères* » pour les mêmes faits. Et le cinquième portait mise à pied. *Autant de tentatives de désamorçage* du mouvement revendicatif, estiment les syndicats C.G.T. et *C.F.D.T.*, qui expliquent que, lorsque se produisirent des débrayages, des membres de la hiérarchie interpellèrent individuellement les manifestants en leur citant les articles du règlement de l'usine qu'ils enfreignent, pendant qu'un huissier de justice enregistre sur bande magnétique le dialogue.

Malgré les mises à pied, nouveau mot d'ordre de débrayage pour le 27 octobre. Mais la C.G.T. et la C.F.D.T. (majoritaires aux élections professionnelles) jouent la prudence. Ces syndicats ont essuyé trop d'échecs à Peugeot pour s'en permettre un nouveau dans les circonstances actuelles. Ils disent « *apprécier la présence dans le conflit* » de membres de F.O. et de la C.F.T.C. Mais ils refusent de discuter avec ceux du SIAP-C.S.L., bien que ce syndicat ait déclaré : « *La direction se trouve en sursis. Elle a reçu un très sérieux avertissement, qu'elle méritait d'autant plus que le climat était devenu invivable.* »

La direction reconnaît l'existence de problèmes sectoriels, qu'elle attribue aux aléas de la conjoncture. L'usine, qui produisait 1 800 véhicules/jour fin 1979, n'en sortait plus *que 1 300 au printemps dernier.* Les effectifs sont passés dans le même temps de 41 000 à 33 000 personnes. Or une commande urgente du Nigéria portant sur 1 600 véhicules, arrivée cet été, doit être livrée fin décembre. Les programmes en ont été bouleversés, notamment en carrosserie, où, reconnaît la direction, « *les gens souffrent plus qu'ailleurs* ». Trois cents personnes travaillant aux usines Talbot de Paris ont d'ailleurs été envoyées en renfort à Sochaux.

Mais, après cette livraison, les perspectives de production sont incertaines. Quel sera, dans ce contexte, le résultat des négociations du 28 octobre ?

PATRICE MALINA.

ÉTRANGER

La Commission européenne participera au renouvellement de l'accord international sur le sucre

Bruxelles (Communautés européennes). — La Commission participera aux conversations qui vont bientôt s'engager en vue du renouvellement de l'accord international sur le sucre. Le conseil des ministres des *affaires étrangères des Dix*, réuni les 26 et 27 octobre, à Luxembourg, lui a donné le feu vert, après que les Français, qui jusqu'alors s'y opposaient, eurent renoncé à empêcher cette prise de contact avec l'Organisation internationale du sucre.

De notre correspondant

Il ne s'agit pas d'un feu vert inconditionnel. Les Français continuent à considérer que l'accord international, qui vient à expiration *fin 1982, est inefficace, contraire aux* intérêts des pays en voie de développement *producteurs* comme à ceux de la Communauté, et qu'il est donc exclu pour celle-ci d'y adhérer. Ce n'est que dans la mesure où le *futur accord comporterait des améliorations significatives* qu'une telle adhésion pourrait être envisagée.

Paris souhaite que la stabilisation des cours du sucre *ne* soit *plus* fondée — comme c'est le cas dans l'actuel accord — sur un système de quotas d'exportation, mais plutôt *sur l'existence d'un stock régulateur*. Le texte approuvé mardi prend en compte, sans ambiguïté, ces réticences françaises. Prudence supplémentaire, M. André Chandernagor, ministre chargé *des affaires européennes*, y a fait ajouter que l'accord international amélioré devrait être « *compatible avec la réglementation communautaire* ».

Les Dix sont parvenus à régler un autre dossier litigieux, celui des importations de viande bovine yougoslave. L'accord de coopération entre la Communauté et *la Yougoslavie prévoyait que celle-ci pourrait exporter à des conditions préférentielles* — c'est-à-dire avec un prélèvement réduit — 38 000 tonnes de viande de bœuf (qualité usuellement appelée « baby beef ») par an vers la C.E.E.

Au moment de l'adhésion de la *Grèce, Belgrade et Athènes ont* demandé que ce contingent soit sensiblement augmenté pour tenir compte du fait que la Yougoslavie fournissait des quantités importantes de viande bovine à son voisin du sud. Après des *mois* de négociations, on s'est mis d'accord pour porter le contingent à 55 000 tonnes; mais ce fut là un effort inutile, car on s'aperçut alors que, pour des raisons de prix, les Yougoslaves n'arrivaient plus à « passer » sur le marché communautaire. Ils deman*dèrent alors un abattement du pré*lèvement plus important que celui dont ils bénéficiaient.

La majorité des pays membres ont estimé que c'était là, pour des raisons autant politiques qu'économiques, un geste qu'il fallait absolument accomplir : la Yougoslavie, qui a, avec la Communauté, un commerce déjà très déficitaire, se trouve plus ou moins contrainte de développer ses échanges avec l'Est, alors que, pour des raisons politiques, c'est une évolution que ses dirigeants n'estiment pas souhaitable.

Les Français, d'abord hostiles à cette nouvelle entaille faite à la préférence communautaire, se sont ralliés à ces arguments. Le prélèvement appliqué aux 55 000 tonnes du contingent yougoslave *bénéficiera*, par rapport au prélèvement normal, d'un abattement de l'ordre de 55 %, au lieu de 20 % (65 ECU par 100 kilos, au lieu de 117 ECU aujourd'hui, à comparer à un prélèvement normal de 148 ECU).

Impasse sur le textile

En revanche, les Dix ne sont pas parvenus à préciser *le mandat* à *confier* à la *Commission pour* la négociation en vue du renouvellement de *l'accord* multifibres (A.M.F.) qui est en cours à Genève. Un conseil *des ministres spécial* a été convoqué pour le 10 novembre afin d'essayer que la Communauté ait une position lors de la reprise de ces conversations le 18 novembre.

PHILIPPE LEMAITRE.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS



Au cours de l'assemblée générale annuelle tenue le 21 octobre, le président, Richard A. Lennon, a présenté aux actionnaires les résultats du premier trimestre social ainsi que les prévisions pour l'ensemble de l'exercice en cours se terminant à fin juin 1982.

Pour le premier trimestre, le bénéfice net s'élève à 39,9 millions de dollars, soit 1,46 dollar par action au lieu de 40,4 millions de dollars et 1,46 dollar par action respectivement pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. Malgré la hausse du chiffre d'affaires, le résultat d'exploitation a fléchi de 18 %, mais des revenus hors exploitation ont compensé ce déclin imputable en totalité à la division engrais confrontée à une situation déprimée de ses marchés, tant à l'intérieur qu'à l'exportation, traduisant la baisse des revenus des agriculteurs, le niveau élevé des taux d'intérêt ainsi que la hausse du dollar. Ces trois facteurs se sont conjugués pour freiner l'expansion d'une industrie pourtant vitale.

Après un exercice 1980-1981 exceptionnel ayant permis de dégager un résultat net en croissance de 17 % par rapport à *l'exercice précédent*, I.M.C. prévoit pour l'exercice en cours une baisse de son bénéfice par action de l'ordre de 15 à 20 % malgré de bons résultats prévisionnels de la division produits pour l'élevage, une amélioration pratiquement acquise pour la division chimie et métallurgie ainsi qu'un accroissement estimé à au moins 10 % des résultats de la division hydrocarbures. Quant à l'unité d'uranium, elle ne devrait *plus entraîner de pertes d'exploitation* au cours des mois à venir.

Au cours de ces derniers mois, I.M.C. a cédé sa filiale Cancarb Ltd produisant du noir de carbone thermique. Par ailleurs, I.M.C. a vendu *sa mine de charbon.*

En revanche, de nombreux investissements sont en cours de réalisation ou sur le point d'être lancés. Parmi les plus importants on peut citer une participation de 75 % à la mise en exploitation d'une mine de potasse au Canada d'une capacité annuelle de 2 millions de tonnes, la prochaine mise en service d'une unité d'anhydride phosphorique d'une capacité de 0,5 million de tonnes/an en Floride, une participation de 50 % dans une mine de phosphate d'une capacité annuelle de 5 millions de tonnes en Floride, et une participation de 50 % dans une unité de méthanol en Louisiane.

Enfin, la structure financière d'I.M.C. reste particulièrement satisfaisante avec un endettement de seulement 33 % par rapport à 67 % de capitaux propres.

IMMOBANQUE

Le conseil d'administration, réuni le 21 octobre 1981, sous la présidence de M. Gérard Billaud, a examiné l'activité de la Société et les résultats du premier semestre de l'exercice en cours.

Depuis le début de l'année, le niveau d'activité d'Immobanque, conforme aux objectifs fixés, a été satisfaisant et supérieur à celui enregistré au cours de la même période de 1980.

Les nouveaux engagements se sont élevés à 86 millions de francs (contre 56 millions de francs pour les neuf premiers mois de 1980) se répartissant en 60 millions de francs pour dix opérations de crédit-bail et 26 millions de francs pour deux opérations de location simple dont s'est enrichi le patrimoine propre d'Immobanque.

Les engagements bruts hors taxe de crédit-bail, répartis en cent quatre-vingt-dix-sept opérations, ont été ainsi portés à plus de 1 milliard de francs.

Concernant la location simple, il convient de noter que la valeur brute d'origine des seize immeubles composant désormais le patrimoine propre d'Immobanque s'élève à 181 millions de francs à comparer à 188 millions de francs de fonds propres après répartition du résultat de l'exercice 1980. On peut considérer que l'implantation et la qualité de ces actifs, essentiellement composés d'immeubles de bureaux situés à Paris, protègent efficacement les fonds propres de la Société contre l'érosion monétaire.

Sur le plan de l'exploitation, les produits locatifs se sont élevés à 87 086 000 F contre 76 732 000 F au 30 juin 1980. Le bénéfice du premier semestre atteint 20 640 000 F contre 18 430 000 F au 30 juin 1980, soit une progression de 12 %. On remarquera à cet égard que la brusque hausse générale du loyer de l'argent n'a pas altéré les résultats d'Immobanque en raison de l'application d'une politique d'adéquation en taux et en durée des ressources aux besoins de financement. Cette politique a conduit à développer au cours de l'exercice, compte tenu de *l'évolution du marché, la conclusion* d'opérations de crédit-bail assorties de conditions à taux variables.

Le résultat au 30 juin 1981 laisse espérer une progression du bénéfice pour l'exercice en cours qui devrait permettre, sauf circonstance exceptionnelle, une nouvelle majoration du dividende unitaire (28,30 F pour 1980 dont 0,30 F d'avoir fiscal).

SOCIÉTÉ LYONNAISE IMMOBILIÈRE POUR L'INDUSTRIE ET LE COMMERCE

SLIMINCO

**Société anonyme au capital de 225 000 000 F.
Banque de crédit à long et moyen terme.
R.C. PARIS B 682 019 970.
INSEE (nº SIRENE) 682 019 970.
A.P.E. 8122. L.B.F. 554.**

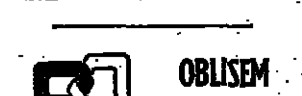
Le conseil d'administration s'est réuni, le 22 octobre 1981, sous la présidence de M. Henri Sauty de Chalon.

Il a *pris connaissance de la situation* au 30 juin 1981, de l'activité de la société à fin septembre 1981 et des perspectives de résultats de l'exercice en cours.

Le montant des loyers au titre des trois premiers *trimestres* de l'année s'élève à 167 300 000 F, en augmentation de 20 %.

Les engagements en crédit-bail au 15 octobre 1981 sont de 1 200 000 000 F, tandis que ceux en propriété directe totalisent 421 000 000 F.

Le résultat du premier semestre 1981 s'établit à 46 300 000 F et les prévisions sur l'ensemble de l'année 1981 permettent d'envisager une progression du dividende.



OBLISEM

Le conseil d'administration réuni, le 26 octobre 1981, sous la présidence de M. Gilles Brac de La Perrière a approuvé les comptes de son treizième exercice clos le 30 septembre 1981.

Il sera proposé à la prochaine assemblée générale des actionnaires la mise en distribution d'un dividende *net* de 11,50 F, assorti d'un impôt déjà payé au Trésor de 1,08 F, soit un dividende global de 12,58 F contre 11,87 F l'an dernier.

Au 30 septembre 1981, avec un nombre de 3 571 659 actions en circulation, le montant de l'actif net s'établissait à 449,86 millions de francs, et la valeur liquidative à 125,95 F.

CESSATION DE GARANTIE

Le Crédit lyonnais, agence AS/443, informe le public qu'il dénonce la garantie qu'il avait accordée à M. Johannes von Kurzelruntscheiner, 65-67, avenue des Champs-Elysées, 75008 Paris, à compter du 29 juillet 1981, qui cesse d'être valable à l'expiration d'un délai de trois jours francs de la date de la présente publication (articles 21 et 22 du décret 72 671 du 13 juillet 1972).

Conformément aux dispositions de l'article 23 du même décret, cette garantie s'applique à toute créance ayant pour origine un versement ou une remise effectués pendant la période *de garantie pour les opérations* visées à l'article 17 du décret qui restent couvertes par le Crédit lyonnais à condition d'être produites par le créancier, dans les trois mois de la réception de la présente, au siège du *Crédit lyonnais.*

Il est précisé qu'il s'agit de « créances éventuelles » et que le présent avis ne préjuge en rien du paiement ou du non-paiement des sommes dues et ne peut, en aucune façon, mettre en cause la solvabilité et l'honorabilité du cabinet indiqué.

COMPAGNIE LYONNAISE IMMOBILIÈRE

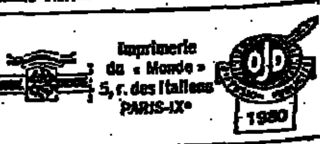
Le conseil d'administration s'est réuni, le 15 octobre 1981, sous la présidence de M. Henri Sauty de Chalon. Il a procédé à l'examen de la situation *au 30 juin 1981 et* a pris connaissance de l'activité de la société.

Le résultat du premier semestre s'est établi à 19 040 633,63 F, dont 123 965,85 F de plus-values nettes à *long terme*, soit une augmentation, hors plus-values, de 7,11 %. Cette progression aurait été plus élevée si elle n'avait été contrariée, en particulier, par une importante vacance enregistrée dans un immeuble de bureaux — *en* voie de réduction, — et par l'augmentation continuelle des coûts de gestion (charges fiscales et d'entretien des immeubles). Les prévisions de résultat pour l'ensemble de l'année permettent cependant — malgré ces conditions d'exploitation difficiles — d'envisager une nouvelle progression du dividende.

Le patrimoine de la société a été complété, au cours de l'été, par un investissement de bureaux à Lyon-Villeurbanne, bien loué et de rentabilité satisfaisante.

Edité par la S.A.R.L. le Monde.

Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Claude Julien.



Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe

Commission paritaire nº 57 437.

LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

27 OCTOBRE

Maussade

Retardées mardi d'une demi-heure par les commis en signe de protestation à la suite de la sanction prise contre l'un d'entre eux, les cotations n'ont guère apporté de variation par rapport à la veille.

Le ton est toujours aussi maussade au palais Brongniart, où les professionnels affirment chaque jour davantage l'impression qu'ils ont d'expédier les affaires courantes, en l'absence d'éléments susceptibles d'influencer le marché.

Dans une autre enceinte de palais – le Bourbon – un débat chasse l'autre, mais l'antagonisme reste entre majorité et opposition. A ce sujet, les spécialistes constatent que le différend à propos de la procédure d'indemnisation des actionnaires s'est bel et bien internationalisé avec la réunion du « front du refus » qui s'est tenue le week-end dernier à Londres.

Les revendications de ces actionnaires étrangers, notamment ouest-allemands, pour prévisibles qu'elles soient, n'en vont pas moins compliquer singulièrement la tâche des pouvoirs publics, assure-t-on autour de la corbeille.

Pour autant, les titres « nationalisables » ne varient guère, et l'indicateur instantané cède 0,3 % seulement, tandis que les replis les plus importants (3 % à 4 %) concernent Labinal, Bail Equipement et Esso.

A l'inverse, on remarque la bonne tenue d'A.D.G. (+ 8 %) et de Moulinex (+ 6 %). Tandis que, sur le marché de l'or, le lingot cède 485 F, à 80.500 F, et le napoléon 10 centimes symboliques, à 774,90 F. Le métal fin a été coté 426,80 dollars l'once à Londres et le dollar 5,7815 F sur notre place, où le dollar-titre s'est traité à 6,70 F environ.

LA VIE DES SOCIÉTÉS

ENTREPOTS ET MAGASINS GÉNÉRAUX DE PARIS. – La Compagnie a pris le contrôle de la société. Elle vient en effet d'informer la chambre syndicale qu'elle avait porté sa participation au capital de 48,18 % à plus de 50 %.

SEB. – Le bénéfice d'exploitation de l'exercice 1981 en entier pourrait enregistrer une progression d'environ 20 % et ce, malgré l'accroissement des frais financiers.

I.T.T. – La hausse du dollar s'est durement fait ressentir sur les résultats du groupe qui, amputés de très lourdes pertes de change (196,27 millions de dollars), ont été déficitaires de 34,8 millions de dollars contre un bénéfice de 179,9 millions. Du coup, le bénéfice net pour les neuf premier mois a chuté de 54,9 % à 274,4 millions.

COMPAGNIE MARITIME DES CHARGEURS RÉUNIS. – Les Chargeurs réunis ont décidé d'absorber la Compagnie dont ils détenaient jusqu'à présent 72 % du capital. L'opération se fera sur la base d'une action Chargeurs pour quatre Maritime des chargeurs. Dans une seconde étape, les Chargeurs réunis recréeront une nouvelle entreprise qui reprendra le nom de Compagnie maritime des chargeurs réunis. Ils lui apporteront exclusivement les activités « transports maritimes » (lignes régulières, manutention), conservant dans leur giron les participations dans Union navale, Société navale chargeurs Delmas-Vieljeux, Nouvelle Compagnie de paquebots, ATA-Walon ainsi que la charge de certains emprunts. Cette réorganisation a pour but de rationaliser les activités du groupe dans le secteur maritime et d'en améliorer l'efficacité. Elle s'effectuera d'ici la fin de l'année sous réserve de l'obtention des autorisations nécessaires.

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE, base 100 : 31 déc. 1980)

	26 oct.	27 oct.
Valeurs françaises	83,4	83,3
Valeurs étrangères	127,4	128,4

Cie DES AGENTS DE CHANGE

(Base 100 : 29 déc. 1961)

Indice général	89,2	88,6

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 28 oct. .... 15 3/4 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	27/10	28/10
1 dollar (en yens)	235,85	235,05

NEW-YORK

Assez vif redressement

Tombé non loin de son plus bas niveau de l'année après deux semaines de baisse à peu près ininterrompue, le New-York Stock Exchange s'est assez vigoureusement redressé mardi sous l'impulsion d'une vague d'achats spéculatifs et à la clôture, l'indice des industrielles enregistrait un gain de 7,42 points à 838,37.

Phénomène plus significatif encore de ce mouvement de reprise : sur 1 899 valeurs traitées, 1 004 ont monté et 478 seulement ont baissé tandis que 417 ne variaient pas

L'activité, assez faible ces derniers temps, s'est fortement accrue et 53 millions de titres ont changé de mains contre 38,21 millions la veille.

De l'avis des professionnels, c'est le niveau très bas auquel étaient parvenues de nombreuses actions de premier plan qui a déterminé les investisseurs à reprendre position et, le phénomène « boule de neige » aidant, le rang des acheteurs a grossi. Le facteur technique a également joué (rachats du découvert) et l'espoir d'une prochaine détente sur le front des taux a fait le reste. Néanmoins, ainsi que le faisaient remarquer plusieurs experts, les éléments sous-jacents générateurs de baisse demeurent, notamment les emprunts massifs que le Trésor américain envisage de lancer, qui risquent de maintenir le loyer de l'argent à un niveau élevé.

VALEURS	Cours 26 oct.	Cours 27 oct.
Alcoa	24 1/4	24 1/4
A.T.T.	57 1/2	58 1/8
Boeing	25 5/8	25 7/8
Chase Manhattan Bank	53	53 3/4
Du Pont de Nemours	38 1/4	36 1/2
Eastman Kodak	63 1/2	64 3/4
Exxon	30	30 3/8
Ford	16 1/4	16 1/4
General Electric	54 1/8	54 1/4
General Foods	30 1/4	30 5/8
General Motors	37 1/8	36 3/8
Goodyear	16	17 1/8
I.B.M.	60 1/2	50 3/4
I.T.T.	26 3/4	26 1/2
Mobil Oil	27	26 1/2
Pfizer	45 1/4	46 1/8
Schlumberger	56	55 5/8
Texaco	32 5/8	32
U.A.L. Inc.	18 1/2	17 3/4
Union Carbide	46 1/2	46 5/8
U.S. Steel	26 7/8	27 1/2
Westinghouse	23 3/4	23 3/4
Xerox Corp.	39 1/4	39 1/2

BOURSE DE PARIS 27 OCTOBRE COMPTANT

MARCHÉ A TERME

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain, dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé, à titre exceptionnel, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été l'objet de transactions entre 14 h 15 et 14 h 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 27/10	Cours des billets aux guichets – Achat	Cours des billets aux guichets – Vente
Etats-Unis ($ 1)	5 810	5 781	5 660	5 910
Allemagne (100 DM)	250 790	251 100	244	256
Belgique (100 F)	15 035	15 082	13 250	13 950
Pays Bas (100 fl.)	227 200	227 460	221	232
Danemark (100 krd)	78 150	78 170	75 500	80 500
Norvège (100 k)	96 130	95 740	93	98
Grande-Bretagne (£ 1)	10 471	10 506	10 150	10 650
Grèce (100 drachmes)	9 965	9 956	....	....
Italie (1 000 lires)	4 741	4 740	4 550	4 950
Suisse (100 fr.)	301 600	303 400	295	308
Suède (100 krs)	102 830	102 460	98 500	104
Autriche (100 sch)	35 750	35 860	34 700	36 300
Espagne (100 pes.)	5 903	5 897	5 500	5 950
Portugal (100 esc.)	8 770	8 825	7 700	8 700
Canada ($ can 1)	4 817	4 783	4 670	4 900
Japon (100 yens)	2 466	2 461	2 360	2 480

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 27/10
Or fin (kilo en barre)	80495	80400
Or fin (en lingot)	80985	80500
Pièce française (20 fr)	775	774 90
Pièce française (10 fr)	491	501
Pièce suisse (20 fr)	739	721
Pièce latine (20 fr)	676	681
Souverain	740	730
Pièce de 20 dollars	3700 40	3780
Pièce de 10 dollars	2000	2001
Pièce de 5 dollars	950	.....
Pièce de 50 pesos	3830	3699 50
Pièce de 10 florins	735	732

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

IDÉES

2. ENA : « Pour une école neutre et démocratique », par William Brulet ; « Une école pour les fonctionnaires », par Jacques Hardy ; « Capitaines et généraux », par Louis Cazier.

ÉTRANGER

3. AFRIQUE
— MAROC : la grande commission mixte franco-marocaine va siéger dans un climat politique assaini par les initiatives des deux parties.
— GABON : la crise de confiance entre Paris et Libreville semble en voie de règlement.
4. PROCHE-ORIENT
4. AMÉRIQUES
4-5. ASIE
— « L'Inde aux prises avec la corruption » (I), par Patrick Francès.
6. EUROPE
— FINLANDE : la succession de M. Kekkonen.
6. DIPLOMATIE
— Les relations Est-Ouest et la querelle des euromissiles.

POLITIQUE

7. « Décentralisation et clarification » (II), par Gérard Olivier.
8. La réforme du statut de Paris.
9. Le Sénat commence l'examen du projet de loi sur la décentralisation.
10. Le débat sur le budget de 1982 à l'Assemblée nationale.
12. M. Jospin est reconduit au poste de premier secrétaire du P.S.
12-13. RÉGIONS : la modernisation des transports urbains.

SOCIÉTÉ

14. Les autorités thaïlandaises assouplissent leur position sur l'affaire des détenus étrangers.
28. La vogue du Rubik's cube.
— JUSTICE : une affaire d'autodéfense aux assises du Val-de-Marne.
29. RELIGION : les travaux de l'épiscopat à Lourdes.

LE MONDE DES ARTS ET DES SPECTACLES

15 à 18. LA FRANCE FAIT DU CINÉMA : face-à-face Daniel Toscan du Plantier-Frédéric Mitterrand ; une semaine de prêt-à-filmer, par François Weyergans ; plaidoyer pour l'ambition, entretien avec Bertrand Tavernier, Jean-Louis Comolli, Claude Miller.
24. SÉLECTION.
25 à 27. PROGRAMMES EXPOSITIONS ET SPECTACLES.
19 à 22. RADIO-TÉLÉVISION. — VU : « Les Dossiers de l'écran » sur la presse, par Jacques Sauvageot.

ÉCONOMIE

34. ÉNERGIE : l'OPEP tente de mettre fin à une longue période d'anarchie dans la fixation du prix du pétrole.
35-36. SOCIAL : les débrayages se multiplient à l'usine Peugeot de Sochaux.
36. ÉTRANGER.

RADIO-TELEVISION (22)
INFORMATIONS « SERVICES » (32 et 33)
La maison ; Météorologie ; « Journal officiel » ; Mots croisés.
Annonces classées (30 à 32) ; Carnet (32) ; Programmes spectacles (25 à 27) ; Bourse (37).



Le numéro du « Monde » daté 28 octobre 1981 a été tiré à 560 227 exemplaires.

A B C D E F G

LE DÉBAT BUDGÉTAIRE A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

M. LAJOINIE (P.C.F.) : un système fiscal entre tous inégalitaire

La discussion générale du projet de loi de finances pour 1981 reprend mercredi matin 28 octobre devant l'Assemblée nationale.

M. André Lajoinie, président du groupe communiste, note que le budget proposé par le gouvernement *« va dans le sens du changement »*. Il dénonce l'attitude du grand patronat et de l'opposition : *« Le combat de retardement mené par la droite pour faire traîner l'adoption de la loi de nationalisations a permis que des groupes nationalisables comme Paribas commencent à liquider des pans du patrimoine national »*, déclare-t-il.

Le député de l'Allier estime que ce texte gouvernemental *« met insuffisamment l'accent sur le rôle dynamique que devrait jouer la consommation populaire dans la nouvelle croissance. L'objectif de stabilisation du nombre de chômeurs en dessous de deux millions à la fin de 1982 lui paraît très insuffisant »*. Quant à la lutte contre l'inflation, elle doit être à ses yeux une priorité de l'action du gouvernement et de sa majorité, car, au rythme actuel, *« les gains de pouvoir d'achat acquis en juillet risquent d'être annulés en fin d'année »*.

Le président du groupe communiste se félicite de la création d'un impôt sur les grandes fortunes, *« l'une des pièces maîtresses de la démocratisation de la fiscalité et de la réduction des inégalités »*, et de certaines réformes contenues dans le projet qui vont, dit-il, dans le sens de la justice fiscale. *« Il n'en demeure pas moins*, ajoute M. Lajoinie, *que le système fiscal français reste très inégalitaire (...). Par le biais des impôts indirects, la charge fiscale pesant sur la grande masse des contribuables s'alourdit chaque année. »*

Il présente alors une série de propositions formulées *« dans un esprit constructif, sans surenchère »*. Il s'agit notamment de créer des facilités pour le paiement de l'impôt sur le revenu dû par les chômeurs, de la suppression de l'augmentation de la taxe sur les carburants et sur la vignette pour les petites cylindrées. Il suggère aussi la création d'une tranche à 65 % pour les plus gros revenus, l'application de la majoration de 10 % due au titre de l'impôt solidarité à l'ensemble des *prélèvements libératoires sur* les revenus mobiliers, l'abrogation de la loi fiscale, la réintégration dans le bénéfice imposable de certaines provisions et la taxation des provisions des compagnies pétrolières étrangères. M. Lajoinie estime enfin que la prochaine loi de finances devrait prévoir un système d'imposition sur le capital des sociétés, assis sur leur actif net.

Afin de limiter le déficit budgétaire, il propose d'autre part le lancement d'emprunts obligatoires auprès des banques et des compagnies d'assurances, à taux d'intérêt limités.

M. CHIRAC : La gauche apparaît sous son nouveau jour

M. Jacques Chirac estime que le projet de budget est *« incohérent et archaïque »* tant en ce qui concerne la politique monétaire que le financement de la sécurité sociale et l'insertion de la France dans l'ensemble de ses partenaires industriels. *« Seule la France*, déclare-t-il, *ignore le diagnostic du Fonds monétaire international selon lequel le maintien de déficits budgétaires élevés est aujourd'hui la principale source d'inflation. »*

M. Chirac estime que le projet du gouvernement correspond à celui qu'avait déjà voulu mettre en œuvre Léon Blum en 1936. Ce programme, dit-il, *« a coïncidé avec des mesures sociales qui ont laissé à juste titre le souvenir d'un progrès décisif, mais il a conduit à un échec économique retentissant qui a rapidement entraîné un changement politique »*. Il prévoit un pareil échec économique pour l'expérience socialiste d'aujourd'hui, qui se traduit, selon lui, par *« un budget vieillot, tout inspiré de l'idéologie keynésienne des années 30 »*.

M. Chirac estime qu'il ne faut pas compter sur les entreprises nationales pour continuer à jouer un rôle moteur dans l'investissement, car leurs tarifs sont bloqués et leurs coûts salariaux augmentent.

Le député de la Corrèze reproche aux socialistes de ne pas tenir leurs promesses, notamment celles de l'exonération de l'impôt sur le revenu pour les familles de deux enfants dont le revenu brut est inférieur à *5 000 francs par mois*, et l'encouragement de l'épargne par une augmentation des taux d'intérêt égale à celle de l'inflation. Ce budget, dit-il, *« n'est pas sincère »*. Il estime que l'impôt sur le capital *« risque de mettre bien des entreprises en difficulté, alors que son produit, tel qu'il est prévu dans le texte gouvernemental, ne dépassera pas 5 milliards de francs, soit 3 % du rendement global de l'impôt sur le revenu »*. A ces prévisions il oppose d'ailleurs celles de *« tous les experts »* selon lesquels cet impôt ne rapporterait pas plus de 2 milliards de francs.

M. Chirac accuse le gouvernement d'avoir pris pour cible les classes moyennes, qui supporteront une charge fiscale, selon lui, *« excessive »*.

Selon le maire de Paris, *« il aurait fallu rechercher la relance de la production en détaxant massivement l'investissement productif et en supprimant les entraves les plus criantes au développement des entreprises »*. Il cite notamment la taxe professionnelle.

Dénonçant l' *« absurdité »* des *nationalisations* nouvelles, il déclare que le projet de loi de finances répond à un objectif qui n'est pas économique mais politique.

Après avoir accusé le président de la République de ne pas tenir l'engagement qu'il avait pris de limiter l'augmentation des prélèvements fiscaux ou sociaux sur l'économie, M. Chirac déclare : *« Il faut savoir que pour nous rien n'est irréversible, notamment pas les mesures prises par le gouvernement socialiste. »*

Il conclut : *« La gauche française, qui a longtemps eu une réputation de générosité, d'ouverture, de convivialité et de tolérance, est en train d'apparaître sous son nouveau jour : celui d'un parti communiste silencieusement mais efficacement à l'œuvre dans l'appareil de l'Etat ; celui d'un parti socialiste énervé, prenant peur à la perspective de son inévitable échec économique, et désignant, à l'avance, ses boucs émissaires. »*

La mise en place du service public de l'emploi

● TOUTE OFFRE D'EMBAUCHE DEVRA ÊTRE TRANSMISE A L'A.N.P.E.

● CRÉATION D'AGENCES RÉGIONALES

Le « vaste service public de l'emploi », annoncé par M. Mitterrand durant la campagne présidentielle, est en train de prendre forme. M. Auroux, ministre du travail, en a présenté l'ossature au conseil des ministres de ce mercredi 28 octobre, après avoir soumis son projet la semaine dernière au comité supérieur de l'emploi et après avoir *consulté l'ensemble des partenaires* sociaux.

Comme le nom du dispositif l'indique, il va s'agir de rendre un véritable service public aux demandeurs d'emploi et, dans ce but, la Rue de Grenelle doit remettre en vigueur l'article L 311-2 du code du travail, qui était tombé en désuétude, et qui stipule que tout employeur doit *obligatoirement notifier à l'Agence* nationale pour l'emploi toute place vacante dans son entreprise. Ce qui, évidemment, n'empêchera pas l'employeur de continuer à s'appuyer, pour ses offres d'emploi, sur d'autres supports, comme les petites annonces, par exemple.

D'autre part, les moyens de l'A.N.P.E., de l'Association nationale pour la *formation professionnelle* des adultes (AFPA) et les services extérieurs du travail seront renforcés. En particulier, il est prévu de créer d'ici à fin 1982, trois mille postes supplémentaires pour l'ensemble de ces trois organismes. *Surtout, le ministère du travail va* procéder à la régionalisation de l'A.N.P.E. et de l'AFPA, en instituant, comme nous l'avons annoncé dans « le Monde » du 15 octobre, des agences régionales de l'emploi, établissements publics dotés de conseil d'administration d'un tripartisme nouveau : syndicats, organisations professionnelles, élus locaux. L'organisation de l'AFPA *sera* identique, dans le cadre d'associations régionales. Le directeur régional du travail et de l'emploi jouera le rôle de commissaire du gouvernement et le délégué régional à la formation professionnelle sera membre, à titre consultatif, des deux conseils.

Nouvelle tentative d'apaisement chez Renault

LA DIRECTION ENVISAGE DE LEVER LES MESURES DE CHÔMAGE TECHNIQUE

Une partie des O.S. du département de montage de l'île Seguin poursuivaient mercredi matin 28 octobre une grève commencée il y a près de trois semaines. Cependant, la direction de l'usine Renault de Billancourt a décidé de remettre en route les chaînes mécaniques de cet atelier. Elle envisageait en outre, si cette reprise du travail était suffisante, de lever dès l'après-midi les *mesures de chômage technique* qui, depuis le 12 octobre, ont frappé 14 150 salariés. En même temps, se déroulent, au niveau du groupe, les consultations sur la renégociation anticipée de l'accord d'entreprise.

LE SMIC SERA RELEVÉ DE 2,4 % LE 1er NOVEMBRE

La hausse des prix de détail a atteint 1,1 % en septembre (voir en page 34). Cette augmentation déclenche une revalorisation automatique du SMIC qui interviendra le 1er novembre et sera de 2,4 %. Le *SMIC horaire passera ainsi de 17,34 F* à 17,76 F.

La dernière hausse du SMIC était intervenue le 1er septembre. Elle avait été de 3,7 % et avait fait passer le SMIC horaire de 16,72 F à 17,34 F.



LA VISITE A PARIS D'UNE DÉLÉGATION SOVIÉTIQUE

Paris et Moscou vont avoir des conversations sur le Proche-Orient

La délégation du P.C. soviétique au congrès socialiste de Valence quitte Paris pour Moscou, ce mercredi 28 octobre, après avoir eu des entretiens avec les dirigeants français.

M. Ponomarev, qui dirigeait la délégation en tant que secrétaire du comité central, mais qui préside aussi la commission des affaires étrangères d'une des deux Chambres du Soviet suprême, avait rendu visite lundi à M. Mermaz, président de l'Assemblée et à M. Poher, président du Sénat. Il a été reçu par M. Faure, président de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée.

Mardi, M. Ponomarev, accompagné de M. Zagladine, membre du comité central, et de M. Tchervonenko, ambassadeur d'U.R.S.S., a eu un entretien suivi d'un déjeuner avec M. Mauroy. Auparavant, la délégation avait procédé avec M. Cheysson à un tour d'horizon portant notamment, indique-t-on de source française, sur le dialogue Nord-Sud, l'Afghanistan, le Proche-Orient et la sécurité en Europe.

Les deux parties, précise-t-on de même source, sont tombées d'accord pour éviter l'enlisement de la conférence de Madrid. Ces conversations, les premières depuis l'entretien que M. Cheysson avait eu avec M. Gromyko à New-York en septembre, seront suivies par une réunion d'experts des deux pays consacrée au Proche-Orient, un point sur lequel une certaine convergence de vues aurait été enregistrée.

L'agence Tass a décrit, pour sa part, l'entretien de la délégation avec M. Mauroy comme *« chaleureux et amical »*. Il a fait apparaître une *« volonté générale de voir s'approfondir les relations franco-soviétiques, de rendre plus active la coopération dans l'économie, la culture et l'échange d'informations, et de développer les relations politiques »*.

● *Le prix Aujourd'hui* est attribué à M. Raymond Aron pour son livre *le Spectateur engagé* (Julliard) par dix voix contre cinq à M. Edgar Morin pour son essai *Pour sortir du XXe siècle* (Nathan).

● *Les organisations patronales et syndicales* du secteur textile et de l'habillement de la C.E.E. se sont prononcées, le 26 octobre, pour une stabilisation des importations des produits dits « sensibles » des Dix en provenance l'Europe de l'Est. Selon ces organisations, le prochain accord *multifibres devrait, au cours des* multiple devrait, au cours des cinq prochaines années, favoriser les pays producteurs les plus pauvres et qui, aussi, respectent les réglementations sociales de l'O.I.T. Ce qui en clair exclurait, en grande partie, les pays asiatiques et ceux de l'Europe de l'Est du bénéfice de cet accord. — *(Corresp.)*

● *Grève sur les gisements de la zone norvégienne de la mer du Nord.* — La production de gaz et de pétrole dans les concessions d'Ekofisk et de Frigg, en zone norvégienne de la mer du Nord, est paralysée, depuis le 27 octobre, par une grève des ouvriers qui réclament une augmentation de 15,2 % de leurs salaires. Cette grève menace notamment les approvisionnements en gaz de la Grande-Bretagne qui est fourni, pour près du tiers, par le gisement de Frigg.







